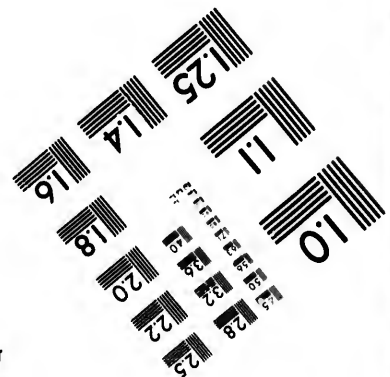
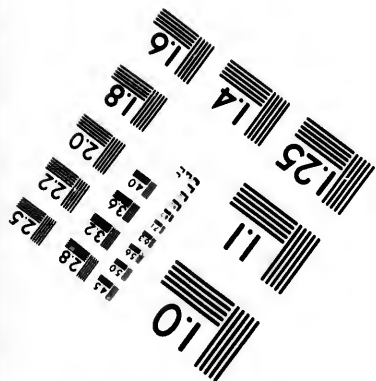
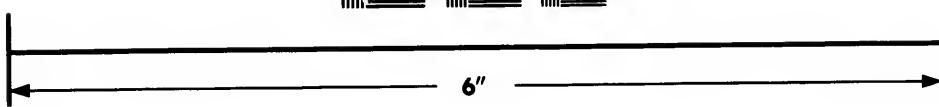
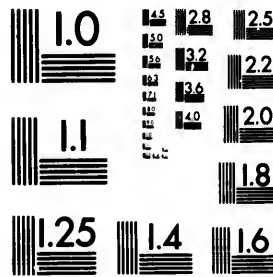


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

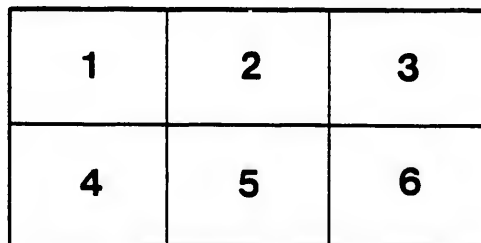
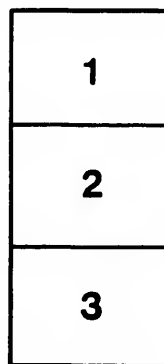
MacOdrum Library
Carleton University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

MacOdrum Library
Carleton University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

etails
du
odifier
une
image

rrata
o

pelure,
n à

32X

L'H

PRÉCIS
DE
L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

CARLETON UNIVERSITY

L'H

Présen
sem
le t
jus

Q

Chez

L. Gagnon.

PRECIS

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE,

OU

TABLEAU HISTORIQUE

Présentant les vicissitudes des Nations, leur agrandissement, leur décadence et leurs catastrophes, depuis le temps où elles ont commencé à être connues, jusqu'au moment actuel.

PAR M. ANQUETIL; *L.P.*

QUATRIÈME ÉDITION, ENTIÈREMENT REVUE.

TOME X.

*D.
26
A6
1811
V.10*

1042 8292 01 0D

A PARIS,

Chez { GARNERY, libraire, rue de Seine, n° 6,
LE NORMANT, imprimeur - libraire,
même rue, n° 8.

1811.

CARLETON UNIVERSITY

22 1792

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

DE

UN

d'anti

siste e

mont

comm

nise,

bien a

la ter

les n

siècle

au-de

Dans

bliqu

dans


produ

To

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE

UNIVERSELLE.



VENISE.

UN peuple qui compte onze cents ans d'antiquité reconnue depuis qu'il subsiste en corps de nation, peut bien remonter jusqu'à la guerre de Troie, comme font quelques annalistes de Venise, quoique cette époque soit encore bien antérieure au temps où, venu de la terre ferme, il a commencé à habiter les marais de l'Adriatique. Quelques siècles de plus ou de moins ne sont rien au-delà de mille ans après Jésus-Christ. Dans le septième, du temps de la république romaine, des hommes établis dans la ville d'Adria, subsistoient du produit de leurs pêches; les peuplades

Venise, au
fonds du
golfe Adria-
tique.

CARLETON UNIVERSITY

de ces marais avoient chacune un chef, qu'on appeloit *Tribun*. Elles se réunirent pour leur mutuelle défense, et se donnèrent un *doge*, ou *duc*, et un conseil général, ou *sénat*. Ces deux colonnes inébranlables de la république ont été depuis ce temps la base fondamentale du gouvernement. Toutes les magistratures dont on les a environnées ne sont que des appuis subsidiaires. Les circonstances les ont créées, détruites et rétablies; et ces mutations, l'ouvrage de l'intrigue, et sur-tout des troubles, font la partie principale de l'histoire politique de cette république célèbre.

Venise, située au fond du golfe Adriatique, dans les *lagunes*, espèce de marais, dont les canaux forment des îles, s'élève majestueusement au milieu des eaux. Trop profondes, ces eaux donneroient accès aux navires; diminuées par l'amas des immondices, elles pourroient disparaître, et Venise se trouveroit réunie à la terre ferme. Dans l'un et dans l'autre cas, cette ville seroit également exposée à une invasion. Aussi les Vénitiens prennent-ils autant de peine pour n'être pas abandonnés des eaux, que les Hollandais pour n'en être pas submergés. Ils creusent avec soin leurs canaux, et ils ont même fait de grands

travaux
la vas
Venise
palais
gnific
dable.
capita
« cess
« mor
« l'aut
« ont l
« ont l
Les
le Trév
trie, la
de l'Ar
On c
gues p
des Go
421, ou
d'*Attila*
la premi
Rialte,
rable de
la Médit
de palai
des caba
hôtes, a
occupés
luxé, ni
dables p

travaux pour détourner des rivières dont la vase pouvoit causer des attérissemens. Venise contient une multitude de beaux palais ; mais ce n'est point par cette magnificence qu'elle est le plus recommandable. Un poète, en la comparant à la capitale du monde, a dit : « Que Rome
« cesse de s'enorgueillir de ses superbes
« monumens. En contemplant l'une et
« l'autre, on croiroit que les hommes
« ont bâti la première, et que les Dieux
« ont fondé la seconde ».

Les états de Venise s'étendent dans le Trévisan, le Padouan, le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie, et dans quelques îles de l'Archipel.

On choisira de faire habiter les lagunes par les *Venètes*, fuyant la fureur des Goths commandés par *Alaric* en 421, ou par les Huns, sous la conduite d'*Attila*, vers 452. On conjecture que la première de ces petites îles habitées, fut *Rialte*, qui est encore la plus considérable des monticules sorties du sein de la Méditerranée, qui se sont chargées de palais. Alors elles ne portoient que des cabanes couvertes de roseaux. Leurs hôtes, appliqués à un modique trafic, occupés de la pêche, ne connoissant ni luxe, ni ambition, étoient recommandables par des mœurs pures et simples,

par leur zèle pour le bien public, leur piété et l'union qui régnoient entre eux. A la fin du cinquième siècle, leur marine étoit encore très-imparfaite. Ils osoient à peine se hasarder hors de leurs lagunes. Leur attention principale étoit la conservation de leurs salines. « Ce
« sont là, leur disoit un ministre du roi
« des Goths, ce sont là vos champs et
« vos moissons. Le sel vaut pour vous
« la plus riche monnoie, puisqu'il vous
« fournit toutes vos subsistances ». De tout temps ce qui sert à satisfaire les besoins a été la richesse la plus certainé.

La première guerre des Vénitiens, dont la date précise est ignorée, a été au commencement du sixième siècle contre des pirates. Ils s'aguerrirent, et se mirent en état d'être recherchés par les généraux de l'empire grec. Le célèbre *Narsès* admira la situation de leur patrie, et s'employa à les réconcilier avec les habitans de Padoue, jaloux de leur prospérité. *Rialte*, comme on l'a dit, étoit le centre de ces îles, dont l'assemblage a formé la ville de Venise. Son *tribun* affectoit peut-être une domination que les autres lui dispuoient. Mais tous également dégénérés de la vertu de leurs ancêtres, donnèrent lieu de se plaindre de leur administration. Ces pe-

tites
bard
sion
part
géné
bord
statu

Le
tième

Jean

mé p

se de

peut

une

celle

gistra

de la

net, e

corne

Le

Marc

Mais

qu'il g

l'autor

levère

la révo

A la p

trat an

milice

avant c

posé e

tites peuplades, épiées par les Lombards, disposés à profiter de leurs divisions, ne trouvèrent pas de meilleur parti à prendre que de se donner un général, sous le nom de *doge*, chef subordonné au conseil de la nation, et l'on statua qu'il ne seroit pas héréditaire.

Le premier doge, élu à la fin du septième siècle, étoit un citoyen d'Héraclée, *Jean-Luc Anafeste*, généralement estimé pour sa sagesse et sa probité. Il ne se démentit pas sur le trône : car on peut appeler ainsi le siège ducal dans une république aussi importante que celle de Venise, sur-tout ce premier magistrat étant décoré de tous les attributs de la royauté. Son diadème est un bonnet, qui, de sa forme, est appelée la *corne ducale*.

Le successeur immédiat d'*Anafeste*, *Marcel*, ne dégénéra pas de ses vertus. Mais *Urse*, le troisième doge, oubliant qu'il gouvernoit une république, affecta l'autorité absolue. Les Vénitiens se soulevèrent ; il fut tué en voulant appaiser la révolte. On changea le gouvernement. A la place du doge, on élut un magistrat annuel, sous le nom de *maître de la milice*. Il y en eut trois. Le dernier, avant d'avoir achevé son année, fut déposé et eut les yeux crevés. On en re-

Jean-Luc
Anafeste 1er.
doge 697.
Marcel. 712.
Urse. 727.
Théodat
Urse. 742.
Galla 755.
Monegario.
756.
Maurice.
Galbaïo 764.
Jean et Mau-
rice 767.
Obelerio et
Beat. 804.

vint aux doges. *Théodat*, fils d'*Urse*, qui avoit été assassiné, fut élu, peut-être plus malheureux que son père, puisque des conspirateurs, en lui laissant la vie, lui crevèrent les yeux. On le remplaça par *Galla*, qui ne fit que passer, ensuite par *Monegario*. C'étoit un homme dur et absolu. On lui adjoignit deux *tribuns* pour modérer la fougue de son caractère. Il ne tint aucun compte de leurs avis, et s'attira le même supplice que son anti-prédécesseur. Les Vénitiens furent plus heureux dans le choix de *Maurice Galbaio*. Il se fit tellement aimer et estimer, qu'on ne put lui refuser la grâce de lui associer *Jean*, son fils. Celui-ci obtint la même faveur pour son fils *Maurice*. Mais il dégénéra des vertus, l'un de son père, l'autre de son aïeul. Leur règne fut celui de deux tyrans débauchés et cruels. Il finit par la brusque élection de deux autres doges à leur place, *Obelerio* et *Beat*.

Ange Participatio. 811.
Justinien Participatio. 827. Jean Participatio. 829. Pierre Tradonico. 837.

Presque tous ces doges ont demeuré à *Malamauco*, île très-prochaine de *Rialte*. Comme elle étoit la plus avancée dans la mer, dans une guerre avec *Charlemagne*, les premiers efforts de ce prince tombèrent sur elle. Ses édifices furent presque tous ruinés. Quand

la pai
songe
que l
qu'alo
tuens
plus
sur A
siège
le no
encom
empir
besoi
l'autre
que le
fiance
nir l'
deux t
tre l'h
Justin
règne
l'un c
avant
vrer s
tranch
d'une
mains
les ch
aux m
rut da
succes
et éca

l'Urse ,
, peut-
n père ,
ui lais-
eux. On
fit que
C'étoit
i adjoi-
la feu-
t aucun
e même
eur. Les
dans le
e fit tel-
ne put
r Jean ,
e faveur
dégéné-
père ,
fut ce-
cruels.
e deux
erio et
emeuré
ine de
s avan-
re avec
orts de
es édi-
Quand

la paix laissa aux insulaires le temps de songer à leurs affaires, ils se rappelèrent que l'élection de leurs doges avoit jusqu'alors presque toujours été tumultueuse, et se décidèrent à en faire une plus régulière. Les suffrages se réunirent sur *Ange Participatio*. Il transféra son siège de *Malamauco* à *Rialte*, qui prit le nom de *Venise*. La république n'osoit encore se croire indépendante des deux empires d'Orient et d'Occident. Dans le besoin de se mettre sous l'un ou sous l'autre, elle préféra celui d'Orient. Quoique le doge *Participatio* méritât la confiance de ses concitoyens, pour prévenir l'abus d'autorité, on lui adjoignit deux *tribuns*. Malgré une loi portée contre l'hérédité du dogat, deux de ses fils, *Justinien* et *Jean*, lui succédèrent. Le règne de *Jean* fut troublé par *Obelerio*, l'un des deux doges élus brusquement avant *Participatio*. Il travailla à recouvrer sa place. *Jean* le surprit, et lui fit trancher la tête; mais victime lui-même d'une autre intrigue, il tomba entre les mains des conjurés. Il lui firent raser les cheveux et la barbe, et l'appliquèrent aux moindres services de l'église. Il mourut dans ces fonctions. *Tradonico*, son successeur, fit la guerre aux Sarrasins, et écarta les pirates. Six familles princi-

pales dominoient alors dans la ville. Le doge, en évitant de se déclarer pour l'une ou pour l'autre, déplut à toutes : on l'assassina. Quelle que fût la puissance des familles coupables, le peuple exigea que le crime fût puni. On nomma trois magistrats chargés de faire la recherche des criminels. Ces *triumvirs* en condamnèrent quelques-uns à la mort. Le peuple ne les laissa pas aller jusqu'au lieu du supplice : il les mit lui-même en pièces.

Urse Participatio. 854.
Jean Participatio. 881.
 Pierre Candiano I. 887.
Jean Participatio. 887.
 Pierre Tribuno. 888.
Urse Participatio. 912.

Le calme étant rétabli, on procéda à l'élection d'un nouveau doge. Ce fut *Urse Participatio*, dont la famille avoit déjà donné trois doges. Il se distingua par sa sagesse, sa piété et un gouvernement modéré. Il battit aussi les Sarrasins et les pirates, secourut contre les Esclavons, les Istriens qui n'étoient pas encore du domaine de la république.

Dès ce temps, les Vénitiens possédoient l'art de la fonderie. Ils envoyèrent aux Grecs les premières cloches dont ceux-ci se servirent. Le règne de *Jean Participatio*, fils d'*Urse*, fut, pour ainsi dire, intermittent. Il quitta pour cause de mauvaise santé le trône ducal, le céda à son frère *Pierre*, qui mourut, y remonta et le partagea avec son autre frère *Urse*. Tous deux en descendirent volontairement, et le cédèrent à *Pierre*

Con
 mois
 On e
 dre
 Ils'e
 après
 des c
 les la
 cursi
 Hon
 mou
 trois
 remp
 inter
 pénib
 dans
 un m
 Le
 cesse
 abré
 com
 temp
 mari
 sent
 une
 gune
 pirat
 cort
 enlè
 rama
 trou

Condiano, qui fut tué au bout de six mois dans la bataille contre les pirates. On engagea *Jean Participatio* à reprendre encore les rênes du gouvernement. Ils'en chargea pour les remettre six mois après, à *Pierre Tribuno*. Celui-ci, par des chaînes et des estacades établies dans les lagunes, mit la ville à l'abri des incursions des pirates. Il en écarta aussi les Hongrois, qui ravageoient l'Italie, et mourut après un règne glorieux de vingt-trois années. *Urse Participatio*, qui le remplaça, jugea à propos de mettre un intervalle entre la mort et les travaux pénibles du gouvernement. Il abdiqua dans sa vieillesse et finit ses jours dans un monastère.

Le nom de *Pierre Candiano*, son successeur, fils de celui dont la vie avoit été abrégée par une mort glorieuse dans un combat, et lié à une fête qu'on a longtemps célébrée. Il étoit d'usage que les mariages des principaux citoyens se fissent la veille de la chandeleur, dans une église où l'on arrivoit par les lagunes. Instruits de cette coutume, des pirates se cachent, épient la marche du cortège, fondent sur les mariés et les enlèvent avec tous leurs bijoux. Le doge ramasse sur-le-champ tous les gens qu'il trouve sous sa main, se jette sur un vais-

Pierre Candiano IIe.
932.

seau, poursuit les brigands, les surprend partageant le butin, fond sur eux, en fait un grand carnage, et ramène à Venise les captifs et leurs trésors. On institua une fête, qui étoit appelée la *Fête des Mariés*.

Pierre Badoër. 939.
Pierre Candiano IIIc.
942.

Pierre Badoër étoit de la famille des *Participatio*. Sa branche avoit pris ce surnom dès le dogat de *Urse*, son antiprédécesseur, qui le porta. Rien de remarquable dans son administration : par conséquent elle fut tranquille. *Pierre Candiano III* imposa un tribut aux *Norentins*, pirates jusqu'alors indisciplinables. On date à peu près de son temps les premières monnoies vénitiennes. Son fils, nommé comme lui, asservi à l'autorité de son père, se révolta. Le clergé et le peuple furent si indignés de son ingratitude, qu'ils s'engagèrent par serment à ne jamais le reconnoître pour doge, ni du vivant, ni après la mort de son père. Cette proscription ne déconcerta pas le rebelle, il n'en fut que plus actif à faire la guerre à sa patrie. Le père en mourut de chagrin ; mais l'opiniâtreté du fils lui réussit.

Pierre Candiano IVc.
959.

Malgré les sermens de l'exclure pour toujours de la place de son père, *Pierre Candiano*, quatrième du nom, lui succéda. Il avoit été mauvais fils, il fut

mauv
goût
forc
un fi
d'ent
cha
se de
d'int
l'aven
craint
foule
porte
Le d
arriv
entre
dema
fant
bras.
la rap
et le
On
la pe
génér
piété
du f
moir
le co
pire
et l'a
emp
dre t

mauvais époux et mauvais père. Dégoûté de sa femme, il la répudia, et la força de se faire religieuse. Il contraignit un fils dont le mérite lui faisoit ombrage d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il lâcha ensuite la bride à tous ses vices, et se donna une garde d'étrangers. Loin d'intimider le peuple, cette précaution l'avertit au contraire de ce qu'il avoit à craindre pour sa liberté. Il court en foule au palais, ne pouvant enfoncer les portes, y met le feu. L'incendie gagne. Le doge se sauve de place en place, et arrive enfin à un endroit où il se trouve entre les flammes et le peuple furieux. Il demande grâce, du moins pour son enfant en bas âge, qu'il tenoit entre ses bras. Le peuple s'écrie avec l'accent de la rage : *Meure le tyran; égorge le père et le fils, et jette le corps à la voirie.*

On avoit fait un excellent choix dans la personne de *Pierre Urséolo*, juste, généreux, réglé dans ses mœurs; une piété mal entendue priva les Vénitiens du fruit de ses vertus. Un abbé de moines, venu du Roussillon pour visiter le corps de *Saint Marc* à Venise, inspire si bien au doge le dégoût du monde et l'amour de la retraite, qu'après un an employé à mûrir ses résolutions et à prendre toutes ses mesures pour que son ab-

Pierre Urséolo Ier.
97.
Vital Candiano 979.

dication ne soit pas préjudiciable à ses sujets, *Urséolo*, sans faire part de ses projets à sa femme, à ses enfans, ni à ses domestiques, se dérobe la nuit de son palais, et s'enferme dans un monastère. Il y vécut dix-neuf ans. Son successeur *Vital Candiano*, prit aussi l'habit monastique; mais c'étoit dans une maladie, et mourut aussitôt. *Tribuno*, atteint de la même maladie, se renferma aussi dans un monastère. On soupçonne cependant que ce ne fut pas tout-à-fait volontairement; mais qu'il y fut forcé, parce qu'on ne lui trouvoit pas les talens nécessaires pour rétablir la paix dans la ville.

Pierre Urséolo IIe.
591.

Elle étoit alors troublée par les prétentions et la rivalité de plusieurs familles, entre lesquelles on distingue les *Caloprini* et les *Morosini*. On trouva dans *Urséolo II* l'homme que l'on cherchoit, tant pour contenir les factieux remuans au dedans, que pour faire fleurir la république au dehors. Il étendit le commerce de Venise dans toute la Grèce, en Syrie et en Egypte, et obtint, tant des empereurs que des soudans, les privilèges et les exemptions nécessaires aux négocians. *Urséolo* attacha au domaine des Vénitiens l'Istrie et la Dalmatie, soumit les Norentins, et introdui-

sit
genr
depu
des
rend
haita
Les
mais
père
U
lui s
perp
dant
cons
coup
tinop
bolan
tour
tond
On e
Otho
niqu
le no
riser
pare
avoit
cont
lo fu
niqu
plac
la d

sit dans les états de Terre-Ferme le genre de gouvernement qui a été pratiqué depuis. Son mérite lui attiroit l'estime des étrangers. L'empereur *Othon* lui rendit une visite d'amitié. Le doge souhaita que son fils, *Jean*, lui fût associé. Les Vénitiens déférèrent à son désir; mais le jeune doge mourut avant son père.

Un autre de ses fils, nommé *Othon*, lui succéda, sous l'heureux auspice de perpétuer les vertus de son père. Pendant qu'il réalisoit ses espérances, des conspirateurs se saisissent de lui, lui coupent la barbe, et l'exilent à Constantinople. *Centranico*, nommé aussi *Barbolano*, de leur faction, est élu. A son tour une faction plus puissante le fait tondre et le confine dans un monastère. On envoie à Constantinople redemander *Othon Urséolo*. Il étoit mort. *Dominique Urséolo*, un de ses parens, croit le nom qu'il porte suffisant pour s'autoriser à succéder au dogat, et s'en empare. Mais attaqué par la faction qui avoit mis *Centranico* sur le trône, il est contraint de fuir. Lorsqu'*Othon Urséolo* fut déporté à Constantinople, *Dominique Flabanico* s'étoit flatté de le remplacer. Il ne manqua pas son coup après la disgrâce de *Centranico* et l'expulsion

Othon Urséolo. 1009.
Pierre Centranico ou *Barbolano*.
1026.

Dominique Urséolo 1032.
Dominique Flabanico.
1204.

de *Dominique Urséolo*. Il paroît qu'il portoit une haine envenimée contre cette famille, une des plus illustres de la ville; car il la fit chasser et déclarer déchue à perpétuité de ses honneurs, droits et prééminences: opprobre dont on l'a laissée couverte jusqu'à nos jours, malgré les services rendus à l'état par *Pierre Urséolo*. Il paroît cependant qu'il y avoit plusieurs branches d'*Urséolo*, et que toutes n'ont pas participé à cette ignominie. Sous *Flabanico* il fut statué que l'usage dangereux d'associer au dogat les fils, frères ou autres parens du doge, seroit aboli pour toujours. Le décret qu'on porta est devenu une loi fondamentale de l'état.

Dominique
Contareno.
1043.

Dominique
Silvio. 1071.
Vital Falier

1074.
Vital Michiel.
II. 1096. Orde-
le. fo Falier.
1102.

Sous *Dominique Contareno*, son successeur, se termina le différend entre les patriarches d'*Aquilée* et de *Trado*, qui avoit souvent troublé la république. Celui-ci fut affranchi de la dépendance du premier, et s'est nommé depuis patriarche de Venise. *Dominique Silvio*, élu après *Contareno*, fut malheureux contre les Normands, qui faisoient des courses jusqu'au fond de la Méditerranée. *Vital Falier* profita de la défaveur que ses revers lui donnèrent auprès du peuple, pour le faire déposer et se mettre à sa place. Sous *Vital Michieli* qui lui

succé-
deme
croisa
sur les
fruit d
gain i
merce
drapea
et les
Ordel
Il ne
Hongr
mais s
victoir
cypres
beau.

Don
en Ori
pour l
nitiens
dans J
d'Asca
toriens
d'autre
Morée
son ge
Véniti
douan
des se
avoit e
dura sc

succéda, commencèrent les grands armemens des Vénitiens, à l'occasion des croisades et leurs beaux établissemens sur les côtes d'Asie, qui en furent le fruit et la récompense, sans compter le gain immense du frêt et le luxe du commerce. Aussi les voit-on déployer leurs drapeaux au dehors, vaincre les Pisans et les Ferrarois. A ces rivaux réprimés, *Ordelfafe Falier*, ajouta les Padouans. Il ne fut pas aussi heureux contre les Hongrois qui étoient entrés en Dalmatie; mais s'il ne remporta pas la palme de la victoire, mort au champ de bataille, un cyprès honorable a ombragé son tombeau.

Dominique Michieli passa lui-même en Orient. Son voyage ne fut stérile ni pour la gloire, ni pour le profit des Vénitiens. Il obtint de grands privilèges dans Jérusalem, et la propriété du tiers d'Ascalon. Ce doge porta ses armes victorieuses dans Rhodes, Chio, Samos, et d'autres îles grecques sur la côte de la Morée où il se fortifia. *Pierre Polani*, son gendre, continua ses exploits. Les Vénitiens sous lui humilièrent les Padouans, et eurent l'honneur de donner des secours aux empereurs grecs, qui avoit été leurs maîtres. Cette alliance dura sous *Dominique Morosini*; mais la

Dominique
Michieli 1117.
Pierre Polani.
1130.
Dominique
Morosini
1148.
Vital Michie-
li 1156.

prospérité des Vénitiens et l'étendue de leur commerce en Asie, porta ombrage à l'empereur *Manuel Comnène*, pendant le dogat de *Vital Michieli II*. Le Grec usa de ruse pour tromper le Vénitien, qui se livroit de bonne foi à des propositions de paix insidieuses. Le doge eut la douleur de voir périr par les astuces de *Comnène* une des plus belles flottes que les Vénitiens eussent jamais équipée. Les républicains ne lui pardonnèrent pas de s'être laissé tromper. A son retour le peuple l'accabla d'injures, et il fut tué dans le tumulte.

Sébastien
Ziani 1172.
Orio Malipier
1179.

Cet attentat dont on avoit eu d'autres exemples donna occasion aux gens sages de penser à réprimer l'extrême licence du peuple, en lui laissant moins d'influence dans les affaires. Il n'y avoit à Venise qu'un tribunal stable qu'on nommoit la *Quarantie*, parce qu'il étoit composé de quarante personnes. Ce tribunal, à la mort de *Michieli*, prit provisoirement entre ses mains les rênes du gouvernement, et établit un grand-conseil de citoyens élus, pour tenir lieu des assemblées générales, qu'on fit entendre au peuple être trop tumultueuses. On conserva à ce grand conseil le nom de *Prégadi*, qu'avoient les assemblées générales. La *Quarantie* créa aussi un

sénat
chang
du do
pour
élu Se
d'elec
annon
gea en
à Orso
que Z
le bon
rut vo
veaux
conso
so ab
tique
peu p
verne
rie.

En
voien
se tr
étoit
sa cé
tion a
voit
crua
lorsq
bliqu
nétra
ment

sénat tiré de ce grand conseil, et elle changea la forme ordinaire de l'élection du doge. On lui donna six conseillers pour le surveiller. A ces conditions fut élu *Sébastien Zizni*. A sa mort la forme d'élection, qui à la vérité n'avoit été annoncée que comme provisoire, changea encore. Elle donna le bonnet ducal à *Orso Malipier*, qui l'avoit refusé avant que *Ziani* fût élu. Il ne cherchoit que le bonheur de la république, et concourut volontiers à l'établissement de nouveaux magistrats de police, propres à consolider l'ordre et la tranquillité. *Orso* abdiqua et embrassa l'état monastique, qu'il professa jusqu'à sa mort. A peu près dans ce temps le corps du gouvernement se donna le nom de *seigneurie*.

Entre les hommes de mérite qui pouvoient prétendre à la dignité de doge, se trouvoit *Henri Dandolo*; mais il étoit aveugle. A la vérité, la cause de sa cécité devoit être une recommandation auprès des électeurs, puisqu'il n'avoit été privé de la vue que par la cruauté perfide de l'empereur *Manuel*, lorsqu'il étoit ambassadeur de la république à Constantinople. Chez lui la pénétration de l'esprit suppléoit amplement à l'aveuglement du corps. Jamais

Henri Dandolo. 1192.

la république n'a joué un rôle plus brillant que sous son administration. Il eut le plaisir d'entrer en vainqueur et en conquérant dans cette capitale de l'empire grec, où il avoit éprouvé un traitement si barbare. Il en refusa même la couronne; mais il profita de l'ascendant que son mérite et ses services lui donnoient sur les princes crûisés, pour procurer de grands avantages à la république.

Pierre Ziani.
1205.
Jacques Thie-
po. 1229.

À sa mort on créa une magistrature très-utile. Ses membres, au nombre de six, nommés correcteurs, sont chargés d'examiner les abus qui peuvent s'être glissés pendant le gouvernement du dernier doge, et d'en faire le rapport au sénat, afin qu'il les corrige. Elle a toujours lieu pendant les interrègnes. Celui qui suivit la mort de *Dandolo* finit par l'élection de *Pierre Ziani*. Il mit les Vénitiens en possession de l'île de Candie, de Corfou, et d'une partie de Négrepont. Candie donna de l'occupation à ses vainqueurs, parce qu'il s'y éleva des révoltes. Ils ne manquèrent pas non plus d'affaires du côté des Génois et des Padouans. Venise triompha de ses rivaux, sans que *Ziani*, plus propre aux négociations qu'à la guerre, contribuât beaucoup aux victoires de ses conci-

oyens.
Thiepo
rent to
repos,
que pe
Sous
celui d
ent que
Lomba
de Vén
d'horre
les Pad
en son
les pied
lui mêm
Mantou
dans un
tre sup
Génois
Il par
seuls le
comme
à le pa
cesseu
peut-ê
puissan
un de
A cett
doges
même
gères

oyens. Il en fut de même de *Jacques Thiepolo*, son successeur. Ils abdiquèrent tous deux pour jouir de quelque repos, et ne le goûtèrent l'un et l'autre que peu de mois.

Sous le dogat de *Marin Morosini* et celui de *Renier Zeno*, la république eut guerre avec *Ezzelin*, tyran de la Lombardie, qui fit des villes de Padoue, de Vérone et de Vicence, des théâtres d'horreur. Il étoit sur-tout irrité contre les Padouans. Tous ceux qui tomboient en son pouvoir, il leur faisoit couper les pieds et les mains. Fait prisonnier lui même, par les Crémonois et les Mantouans réunis, on le laissa mourir dans un cachot sans lui faire subir d'autre supplice. Sous ces mêmes doges, les Génois et les Vénitiens se mesurèrent. Il paroît que ceux-ci vouloient faire seuls le commerce du Levant. Par accommodement, les Génois parvinrent à le partager. *Laurent Thiepolo*, successeur de *Roméo*, étoit fastueux, ou peut-être seulement jaloux d'affermir sa puissance. Il fit épouser une princesse à un de ses fils et en épousa une lui-même. A cette occasion le sénat défendit aux doges par une loi, d'épouser eux-mêmes ou de faire épouser des étrangères à leurs enfans. Une autre loi

Marin Morosini. 1249.

Renier Zeno.

1272.

Laurent Thiepolo.

1267.

Jacques Contarini 1275.

Jean Dandolo. 1279.

loi sous *Contarini*, interdit l'entrée du grand-conseil aux enfans non légitimes. *Contarini* abdiqua à cause de son grand âge, et fut remplacé par *Jean Dandolo*. Ils eurent tous les deux les talens du gouvernement civil. Le dernier réforma les magistratures chargées des subsistances et des mœurs.

Pierre Gradenigo. 1289

Le jour même des obsèques de *Dandolo*, il s'éleva un grand tumulte parmi le peuple, qui prétendoit se remettre en possession du droit d'élire les doges dont on l'avoit privé, et rejetoit *Pierre Gradenigo*, que les nobles portoient au dogat. Mille voix confuses invectivoient contre la noblesse et proclamèrent *Jacques Thiepolo*; c'étoit un homme timide; dans la crainte de déplaire aux peuples s'il refusoit, il se cacha et laissa par-là le champ libre à *Pierre Gradenigo*, homme ferme et résolu.

Ce doge conserva contre le peuple du ressentiment de l'élection de *Thiepolo*, qu'il regardoit comme un affront, quoiqu'elle n'eût pas réussi. Il résolut d'ôter aux citadins le peu d'influence qui leur restoit dans l'élection des doges, et il vint à bout de ce dessein par des changemens qu'il introduisit dans la formation du grand-conseil. Ces changemens portèrent d'abord l'em-

preint
droits
nigo s
barras
clama
étoit s
alors l
à perp
sans é
que d
devint

Cet
tant d
ques f
voient
la loi
peuple
famill
yeux l
pléan
éblou
les B
tres,
blir l'
Thiepo
denig
tête.
denig
tit da
factio
fut t

preinte de quelques égards pour les droits du peuple ; mais quand *Gradenigo* s'aperçut qu'il réussissoit, il se débarrassa de toute contrainte et proclama une ordonnance par laquelle il étoit statué que ceux qui composoient alors le grand conseil, le composeroient à perpétuité, eux et leurs descendans, sans élection ni balotage. Il n'y avoit que des nobles ; ainsi le gouvernement devint purement aristocratique.

Cette loi occasionna du soulèvement, tant de la part du peuple, que de quelques familles nobles, qui ne se trouvoient pas dans le grand conseil quand la loi fut portée. *Gradenigo* contint le peuple par sa fermeté, et adoucit les familles nobles en faisant luire à leurs yeux l'espérance d'être admises en suppléance. Mais toutes ne se laissèrent pas éblouir par ces promesses. Les *Quirini*, les *Badoer*, les *Baroci*, et quelques autres, formèrent un complot pour rétablir l'ancien gouvernement. *Barjamont Thiépolo*, fils de *Jacques*, auquel *Gradenigo* avoit ravi le dogat, étoit à la tête. L'entreprise fut découverte. *Gradenigo* fit venir des troupes. On se battit dans la ville avec acharnement. La faction *Thiépoline* succomba. Le chef fut tué sur le champ de bataille. Trois

nobles de ses complices eurent la tête tranchée et les cadavres furent pendus. A cette occasion on établit le terrible *tribunal des dix*, le plus ferme appui de l'aristocratie à Venise. On croit que *Gradenigo* a été empoisonné.

Marin Giorgi. 1310. Jean Soranzo. 1311.

François Dandolo.

1327.

Barthélemy Gradenigo.

1339.

André Dandolo. 1343.

A ce doge succéda *Marin Giorgi*. Il mourut de vieillesse après dix mois de règne, commencé à plus de quatre-vingts ans, et laissa un souvenir précieux de vertus religieuses. *Jean Soranzo*, son successeur, soutint glorieusement la réputation des armes vénitiennes en orient, par les mains de *Justinien Justiniani*, qui fit trembler Constantinople; *François Dandolo*, qui remplaça *Soranzo*, protégea efficacement, dans l'Asie mineure, le commerce de Venise que les Turcs troubloient. Sous lui, *Pierre Zéno*, général de la république, leur prit plusieurs vaisseaux. Il faisoit pendre tous les Turcs qui lui tomboient entre les mains, comme pirates et forbans. La seigneurie commença alors à voir des généraux étrangers pour ses forces de terre; ils étoient surveillés par des *Provéditeurs* qu'elle leur adjoignoit. Une grande cherté de vivres fit murmurer contre le gouvernement de *Barthélemi Gradenigo*, son successeur. *André Dandolo* fit repren-

dre au
les ép
route
Turcs
cela fa
prévan
pape e
La seig
drie. I
fourni
tenir d
Consta
vicissit
blique
des éch

L'ar
à un gr
Falier
pouvoi
dont il
Un de
av mou
prirent
dins fu
procès
règles
fut déc
seil. A
on mit
vert d'u

dre au commerce des Vénitiens, pour les épiceries et étoffes des Indes, la route avantageuse de l'Égypte, que les Turcs avoient interceptée. Il fallut pour cela faire un traité avec les infidèles, prévarication très-prohibée; mais le pape en donna dispense pour cinq ans. La seigneurie envoya un consul à Alexandrie. Les richesses qui en provinrent fournirent à Venise les moyens de soutenir contre Gènes, dans les mers de Constantinople, une guerre dont les vicissitudes affoiblirent les deux républiques, mais sur-tout Gènes, qui essuya des échecs considérables.

L'aristocratie de Venise se vit exposée à un grand danger sous le doge *Martin Falier*. Il forma le projet de rendre le pouvoir au peuple, en haine des nobles dont il avoit éprouvé quelque chagrin. Un de ses complices trahit le complot au moment de l'exécution. Les nobles prirent les armes. Seize des chefs citadins furent pendus sans formes de procès; mais on le fit dans toutes les règles au doge. Il avoua son crime et fut décapité dans la salle du grand-conseil. A la suite des portraits des doges, on mit en tableau un trône vide, couvert d'un crêpe, et au bas : *C'est ici la*

Martin Falier.
1354.

place de Martin Farliet, décapité pour ses crimes.

Jean Gradenigo 1355.
Jean Delphino. 1356.
Laurent Celsi. 1361.
Marc Cornaro 1365.
André Contarini. 1367.
Michel Morosini. 1382.

La mort enleva *Jean Gradenigo*, son successeur, au bout de six mois; *Jean Delphino* après cinq ans de règne, et *Laurent Celsi* après quatre. Il y eut, pendant l'administration de ce dernier, une grande révolte en Candie. Elle continua et finit sous *Marc Cornaro*, qui ne siégea que deux ans. Venise alors envoyoit des flottes en Orient charger ses trésors, combattre ses ennemis, soutenir et augmenter son commerce. Ses armées de terre la rendoient redoutable à ses voisins, et lui procuroient de nouveaux états. Mais pendant qu'elle portoit imprudemment ses forces du centre aux extrémités, les Génois paroissent devant les lagunes, les investissent, y pénètrent. Venise fut en danger et trembla pour la première fois. Après quelques jours de consternation, aux exhortations pathétiques du doge *André Contarini*, le courage renaît. On s'arme à son exemple. Le brave *Pisani*, que l'ingrate république avoit puni d'un échec par la prison, en est tiré. On lui rend son emploi de généralissime de la mer. Ce grand homme oublie les torts de sa patrie, la sauve et meurt. Le doge montra

dans ce
de cou
toutes
dut en
vices in
attirère
la reco
Par une
fut cha
oraison
success
ser les
de lui.
quatre
Anto
belles c
quand i
ment pa
étranger
Venise,
une per
nir les c
il fallut
dence. L
tiens éto
session
d'effusio
vœux s'a
Cette vil
voisines,
cales, av
Tom.

dans ce danger autant de prudence que de courage. Il sut employer à propos toutes les ressources de l'état qui lui dut en grande partie son salut. Les services importans qu'il avoit rendus, lui attirèrent des témoignages éclatans de la reconnoissance de ses concitoyens. Par une distinction honorable, un noble fut chargé de faire publiquement son oraison funèbre. *Michel Morosini*, son successeur, n'eut pas le temps de réaliser les espérances qu'on avoit conçues de lui. La peste l'emporta au bout de quatre mois.

Antoine Venier, distingué par ses belles qualités, gouvernoit en Candie quand il fut élu. Il fit porter un règlement par lequel il étoit défendu à tout étranger de former un établissement à Venise, et d'y acquérir des rentes, sans une permission spéciale; et pour obtenir les droits et privilèges de citadins, il fallut désormais quinze ans de résidence. L'objet de l'ambition des Vénitiens étoit alors la conquête et la possession de Padoue. Après beaucoup d'effusion de sang, l'un et l'autre de ces vœux s'accomplirent sous *Michel Steno*. Cette ville, Vérone et quelques autres voisines, de l'illustre famille des *Lescales*, avoient passé à celle des *Carrares*,

Antoine Venier. 1385.
Michel Steno.
1400.

non moins célèbre. Elle défendit ses domaines avec courage ; mais les forces lui manquèrent. *Lescale* le père et deux de ses fils furent faits prisonniers. Afin de couper racine à toute prétention et réclamation , la seigneurie leur fit trancher la tête. Cette rigueur républicaine courrouça tous les princes de l'Europe qui en eurent connoissance. Padoue, comme les Vénitiens le desiroient depuis longtemps, fut annexée au domaine de la république, qui ne négligeoit aucune occasion de s'agrandir ; mais sa puissance n'ajoutoit rien à celle du doge ; au contraire, il semble qu'on se fit un plaisir de l'humilier. *Michel Steno* résista à quelques attaques désagréables ; ce qui fit décider, après sa mort, que les *Avagadors* pourroient citer le doge en jugement, et qu'il ne pourroit lui-même jamais contredire leurs conclusions. On abolit aussi l'usage d'assembler le peuple pour lui faire approuver l'élection du nouveau doge. Il fut statué qu'on se contenteroit de le proclamer. Ainsi le peuple perdit entièrement le peu de part qui lui restoit dans les affaires de l'état.

Thomas
Mocenigo.
1441.

Le gains immenses que les Vénitiens faisoient dans le commerce, les mirent en état, sous *Thomas Mocenigo*, d'em-

ployer
deux p
sement
du pre
dans la
gneurs,
la Daln
acheté
aussi Co
laissé da
une idée
blique da
l'attent
comme
les ans
million.
le seul
sur le t
avons tr
jusqu'à
ploient
cents gr
huit mill
sur lesqu
es ans vo
ducats en
es autres
reste en
ns vous
pièces de
tendez à

ployer, selon l'occasion ou le besoin, les deux plus puissans moyens d'agrandissement, la force et l'argent. Ils usèrent du premier avec succès contre les Turcs, dans la Morée, et contre plusieurs seigneurs, dont ils envahirent les états dans la Dalmatie et le Frioul. Ils avoient acheté Patras et Zara : ils achetèrent aussi Corinthe. Le doge *Mocenigo* a laissé dans un discours qu'il fit au sénat, une idée de l'état florissant de la république dans ce temps de prospérité. « Par l'attention que nous avons donnée au commerce, dit-il, Venise envoie tous les ans à l'étranger un fond de dix millions de ducats. Nous gagnons par le seul frêt deux millions, et autant sur le trafic des marchandises. Nous avons trois mille navires, depuis dix jusqu'à deux cents tonneaux, qui emploient dix-sept mille matelots, trois cents gros vaisseaux qui en occupent huit mille, et quarante-cinq galères sur lesquelles il y en a onze mille. Tous les ans vous envoyez cinq cents mille ducats en Terre Ferme, autant dans les autres lieux maritimes. Le surplus reste en pur gain à Venise. Tous les ans vous tirez de Florence seize mille pièces de draps très-fins, que vous vendez à Naples, en Sicile, et dans

« toutes les échelles du Levant. Votre
« changé sur Florence est de trois cents
« mille ducats par an. En un mot tout
« l'univers est à profit pour vous ».

François
Foscari. 1423.

Sous *François Foscari*, ils achetèrent encore Thessalonique. Ce marché occasionna contre les Turcs, qui s'en disoient les maîtres légitimes, une guerre qui fut très-fatale à cette malheureuse ville. Les Barbares la saccagèrent et la ruinèrent, afin qu'elle n'appartînt pas plus aux acheteurs qu'à eux. Le doge figura peu dans les guerres que les Vénitiens eurent alors avec Milan, Florence, Gènes, ou plutôt avec toute l'Italie. Alternativement alliés et ennemis de toutes les puissances, leurs forces de terre, selon leur coutume, étoient commandées par des généraux étrangers, de peur qu'un noble, à la tête d'une armée, n'acquît une autorité dangereuse; mais on leur laissoit les commandemens de mer, parce qu'il est plus difficile de faire circuler d'un vaisseau l'autre des projets de révolte, que de gagner des bataillons qu'on harasse tous ensemble. Ils ont toujours eu de bons amiraux. Quant aux généraux de terre, ils les choisissoient entre les plus habiles capitaines, qui n'étoient pas rares en Italie.

Le
le ser
n'éto
qui b
se cru
gnole
trahis
fiter d
mi. C
grieffr
Il y e
perfid
duc d
procès
secret.
interro
duit a
bouch
comm
republ
velles.
qu'une
enfans
les rev
nitienn
çons. C
tère ve
répand
choqua
débarr
censur

Les Vénitiens payoient bien ; mais le service d'une république ombrageuse n'étoit pas sans risque. Dans cette guerre qui bouleversoit alors toute l'Italie, ils se crurent trahis par le célèbre *Carmagnole*. Ils le furent en effet, si c'est une trahison dans un général de ne pas profiter de tous ses avantages contre l'ennemi. C'est à ce qu'il paroît, le plus fort grief reproché à ce malheureux capitaine. Il y eut dans son affaire une intrigue perfide qui a été avouée même par le duc de Milan, son ennemi. On fit le procès à *Carmagnole* dans le plus grand secret. On prétend même qu'il ne fut ni interrogé ni entendu, et qu'il fut conduit au supplice un baillon dans la bouche, avec l'imputation vague d'*avoir commis diverses trahisons contre la république, et d'en machiner de nouvelles*. On ne fit de ses grands biens qu'une modique part à sa femme et à ses enfans. Le doge *Foscari*, impliqué dans les revers qu'éprouvèrent les armes vénitiennes, ne fut pas exempt de soupçons. On peut présumer, vu son caractère vertueux, que la teinte d'injustice répandue sur l'affaire de *Carmagnole*, choqua sa délicatesse, et que pour se débarrasser de sa présence, qui étoit une censure vivante, ils travaillèrent à le

déposer ; mais il déconcerta leur malice , en offrant de se mettre en jugement et d'abdiquer. On fut si content de cette docile complaisance ; que non-seulement on refusa son abdication , mais encore qu'on lui fit faire serment de ne jamais renoncer au pouvoir.

Foscari gouverna donc tranquillement , et même avec éloge , trente-quatre ans. Au bout de ce terme , une fâcheuse affaire arrivée à son fils unique , qui étoit mort en exil , le plongea dans une affreuse mélancolie. Il ne sortit plus de son appartement. Il ne paroissoit à aucun conseil. L'usage étoit qu'en cas d'absence ou de maladie du doge , le plus ancien des conseillers présidât en qualité de vice-doge. Dans un temps de paix comme celui où l'on vivoit , on auroit pu se contenter de cette forme de gouvernement , et laisser jouir des honneurs de sa place un vieillard octogénaire près de descendre dans le tombeau , et qui avoit bien mérité de la république ; mais le conseil des dix se mit au-dessus de ces égards. Il assembla une *junte* de vingt-cinq sénateurs. Elle délibéra huit jours , et arrêta que six conseillers se transporteroient auprès du doge , et l'engageroient à abdiquer , comme il l'avoit déjà offert une fois , et comme il en

avoit
desir
Ma
volor
dépés
s'en
fait fa
mand
La ja
la mu
et lui
qu'on
se dé
à l'é
assign
et on
toute
autan
« Tré
« tiss
l'ann
le-ch
corne
donn
ses et
froid
L'
un n
blâm
qui a
auroi

avoit plusieurs fois depuis marqué le desir.

Mais plus on est âgé, moins on souffre volontiers ce qui nous avertit de notre déperissement. *Foscari* répondit qu'il s'en tenoit au serment qu'on lui avoit fait faire de ne jamais abdiquer, et demanda la convocation du grand conseil.

La *junte*, prévoyant apparemment que la multitude pourroit se laisser toucher et lui être favorable, décide absolument qu'on le relevera de son serment, qu'il se démettra, qu'on procédera sans délai à l'élection d'un successeur, qu'on lui assignera une pension et des honneurs, et on lui donne trois jours pour terminer toutes ses affaires. Il ne lui en falloit pas autant. *Foscari* répond tranquillement : « Très-volontiers, j'obérai à l'excellent conseil des dix ». Il remet l'anneau, ou sceau ducal, qui est sur-le-champ brisé devant lui ; dépose la *corne*, et prend un bonnet commun ; donne des ordres pour le transport de ses effets, tout cela du plus grand sang-froid, et sort du palais.

L'abdication forcée de *Foscari* excita un murmure général. Tous les citoyens blâmèrent l'insulte faite à un vieillard qui avoit bien servi la patrie, et dont on auroit dû attendre la mort qui ne devoit

Pascal Malin-
plier. 1457

pas tarder. On exprimoit ouvertement sa manière de penser ; l'aigreur s'en mêloit. Le conseil des dix défendit, sous des peines rigoureuses, de parler de cette affaire, et chargea les magistrats d'informer contre les téméraires qui oseroient contrevénir à sa défense. Tout le monde se tut. Le grand-conseil s'assembla, et nomma à l'ordinaire des électeurs qui donnèrent leurs voix à *Pascal Malipier*. Quand les cloches de la ville sonnèrent pour annoncer l'élection, *Foscari* éprouva une commotion subite qui le mit au tombeau. « Il mérita de la « république, dit un historien, plus « qu'aucun de ses prédécesseurs, et fut « traité avec moins de ménagement « qu'aucun d'eux. Il faut, ajoute-t-il, « que les Vénitiens aient le cœur diffé- « remment fait des autres hommes, « pour que l'amour de la patrie se « conserve parmi eux, et qu'ils se dé- « vouent à son service, après de pareils « traits d'ingratitude ». Mais est-ce bien l'amour de la patrie qui fait desirer les postes lucratifs et honorables ?

Christophe
Moro. 1462.
Nicolas Tro-
no. 1471. Ni-
colas Marcel-
lo. 1473.
Pierre Moece-
nigo. 1470.

Sous *Christophe Moro*, successeur de *Malipier*, les Vénitiens par une croisade soutinrent dans la Morée la guerre contre les Turcs ; mais malgré les secours des Chrétiens, les événemens ne

furen
ces p
luire
le ro
rent
prem
que p
Mar
long.
C'éto
habile
Et
été re
Lusi
épous
Corn
cette
à son
ceinte
accou
roit t
mon
entre
elle s
son or
Moe
qu'il
répub
qui s
La
soute

furent pas heureux pour le premier de ces peuples. Mais alors commencèrent à luire aux Vénitiens des espérances sur le royaume de Chypre. Elles se réalisèrent sous les successeurs de *Moro*. Le premier fut *Nicolas Trono*, qui ne fit que passer, et fut remplacé par *Nicolas Marcello*, dont le règne ne fut pas plus long. *Pierre Mocenigo* lui succéda. C'étoit un guerrier célèbre, et non moins habile politique.

Etant amiral de la république, il avoit été recevoir les dispositions de *Jacques Lusignan*, roi de Chypre, qui avoit épousé une Vénitienne, de la famille *Cornaro*. La république avoit adopté cette princesse, et lui tint lieu de mère à son mariage. *Lusignan* la laissant enceinte, ordonna par testament, si elle accouchoit d'un fils, que le royaume seroit tout entier à lui; si elle mettoit au monde une fille, qu'il seroit partagé entre l'enfant et la mère, qu'en ce cas elle seroit tutrice avec *André Cornaro*, son oncle. Elle accoucha d'un fils. *Pierre Mocenigo* soutint la mère et l'enfant, qu'il regardoit comme les pupiles de la république, contre plusieurs factions qui s'élevèrent en Chypre.

La principale de ces factions étoit soutenue par *Alphonse*, roi d'Arragon,

André Ven-
dramina.
1476.
Jean Mocer-
nigo. 1478.

CARLETON UNIVERSITY

qui avoit fiancé son fils à une fille naturelle du feu roi *Lusignan*, afin de s'acquérir des droits sur le royaume de Chypre, en cas de mort du fils de la Vénitienne. Ce petit prince mourut en effet. Alors *André Vendramino*, successeur de *Pierre Mocenigo*, pour ôter à la reine tout sujet d'inquiétude, fit transporter à Venise la fiancée d'Arragon. Cette princesse jouissoit de quelque liberté dans la ville; le sénat apprend que le roi d'Arragon envoie sur un vaisseau chargé de fruits, un petit nombre de gens déterminés à l'enlever. Sur-le-champ, le conseil des dix la fait passer dans la citadelle de Padoue, et l'on publie qu'elle est morte de maladie. Personne ne se trompa sur le genre de maladie. La réputation des Vénitiens, en fait de bonne foi et de religion, n'étoit pas excellente. Le pape les excommunia pour avoir fait un traité d'alliance avec *Bajazet II*. Ils soutinrent orgueilleusement cette disgrâce, et se firent absoudre à force de succès en Italie. Ils acquirent encore, par argent, des villes et des îles, inquiétèrent Naples et abusèrent de leurs forces contre la petite république de Raguse. Elle ne se fit rendre justice qu'en menaçant de se donner aux Turcs, si on ne la ménageoit pas davantage.

Jean Vendramino ces affaires perdit son politique. Deu-
 ducal; que le long-temps faire d'adoption depuis les honneurs toute la que l'union, e-
 vrer. A d'enlever transféré est char-
 tion. C refuse un roy honneur dans un état ?
 « elle, « royal insiste sévère n'avoir

Jean Mocenigo, qui avoit succédé à *Vendramino*, étoit l'âme de toutes ces affaires. A sa mort, la république perdit un grand général et un grand politique.

Deux *Barbarigo* portèrent le sceptre ducal ; *Marc* qui ne fit pour ainsi dire que le toucher, et *Augustin* qui le tint long-temps. Sous lui se consumma l'affaire de Chypre. La seigneurie, mère adoptive de la reine *Catherine Cornaro* depuis quinze ans, ne lui laissoit que les honneurs de la royauté, et en gardoit toute la réalité. Les tuteurs craignirent que leur pupile ne se lassât de sa sujétion, et ne prît un mari pour s'en délivrer. Afin de parer ce coup, on résolut d'enlever la reine de ses états et de la transférer à Venise. *Cornaro*, son frère, est chargé de lui faire agréer la proposition. *Catherine*, étrangement surprise, refuse de s'y prêter. Comment quitter un royaume riche, où elle jouit des honneurs de sa dignité, pour se confiner dans un lieu où elle n'aura ni rang ni état ? « C'est bien assez, répond-elle, que la république possède mon royaume après ma mort ». *Cornaro* insiste et lui représente que si elle persévère dans son refus, il sera taxé de n'avoir pas employé tous les moyens

Marc Barbarigo. 1486.
Augustin Barbarigo.
1486.

auprès d'elle , et qu'elle l'exposera lui et toute sa famille , au ressentiment du sénat. « Hé bien , reprend la princesse , « désolée et fondant en larmes , si vous « le trouvez bon , je le trouve bon aussi , « au moins je tâcherai de gagner sur « moi de le trouver tel ; mais ce sera de « vous , plus que de moi , que la république tiendra mon royaume ».

Elle part , la mort dans le cœur. Venise lui fait une réception magnifique. On lui donna pour sa résidence un beau château dans le Trévisan , une forte somme d'argent comptant et une bonne pension. Pendant ce temps , l'étendard de Saint-Marc flottoit à Famagouste , et s'arboroit dans toute l'île qui fut réunie au domaine de la république. Il ne lui manquoit en effet qu'une couronne pour tenir dans l'association des princes , un rang égal à celui des autres potentats. Elle en avoit la puissance par ses richesses. Venise étoit le centre des négociations. Les rois et les princes y envoient leurs ambassadeurs , qui formoient comme un congrès perpétuel auprès de son auguste sénat. Là se formèrent les lignes. De là sortirent les résolutions qui furent si fatales aux Français , dans les guerres d'Italie , du quinzième siècle.

rig
int
qu
aut
teu
esp
mo
sac
pub
de
non
teu
juge
qu'i
doiv
ne d
term
préte
reux
vous
d'éta
peut
comp
ces r
de s
Car d
çant
qui t
sur v

La

Après la mort d'*Augustin Barbarigo*, les Vénitiens, durant un court interrègne, créèrent une magistrature, que les uns disent monstrueuse, les autres admirable ; il s'agit des *inquisiteurs d'état*, chargés de faire agir les espions, d'écouter les délations, d'imoler les victimes, dont ils croient le sacrifice nécessaire ou utile à la sûreté publique. Juges inexorables, dispensés de rendre compte, ils ne sont qu'un nombre de trois, choisis entre les sénateurs de la plus grande intégrité. Leurs jugemens ne sont souverains, que lorsqu'ils sont tous trois du même avis. Ils doivent être de familles différentes. Ils ne demeurent en place qu'un temps déterminé. Moyennant ces précautions, on prétend que leur pouvoir n'est dangereux que pour les méchans. Des Vénitiens vous assureront que les *inquisiteurs d'état* n'ont jamais prévarié. Mais qui peut le savoir puisqu'ils ne rendent point compte de leurs jugemens ? Sans doute ces magistrats renoncent à toute espèce de société, ou on renonce à la leur. Car qui voudroit s'exposer à l'œil perçant ou à l'oreille attentive d'un homme qui tient à volonté la hache suspendue sur votre tête ?

Léonard Lorédan, successeur d'*Au-*

Léonard Lorédan, 1501.

gustin Barbarigo, vit sous son règne la république battue d'une violente tempête. Sa fierté occasionna contre elle un soulèvement presque général. Le pape, les Français et les princes d'Italie se liguèrent pour l'abaisser. Ils partagèrent entre eux, avant de les conquérir, les états de la Terre-Ferme. On prétendoit ne leur laisser que leur ville, de petites contrées confinant aux Turcs, et quelques îles. Tout ce qui tenoit à l'Italie devoit être le partage des ligués. Ne se croyant pas assez forte pour défendre la Terre-Ferme, la seigneurie résolut de l'abandonner, espérant par ce sacrifice détourner le coup qui la menaçoit ; mais revenue de sa première consternation, elle reprit courage. Des soumissions faites à propos appaisèrent le pape. Des succès rendirent à la république quelques alliés. Des intrigues, adroitement conduites, jetèrent la discorde entre les confédérés. La *furie française* étoit ce qu'ils avoient le plus à redouter. *Louis XII*, qui connoissoit sa nation, prévoyoit bien les effets de son impétuosité. On voulut lui faire peur de la prudence, de la politique et de la sagesse du sénat, il répondit : « Je leur donnerai tant de
 « fous à gouverner, qu'avec toute leur
 « sagesse ils n'en pourront venir à

« h
 d'A
 et é
 forc
 véni
 vaci
 guer
 retr
 état
 mair
 bliqu
 produ
 tratu
 de L
 les év
 treux
 gouver
 Ve
 les-Q
 toient
 La rép
 tance.
 guerre
 Saint-
 ou s'a
 une in
 préten
 née ve
 tique,
 conno
 gée en

« hout ». En effet, tout céda, près d'Aignadel, à la jeune noblesse, brave et étourdie qui faisoit la plus grande force de l'armée française, mais le flegme vénitien amortit insensiblement la vivacité française. Après dix ans de guerre, les puissances belligérantes se retrouvèrent à peu près dans le même état où elles étoient en commençant, mais fort épuisées, sur-tout la république, dont l'extrême détresse est prouvée, puisqu'elle vendit les magistratures. Cependant, comme la fermeté de *Lorédan* avoit contribué à rendre les événemens de la guerre moins désastreux, sa sagesse rétablit l'ordre dans le gouvernement.

Venise voyoit sur ses frontières *Charles-Quint* et *François I.^{er}*, qui se disputoient ses faveurs, et se les partageoient. La république ne se piquoit pas de constance. Il n'est pas rare de voir dans les guerres du seizième siècle, le lion de Saint-Marc suivre l'aigle de l'Empire, ou s'attacher aux lys de France, avec une indifférence égale. Du conflit des prétentions des parties belligérantes, est née vers ce temps la science diplomatique, que le génie italien raffina. Cette connoissance des droits respectifs, érigée en système, a été très-utile aux

Antoine Grimmi. 1522.
André Gritti. 1524.
Pierre Lando. 1539.
François Donato. 1545.
Marc Antoine Trevisani. 1557.
François Venier. 1554.
Laurent Priuli. 1556.
Jérôme Priuli. 1559.

Vénitiens, qui avoient toujours à leur tête des hommes familiarisés par la maturité de l'âge et la circonspection républicaine, avec l'art de la négociation.

Les successeurs de *Léonard Lorédan* peuvent être comparés aux antiques sibylles pour la vieillesse et les sentences. *Antoine Grimani* avoit quatre-vingt-sept ans quand on lui conféra la dignité de doge ; *André Gritti*, quatre-vingts ans. Celui-ci voyant que, dans un traité conclu à Cambrai, entre *Charles-Quint* et *François I.^{er}*, les intérêts de Venise avoient été négligés, malgré les promesses que leur avoient faites ces deux princes pour les attacher à leur cause, dit ces paroles remarquables : « La ville « de Cambrai est le purgatoire des Vé- « nitiens. L'empereur et le roi leur y « font expier la faute de s'être alliés avec « eux ». En vingt ans, six doges essayèrent, pour ainsi dire, le bonnet ducal, *Pierre Lando, François Donato, Marc-Antoine Trévisani, François Venier, Laurent* et *Jérôme Priuli*. Ces deux derniers étoient frères. Cette espèce d'hérédité, dans une république jalouse et munie de lois qui sembloient réprover pareille succession, atteste leur mérite. La seigneurie laissa aussi enfreindre, en faveur de *Laurent Priuli*, la défense

●bserv
couro
Sendo
qui fut
tueuse
point
donna
Apr
électeu
de l'ur
travail
ralité i
quatre
voit eu
et il y
sénat, i
chez lu
un secr
qu'il vé
le rend
mens, i
qui men
perdre
ron de
étoient
prirent
gloire d
leur est
sommée
rédi
redan,
Turcs,

observée depuis plus de cent ans, de couronner les épouses des doges. *Zilia Sendolo*, sa femme, reçut cet honneur, qui fut accompagné d'une pompe majestueuse. Le luxe étoit alors porté à un point qui attira l'attention du sénat, et donna lieu à des lois répressives.

Après la mort de *Jérôme Priuli*, les électeurs eurent de la peine à faire sortir de l'urne le nom de son successeur. Ils travaillèrent treize jours. Enfin la pluralité indiqua *Pierre Lorédan*, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Jamais il n'avoit eu d'ambition pour ce haut rang, et il y pensoit si peu, qu'à la sortie du sénat, il s'en retournoit tranquillement chez lui. On fut obligé de lui dépêcher un secrétaire, pour lui faire souvenir qu'il venoit d'être élu doge. Si l'âge ne le rendoit pas indifférent aux événemens, il dut être sensible aux malheurs qui menaçoient la république, près de perdre l'île de Chypre, le plus beau fleuron de sa couronne. Les Vénitiens s'en étoient emparés par ruse. Les Turcs la prirent par la force, et souillèrent leur gloire de vengeances atroces. Cette île leur est restée. Cette perte ne fut consommée que sous le successeur de *Lorédan*, *Louis Mocenigo*. Outre les Turcs, Venise avoit pour ennemis les

Lorédan.

1567.

Louis Mocenigo. 1570.

Uscoques, reste des Albanois, corsaires entreprenans et actifs, retirés dans l'extrémité du golfe *Carnero*, dont les bas-fonds et les rochers leur servoient de défense et d'asile. La république étoit obligée de tenir toujours des vaisseaux d'observation en croisière contre eux. Souvent elle força ces pirates de rendre leur brigandage ; mais il étoit rare qu'il ne leur en restât pas quelque chose.

Sébastien.
Venier. 1577
Nicolas da
Ponte. 1578.
Paschal Cico-
gna. 1585.
Marin Gri-
mani. 1594.
Léonard Do-
nato. 1605.

Pendant l'année que *Sébastien Venier* régna, il vit deux évènements importants, l'un utile, l'autre fâcheux. Le premier, le rétablissement des finances, de la république, par la réduction des intérêts, qui étoient portés à quatorze pour cent, et par le retranchement des dépenses. Le second est l'incendie du palais ducal. On remarque cet événement, parce qu'il y périt beaucoup de monumens des arts et d'excellens tableaux, qui représentoient les plus beaux traits de l'histoire de la république : perte irréparable, qui affecta tellement *Sébastien Venier*, qu'il en mourut de chagrin.

Son successeur, *Nicolas da Ponte*, avoit enseigné la philosophie et les belles-lettres, et avoit passé successivement par toutes les dignités. Cet exemple de fortune qui ne se trouve que

dans l
pour c
On ne
tombe
huit a
cha en
houne
frayé.

Sous
gna, l
dépôt
cer en
sous la
paieme
tuité.
pont de
grand e
partage
entre
combar
acciden
temps l
sente h
contras
tables c
de la r
coupab
aussi le
ouverte
et qu'el

dans les états électifs, est encourageant pour ceux qui s'appliquent aux sciences. On ne vouloit peut-être que décorer son tombeau, puisqu'il avoit quatre-vingt-huit ans lorsqu'il fut élu. Mais il marcha encore sept ans dans le chemin des honneurs, que son mérite lui avoit frayé.

Sous son successeur, *Pascal Cicogna*, fut établi la banque de Venise, dépôt ouvert à ceux qui veulent y placer en sûreté leur argent avec intérêt sous la garantie de l'état. La fidélité du paiement paroît en assurer la perpétuité. Alors aussi a été commencé le pont de Rialte, d'une seule arche sur le grand canal, de la figure d'un *S*, qui partage Venise. Il s'y livre tous les ans, entre les deux quartiers opposés, un combat simulé, qui ne finit pas sans accident. On embellit dans le même temps la place *Saint-Pierre*, qui présente habituellement à la réflexion deux contrastes. D'une part les deux redoutables colonnes entre lesquelles la hache de la république fait tomber les têtes coupables ou suspects, et où on voit aussi les bouches infernales, toujours ouvertes aux délations qu'elles dévorent, et qu'elles rendent ainsi aux inquisiteurs

d'état. D'autre part, des histrions, des baladins, des empyriques, joueurs d'instrumens, danseurs, courtisanes agaçantes, et tout l'extérieur d'une gaîté libre sous le masque, ou à visage découvert, et plusieurs rangs de boutiques fournies de tout ce qui peut flatter le goût et les yeux. Dans un endroit séparé et privilégié, faisant ombre au tableau, se promènent les nobles et les sénateurs, revêtus de leurs robes noires, avec l'air soucieux d'hommes d'Etat, chargés des intérêts de l'univers. Le peuple, à l'élection de *Martin Grimani*, successeur de *Cicogna*, se livra à des transports de joie, à cause de son affabilité et de la douceur de son caractère. Il vit commencer entre Venise et le saint-siège, les querelles qui se terminèrent sous *Léonard Donato*, son successeur, à l'avantage de la république.

Sous *Marc-Antoine Memo*, et *Jean Bembo*, la guerre des Uscoques se renouvella, ou se continua avec des excès atroces de la part de ces brigands. Elle fut terminée sous ce dernier doge, par la destruction des barques des pirates, par la ruine de leurs asiles, et la dispersion des chefs, dont le nom est presque oublié. D'autres guerres dans le

Marc-Antoine Memo.
1612.

Jean Bembo.
1616.

Nicolas Donato. 1618.

Man
arme
une
Espa
sous
dign
ne la
succ
éclat
lèbre
Le
d'Os
roi
mar
à Ve
de s'
verse
que
voir
exéc
nis d
cons
du
hiso
paix
Vén
l'am
où i
et si
pou

Mantouan et le Frioul occupèrent les armes de la république, et firent naître une espèce de haine entre elle et les Espagnols. Cette passion fut contenue sous *Nicolas Donati*, qui parvint à la dignité de doge, à quatre-vingts ans, et ne la posséda qu'un mois. Mais sous son successeur, *Antoine Priuli*, l'animosité éclata par une conspiration, devenue célèbre sous la plume d'un élégant écrivain. Le complot fut tramé entre le duc d'*Ossonne*, vice-roi de Naples pour le roi d'Espagne, et le marquis de *Bedmar*, ambassadeur de cette couronne, à Venise. Il ne s'agissoit pas moins que de s'emparer de Venise ou de la bouleverser. Les mesures étoient si bien prises que des accidens qu'on ne pouvoit prévoir, purent seuls les déconcerter. Les exécuteurs subalternes furent pris et punis de mort; mais les deux chefs se tinrent constamment sur la négative. Les preuves du crime, qu'on peut qualifier de trahison, puisqu'il se commit en temps de paix, étoient évidentes. Cependant les Vénitiens se contentèrent de renvoyer l'ambassadeur à la justice de l'Espagne, où il n'encourut pas même une disgrâce, et si d'*Ossonne* mourut en prison, ce fut pour un autre crime. Il est cependant

CARLETON UNIVERSITY

des historiens judicieux qui regardent cette conspiration comme fabuleuse, et qui ne peuvent s'empêcher d'admirer l'imagination de l'abbé de Saint-Réal, qui a composé un livre tout entier sur des incidens qui sont de l'invention de l'auteur.

Antoine
Priuli. 1618.
François
Contarini.
1623.

Jean Corna-
ro. 1625. Ni-
colas Conta-
rini. 1630.

François
Erizzo. 1632.

François Contarini succéda à *Priuli*, et fut remplacé deux ans après, par *Jean Cornaro*. Celui-ci eut la douleur de voir son fils aîné coupable d'assassinat, banni à perpétuité, malgré la dignité du père, et son nom effacé du livre d'or. Peut-être pour le consoler, on déclara que la dignité de cardinal, à laquelle son autre fils venoit d'être promu, n'étoit pas une des dignités étrangères, interdites aux nobles vénitiens. L'affaire du fils du doge, condamné à l'exil par le conseil des dix, suscita une tempête violente contre ce tribunal. Les jeunes patriciens trouvoient dur d'être assujétis à ses procédures secrètes et rigoureuses. Mais dans une assemblée tenue à ce sujet, l'avis des plus âgés l'emporta, parce qu'ils prouvèrent que le secret et la promptitude de ce tribunal, étoient les seuls moyens capables de contenir une jeunesse bouillante, souvent peu réfléchie. Le tribunal fut

conf
dans

N

du s

attaq

Lom

Fran

distir

porte

veste

occup

nitier

un sé

les m

leur

dans

l'émul

pect a

que la

chent

décor

Er

tion q

Quoiq

conser

sous le

troupe

secour

les Tu

nomm

briller

confirmé dans ses fonctions, ainsi que dans sa manière d'opérer.

Nicolas Contarini seconda les soins du sénat, pour soulager les Vénitiens, attaqués du fléau de la peste, qui de la Lombardie pénétra dans la ville. Sous *François Erizzo*, son successeur, la distinction des habits, le privilège de porter une robe à grandes manches, la veste rouge, l'étole et la ceinture d'or occupèrent aussi gravement le sénat vénitien, qu'une mode pourroit intéresser un sénat de femmes. Il faut avouer que les marques d'honneur peuvent avoir leur mérite et dans un royaume, et dans une république, tant pour exciter l'émulation, que pour imprimer le respect aux inférieurs. Il n'y a de puéril que la trop grande importance qu'attachent à ces ornemens ceux qui en sont décorés.

Erizzo étoit capable d'autre occupation que celle de régler un cérémonial. Quoique âgé de quatre-vingts ans, le conseil le jugea propre à commander, sous le titre de *capitaine-général*, les troupes que la république envoyoit au secours de l'île de *Candie*, attaquée par les Turcs. Quand ce brave vieillard fut nommé, on vit une généreuse ardeur briller dans ses yeux. « Je suis prêt,

« dit-il, à consacrer au service de la
« république les derniers momens d'une
« vie qui lui a toujours été dévouée.
« Je partirai avec d'autant plus de joie,
« que j'aurai l'honneur de mourir pour
« la patrie ». Cet honneur, il l'obtint,
non cependant les armes à la main,
mais épuisé par les travaux des prépa-
ratifs auxquels il succomba.

François Mo-
lino. 1616.
Charles Con-
tarini. 1655.

François
Cornaro.
1656.

Bertuce Va-
lier. 1656.

Pendant cette guerre désastreuse,
les Vénitiens furent réduits à leurs seules
forces, contre celles d'un grand empire.

François Molino ne joignit point,
comme son prédécesseur, la charge de
capitaine-général à la dignité de doge.
Il resta à Venise pour le conseil, pen-
dant que les amiraux se distinguoient
par des exploits glorieux. En aucune
circonstance les Vénitiens n'ont montré
plus d'habileté dans la marine, plus d'in-
trépidité dans les combats, plus de mo-
dération dans la victoire, plus de const-
tance dans les revers.

S'ils avoient eu affaire à des ennemis
moins acharnés, moins attachés au point
d'honneur de ne pas abandonner une
entreprise commencée, les Vénitiens,
par leurs négociations et leurs offres
raisonnables, auroient conservé du
moins une partie de l'île contestée. C'est
à quoi tendoit *Charles Contarini*, suc-

cesse
quell
naro
cut o
Berti
cepte
mais
deroin
soit le
peu a
guerre
et qui

Son
saro,
fois av
sit enc
de so
mouru
vécut p
fut con
rini, s
les V
qu'écr
forces
ment.
ville q
monce
Turcs
firent
quatre
et firen
To

cesseur de *Molino*. On ne peut dire, quelles étoient les vues de *François Cornaro*, son successeur, parce qu'il ne vécut qu'un mois. Il fut remplacé par *Bertuce Valier*. Celui-ci étoit d'avis d'accepter la paix qu'offroient les Turcs, mais toujours à condition qu'on leur céderoit l'île entière. Il valoit mieux, disoit le doge, faire une paix à la vérité peu avantageuse, que de continuer une guerre qui duroit depuis quatorze ans, et qui achèveroit de ruiner l'état.

Son avis fut combattu par *Jean Pesaro*, qui s'étoit déjà opposé plusieurs fois avec succès à cette cession. Il réussit encore, et fut d'autant plus en état de soutenir son opinion, que *Valier* mourut, et qu'il le remplaça; mais il ne vécut pas deux ans. La perte de Candie fut consommée sous *Dominique Contarini*, son successeur. On peut dire que les Vénitiens furent moins vaincus qu'écrasés par les Ottomans, dont les forces se renouveloient perpétuellement. Candie, la capitale, la dernière ville qui se rendit, n'étoit plus qu'un monceau de ruines. Plus de trente mille Turcs y perdirent la vie. Les assiégés firent jouer quatre cent quatre-vingt-quatre mines, soutinrent vingt assauts, et firent seize sorties. De jeunes volon-

Jean Pesaro.
1657.
Dominique
Contarini.
1660.

taires français signalèrent , comme auxiliaires , leur valeur dans Candie , dans les murs duquel périt le fameux duc de *Beaufort*. Les finances de la république étoient pour le moins aussi endommagées que l'île qu'elle cédoit. On assure qu'à la fin de cette guerre elle se trouvoit endettée de plus de soixante-quatre millions.

Nicolas Sagredo. 1674.
Louis Contarini. 1676.
Marc-Antoine Justiniani. 1684.
François Morosini. 1686.

La république se reposa sur *Nicolas Sagredo* et *Louis Contarini*. Elle souffrit pendant ce temps quelques infractions que les Turcs , fiers de leurs forces , firent aux traités. Le lion de St.-Marc dorinoit ; mais il se réveilla sous *Marc-Antoine Justiniani*, au bruit d'une ligue qui se forma contre les Turcs , entre l'empereur et le roi de Pologne. Les Vénitiens y accédèrent volontiers. Ils aidèrent les alliés , non-seulement de leurs forces , mais de la capacité de *François Morosini*. Ce grand homme , presque toujours vainqueur des Turcs dans la guerre de Candie , avoit une réputation si bien établie , que lorsque *Justiniani* mourut , il ne se présenta point de candidats. Ce silence sembloit indiquer *Morosini*. Il étoit sur la flotte , le théâtre ordinaire de ses triomphes. Le sénat , pour ne point se priver de ses talens militaires , ne le rappela pas , mais

lui en
qu'il n
solda
triomp
Dep
fut pas
cepend
Deux
rent de
s'être c
pes, M
saires P
teur. D
républi
les si
ne pou
le nom
toit pou
gne faci
mort. L
la salle
tion: A
nésiaqu
La gn
niâtreté
toires de
mais elle
tes. C'es
surpris d
avec les
ne parois

lui envoya l'anneau et le bonnet ducal, qu'il reçut au milieu des matelots et des soldats, témoins et compagnons de ses triomphes.

Depuis son élévation, la victoire ne fut pas aussi fidèle à ses drapeaux, sans cependant les abandonner tout-à-fait. Deux maladies considérables le forcèrent de quitter le commandement. Après s'être couvert de gloire à la tête des troupes, *Morosini* déploya au timon des affaires l'habileté d'un sage administrateur. Des échecs arrivés aux armes de la république, rappelèrent à la mémoire les succès du doge. La seigneurie croyant ne pouvoir être heureuse que sous lui, le nomma encore *capitaine général*. C'étoit pour la quatrième fois. Une campagne fatigante altéra sa santé et hâta sa mort. Le sénat fit mettre son buste dans la salle du scrutin, avec cette inscription: *A François Morosini, le Péloponnésiaque*.

La guerre dura avec beaucoup d'opiniâtreté sous *Silvestre Valier*. Les victoires des Vénitiens se multiplioient ; mais elles n'équivaloient pas à leurs pertes. C'est pourquoi on ne doit pas être surpris qu'ils aient souscrit à une paix avec les Turcs, moins avantageuse qu'ils ne paroissoient pouvoir se la promettre.

Silvestre Valier. 1694.

Louis Mocenigo. 1701.

Jean Cornero. 1710.

Sébastien Mocenigo. 1720.

Charles Ruzini. 1732.

Louis Pisani. 1735.

Pierre Grimaldi. 1741.
 François Lorédano. 1752.
 Marc Foscarini. 1762.
 Alvisio, Mocenigo. 1763.
 Paul Renier. 1779.
 Louis Manin. 1789.

Ils restèrent neutres pendant la guerre de la succession d'Espagne. *Louis Mocenigo* la vit commencer. Il fallut au sénat son slegme et sa patience, pour ne pas céder aux attaques indirectes faites par les puissances belligérantes, pour tirer la république de l'indifférence politique qu'elle s'étoit prescrite. Sous *Jean Cornaro*, parut une loi qui règle l'habillement des dames vénitiennes, nobles et citadines. Il leur est défendu de porter perles, diamans, galons d'or et d'argent dans la ville, ni aucune broderie. La couleur noir leur est prescrite.

Ainsi elles ne peuvent exercer le talent de la parure que sur la forme. *Jean Cornaro* vit recommencer la guerre entre la république et les Turcs. Son successeur, *Sébastien Mocenigo*, la finit par un traité qui lui valut le dogat. Après la mort de *Cornaro*, il fut lui-même remplacé par *Charles Razzini*, qui est mort à quatre-vingt-un ans, et celui-ci par *Louis Pisani*. Il a été suivi par *Pierre Grimaldi*, *François Lorédano*, *Marc Foscarini*, *Alvisio*, *Mocenigo*, *Paul Renier*, et enfin *Louis Manin*, le dernier doge.

La machine du gouvernement vénitien a un rouage très-compiqué. Quand

on m
 on a
 jeu
 Le
 tous
 ans.
 tous
 toute
 unes
 Le
 six co
 rien
 cinq
 cinq
 sans
 dienc
 aux d
 sénat.
 Le
 blée c
 il n'y
 Le re
 trois
 tribu
 et de
 le tan
 les ha
 sadem
 Le
 crimes
 souven

on n'y est pas accoutumé d'enfance, on a besoin d'étude, pour en saisir le jeu.

Le *Grand Conseil* est composé de tous les nobles qui ont passé vingt-cinq ans. Il s'assemble tous les dimanches et tous les jours de fêtes. Il nomme à toutes les charges, excepté quelques unes renvoyées au sénat.

Le *Collège* est formé du doge, de six conseillers, sans lesquels il ne peut rien faire, de la garantie criminelle, cinq *sages grands, de la Terre-Ferme*, cinq *des ordres*, et six *sages grands sans addition*. Le collège donne audience aux ambassadeurs, aux généraux, aux députés des villes, et convoque le sénat.

Le *Sénat* ou *Prigadi*, est l'assemblée de trois cents nobles : parmi eux il n'y a guères que cent vingt sénateurs. Le reste pour compléter le nombre des trois cents est tiré de tous les autres tribunaux. Le sénat décide de la paix et de la guerre, établit les impôts, fixe le taux des monnoies, dispose de tous les hauts emplois et nomme les ambassadeurs.

Le *Conseil des Dix* juge de tous les crimes d'état, et exerce une autorité souveraine, sur le doge même.

Les *Inquisiteurs d'état*, au nombre de trois sont tirés de ce conseil, et sont encore plus redoutables, puisqu'ils ont autorité même sur les autres membres du conseil des dix. Quand ils sont tous trois du même avis, ils font mourir l'accusé, sans rendre aucun compte. Ils ont partout des espions, font des visites nocturnes dans le palais Saint-Marc qu'habite le doge. Ils y entrent et en sortent par des issues secrètes, dont ils ont la clef. Dans leurs expéditions, il est aussi dangereux de les voir que d'en être vu. Ceux que le conseil des dix fait arrêter, sont interrogés par un des inquisiteurs d'état. Les réponses communiquées, ils sont jugés, sans qu'il leur soit accordé de défendre leur cause, d'avoir un avocat, de voir leurs parens, ni de recevoir des lettres. S'ils sont manifestement convaincus, l'exécution se fait en public, sinon, dans le secret de la prison. Le supplice le plus commun est de noyer. On prétend que ce tribunal a pour maxime qu'il vaut mieux perdre vingt innocens, que de sauver un coupable. Cette imputation paroît outrée; mais il est certain que ce tribunal penche extrêmement vers la sévérité, et que les moindres fautes, en matières d'état, y sont rigoureusement punies.

Le
tribu
tion
de d
parti
civil
Leur
des r
Proc
tenda
et de
main
les fa
Le
bourg
fonct
lui ai
ger le
tant,
porte
celien
senat
conse
pour
chand
privile
sans v
seils,
entrée
reçoit
après

Les *Avogadors*, sont dans chaque tribunal chargés de provoquer l'exécution des lois. Les *Censeurs*, au nombre de deux, veillent sur les mœurs des particuliers. La *quarantie criminelle et civile* jugent les affaires des particuliers. Leur dénomination indique le nombre des membres et leurs fonctions. Les *Procurateurs de Saint-Marc* ont l'intendance des hôpitaux, des bibliothèques et des aumônes publiques, veillent au maintien du repos et du bon ordre dans les familles.

Le *Chancelier* doit toujours être un *bourgeois* ou *citadin*. Il semble que ses fonctions et les honneurs dont il jouit lui aient été attribués, pour dédommager le peuple, dont il est le représentant, de la puissance qu'il a perdue. Il porte le sceau de l'état, a le titre d'*excellence*, et la préséance sur tous les sénateurs et magistrats, excepté les conseillers de la seigneurie, qui passent pour ne faire qu'un avec le doge. Le chancelier est à vie, jouit de tous les privilèges de la noblesse, assiste, mais sans voix délibérative, à tous les conseils, excepté à celui des dix, fait une entrée publique après son élection, et reçoit les mêmes honneurs que le doge après sa mort.

Le doge a tout l'extérieur de la souveraineté, sans en avoir presque aucune réalité. Il vit dans une contrainte perpétuelle, qui pèse même sur sa famille, ne peut s'absenter sans permission, et ne fait aucune fonction d'éclat que comme commissaire de la république. Non-seulement ses actions, mais encore ses paroles sont surveillées. S'il manque en quelque chose, il est exposé à de dures réprimandes. Son palais est rempli d'espions, et s'il venoit à se lasser de tant de gêne, il lui est défendu d'abdiquer. Cependant on trouve pour cette dignité des hommes qui n'ont pas besoin de fortune. Le doge a sous sa juridiction l'église de Saint-Marc. Il en nomme tous les canonicats. Il est aussi supérieur d'un célèbre monastère, où l'on n'admet que des filles nobles qui sont fort libres sous son gouvernement. Le reste du clergé est soumis à l'inspection du sénat.

La république considère plus le service de mer que celui de terre. Elle entretient toujours sur les vaisseaux et sur les galères, un certain nombre de jeunes nobles, pour qu'ils s'instruisent dans la marine. Outre cela elle ordonne aux négocians de ses états qui mettent des navires en mer, d'y recevoir et de gar-

der
gen
cha
ent
con
fair
avec
lie
tran
en t
séra
de l
capi
cont
grat
de g
gers
L
trait
vit e
pect
plus
ordi
ou p
sœur
fois.
la vil
perm
desir
gent
sessi

der à leurs frais, deux ou trois pauvres gentilshommes, qui ont le privilège d'y charger une pacotille franche. Cet usage entretient dans la noblesse le goût du commerce. Cependant elle ne le peut faire sous son nom; mais elle s'intéresse avec les citadins. Ce besoin réciproque lie les deux ordres et contribue à la tranquillité. Les troupes de terre ne sont en temps de paix composées que de misérables paysans, et de toute la canaille de la Terre-Ferme. On ne paie que les capitaines et les sergents. Le reste se contente de l'uniforme et de quelques gratifications dans les revues. En temps de guerre la république prend des étrangers à sa solde.

Les Vénitiens sont fort sobres, et se traitent rarement entre eux. La noblesse vit entre elle avec beaucoup de circonspection et de cérémonie. Il est rare que plus d'un frère se marie. Ils demeurent ordinairement ensemble par économie, ou pour jouir de la société de leur belle-sœur: usage que l'on calomnie quelquefois. La vie des femmes est triste dans la ville. On a vu qu'elles n'ont point permission d'user des parures qu'elles desireroient; mais elles se dédommagent quand elles passent dans leurs possessions de Terre-Ferme. C'est-là qu'on

voit la noblesse vénitienne dans tout son éclat.

A la ville, les affaires, les conseils, les élections, consomment tout le temps. Ce qui reste se donne au jeu, dont la seigneurie souffre les excès dans les lieux qui y sont destinés. On y joue sous le masque, en silence. En général tout se fait avec cette précaution; mais le déguisement ne trompe pas les espions, qui sont en grand nombre. Les plus ordinaires, les plus affidés à la république sont les gondoliers. Comme on ne peut se passer d'eux dans une ville toute traversée de canaux, ils savent toutes les démarches, les heures de rentrée et de sortie, les visites, les rendez-vous, les rassemblemens, s'il y en a, et ils en rendent un fidèle compte. Aussi l'état ménage-t-il avec soin cette classe du peuple. Une autre espèce d'espions sont les courtisanes, chez lesquelles s'assemble même la bonne compagnie, plutôt que chez les femmes honnêtes que la coutume, et peut-être la jalousie borne à leur famille.

Veut-on, pour finir, connoître les précautions imaginées afin de prévenir ou de déconcerter les cabales ou les intrigues dans les élections? Celles qu'on prend pour l'élection du doge donne-

ront
tres
on a
ving
tire
don
tires
les d
cinq
qua
toug
onz
élec
coup
pren
qui
l'esc
O
décr
véni
mac
est a
La p
de t
fuir
rega
cette
ques
l'art
Cam
octo

ront plus ou moins idée de toutes les autres. Le grand conseil composé, comme on a dit, de tous les nobles au-dessus de vingt-cinq ans, étant assemblé, chacun tire d'une urne sa *balotte*, trente dorées donnent droit à ceux qui les ont d'en tirer neuf; les neuf en tirent quarante, les quarante, douze, les douze, vingt-cinq, les vingt-cinq, neuf, les neuf, quarante-cinq, les quarante-cinq, onze, toujours par *balottes dorées*; enfin, les onze, quarante-un, qui sont les vrais électeurs. On les enferme, et après beaucoup de précautions minutieuses qu'ils prennent entre eux, l'heureux mortel qui réunit vingt-un suffrages, devient l'esclave couronné de la république.

On a cru d'autant plus important de décrire le mécanisme du gouvernement vénitien, qu'il est à présumer que cette machine qui a duré plus de mille ans, est actuellement brisée pour toujours. La prise de Venise par les Français, et de tous les états de terre-ferme, a fait fuir le doge, *Louis Manin*, qu'on doit regarder comme le dernier. Le sort de cette ancienne république est resté quelques mois en suspens; mais enfin par l'article VI du traité de paix signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre 1797, entre le général *Bona-*

parte et les plénipotentiaires de l'empereur, cette possession importante par sa situation, qui rend ce prince puissance maritime, lui a été cédée et incorporée à ses états héréditaires. Depuis six mois Venise vient d'être cédée par l'Autriche à la France, par le traité de Presbourg.



RAGUSE.

Raguse, très-petite république située dans la Dalmatie, peut être regardée comme annexe de Venise, puisqu'elle est sous sa protection, et qu'elle lui paie un tribut; mais elle est sous la même condition protégée aussi par le Turc, et elle a été souvent reconnue neutre, pendant que ces deux puissances se faisoient la guerre. Raguse a peu de territoire; mais elle jouit d'un bon port, qui rend son commerce florissant. Elle est gouvernée par un sénat. Les Ragusois sont belliqueux et bons marins, sans doute aussi bons politiques, puisqu'ils savent sacrifier l'argent assez à propos pour se maintenir libres, si voisins d'un despote et de républicains, souvent aussi peu délicats l'un que l'autre,

tre,
bien

L
cul
de l'
il es
grain
mon
meil
tag
agré
pend
il n'
tag
trou
merc
du j
lapis
lines
ches
bras
bien
Des
seco
ladi
ne c

tre , à l'égard de ce qui se trouve à leur bienséance.



T O S C A N E .

Le grand duché de Toscane , mieux cultivé , seroit un des plus fertiles pays de l'Italie. Situé au pied des Apennins , il est suffisamment arrosé , et produit grains , vin , huile , miel , manne , limons , oranges , et autres fruits de la meilleure qualité. Entrecoupé de montagnes et de plaines , il jouit de tous les agrémens des plus heureux climats. Cependant , sans qu'on en sache la raison , il n'est pas aussi peuplé que ces avantages sembleroient le promettre. On y trouve des mines de fer , de soufre , de mercure et même d'argent , de l'albâtre , du jaspe , de fort beaux marbres , des lapis lazuli , des améthystes , des cornalines , de l'alun , du borax : toutes richesses la plupart enfouies faute de bras ou d'industrie. Les salines sont bien entretenues et d'un bon rapport. Des eaux chaudes estimées offrent des secours salutaires contre plusieurs maladies. Quoique les états du grand duc ne contiennent pas toute l'ancienne

Toscane .
entre la Mé-
diterranée ,
l'état ecclé-
siastique , le
duché de
Modène et
les Apennins.

Etrurie, c'est cependant un des puissans princes d'Italie. Dans un besoin, et bien secondé par le peuple, il pourroit, dit-on, armer trente mille hommes, et mettre en mer vingt vaisseaux et douze galères.

Florence, ainsi nommée parce qu'elle est située dans les campagnes fleuries et dans une position délicieuse, est la capitale de la Toscane. C'est après Rome, la ville d'Italie qui mérite le plus d'être visitée. On y admire le célèbre palais des *Médicis*, qui y ont formé la plus belle collection des sculptures, peintures, bijoux antiques et modernes, et curiosités naturelles et artificielles. On pourroit ranger au nombre des raretés les nobles qui tiennent boutique sans en rougir. Tant est puissante l'opinion honorable et l'estime conciliée au commerce par l'exemple des anciens souverains.

Pise, la seconde ville du duché, a été une république rivale, quelquefois victorieuse de Florence, qui l'a enfin subjuguée. *Sienna* a subi le même sort. Le bon air qu'on y respire y attire beaucoup de noblesse. Il arrive de ce concours qu'on y parle la langue italienne dans la plus grande pureté. *Livourne* est un port franc, le commerce s'y fait

en g
pos
tans
ville
été
de l
lett
cien
mêm
dû l
poli
Flor
on
n'est
que
ques
L
l'Ital
pire
autre
on,
mare
dout
soins
form
cet a
étenc
avoie
d'am
ordin
grand

en grande partie par les juifs, qui composent à peu près la moitié des habitans. On compte encore douze autres villes dans le duché. Quelques-unes ont été célèbres autrefois. Les Toscans ont de la délicatesse et du goût pour les lettres. Ce goût est héréditaire. Les anciens Etrusques se distinguoient par les mêmes qualités. Les Romains leur ont dû leur religion, leurs sciences et leur police. Depuis la renaissance des arts, Florence en a été comme la patrie, et on peut dire que l'Europe moderne n'est pas moins redevable aux Florentins que l'ancienne Rome l'a été aux Etrusques.

La Toscane a suivi le sort du reste de l'Italie pendant la décadence de l'empire, passant d'une puissance sous une autre, jusqu'à *Charlemagne*, qui, dit-on, lui donna ses premiers comtes, marquis ou gouverneurs. C'est sans doute l'arrondissement confié à leurs soins, à la fin du septième siècle, qui a formé la Toscane, et l'on conçoit que cet arrondissement a été plus ou moins étendu, selon que ceux qui le présidoient avoient plus ou moins de forces ou d'ambition. Les empereurs le donnoient ordinairement à leurs parens, ou aux grands seigneurs de leurs cours.

On trouve même plusieurs ducs de Toscane à la fois, sans doute parce que les empereurs étoient bien aises, par ce partage, de multiplier leurs grâces. Quelques-uns de ces seigneurs, en différens temps, ont trouvé moyen de rendre le don héréditaire dans leurs familles, mais ils en faisoient presque toujours hommage aux empereurs, dont ils paroissent le recevoir. On a une suite assez exacte de ces princes, depuis 828, sous *Louis le Débonnaire*, jusqu'à 1115, sous l'empereur *Henri V*, pendant l'espace de près de trois cents ans.

Cette année 1115, mourut la célèbre comtesse *Matilde*, qui avoit fait, en 1077, une donation de la Toscane au Saint-Siège. L'empereur *Henri V*, qui vivoit alors, et les empereurs successeurs, ont réclamé contre cette donation faite à leur préjudice, parce que, disoient-ils, la dernière titulaire mourant sans enfans, la Toscane leur étoit dévolue comme fief de l'Empire. Aussi nommèrent ils des gouverneurs de ces états, sous le titre de *présidens* ou *marquis* de Toscane.

Les papes ne se mirent pas aisément en possession de la belle donation qui leur avoit été faite. Les *présidens* défen-

diren
droit
mêm
pereu
siden
Tosc
Dans
surer
natio
par le
dans
siècle
et de
temp
vages

Le
factio
la riv
thon
l'emp
l'anci
cont
issu c
sion
papes
par le
se fir
villes
noier
être
Gue

dirent, au nom des empereurs, des droits qui leur étoient utiles à eux-mêmes; mais comme l'autorité des empereurs déclina en Italie, celle des présidens éprouva de l'affoiblissement en Toscane, et les papes en profitèrent. Dans les efforts qu'ils firent pour s'assurer les principales parties de la donation, ils furent puissamment aidés par les factions qui s'élevèrent en Italie dans le commencement du treizième siècle, sur-tout par celles des *Guelfes* et des *Gibelins*, qui ont duré si longtemps, et qui ont fait de si grands ravages.

Le nom et la célébrité de ces deux factions ont commencé vers 1198, par la rivalité de *Philippe de Suabe* et d'*Othon IV*, tous deux compétiteurs à l'empire. Le premier descendant de l'ancienne maison des *Gibelins* avoit contre lui le pape, qui favorisoit *Othon*, issu de la maison des *Guelfes*. A l'occasion des prétentions respectives des papes et des empereurs, représentés par leurs présidens, les deux factions se firent des partisans en Toscane. Les villes qui tendoient à la liberté se donnoient aux papes dans l'espérance d'en être aidées, et prenoient le nom de *Guelfes*. Les nobles qui possédoient des

fiefs, s'attachoient à l'empereur sous celui des *Gibelins*. Cette lutte se prolongea durant tout le douzième siècle, et durant une partie du treizième; dans cet intervalle se sont formées les républiques, qui ont été long-temps le gouvernement général en Italie.

1200.

Florence a pris toutes les attitudes possibles avant de trouver une assiette ferme et assurée. L'histoire de ses efforts pour se donner un gouvernement, commence au treizième siècle. Jusqu'alors les Florentins avoient assez docilement obéi aux empereurs. *Frédéric II*, qui parvint à l'empire en 1198, abusa à Florence de son autorité. Afin de ne point trouver d'obstacle dans son administration tyrannique, il brouilla la noblesse avec le peuple. Celui-ci chassa les nobles; mais détrompé par les exactions de l'empereur, il rappela ceux qu'on lui avoit fait expulser. De concert ils choisirent douze magistrats tirés par couple de six tribus qui partageoient la ville. Ils les appelèrent *anciens*. Sous ce gouvernement presque paternel, les Florentins prospérèrent. Ils devinrent comme les législateurs de leurs voisins, qui recouroient à eux dans leurs différends. Mais cet heureux état fut de courte durée. Eux-mêmes

épro
moie

De
quelle
Gibel
chasse
patri
comm
banni
guerr
que l
Guel
uns a
reirs
secou
le rav
penp
cordé
ville
pour
tous
féren
affair
prési
il par
cause
Les
sans
plus
rent
las

éprouvèrent les agitations qu'ils calmoient chez les autres.

Des familles puissantes, entre lesquelles on nomme les *Uberti*, chefs des Gibelins, voulurent dominer, et furent chassées. Les exilés attaquèrent leur patrie, y rentrèrent à main armée. Ils y commirent des désordres, qui les firent bannir encore. Le malheur de ces guerres, ce qui les prolongeoit, c'est que les deux partis, sous les noms de *Guelfes* et de *Gibelins*, recouroient les uns aux papes, les autres aux empereurs, qui leur envoioient des secours : secours meurtriers, dont le résultat étoit le ravage et la ruine. Las de se battre, peuple et noblesse, les Florentins s'accordèrent en 1266. Ils partagèrent la ville en corps de métiers, et nommèrent pour chacun de ces corps un magistrat : tous réunis devoient connoître les différends des particuliers, et gérer les affaires publiques. On ne voit pas quel président fut donné à ce tribunal. Mais il paroît que cette présidence fut une cause de désunion dans le corps même. Les moins puissans, avec leurs partisans, quittèrent la ville, et n'y furent plus reçus quand ils demandèrent à y rentrer. La médiation du pape *Nicolas III* remit la paix entre eux. Il en-

Corps
de métiers,
1268.

voya en 1277 un conciliateur habile , qui fit embrasser Guelfes et Gibelins. On créa une magistrature de quatorze personnes , sept de chaque parti. Pour son droit d'arbitrage , le pape eut quelques châteaux.

Présidens
des métiers.
1282.

En 1282 , les Florentins réformèrent leurs quatorze magistrats , et nommèrent des *présidens des corps de métiers* , dont le nombre fut augmenté ou diminué selon les circonstances. Trois étoient alternativement à la tête des autres. Pendant leur supériorité , qui duroit deux mois , il ne leur étoit permis de se mêler d'aucune affaire , ni même d'aller chez eux. Ils étoient comme emprisonnés dans la maison commune , toujours prêts à répondre à tout. Sous cette administration , les Florentins cultivèrent avec utilité les arts , amis de la paix. Les nobles pouvoient y avoir part ; mais il falloit qu'ils fussent inscrits sur la liste des métiers.

confalonier.
1288.

Cet assujettissement déplut à plusieurs membres de la noblesse , quoiqu'ils eussent acquis , par le commerce , les richesses dont ils s'enorgueilloient. Leur opulence leur faisoit supporter impatientement d'être soumis à des gens qu'ils ne regardoient que comme de vils artisans. Il arriva à quelques-uns d'insulter

ces ci
qu'ils
force.
minis
1288,
qu'ils a
Sa fo
moine
gonfa
quatre
temps
né à c
du pe
de de
de la
avoir
son m
aussi l
elle. L
plaint
après
comm
qui n'
que p
d'obje
Elle
et la r
dans l
intéré
gèren
dans

ces citoyens, et de braver une autorité qu'ils ne voyoient pas appuyée par la force. Les *métiers* donnèrent à leur administration ce qui lui manquoit. En 1288, ils créèrent un chef militaire, qu'ils appelèrent, *gonfalonier de justice*. Sa fonction consistoit à appeler au moindre trouble le peuple sous son *gonfalon*, ou étendard. On lui donna quatre conseillers et deux colonels. Le temps de son commandement étoit borné à deux mois. Il devoit être homme du peuple, et ses soldats, au nombre de deux mille, devoient aussi être tirés de la même classe, sans qu'il pût y avoir un noble. La noblesse marqua son mécontentement de cette exclusion aussi humiliante que dangereuse pour elle. Des murmures, elle en vint aux plaintes, et des plaintes aux armes, et après bien du sang répandu ; à un accommodement qui se fit en 1300, et qui n'acquit peut-être de la consistance, que parce que la discorde changea d'objet.

Elle cessa de régner entre le peuple et la noblesse, pour exercer ses fureurs dans la caste supérieure. Divisés par des intérêts de famille, les nobles se partagèrent en *blancs* et en *noirs*, et se firent dans la ville une guerre de pillage et

Exécuteur
de la justice.
1306.

d'assassinats. Le peuple les regardoit avec assez d'indifférence. Peu lui importoit la prépondérance des uns ou des autres, puisque leurs démêlés le débarrassoient, sans qu'il s'en mêlât, de ceux qu'il regardoit comme ses ennemis naturels. On ne sait si ce fut à cette occasion, ou pour restreindre l'autorité dont un *gonfalonier* avoit peut-être abusé, qu'on en conféra une grande partie à un magistrat, sous le nom d'*exécuteur de la justice*. Il fut créé en 1306; et, pour être plus sûr de son impartialité, on statua qu'il ne seroit pas Florentin, pas même Toscan.

Robert, roi
de Naples.
1313.

Toutes ces variations aboutirent, on s'y attend presque, à se donner un maître. En 1313, les Florentins se mirent sous la domination de *Robert*, roi de Naples. Puis s'apercevant du tort qu'ils s'étoient fait en se soumettant à un prince qui les engagea dans des querelles, et les entraîna dans une guerre étrangère, ils élurent, en 1321, douze citoyens, chargés de modérer le pouvoir que le roi de Naples donnoit à ses agens dans leur ville. Les Napolitains avoient exilé une partie de la noblesse, comme la plus capable de s'opposer à leurs entreprises. Le peuple la rappela pour se renforcer. On se donna, en

13
co
et
éle
les
plu
roi
son
pou
pro
trib
séq
cert
de
étoi
vern
Flor
verai
Co
qu'e
tions
imm
occa
une
deux
quer
de n
bour
par
deux
Il y e

1325, des magistrats, dont l'élection fut confiée aux *chefs des tribus, seigneurs et conseils* en cette forme, que ces électeurs devoient mettre dans une urne les noms de ceux qu'ils croiroient les plus propres aux charges, et qu'ils seroient tirés au sort. Le nom de toute personne, de quelque condition qu'elle fût, pouvoit être mis dans l'urne; mais il est probable que ces électeurs, *chefs de tribus, seigneurs et conseils*, par conséquent les premiers de la ville, se concertoient assez bien, pour ne voir sortir de l'urne que les noms de ceux qui étoient à peu près de leur rang. Ce gouvernement civil n'empêchoit pas que Florence ne reconnût toujours la souveraineté des Napolitains.

Cette république n'en fut délivrée qu'en 1229, rebutée par leurs exactions, et lassée de voir sortir les sommes immenses qu'ils emportoient. A cette occasion, les Florentins se donnèrent une nouvelle constitution. Ils formèrent deux conseils, l'un de citoyens tirés uniquement du peuple, l'autre composé de nobles et de bourgeois notables. Ces *bourgeois notables*, distingués du *peuple* paroissent comme un *tiers-état*, et les *deux conseils*, comme deux chambres. Il y eut, dit-on, une conjuration contre

Chefs
des tribus.
1325.

Deux con-
seils. 1329.

cet établissement ; mais la manière dont les détails de ce complot est rapportée , fait croire que le gouvernement le supposa , pour se défaire de quelques citoyens suspects : ruse qui n'est pas sans exemple dans les républiques.

Général
étranger.
1344.

Les changemens continuel dans l'administration faisoient naître des regrets chez les uns , des espérances chez les autres , entretenoient l'inquiétude dans les esprits , et une disposition aux mouvemens. Le gouvernement des deux conseils , l'un uniquement peuple , l'autre noble et plébéien , tenoit plus de la démocratie que de l'aristocratie. Il déplut aux nobles. Ils profitèrent d'une guerre contre Lucques , pour persuader au peuple que , dans sa classe , il ne pouvoit pas se trouver un général expérimenté ; que pris entre les nobles , il seroit suspect ; qu'il falloit , par conséquent , en nommer un étranger. Ils firent tomber le choix sur un aventurier ; Lombard de naissance , nommé *Gautier* , qui s'intituloit duc de Calabre. Les nobles s'imaginoient que leur ayant obligation de sa dignité , il les favoriseroit. Quand il se vit en place , il se mit à faire la cour au peuple , néanmoins du consentement de la noblesse , à laquelle il insinuoit qu'il ne tendoit à

acc
tag
sen
134
A
tem
l'inc
les t
tiers
tère
Com
avoi
con
nes
gouv
anc
nobl
revê
Le p
fut i
Il s'e
furen
laire
aussi
empl
eux q
pense
moin
ment
rentin
plu

acquérir de l'autorité que pour la partager avec elle ; mais aussitôt qu'il se sentit assez de force , ce qui arriva en 1343 , il envahit la souveraineté.

A la vérité , il ne la garda pas longtemps , mais plus par sa faute que par l'inconstance des Florentins. *Gauthier* les traita si tyranniquement , que peuple , tiers - état et noblesse , tous se révoltèrent également , et le chassèrent. Comme , sous prétexte de réforme , il avoit tout détruit , tout se trouva en confusion. On choisit quatorze personnes chargées de donner une forme de gouvernement. Elles nommèrent huit *anciens* ou *seigneurs* , quatre de la noblesse et quatre du peuple , qu'on revêtit de la puissance la plus étendue. Le peuple , qui étoit le plus nombreux , fut inquiet et choqué de cette égalité. Il s'échauffa ; on se battit. Les nobles furent vaincus , et les magistrats populaires , qu'on croit le *tiers-état* , nommés aussi *notables* , conférèrent les premiers emplois du gouvernement à ceux d'entre eux qui brilloient le moins par leur dépense , et dont le mérite paroissoit le moins redoutable. Sous ce gouvernement purement démocratique , les Florentins obtinrent de grands succès dans plusieurs guerres contre leurs voisins ,

Anciens ou
seigneurs.
1344.

et rétablirent leurs finances. Comme ils se trouvoient fort obérés, ils créèrent sur l'état des obligations qu'ils donnoient à leurs créanciers. Ces obligations pouvoient se négocier, se transporter, haussoient, baissoient, selon que les affaires de l'état alloient bien ou mal. Les fonds de la république entrèrent ainsi dans le commerce. On les vendoit, on les achetoit comme d'autres marchandises. C'est sans doute l'origine des papiers ou billets de crédit mis en circulation vers l'année 1345.

Lando, Gonfalonier. 1374.

Les Florentins se trouvèrent si bien de leur gouvernement démocratique, que, dans la crainte qu'il ne subît quelque altération par l'influence de deux familles puissantes, les *Albizi* et les *Ricci*, ils statuèrent, en 1374, que nulle personne de ces familles ne pourroit être promue aux emplois publics; mais ils poussèrent trop loin cette précaution, en voulant faire déclarer que les enfans des nobles, qui avoient été autrefois proscrits, seroient inhabiles à posséder aucune magistrature. Les nobles, traités injustement, se récrièrent. Ils mirent dans leur parti les *anciens*, ou *seigneurs*, qui traitèrent un peu rudement la populace. Elle se rendit la maîtresse, et créa gonfalonier un cardeur de laine, nommé *Michel Lando*.

rés
de
qui
La
me
fald
sole
don
tine
chas
d'un
vite
Que
lui.
la pl
trats
rend
Lan
perse
dont
tage;
on en
nier,
Les c
grand
étoien
cinq
autres
que t
nature

Lando se trouva homme de tête et de résolution. Ceux qui l'avoient élu , lui demandent d'un ton exigeant des choses qui lui parurent injustes. Il les refuse. La populace échauffée élit tumultuairement des magistrats , et envoie au gonfalonier des députés , qui lui parlent insolument. *Lando* tire son épée , et en donne à travers le visage de ces impertinens harangueurs , en perce un autre , chasse le reste , prend son étendard d'une main , son épée de l'autre , et invite ceux qui aiment la patrie à le suivre. Quelques braves citoyens se joignent à lui. Ils s'avancent courageusement vers la place où étoient les prétendus magistrats. Il la trouve déserte. Les mutins se rendoient au palais par une autre route. *Lando* les suit , fond sur eux et les disperse. Il fait faire une nouvelle élection dont les nobles obtinrent tout l'avantage ; mais après avoir humilié le peuple , on en revint , par le conseil du gonfalonier , à un arrangement qui le satisfit. Les corps de métiers furent divisés en grands et en petits. Comme ceux-ci étoient les plus nombreux , ils eurent cinq seigneurs ou magistrats , et les autres en eurent quatre ; il arriva de là que tous les Florentins se classèrent naturellement en notables , qui étoient

Notables et
populaires.

les plus riches , et en populaires qui étoient les plus pauvres.

Il sembloit qu'on eût oublié les noms de nobles et de roturiers ; mais vers 1580 l'animosité entre les deux castes se réveilla par des calomnies qu'on répandit sur quelques nobles. On les accusa de vouloir livrer la ville à *Charles de Duras* , prétendant au trône de Naples. Le peuple entra en fureur. Les nobles accusés , forts de leur conscience , consentirent à être jugés , et se présentèrent librement au tribunal. Les magistrats , après un mûr examen , les déclarèrent innocens. Mais la populace entoura les juges et les auroit mis en pièces , s'ils n'eussent repris le procès et condamné les accusés , qui furent exécutés.

Revenu de sa frénésie , le peuple fut si honteux , qu'il se laissa mettre le mors que la noblesse lui présenta. Elle rappela tous ses exilés. On ôta au corps des petits métiers certains privilèges. On n'assigna au peuple que le tiers des charges , encore le priva-t-on des plus considérables et du droit d'avoir un gonfalonier de son corps. La noblesse , plus heureuse qu'elle ne devoit l'espérer , ne sut pas se modérer dans sa prospérité. Tous les notables qui avoient tenu pour l'ancienne constitution favo-

rab
gran
ren
pas
la p
leur
mon
des
A
les f
ting
imp
dici
par
aup
les F
les c
attir
ce te
égal
féroi
nées
qu'il
quef
aussi
viren
En
cont
augm
sager
le plu

able au peuple, furent maltraités. Les grands services que *Michel Lando* avoit rendus à sa patrie, ne l'exemptèrent pas de la proscription. Elle s'étendit de la part des nobles sur ceux mêmes de leur caste qui n'avoient pas à leur gré montré assez d'ardeur pour la défense des privilèges de l'ordre.

Au milieu de ces passions qui agitoient les familles, une s'étoit toujours distinguée par sa modération et son exacte impartialité. On veut parler des *Médecis* qui avoient été appelés à Florence par l'estime publique. Ils demeuroient auparavant dans un canton voisin, où les Florentins alloient les consulter, dans les circonstances embarrassantes. Ils les attirèrent dans leur ville en 1250. Depuis ce temps peuple et noblesse les avoient également considérés. On leur conféroit indistinctement les charges destinées aux deux partis. Ils se tenoient tant qu'ils pouvoient dans la neutralité. Quelquefois elle étoit respectée; quelquefois aussi on les forçoit de se déclarer. Ils se virent souvent exposés à des violences.

En 1424, les revers d'une guerre contre le duc de Milan, exigèrent une augmentation d'impôts. On s'y prit assez sagement pour que les riches portassent le plus lourd fardeau. Ils ne furent pas

Jean de Médicis. 1424.

contens de leur partage, et comme le peuple, très-intéressé à cette proportion la soutenoit, les nobles possesseurs des principales charges, s'assemblèrent pour aviser aux moyens de faire un nouveau cadastre, et de forcer le peuple à s'y soumettre. Les plus clairvoyans dirent qu'il seroit impossible de réussir, si on n'avoit pas le consentement de *Jean de Médicis*, qui étoit alors gonfalonier du peuple, et qui n'avoit pas voulu se trouver à l'assemblée. On convint qu'il falloit tâcher de le gagner; il répondit à ceux qu'on lui envoya, que jamais il ne donneroit les mains à ce qu'on voudroit entreprendre au préjudice du peuple. Mais en même temps, il obtint du peuple de se prêter à des égards pour la noblesse; les deux partis se rapprochèrent. Ainsi, la sagesse d'un seul homme calma la tempête près de s'élever, d'autant plus dangereuse qu'il étoit question d'argent, cause ordinaire des passions qui troublent la raison du peuple et le portent aux plus grands excès.

Jean de Médicis mourut en 1428. On fait de lui cet éloge, que depuis *Atticus*, il n'y a pas eu de particulier qui ait su se conduire si habilement parmi des factions opposées, et éviter tout reproche en possédant de grands biens.

L'
m
qu
Ma
M
et
pa
des
soi
en
les
roi
son
gea
pit
res
ral
dar
de
éto
Cō
de
aus
n'a
si l
po
tit
bli
pè
se

L'avantage des richesses lui étoit commun avec les autres nobles , qui en acquéroient d'immenses par le commerce. Mais ce qui a été particulier à *Jean de Médicis*, c'est une générosité sans bornes et une charité qui n'étoit jamais retardée par l'examen. Il ne s'informoit point des personnes, mais seulement des besoins , et il les soulageoit aussitôt qu'il en étoit instruit. Jamais il ne brigua les charges de l'état. On les lui conféroit presque malgré lui. La douceur de son caractère lui interdisoit la vengeance, et le portoit à avoir seulement pitié de ceux qui l'offensoient. Désintéressé et sans ambition, il mourut généralement aimé. Par un exemple rare dans un état populaire, il fut redevable de son crédit, non à son éloquence, qui étoit médiocre, mais à sa rare prudence. *Côme*, son fils, hérita de son crédit et de ses biens, peut-être auroit-il vécu aussi tranquille que son père, peut-être n'auroit-il pas affecté plus de puissance, si la jalousie de ses ennemis ne l'avoit pour ainsi dire forcé de se rendre, sans titre apparent, le maître de la république.

Il se conduisit selon la maxime de son père et de ses ancêtres, qui étoit de ne se déclarer pour aucun parti, d'obliger

Côme de Médicis. 1430.

également tout le monde , de gagner les cœurs par sa munificence , et l'estime par ses vertus. Cependant à la différence de *Jean de Médicis* , *Côme* ne persuada pas que ses bienfaits coulassent d'une source aussi pure que ceux de ses aïeux : On lui soupçonna des vues ambitieuses. A Athènes il auroit été soumis à l'ostracisme , comme aussi redoutable par ses richesses que par ses belles qualités. A Florence l'envie aiguïsa et dirigea contre lui des traits plus dangereux. Un citoyen nommé *Renaud d'Albizi* , qui se donnoit pour franc républicain , se déclare ouvertement contre lui. Il intrigue , fait élire un gonfalonier de son opinion , l'engage aussitôt qu'il est en place à citer *Côme* à son tribunal. *Médicis* comparoit et est aussitôt arrêté. *Albizi* se présente armé sur la place , fait nommer un conseil de deux cents , chargés de réformer l'état , et de faire le procès à *Côme*.

Le prisonnier , de la tour où il étoit enfermé , entendoit ce peuple qui paroissoit auparavant lui être si dévoué , crier , en s'agitant dans la place , qu'il falloit les uns le bannir , les autres le mener au supplice. Il craignoit aussi le poison , et demeura quatre jours dans cette perplexité , ne mangeant en tremblant que ce qu'il falloit de pain , pour

ne pas mourir de faim. Du fond de sa prison, il trouva moyen de faire distribuer de l'argent au peuple, et il en fut quitte pour l'exil. Il se retira à Venise, en 1454, et y fut très-bien reçu. Dans l'espace d'une année que dura son absence, ses amis travaillèrent si efficacement, que le peuple changea d'opinion et le rappela. Son retour ressembla à un triomphe. Ce fut alors à *Albizi* et à ses partisans à lui céder le champ de bataille. Il se fit créer gonfalonier. Les bannissements, les confiscations, les amendes, la prison, la mort même devinrent le partage de ceux qui l'avoient persécuté.

Il fit grâce à ceux des nobles et des notables qui ne s'étoient pas montré ses ennemis trop acharnés, et en laissa quelques-uns dans la ville; mais il les rangea dans la classe du peuple et partagea entre ses créatures les biens des bannis. Dans les élections, on retrancha du scrutin les gens dont il n'étoit pas sûr. Les magistrats criminels furent pris entre les chefs du parti, et créés au nombre de sept, avec pouvoir de vie et de mort sans appel. Comme, selon les anciennes lois, le bannissement ne devoit être que pour un temps, on statua que les bannis, après leur terme

expiré, ne pourroient rentrer dans l'état, à moins que de trente-sept membres dont le collège des seigneurs étoit composé, trente-quatre n'y consentissent. Toute correspondance avec les exilés fut interdite. Il ne falloit qu'un mot, un geste, un signe auquel on pouvoit donner un sens équivoque, pour être traité en homme suspect et pour être banni, ou renfermé. On ne voit pas que les femmes aient été assujéties à ces rigueurs. En un mot, on employa tous les moyens imaginables pour affermir le gouvernement, jusqu'à former une ligue avec le pape et les Vénitiens pour le garantir contre les efforts des malveillans. Aussi, subsista-t-il dix ans sans secousse. Au bout de ce temps, 1444, il y eut un mouvement; mais il fut apaisé par l'expulsion des mécontens, et le parti dominant se consolida.

Quinze ans après, autre effort pour ébranler l'édifice de *Côme*. Bien sûr de sa solidité, ce grand homme laissa les jaloux, les intrigans s'exercer autour de son ouvrage, persuadé qu'on en reviendrait à ses réglemens et au gouvernement qu'il avoit tracé. Afin de diminuer son autorité, ses ennemis firent décider une manière nouvelle d'élire les magistrats; mais les mesures de *Médecis* étoient si

bien prises , qu'il ne se trouva que ses amis d'éligibles. Frustrés de cette espérance , les mêmes envieux imaginèrent de rendre au peuple son ancien pouvoir. *Côme* les laissa faire. Le peuple n'eut pas plutôt la puissance qu'il en abusa , et ceux qui la lui avoient procurée , vinrent prier *Côme* de le faire rentrer dans le devoir. Il consentit de s'y employer , pourvu que ce fût sans violence , et il y réussit. *Luc Pitti* étoit alors gonfalonier. Il étoit vain , fastueux et peu riche. *Médicis* lui donnoit avec profusion de quoi satisfaire ses goûts , sur-tout la passion des bâtimens. Il éleva deux superbes palais , l'un hors de la ville , l'autre dans l'intérieur. Le dernier est appelé le palais *Pitti* , et est un des plus superbes de l'Europe. Il a toujours dans la suite servi de demeure aux grands ducs de Toscane , et fixe encore aujourd'hui l'admiration des étrangers.

Côme de Médicis , mourut à soixante-quinze ans , sans titre dans la république , au moment de sa mort , mais honoré en descendant dans le tombeau de celui de *père de la Patrie*. La postérité y ajouta le surnom de *Grand*. Par les immenses richesses que lui et sa famille accumulèrent , on présuma qu'ils avoient connoissance de quelques ca-

naux secrets, par lesquels passoit le commerce des Indes, et que ces canaux auront été rendus inutiles par la découverte du passage par le Cap de Bonne-Espérance. Aucuns des rois et des princes de son siècle, on pourroit même dire des siècles suivans, n'ont autant dépensé que lui et ses descendans en édifices magnifiques, en générosités, en charités, et pour l'encouragement des sciences et des arts. Il prêtoit de grandes sommes à l'état et n'en demanda jamais le remboursement. Il n'y avoit presque pas de citoyens de Florence, auquel il ne fît des avances sans en être prié. Ses fondations religieuses ont quelque chose de surprenant. Outre son palais de Florence, il en avoit dans quatre endroits, qui surpassoient ceux des monarques. Au milieu de ce luxe digne d'un roi, *Côme* étoit modeste, sans affectation dans sa personne, ni dans ses mœurs. Il parut toujours en simple citoyen, maria ses filles et petites-filles aux plus dignes de ses compatriotes. Il n'étoit point lettré; ce qui ne l'a pas empêché d'être le plus grand protecteur des savans. On lui doit la renaissance des arts en Italie. Il n'avoit qu'une passion, celle de rendre sa patrie puissante et magnifique.

Pierre Ier.
1466.

Pierre, son fils, entrant dans les

droits de son père, se laissa tromper par un faux ami, qui étoit réellement un ennemi secret de sa famille. Le voyant un peu embarrassé dans ses affaires, il lui persuada de demander tant à la république qu'aux particuliers, les sommes dont il avoit trouvé les obligations dans les papiers de son père. Cette demande, à laquelle on ne s'attendoit pas, fit beaucoup de mécontents. Il en survint des banqueroutes considérables, dont on rejeta la faute sur *Médicis*. Les malveillans imaginèrent d'écrire contre lui un engagement, et de le faire courir parmi leurs partisans, pour obtenir des signatures; *Médicis* en fit courir un opposé, et il arriva que beaucoup des mêmes noms se trouvèrent sur les deux protestations contraires.

L'élection des magistrats étoit ordinairement le moment où les cabales s'agitoient. En 1466, il en parut une dont le but étoit d'abattre le gouvernement, et d'abolir le *conseil extraordinaire*, que *Côme* avoit établi, mais seulement comme *provisoire*, dont le terme expiroit. *Pierre*, tout malade qu'il étoit, et affoibli par des infirmités habituelles, se conduisit avec beaucoup de fermeté en cette occasion. Il soutint l'établissement de son père. Ses adversaires furent exilés.

ce nombre se trouvoit *Agnolo Acciaïoli*, qui avoit été attaché aux *Médicis*. S'ennuyant dans son exil, il écrivit à *Pierre*, il lui rappeloit leur ancienne liaison, et les services que sa famille avoit rendus à la patrie; en le contrariant, disoit-il, il n'avoit pas eu dessein de lui nuire, et n'avoit eu en vue, que l'avantage de la république. *Pierre* lui répondit fièrement : « Vous ne persuaderez jamais à
« personne que Florence ait eu plus de
« grandeur et de marques d'attachement
« des *Acciaïoli* que des *Médicis*. Vivez
« donc où vous êtes, dans l'opprobre,
« puisque vous n'avez pas voulu vivre
« ici avec honneur ».

Cette fermeté que *Pierre* avoit contre ses ennemis, il la fit sentir à ceux de ses partisans qui abusoient de son crédit et de son nom, pour commettre des injustices. Il les fit venir auprès de son lit, où la maladie le retenoit, leur reprocha leur ambition, leur rapacité, leur reprocha de s'être partagé les dépouilles des exilés, de s'emparer des revenus de l'état et de toutes les charges, d'opprimer les innocens, et de vendre la justice. « Si vous continuez, vous me
« ferez repentir de mes succès; mais
« aussi, je vous ferai repentir à votre
« tour, d'en avoir mal usé ».

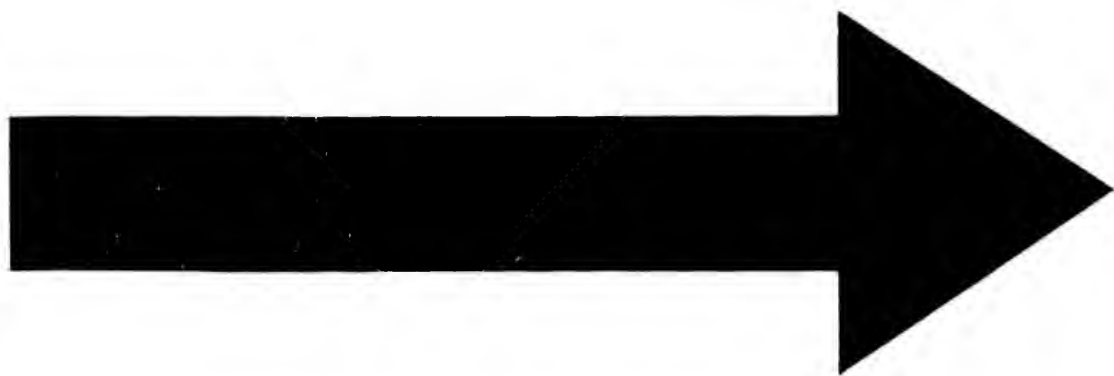
O
inuti
exilé
ceux
en 1
Julie
les a
rini,
l'asse
fans d
avec
Qu
et *P*
pend
qui le
tribun
gonfa
dinair
et inf
autres
avoit
crédit
rance
domi
impor
Ils ré
qu'ils
de se
dés,
de la
On

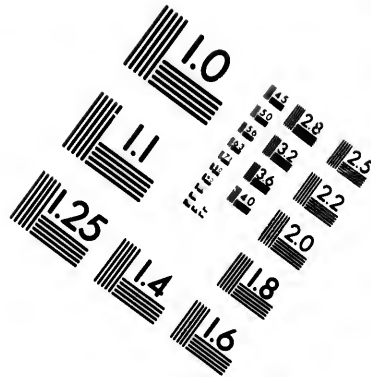
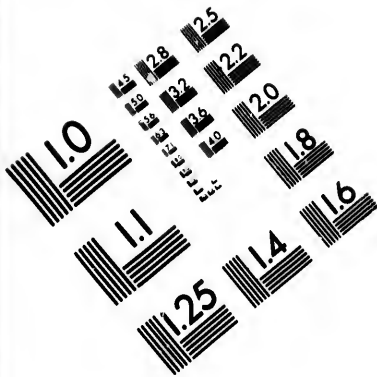
On dit que voyant ses remontrances inutiles, il étoit disposé à rappeler les exilés, afin de réprimer l'insolence de ceux qui gouvernoient, lorsqu'il mourut en 1472. Il laissa deux fils, *Laurent* et *Julien*, trop jeunes pour entrer dans les affaires d'état. Mais *Thomas Soderini*, ami de leur père, les présenta à l'assemblée du peuple, comme les enfans de la république. Ils furent reçus avec acclamation.

Quelque puissans qu'eussent été *Côme* et *Pierre de Médicis*, ils n'étoient cependant chefs de l'état par aucun titre qui leur donnât une autorité légale. Les tribunaux, conseils, chefs des corps, gonfalonier, existoient comme à l'ordinaire; mais tous du parti des *Médicis*, et influencés par eux, de sorte que les autres familles, entre lesquelles il y en avoit de considérables, ou étoient sans crédit, ou n'en avoient que par la tolérance ou la protection de la famille dominante. Les *Pazzi* étoient la plus importante de ces familles souffrantes. Ils résolurent de s'affranchir d'un joug qu'ils supportoient impatiemment, et de se défaire des deux *Médicis*, regardés, quoique jeunes, comme les chefs de la famille.

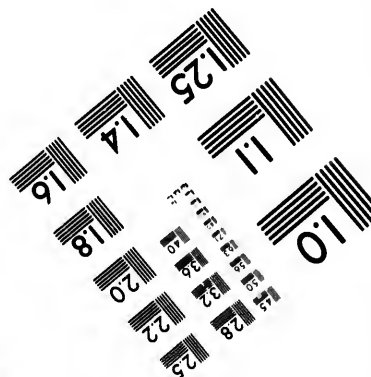
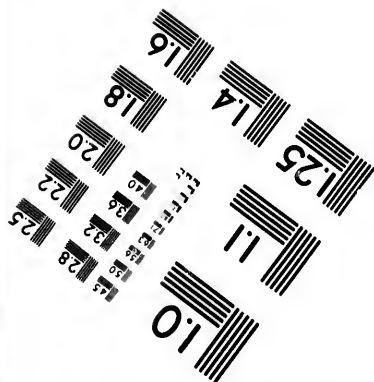
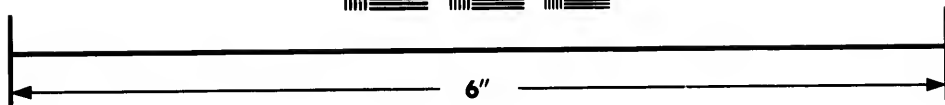
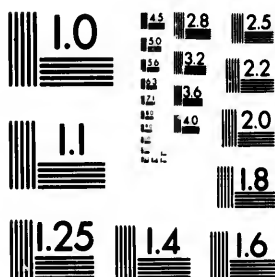
On prétend que l'amour entra pour

Laurent et
Julien. 1472.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
12
10
8
6
4
2

28
25
22
20
18

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

01

beaucoup dans le complot formé par les *Pazzi*, contre la vie des deux frères. *Julien* et un *Pazzi*, faisoient la cour à la même dame. *Julien* étoit préféré; le *Pazzi* associa sa haine, pour un rival aimé, à la vengeance de ses parens. Le poignard de la jalousie frappa plus sûrement que celui de l'ambition. *Julien* tomba seul sous le fer des assassins. L'horreur de ce meurtre atroce fut augmentée par une circonstance attendrissante. Pendant que tout le monde fuyoit de l'église, où il venoit de se commettre, une femme, peut-être celle qui avoit été l'objet de la jalousie de *Pazzi*, fend la foule, se jette sur le corps sanglant, l'arrose de ses larmes, prend dieu à témoin qu'elle est son épouse, que l'enfant qu'elle porte dans son sein, est le fruit de leur union légitime. Ce spectacle n'étoit pas nécessaire pour exciter l'indignation. Les assassins sont poursuivis, saisis, pendus aux fenêtres des maisons où ils s'étoient réfugiés. On ordonna que *Laurent* auroit une garde : aussi, cette conjuration qui devoit anéantir les *Médicis*, leur fraya le chemin à la souveraineté; mais cette souveraineté ne fut que passagère.

On doit remarquer que *Laurent*, en habile politique, eut grand soin d'em-

pl
mo
pré
ma
pre
les
dis
me
n'a
mir
dan
aux
pas
A
pou
plai
pré
l'Ita
de c
de t
men
y v
reç
déjà
prin
gran
cor
que
ému
nais
viol

ployer , pour assurer son autorité, un moyen qui réussit presque toujours auprès du peuple : c'est de ne le laisser jamais sans occupation au dehors. Il eut presque toujours quelques guerres, dont les événemens variés, apportoient de la distraction sur les affaires du gouvernement. Tant que les hostilités duroient, il n'auroit pas été prudent de toucher à l'administration. Le peuple le sentoit et pendant que son inquiétude étoit appliquée aux frais extérieurs, il ne s'apercevoit pas des fers qu'on lui forgeoit au dedans.

Autre sujet de distraction , excellent pour le peuple . des spectacles et des plaisirs. On parle d'une fête , dont les préparatifs durèrent cinq mois. Toute l'Italie accouroit à Florence. Les richesses de cette ville en faisoient le rendez-vous de tous les gens avides de divertissemens. Le duc et la duchesse de Milan y vinrent, et furent magnifiquement reçus. L'opulence et l'oisiveté avoient déjà amolli les Florentins. La jeunesse principalement , donnoit dans les plus grands excès de luxe. Il augmenta encore par la présence d'une cour galante, que l'on cherchoit à amuser. Il y eut émulation de désordre entre les Milanais et les Florentins. On se piqua de violer dans les repas , les lois du carême ,

ce qui n'étoit jamais arrivé. Tout fut souffert parce que *Médicis* avoit intérêt de tout souffrir. D'ailleurs on lui doit la justice de dire que jamais Florence n'a été aussi puissante ni aussi magnifique que sous son administration. Il y fit fleurir les arts et les sciences, plus qu'on n'a vu chez aucun peuple; les Athéniens exceptés. Il mourut honoré du titre de *Père des Muses*. Après sa mort tous les princes d'Italie envoyèrent des ambassadeurs faire à la république des complimens de condoléance.

Pierre II.
1472.

Son fils se nommoit *Pierre*. Il commença sous de malheureux auspices son administration, si on peut appeler ainsi la simple prépondérance dans la république. *Charles VIII* faisoit alors son invasion en Italie. *Pierre de Médicis* crut assurer son autorité par la protection de ce jeune conquérant. Il alla sans autorisation conclure en 1494 un traité par lequel il abandonnoit au monarque quelques forteresses, qui lui ouvrirent le chemin de Florence. Quand il revint pour faire ratifier le traité, il fut mal reçu et obligé de se sauver. *Charles* n'en avança pas moins vers la ville. On ne put se dispenser de le laisser entrer; mais il n'y fit pas tout ce qu'il vouloit. Il avoit introduit des soldats; les Floren-

Tout fut
 bit intérêt
 a lui doit
 Florence
 si magni-
 tion. Il y
 ces, plus
 mple ; les
 it honoré
 Après sa
 voyèrent
 épublique
 nce.

. Il com-
 spices son
 eler ainsi
 s la répu-
 alors son
Médicis
 a protec-
 alla sans
 un traité
 onarque
 onvoient
 il revint
 fut mal
Charles
 ville. On
 r entrer ;
 ouloit. Il
 Floren-

tins s'étoient mis sous les armes. On disputoit sur des conditions. *Charles* demandoit à laisser dans la ville après son départ, des agens sous le titre de *ministres de robe longue*, avec une juridiction. *Pierre Caponi*, un des magistrats de Florence, trouvant trop dures les propositions qu'on lui lisoit comme dernière résolution, arrache le papier des mains du secrétaire, le déchire, et dit en élevant la voix : « Eh bien, faites « battre le tambour, nous sonnerons « nos cloches ». Les Français crurent qu'une pareille hardiesse étoit soutenue par des forces qu'ils ne connoissoient pas. Ils se radoucirent. Par le traité qui fut fait, on leva la confiscation des biens, on révoqua le décret d'exil porté contre *Pierre* et ses frères, mais sous la condition tacite qu'ils n'approcheroient pas de la ville de trente lieues.

Florence de ce moment se crut libre, et ne songea plus qu'à se donner un gouvernement. *Antoine Soderini* proposa ce plan : qu'il y eût une *assemblée générale* ; que tous les officiers et magistrats fussent nommés par cette assemblée permanente ; qu'elle choisît des magistrats particuliers pour faire des lois nouvelles, et régler les principales affaires de l'état, telles que la paix et la guerre ;

de les régler indépendamment du conseil général, parce que ces sortes d'affaires demandent souvent des lumières supérieures, de la promptitude, du secret qui ne se trouveroient pas dans une assemblée générale. Voilà ce que *Soderini* appeloit un gouvernement démocratique et populaire. Mais *Vespucci* prouva que c'étoit une aristocratie à laquelle il ne manquoit qu'un doge. Que d'ailleurs ce plan étoit chimérique, impraticable, et ne pouvoit se concilier avec le caractère florentin. Que Florence, sous un gouvernement populaire, si celui de *Soderini* en étoit un, ne feroit que passer d'une extrémité à l'autre, de la tyrannie des grands à une licence effrénée, la pire des tyrannies. *Vespucci* citoit comme preuve l'histoire d'Athènes et de Rome. Il ne vouloit laisser au peuple que l'élection des magistrats dans son assemblée générale, et à ces magistrats choisis par scrutin, pour un temps limité, la disposition des affaires. Ainsi l'élection consommée devoit dépouiller le peuple de toute son autorité.

Pendant qu'on hésitoit entre ces deux questions : Si le peuple seroit encore quelque chose après l'élection, ou s'il ne seroit plus rien, un moine fanatique trancha la difficulté; il se nommoit

Jérôme Savonarole, dominicain. Ses prédications lui avoient fait une grande réputation dans la ville. Quelques prédictions obscures et hasardées le faisoient passer pour prophète. Il déclara que Dieu vouloit que Florence fût gouvernée par le peuple. Cet oracle fut si généralement adopté par la populace, que personne n'osa le contredire. On régla donc que tous les citoyens auroient droit au gouvernement. Cependant, à force d'explications, on priva du droit de suffrage dans l'assemblée générale, quelques classes que les anciennes lois excluient apparemment à cause de leur pauvreté, ou pour d'autres raisons; et afin que le peuple ne perdît pas toute influence après ses élections, on statua qu'à lui appartiendrait le droit d'approuver les lois dressées et rédigées par les magistrats.

Savonarole triompha quelque temps du pouvoir qu'il avoit procuré au peuple, dont il étoit l'idole. Mais l'abus qu'il faisoit de son crédit, en inspirant à la populace la hardiesse de lutter contre les magistrats, fit prendre la résolution de le détruire. On employa contre lui ses propres armes. Au dominicain on opposa un cordelier qui prêcha aussi, et par son enthousiasme

partagea la faveur populaire. Les deux rivaux se défièrent. Les partisans de *Savonarole* promirent un miracle et ne le firent pas. Alors son crédit tomba sensiblement. A l'adoration du peuple succéda la haine. Les magistrats qui ne cherchoient qu'à se débarrasser de lui, auroient souhaité qu'il se sauvât; il n'en voulut rien faire : on l'arrêta : on l'appliqua à la question, afin de lui trouver des crimes. Il avoua, dit-on, qu'il avoit abusé du secret des confessions, et le peuple détrompé ou mieux trompé qu'auparavant, vit tranquillement pendre et brûler son favori.

Le gouvernement populaire, comme on l'avoit bien prévu, ne s'étoit pas tenu dans les sages bornes que l'établissement prescrivait. Le conseil général mit des gens sans talens à la tête des affaires, qui dépérèrent entre leurs mains. En 1498 il y eut une grande disette de vivres. Ce fléau et d'autres malheurs, firent regretter le gouvernement de *Médicis*. Il y eut une conjuration en leur faveur. Elle ne réussit pas, moins par l'opposition du peuple, que par celle de quelques familles illustres qui craignirent d'être éclipsées par leur présence. Quatre personnes distinguées qui s'étoient déclarées pour eux, furent

punies du dernier supplice. Mais cette catastrophe n'épouvanta pas leurs partisans. Ils revinrent à la charge avec plus de succès en 1512.

Depuis 1494 que *Pierre* avoit été chassé de Florence, il s'approchoit quelquefois de cette ville ; mais il n'y rentra plus, s'étant noyé dans le Garillan. Il avoit deux frères encore très-jeunes, *Jean*, déjà cardinal, qui fut depuis *Léon X*, et *Julien*. La ville alors étoit gouvernée par le conseil général et un gonfalonier, nommé *Soderini*. Mais *Jean*, orné des dignités de l'église, y entretenoit par ses largesses, le parti de sa famille.

Soderini avoit laissé prendre aux Français la ville de Prato, après un échec qui ne lui permit pas de la défendre. Ce qui n'étoit qu'un malheur, suite de l'inconstance de la fortune, qui est journalière, fut dépeint comme une trahison. Le peuple murmura et se montra indisposé contre son gonfalonier. Tout étoit préparé pour profiter du premier mouvement d'indignation. Trois jeunes gentilshommes, *Veltori*, *Albizi* et *Valori*, amis des *Médicis*, se présentent à la porte du palais, entrent sans opposition, vont droit à l'appartement du gonfalonier, le menacent de le tuer, s'il ne

sort sur-le-champ de la ville, et lui offrent la vie s'il obéit. *Soderini* cède et part. Les conjurés rassemblent les magistrats, les pressent de déposer le gonfalonier dans les formes. Ils le font malgré eux. On introduit le cardinal de *Médicis* qui étoit aux portes. Il demande seulement que sa famille et ceux qui avoient suivi sa fortune, soient reçus dans leur patrie comme simples particuliers, et qu'il leur soit permis de retirer dans un temps stipulé, ceux de leurs biens qui avoient été aliénés par le fisc, en remboursant aux acquéreurs le principal et les dépenses.

Julien II.
1513.

Cette demande étoit trop modérée pour être refusée. « Donnez - moi un point d'appui, disoit *Archimède*, et je souleverai la terre ». De même, laissez poser le pied à un ambitieux, et il aura bientôt franchi tous les obstacles. Les Florentins prévoyant ce qui pouvoit arriver du retour des *Médicis*, s'armèrent de précautions contre les projets oppressifs de cette famille. Il y avoit un conseil de quatre-vingts, dans lequel étoient réglées les plus grandes affaires, et qui changeoit tous les six mois. On statua qu'à jamais il n'y seroit reçu que ceux qui avoient passé par les hautes charges. Ainsi il devoit se trouver tou-

jours composé de gens d'expérience et versés dans les affaires d'état. On ajouta que le gonfalonier qu'on avoit déclaré perpétuel dans le premier moment de l'enthousiasme, seroit élu tous les ans.

Ces arrangemens ne convenoient en aucune façon aux vues des *Médicis*. Le cardinal et *Julien*, son frère, qu'il dirigeoit, se gardent bien de s'y opposer de front; mais il gagne le peuple par l'affabilité et les largesses, s'attache par ses libéralités les jeunes nobles factieux, indigens et passionnés pour le luxe, qui mennoient une vie oisive à Florence. Il y introduit secrètement des soldats espagnols, et fait convoquer sous quelque prétexte une assemblée générale. Pendant que le peuple délibère, il est tout-à-coup investi. On exige qu'il nomme quinze personnes, auxquelles il remettra tous ses pouvoirs. Les mesures étoient bien prises pour que ces quinze ne fussent choisis que parmi les amis de *Médicis*. Elles se qualifièrent *Conseil suprême*, et rétablirent le gouvernement tel qu'il étoit avant l'expulsion des *Médicis*. Ceux-ci reprirent leur ancien rang, et gouvernèrent avec plus d'empire que jamais; on leur accorda même une garde perpétuelle.

Jean, devenu pape en 1513, céda

toute l'autorité à *Julien II*, qui prit la conduite de *Laurent*, son père, pour modèle de la sienne, et gagna par ses vertus le cœur de ses concitoyens. Il mourut jeune, et ne laissa qu'un fils nommé *Hippolite*, dont la légitimité n'étoit pas bien constatée. *Léon X*, par cette raison, ou par un autre défaut, fit remplacer *Julien*, par le fils de son frère aîné, *Pierre l'Exilé*, qui étoit déjà en état de gouverner.

Ce prince a été appelé *Laurent* le jeune, et surnommé le *Magnifique*. Cette épithète peint d'un mot ce qu'on doit penser de son règne, qui cependant n'offre aucun événement remarquable. Il mourut en 1519, sans fils légitime; mais ayant reconnu comme le sien, le fils d'une esclave, avec laquelle il avoit eu commerce. Cet enfant se nommoit *Alexandre*.

Jules de Médicis. 1519.

Un autre bâtard, *Jules de Médicis*, fils naturel de *Laurent I*, étoit alors archevêque de Florence et cardinal. Il réunit en sa personne à l'autorité spirituelle l'autorité temporelle qu'il conserva jusqu'à ce qu'il fût élu pape en 1523, sous le nom de *Clément VII*; alors il envoya en qualité de ses lieutenans *Hippolite*, devenu cardinal, fils naturel de *Julien I*, et *Alexandre*,

ils naturel de *Laurent II*. Ce choix déplut à la noblesse d'autant plus piquée, qu'elle apprit que le souverain pontife lui préparoit pour maître *Alexandre II*, fils bâtard de son frère. Il y eut en 1527, une violente commotion entre les nobles. Le peuple y prit peu de part. *Alexandre* et *Hippolite* négocièrent. Par des sacrifices habilement ménagés, ils appaisèrent les envieux de l'autorité de leur famille, et lui firent reprendre la sère attitude qu'elle avoit été forcée de quitter. Ils plièrent encore au moment de la captivité de *Clément VII*, qui se laissa enfermer par l'armée du connétable de *Bourbon*, dans le château de Saint-Ange.

Mais un coup plus funeste leur étoit préparé par l'enthousiasme d'une femme de leur famille. *Clarice de Médicis*, épouse de *Philippe Strozzi*, tant d'*Alexandre* et d'*Hippolite*, se laissa enchanter du beau projet de rendre la liberté à sa patrie. Elle avoit un grand ascendant sur son mari, qui étoit bon et facile. Sûre de ce côté, elle va trouver ses deux neveux et les exhorte à faire à leur patrie le sacrifice d'une autorité injuste. Il n'y a point de doute qu'elle ne fût d'accord dans cette démarche avec une faction puissante, qui se servoit

d'elle afin de n'être pas traversée dans ses desseins par *Strozzi*, commandant des forces de Florence. *Clarice* étoit de bonne foi. Elle n'avoit en vue que la liberté de sa patrie, et ne s'apercevoit pas que pendant qu'elle amusoit ses neveux à délibérer, elle leur faisoit perdre un temps précieux dont leurs ennemis profitèrent. En effet, tandis que ces princes parlementoient tant avec elle qu'avec son mari, le conseil général s'assemble, casse tout ce qui s'étoit fait, lorsqu'au rappel des *Médicis*, procuré par le cardinal depuis *Léon X*, on avoit créé le *conseil des Seize*, et redonné à la république la forme d'administration qu'elle avoit avant cette époque, c'est-à-dire, un gouvernement populaire. On ajouta qu'il seroit libre aux neveux du pape de rester à Florence, même avec des privilèges; mais ne s'y croyant pas en sûreté, ils ne profitèrent pas de cette condescendance, et quittèrent la ville de l'aveu de *Strozzi*. Le peuple trouva mauvais que leur oncle ne les eût pas fait arrêter. Comme étant dehors, ils s'emparèrent de quelques forteresses; on publia qu'il y avoit connivence entre l'oncle et les neveux. *Strozzi*, en butte à la fureur populaire, fut trop heureux de pouvoir se sauver lui-même, et cette

Clarice, qui avoit tant fait pour la liberté, voulant suivre son mari, fut retenue comme otage avec *Catherine*, sa nièce, qui a été depuis reine de France. On les tira de leur palais, de peur qu'il ne servît de lieu de rassemblement. Ainsi *Strozzi*, sa femme, les premiers agens de la révolution, en furent les premières victimes.

Les Florentins étoient comme ivres de joie. Il n'y avoit pas d'avantages qu'ils ne se promissent du retour de leur liberté. Ils alloient, se disoient-ils, être enfin maîtres chez eux : les arbitres de l'Italie, comme ils l'avoient été : plus d'impôts que ceux qu'ils voudroient supporter, au lieu que ces malheureux *Médicis* leur avoit coûté plus de cinq cents mille ducats en guerres qui ne regardoient pas la république. Aussi la rage contre ces ennemis de la patrie, étoit au comble. On insultoit publiquement tous ceux qu'on croyoit leurs partisans. On arracha leurs armoiries, et on auroit mis le feu à leurs palais, si on n'eût craint les progrès de l'incendie dans les autres maisons.

Le peuple élut pour gonfalonier *Nicolas Capponi*, fils de celui qui avoit déchiré aux yeux du roi de France, le papier qui contenoit les prétentions or-

gueilleuses du monarque. C'étoit un homme sage qui ne donnoit pas dans les excès du peuple. Il voulut lui remontrer qu'il ne falloit pas trop se prévaloir d'un moment de prospérité, qu'il seroit peut-être prudent de ne pas offenser le pape en la personne de ses parens, qu'il étoit très-possible que le souverain pontife se réconciliât avec l'empereur et qu'il marchât sur Florence. Vaines alarmes ! s'écrioient-ils tous, craintes pusillanimes d'un homme qui ne conseilloit peut-être ces précautions que pour masquer des projets de trahison déjà concus. *Capponi* devint suspect. Sentant le peu de fond qu'il y avoit à faire sur un peuple léger, turbulent, incapable de renoncer à ses premières idées, quelques raisons qu'on lui opposât, il se tourna du côté des nobles. Le plus grand nombre avoit pris part à la révolution, par jalousie contre *Médicis* ; mais voyant qu'ils n'y gagnoient rien, que loin de leur savoir gré de leur complaisance, le peuple les regardoit toujours comme des ennemis, ils se repentirent de cette connivence infructueuse, et *Capponi* les trouva fort enclins à se joindre à lui, quand il sonda leurs dispositions.

Il y avoit donc trois partis bien prononcés à Florence ; celui des *Capponi*

et des nobles, qu'on appeloit les optimats; celui des populaires et celui des neutres : citoyens sages et modérés, qui désapprouvoient les excès des deux autres, mais qui ne voulant se ranger d'aucun côté avoient quelquefois la douleur de s'en voir détestés. Les optimats, encore foibles, n'osoient s'opposer de front aux volontés des populaires; mais ils censuroient les résolutions, et mettoient à l'exécution tous les obstacles qu'ils pouvoient opposer sans se compromettre. Le peuple, arrêté dans sa marche, prenoit pour ainsi dire sa secousse, et s'élançoit au-delà des bornes, que, moins contrarié, il se seroit peut-être prescrites. Ce n'étoient que désordre et confusion dans l'administration des affaires. De part et d'autre on n'étoit content de personne. Les réglemens propres à aigrir les esprits étoient ceux qu'on adoptoit avec le plus d'enthousiasme.

Il avoit été statué qu'on oublieroit le passé. Le peuple revint contre cet accord, et nomma des syndics pour rechercher les fraudes commises dans le maniement des deniers publics. Ces recherches tomboient sur les riches, et furent poussées avec une rigueur qui n'étoit pas exempte d'injustice. D'au-

tres syndics furent chargés de la levée de nouveaux impôts, et s'en acquittèrent avec beaucoup de dureté. On ordonna la vente de la dixième partie des biens de l'église, et des lieux de piété. Sans cesse on changeoit les magistrats des différens tribunaux et leurs attributions. On rappela les ambassadeurs que la république avoit auprès des différentes puissances, parce qu'ils étoient ou qu'on les soupçonnoit du parti de *Médicis*. On fit des lois rigoureuses pour l'administration de la justice, et jamais elle ne fut plus mal administrée. Sous prétexte de liberté, on toléra la licence dans les mœurs. On mit les écarts de l'imagination à la place des principes reçus. Les consciences furent tyrannisées. On fit en un mot tout ce qu'il falloit pour éterniser les dissensions au-dedans et aliéner les puissances au-dehors.

Pendant ce temps, comme l'avoit prévu *Capponi*, le pape faisoit sa paix avec l'empereur. Ce prince ne se montra pas difficile à l'égard du pontife qu'il avoit maltraité, et qu'il avoit intérêt de regagner, pour chasser tout-à-fait les Français de l'Italie. Les Florentins s'étoient privés de l'appui de ces derniers, en se liguant avec l'empereur et les Vé-

niens contre eux, de sorte qu'ils se trouvèrent dans un grand embarras, quand la réconciliation du pape avec l'empereur leur fit voir qu'ils pouvoient bien être abandonnés de l'un et devenir victimes du ressentiment de l'autre. Cependant ils firent bonne contenance, augmentèrent le nombre de leurs troupes, et continuèrent à les joindre à celles de l'empereur, comme s'ils avoient beaucoup compté sur lui. Mais en même temps ils travaillèrent aux fortifications de leur ville.

Le trouble y régnoit toujours. *Capponi* suspect, parce qu'il ne se devoit pas aveuglément à l'animosité du peuple contre les *Médicis*, offrit dans une assemblée publique de résigner sa charge de gonfalonier. On n'accepta pas sa démission, mais peu de jours après ses ennemis supposèrent une lettre de collusion entre lui et *Médicis*. Il eut beaucoup de peine à se tirer du danger où le mit cette calomnie. Il fut jeté dans une prison. Après avoir été tenu trois heures sous le couteau, son innocence fut reconnue. On le conduisit avec honneur dans sa maison. Mais il n'y resta que le temps qu'il falloit pour se préparer une retraite à la campagne. Il s'y renferma avec sa femme et un seul do-

mestique, se sépara de ses amis même pour ne pas être affligé du récit des maux qui menaçoient sa malheureuse patrie.

Au commencement de 1528, les Florentins éprouvèrent ce qu'un état désuni doit attendre de ses alliés. Le duc de Ferrare, dont ils espéroient à tout moment des secours qu'ils avoient payés, garda leur argent, et ne leur envoya point de troupes. Au lieu de soldats, les Vénitiens leur firent passer des exhortations de ne pas se décourager, de se préparer à la défense, et qu'on ne les abandonneroit pas au besoin. L'empereur parla plus clairement. Il fit entendre qu'il regardoit Florence comme un fief de l'empire, dont il pouvoit disposer, et il ne dissimula que foiblement que cette disposition pourroit être en faveur des *Médicis*. Il n'y avoit plus à choisir qu'entre deux partis, ou de reprendre les chaînes de *Médicis* ou de tout hasarder pour rester libres. Le dépit des Florentins étoit à son comble contre le pape, qui les faisoit tomber dans ses pièges. *Clément* ne leur cédoit pas en animosité. Dans la guerre qu'ils se préparoient, l'un et l'autre se disputèrent *Malatesta*, très-grand capitaine. Les Florentins lui firent des conditions

si avantageuse, qu'ils l'attachèrent à leurs étendards, et lui donnèrent le commandement de leurs troupes. Sous un pareil général, il n'y avoit pas de succès auxquels ils ne s'attendissent ; cependant ils furent battus, perdirent Pérouse, Arrezzo, Cortone, et virent, avec autant de douleur que d'étonnement, rentrer dans leurs murs des débris de bataillons, et eux-mêmes réduits à défendre leur ville, dont *Malatesta* prit le commandement.

Le pape, l'empereur, et d'autres confédérés, ne tardèrent pas à se présenter. Le siège fut commencé, mais ne se fit pas avec activité. Il semble qu'on vouloit, par la lenteur des négociations, affaiblir les Florentins, et les dégoûter de faire une plus longue résistance. Malgré les hostilités se glissoient des propositions d'accommodement. *Malatesta* les écoutoit et paroissoit tout communier aux Florentins. Quand il les voyoit révoltés contre des conditions trop dures, il entroit dans leur sens, faisoit chanter des messes, et exigeoit du peuple et de ses troupes le serment de se défendre jusqu'à la mort. Quand on molissoit, il se laissoit entraîner et se prêtoit à ne point rejeter les biais des nouvelles propositions. Elles étoient tou-

1529.

jours assez mal reçues du conseil de l'empereur. Il s'en tenoit à la résolution déjà énoncée de disposer de Florence comme d'un fief, sans dire pour qui, ni de quelle manière. Quant au pape, il répondoit que jamais il n'avoit eu intention d'opprimer la liberté des Florentins, que sans lui au contraire, sans ses sollicitations pour suspendre les efforts de l'empereur, ils en seroient déjà dépouillés; mais qu'il ne consentiroit jamais au maintien d'un gouvernement sans foi, plein de passions, qui arboroit l'étendard de la proscription, et ne se soutenoit que par des assassinats; qu'ils avoient déclarés rebelles d'excellens citoyens, qu'ils les avoient maltraités de toutes manières, que lui-même ils l'avoient insulté grièvement, qu'ils avoient abattu ses statues et l'avoient pendu en effigie.

Durant ces négociations les Florentins perdoient leurs forteresses, Pistoie, Pietra, Santa, Prato, et tous ces échecs arrivoient sous le commandement du brave *Malatesta*. Ce général, à la vérité, devoit être regardé comme intéressé, disposé à se vendre au plus offrant. Il avoit sa femme, ses enfans et tous ses biens au pouvoir des ennemis des Florentins; mais, disoient ses amis

dans la ville, il étoit si plein d'honneur, si délicat, si fier, ses sentimens étoient si héroïques, que c'étoit se faire injure à soi-même que de le soupçonner de trahison. Quand il parloit au peuple, il n'avoit que le mot de *liberté* dans la bouche. Il portoit ce mot sacré écrit sur son bonnet. Proposoit-on des actions de vigueur, des sorties, il accueilloit le projet avec enthousiasme, le suivoit avec chaleur. Il vouloit en être, et ne souffroit pas qu'il se tirât un coup de mousqueton sans lui. Les ordres se donnoient à merveille, mais s'exécutoient mal; c'étoit tantôt trop d'ardeur dans les troupes, tantôt erreur dans les chefs, et d'autres contre-temps imprévoyables.

Le prince d'Orange, qui commandoit le siège, tira des lignes la plus grande partie de son armée, pour intercepter un secours qui venoit aux Florentins. Les capitaines Florentins exhortent *Malatesta* à tomber sur les lignes pendant qu'elles étoient dégarnies. Il rejette rudement une proposition si imprudente. Quand on eut la certitude qu'en effet le camp avoit été long-temps affoibli, il se repentit amèrement d'avoir laissé échapper une si belle occasion; mais comment imaginer, ajoutoit-il en soupirant, qu'un si habile général dégar-

niroit ses lignes au point de les exposer à être emportées? Le risque n'avoit pas été grand du côté du prince. Il battit et dispersa ce secours, empêcha le ravitaillement; mais il fut tué. On trouva, dit-on, sur lui, une lettre de *Malatesta*, qui lui écrivoit de quitter son camp sans crainte, lui promettant de ne pas attaquer ceux qu'il y laisseroit.

Les Florentins se minoient par la perte des troupes, la consommation des munitions et des vivres, et la dissipation de l'argent, qui procure toutes ces ressources. Ils suppléèrent à ce dernier *déficit* par une lotterie des biens des rebelles, qui produisit une très-forte somme. Le grand-conseil, après avoir été onze fois aux opinions, arrêta que tout l'or et l'argent qui se trouvoient chez les citoyens, et tout ce qu'il y en avoit dans les lieux sacrés, excepté les vases strictement nécessaires au service divin, seroient portés à la monnoie. On vendit les pierreries des reliquaires. Rien ne coûtoit aux Florentins pour la défense de leur liberté; *pauvres et libres*: c'étoit leur devise. On la voyoit écrite en gros caractères sur les portes des maisons. Sans doute elle étoit gravée dans les cœurs. Mais que faire contre la force, secondée par la perfidie!

A la fin les Florentins ouvrirent les yeux sur les trahisons de *Malatesta* ; ils voulurent le congédier, et prirent l'occasion de ce qu'il s'obtinait à un accommodement qui ne paroissoit pas assez avantageux, et refusoit de faire une sortie qu'on désiroit. Les motifs qu'ils prétextèrent pour lui donner ce congé, quoique aussi honorable qu'il fût possible, ne lui plurent pas. Tout bouillant d'une colère feinte ou véritable, quand on le lui signifie, il s'élança, le poignard à la main, sur un des commissaires, et lui porte plusieurs coups. Les soldats, quoique payés par les citoyens, connoissant mieux leur général, se rangent autour de lui. En même temps les assiégeans sortent de leurs lignes, font flotter leurs drapeaux, et menacent d'un assaut. Toute la ville est en confusion. Les femmes éperdues se réfugient dans les églises, et demandent à grands cris que l'on s'accommode. Une grande partie des citoyens veut mourir les armes à la main, et qu'on sorte sur les ennemis. Dans le désordre affreux où étoit la ville, cette résolution, si on l'eût suivie, auroit causé sa ruine. Les magistrats, les vieillards, les gens modérés, parviennent à faire entendre raison sur-tout à

la noblesse, qui étoit la plus animée. On consent à un accommodement. Il ne fut pas difficile à conclure. Pourvu que la ville se rendit, tout convenoit aux assiégeans. Ils étoient bien sûrs d'être ensuite les maîtres, et de ne tenir que les conditions qui leur conviendroient. Aussi trouvèrent-ils bon qu'on mît en tête du traité la garantie de la liberté en ces termes : « La forme du « gouvernement de Florence sera éta-
« blie par sa majesté impériale dans l'es-
« pace de quatre mois, sauf toujours le
« maintien de la *liberté* des citoyens ». Les autres articles étoient de conve-
nance ou de police. Ils furent exécutés selon les circonstances.

Dans le délire de la guerre, le beau nom de *liberté* étoit comme un bandeau qui empêchoit ces républicains de voir toute l'étendue de leurs maux. A présent que tout étoit perdu sans ressource, ils paroissoient accablés sous le poids de leurs malheurs. Voici le tableau de leur situation, peint par leurs propres historiens. « Ils regrettoient, disent-ils, « les dépenses faites pour soutenir une « guerre longue et pénible, qui avoit « une si triste fin, l'épuisement de leur « fortune, le dérangement de leur com-

« n
« r
« e
« c
« e
« c
« q
« r
« m
« h
« p
« d
« d
« p
« c
« la
« p
« av
« da
« P
« so
« te
« le
T
noit
Ma
fure
que
disp
men
soit

animée.
ment. Il
Pourvu
onvenoit
ien sûrs
ne tenir
convien-
on qu'on
tie de la
orme du
sera éta-
dans l'es-
ujours le
oyens ».
e conve-
exécutés

le beau
bandeau
s de voir
. A pré-
essource,
poids de
u de leur
pres his-
sent-ils,
enir une
qui avoit
t de leur
eur com-

« merce, leurs formes ruinées, leurs
« maisons démolies, la mort de leurs
« enfans et de leurs amis, les folles dis-
« cordes qui les avoient divisés, les
« excès auxquels ils s'étoient portés
« contre leurs concitoyens, la honte
« qui leur en restoit, le mépris et les
« railleries, dont la plus ville populace
« manquant de tout, accabloit les no-
« bles, qu'elle accusoit de la calamité
« publique; dans les riches, la crainte
« de voir le peu qu'ils avoient sauvé
« devenir la proie d'un vainqueur su-
« perbe et avare; dans les pauvres, la
« crainte de mourir de faim; dans tous,
« la vue de la misère présente et la
« perspective presque certaine d'un
« avenir plus affreux, les plongeoit
« dans la consternation et le désespoir.
« Pâles et tremblans, l'air morne et
« soupçonneux, le visage tourné contre
« terre, ils n'osoient se regarder les uns
« les autres ».

Telle étoit la triste conquête que ve-
noit de faire *Clément*, par la perfidie de
Malatesta. Mais ni l'un ni l'autre ne
furent contens. Le pape trouva mauvais
que le traité eût laissé Florence à la
disposition de l'empereur, sans qu'il fût
mention de lui; et le général, qui fai-
soit des demandes exorbitantes, se

croyant mal récompensé parce qu'on en retranchoit, se retira avec la seule honte de sa trahison. Le gouverneur mis par l'empereur, en attendant le gouvernement promis par le traité, en donna un provisoire tout militaire. On désarma rigoureusement tous les habitans. Ils furent taxés à de grandes sommes. On remarqua dès-lors que dans la répartition, les partisans des *Médicis* furent ménagés.

Quoiqu'on eût promis une amnistie générale, il y eut des ordres secrets de persécuter sans pitié ceux qui s'étoient déclarés pour le gouvernement populaire. Six des principaux furent décapités, d'autres resserrés dans les cachots des forteresses. Cent vingt-huit furent exilés. Les Florentins présentèrent requête sur requête à l'empereur pour faire cesser ce gouvernement tyrannique, et obtenir celui qu'il leur avoit promis. Ils le postulèrent pendant trois ans. Ce temps fut employé à prendre des mesures avec le pape pour faire tomber la souveraineté de Florence à celui de ses neveux qu'il voudroit favoriser. Il en avoit deux, comme on l'a dit, l'un et l'autre enfans naturels. *Hippolite*, fils de *Julien le Magnifique*, et *Alexandre*, fils de *Laurent*. Le premier

éto
pér
dar
Ch
ren
L
aus
den
nete
J r
son
pape
nob
bitie
dre
pros
indie
man
de l
tale,
par-
cepe
mais
préc
fut p
en 1
Co
d'ab
libér
bliro
nero

étoit plus âgé que son cousin, et supérieur par l'esprit et les talens. Cependant *Alexandre* fut préféré. En 1531, *Charles-Quint* le déclara duc de Florence. Ainsi finit la république.

Peu s'en fallut qu'elle ne se rétablît aussitôt. *Alexandre* n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il parvint à la souveraineté avec l'inexpérience de cet âge, ses propres passions et celles de *Clément*, son oncle. Les passions dominantes du pape étoient la haine contre les familles nobles qui avoient traversé ses vues ambitieuses et la vengeance dont *Alexandre* se rendit le ministre. Il éloigna et proscrivit tous ceux que le pontife lui indiquoit, et tourmenta de toutes les manières les citoyens que la douceur de l'habitude retenoit sur la terre natale, malgré ses vexations. Il se trouva par-là exposé aux complots. Ce ne fut cependant pas ce qui lui causa la mort, mais l'imprudence d'aller la nuit sans précaution à un rendez-vous galant. Il fut poignardé à l'âge de vingt-sept ans, en 1536.

Comme sa mort fut imprévue, il y eût d'abord une horrible confusion. On délibéra d'abord pour savoir si on rétablirait la république, ou si on se donneroit un maître, et quel il seroit. Il

Alexandre I.,
duc. 15, 1.

Côme II.
1537.

s'ouvrit des avis vigoureux pour la république; mais le temps de cette opinion étoit passé. On écouta plus volontiers un homme qui représenta qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la patrie de lui rendre une dangereuse liberté, que Florence n'étoit pas en état d'en soutenir le fardeau. « Le peuple, dit-il, est trop
« indisposé contre la noblesse pour souffrir qu'elle soit à la tête des affaires.
« Cependant le gouvernement populaire a souvent mis Florence à deux
« doigts de sa perte. Plus marchande
« que guerrière, elle a toujours à craindre de l'ambition de plusieurs grands
« princes. Ainsi, dans l'impossibilité de
« mettre le gouvernement entre les
« mains des nobles, dont on pourroit
« espérer plus de modération et de prudence que de la part du peuple, il
« vaut mieux choisir un souverain qui,
« réprimant les divers partis du dedans,
« veillera au-dehors à la sûreté de l'état,
« que de se livrer au caprice et à la tyrannie de la multitude ». Cette opinion prévalut. Entre les *Médicis* des différentes branches établies à Florence, on choisit *Côme*, qui n'étoit pas, comme ses derniers prédécesseurs, d'une race bâtarde, mais descendant légitimement par son père *Jean*, dit *l'Invincible*,

de
cien
II
tra,
une
de
qui
il fu
le n
lui
don
roit
duis
tile.
systé
préd
dour
de fa
tâch
si ce
prom
s'éto
rêt d
ne se
force
de co
ces in
les a
gnol
tre le
détru

de *Laurent*, frère puiné de *Côme* l'ancien.

Il n'avoit pas dix-huit ans, et il montra, dès son avènement, une sagesse et une prudence au-dessus de son âge. Afin de donner quelque satisfaction à ceux qui craignoient l'autorité trop absolue, il fut statué que *Côme* ne porteroit pas le nom de *chef de la république*, et on lui donna un conseil de huit citoyens, dont le pouvoir, dans le besoin, pourroit restreindre le sien. Mais il se conduisit si bien, que ce frein devint inutile. Il suivit, à l'égard des exilés, un système tout contraire à celui de son prédécesseur. Il n'y eut pas de moyens doux et insinuans, de bons traitemens, de faveurs qu'il ne mît en œuvre, pour tâcher de les regagner. Il y auroit réussi, si ces malheureux, se fiant trop aux promesses des princes chez lesquels ils s'étoient retirés, qui tous avoient intérêt d'entretenir les troubles à Florence, ne se fussent flattés d'y rentrer par la force, et n'eussent rejeté toutes voies de conciliation. Il ne fut pas rare de voir ces infortunés, jetés par le sort, dans les armées françaises, impériales, espagnoles, vénitiennes, papales, combattre les uns contre les autres. Ainsi ils se détruisirent et se fondirent, pour ainsi

dire, loin de leur patrie, retenus par leur obstination dans la douloureuse nécessité de ne pousser que des soupirs inutiles vers cette patrie, qui les auroit volontiers reçus dans son sein.

Pendant ce temps, *Côme* régnoit avec gloire. Ce fut seulement après avoir pacifié ses états, que l'ambition parla dans son cœur, et lui suggéra l'idée de les augmenter. Il réussit sans fouler son peuple par la guerre. Il achetoit plus volontiers qu'il ne combattoit. Cependant il tenoit toujours ses troupes sur un pied respectable. Nul prince n'a été plus estimé ni plus recherché des autres princes. Heureux s'il eût joui de la paix dans l'intérieur de sa famille ! mais son bonheur a été troublé par un funeste accident qui le priva de ses deux fils, *Dom Garcie* et *Dom Juan*.

Soit jalousie, soit antipathie naturelle, ces frères avoient souvent querelle ensemble. Dans une rixe à la chasse, *Dom Garcie*, le plus violent des deux, tua *Dom Juan* d'un coup de poignard. L'extrême douceur du mort, la candeur de son ame, la régularité de ses mœurs, en cela vrai contraste de *Dom Garcie*, l'avoient rendu très-cher à son père. *Côme*, au désespoir d'être privé d'un fils tendrement aimé, fait apporter le

cor
meu
gou
son
avo
de s
« di
de s
perc
cœu
Mar
a no
mée
rare
tent
Ce
empé
corn
Côme
pas in
néros
gloire
perbe
il a or
testen
est fo
qui co
la plus
méda
que s
l'envi.

corps dans son palais, et le présente au meurtrier. Il nie d'abord; mais quelques gouttes de sang, jaillissant du cadavre, sont comme un reproche qui lui fait avouer son crime. Il se jette aux pieds de son père. « Meurs, malheureux, lui « dit l'inexorable *Côme* ». Il lui arrache de son côté le poignard dont il avoit percé son frère, et le lui plonge dans le cœur. On dit que *Côme* fit empoisonner *Marie*, une de ses filles, devenue amoureuse d'un page. Une autre, nommée *Lucrèce*, épouse du duc de Ferrare, fut tuée par son mari, mécontent de sa conduite.

Ces malheurs domestiques n'ont pas empêché que *Côme II* n'ait été regardé comme un très-grand prince. Il prit *Côme I* pour modèle, et ne se montra pas inférieur par la magnificence, la générosité, l'amour des beaux arts et la gloire de les protéger. Les édifices superbes, les magnifiques monumens dont il a orné la capitale et les environs, attestent son goût et sa magnificence. Il est fondateur de cette galerie célèbre qui contient la collection la plus riche, la plus nombreuse de statues, bronzes, médailles, tableaux précieux, antiques, que ses successeurs ont augmentée à l'envi. Il céda ses états à son fils, en

François-
Marie. 1574.
Ferdinand
1er. 1587.
Côme III.
1609.

1565 ; mais il le dirigeoit dans le gouvernement, et il mourut en 1574.

Ce fut à *François*, troisième duc de Florence, que l'empereur confirma le titre de *grand-duc*, qui avoit été disputé à son père. *François* avoit reçu de la nature une ame tranquille, amie de la paix, sans ambition et sans passion violente ; mais il n'étoit pas exempt de celle de l'amour. Une belle Vénitienne, fille de *Capello*, sénateur, toucha son cœur. L'histoire peint cette passion accompagnée d'événemens qui pourroient former l'intrigue d'un roman. Le grand-duc s'insinue auprès d'elle par tous les égards et toutes les marques de tendresse qui peuvent faire impression sur une personne délicate et sensible. Il triompha par ses assiduités, d'un amant favorisé pour lequel elle avoit abandonné sa patrie, et lui donne la main après la mort de *Jeanne d'Autriche*, son épouse. On croit que *Ferdinand*, son frère, indigné de ce mariage, qu'il regardoit comme une mésalliance, les empoisonna en 1587. S'il monta sur le trône par ce double crime, il l'expia et le fit oublier, s'il étoit possible, par la sagesse de son gouvernement. *Côme III*, son fils, lui succéda en 1609. Il étoit d'une foible complexion, qui ne l'empêcha pas de

dan
con
l'am
arts.
C
nois
obli
la c
un é
nana
père
mie
Le g
cultiv
son é
léans
ces ép
coup
La d
grand
dont
divor
penda
entra
disper
et obt
cher
Por
mal re
qui lui
une vi
T

dans un règne court, de se rendre recommandable par sa prudence, par l'amour et l'encouragement des beaux arts.

Comme s'il étoit décidé que les con-
Ferdinand II
1621.
 noissances humaines auroient toutes obligations aux *Médicis*, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, eurent un éclat jusqu'alors inconnu à *Ferdinand II*, qui succéda à *Côme*, son père, en 1621. Il établit une académie où toutes les sciences se cultivoient. Le grand-duc les encourageoit et les cultivoit lui-même. La grande duchesse, son épouse, fille de *Gaston*, duc d'Orléans, le secondoit en ce genre; mais ces époux ne s'accordoient pas en beaucoup d'autres choses. Ils se séparèrent. La duchesse alla vivre en France. Le grand-duc alors se livra à la dévotion, dont l'excès, dit-on, avoit causé leur divorce. Jamais il ne fut prononcé; cependant du vivant de sa femme, il entra dans les ordres sacrés par une dispense particulière du pape, demandée et obtenue, afin d'avoir droit de toucher des reliques.

Pour la régularité des mœurs, il fut
Jean Gaston;
1670.
 mal remplacé par *Jean Gaston*, son fils, qui lui succéda en 1670. Ce prince mena une vie molle, cachée, dans l'intérieur

de son palais. De son vivant, sans le consulter, prévoyant qu'il n'auroit pas d'enfans, l'Espagne, la France et l'empire, disposèrent de ses états. Ils ont passé sous la domination de plusieurs puissances, selon les intérêts de ces puissances diverses. En 1737, le grand duché de Toscane a été définitivement annexé à la maison d'Autriche. Afin que cet état ne souffre pas de l'absence du souverain, que les revenus s'y consomment et le vivifient, on en fait comme un apanage des cadets de la maison impériale.

François de
Lorraine.

1737.

Pierre-Léopold - Joseph.

1765.

Ferdinand - Joseph - Jean.

1790.

Le premier de ces princes de la maison d'Autriche Lorraine, a été *François*, qu'a suivi *Pierre-Léopold-Joseph*, son frère, auquel a succédé son fils, *Ferdinand - Joseph - Jean*. Les deux premiers n'ont quitté le grand duché que pour l'Empire, et ce n'a pas été sans regretter le délicieux séjour de la Toscane.



P I S E.

Pise, éloignée d'une lieue de la mer, a dans son territoire le port de Livourne. Dès la plus haute antiquité, elle s'est

rendue célèbre par ses exploits maritimes. Elle fut, disent certains historiens, peuplée, après la prise de Troyes, par les Arcadiens, sortis de Pise, ville grecque, et plus anciennement encore par *Pélops*, fils de *Tantale*. Quels qu'aient été sa fondation et les progrès de son agrandissement, Pise étoit considérée par les Romains, qui la mirent au nombre des municipalités amies. Après la décadence de l'empire, non-seulement elle est restée commerçante, mais elle est devenue conquérante. En 1005, les Pisans s'emparèrent de la Sardaigne et de la Corse. En 1030, ils prirent Carthage, alors gouvernée par un roi. En dédommagement de sa couronne, ils l'envoyèrent au pape pour le faire baptiser. De tout temps, ils ont été fort attachés aux souverains pontifes. Non-seulement ils repoussèrent de leurs côtes les Sarrasins, mais encore ils allèrent les attaquer en Sicile. Des dépouilles qu'ils apportèrent, a été bâtie leur magnifique cathédrale. La captivité d'un roi de Majorque, qu'ils attaquèrent dans son île, prouve leur courage, et la liberté qu'ils lui rendirent, atteste leur générosité. Ils envoyèrent des secours aux Croisés de la Palestine, en 1518, sous *Lanfranc*, leur archevêque,

Au lieu des richesses de l'Orient, le prélat, à son retour, chargea ses vaisseaux de terre de Jérusalem, dont il remplit à neuf pieds de profondeur, un cimetière, qu'on a nommé le *Champ Saint*. Il l'entoura de portiques, le décora de marbres et de peintures qui en font un monument curieux.

On ignore qu'elle étoit la forme de leur république. En 1282, ils avoient un comte, dont ils se défirent comme d'un tyran. Son sort n'en a pas effrayé d'autres, qui se sont emparés successivement du gouvernement. Mais la république a repris la supériorité. Pendant sa durée ils ont eu guerre avec les Génois, et se sont emparés de Lucques. Mais la guerre principale des Pisans a été avec les Florentins. Ces deux peuples s'étoient juré une haine de voisins. Les railleries, les insultes, les défis entre gens qui se connoissoient, portèrent entre eux l'acharnement aux derniers excès.

Le sort des armes ouvrit aux Florentins le chemin de Pise, qu'ils assiégèrent en 1406. Quelques avantages obtenus par les Pisans, les énorgueillirent au point qu'ayant tué, dans une sortie, un soldat florentin, ils attachèrent son corps à la queue d'un âne, et

le traînèrent ignominieusement dans les rues. Pour se venger de ce mépris, les compagnons de ce soldat massacrèrent tous leurs prisonniers. De-là une animosité affreuse entre les assiégeans et les assiégés. Ceux-ci pressés par la faim, font sortir les bouches inutiles. Le général des Florentins les fait repousser ; on les livre à la fureur du soldat, aux yeux de leurs concitoyens, qui considéroient ce triste spectacle du haut de leurs murs. On pend les uns, les autres sont mis dans les barques pourries, et abandonnés, sans rames ni gouvernail, au cours du Pô. On cite comme un retour vers la modération et la douceur, que les Florentins se contentèrent, à la fin, de marquer les hommes d'un fer chaud au front, et de les envoyer dans la ville avec les femmes, dont ils coupoient les habits jusqu'aux hanches. Après une opiniâtre résistance, il fallut à la fin se rendre. La soumission désarma la fierté, et les vaincus n'eurent pas à se plaindre du traitement des vainqueurs, si ce n'est qu'ils s'emparèrent du gouvernement ; mais les Pisans se remirent en 1494 en liberté, sous la protection des Génois.

Les Florentins n'abandonnèrent pas le projet de soumettre Pise. Ils y em-

ployèrent la force , la ruse et l'argent. Ce dernier moyen pensa leur réussir auprès de *Charles VIII*. Ce prince , toujours gêné dans ses finances pendant son expédition d'Italie , prètoit l'oreille aux insinuations des Florentins , qui lui offroient une somme considérable s'il vouloit les aider à rétablir leur autorité dans Pise. Pendant que le monarque hésitoit , arrive dans son camp une foule de Pisans , vieillards , femmes et enfans qui se jettent à ses pieds , et le conjurent à grands cris , fondant en larmes , de ne pas les livrer aux Florentins. Les Florentins eux-mêmes , qui composoient une partie de l'armée de *Charles VIII* , furent émus de ce spectacle. Les officiers détachèrent leurs chaînes d'or et les offrirent au roi s'il avoit besoin d'argent. Cette offre généreuse , dont le roi n'abusa point , sauva pour cette fois les Pisans. Mais leur asservissement ne fut reculé que de quelques années. Les Florentins les firent assaillir par d'autres , ou les assaillirent eux-mêmes. Pise essuya jusqu'à trois sièges. A la fin , elle se rendit , en 1509 , à des conditions qui ressembloient plus à une alliance qu'à un assujétissement. Depuis ce temps , elle a été gouvernée avec égard par les vainqueurs , jusqu'au moment

où elle
sceptre

Néa
sur-to
mome
de l'e
la dép
fixés e
Venise
beauc
comm
éche
tentati
sans ,
des gr
leur a
réduit
tans. C
avilis,
parton
l'opul

Il n
semble
précie
des Pi
péditi
de stat
leur vi
fices
partic
des ba

où elle a été entraînée avec eux sous le sceptre des grands ducs.

Néanmoins, plusieurs des habitans, sur-tout des nobles, préférèrent au moment de leur reddition, les malheurs de l'exil, à l'humiliation de vivre dans la dépendance des Florentins. Ils se sont fixés en Sicile, à Rome, à Gènes, à Venise et ailleurs. Cette désertion a beaucoup diminué la population et le commerce. L'un et l'autre ont reçu un échec considérable par l'inutilité de la tentative que firent, en 1609, les Pisans, pour se soustraire à la domination des grands ducs. Cet effort malheureux leur a coûté leurs privilèges et les a réduits à peu près à trente mille habitans. On y compte sept mille Juifs fort avilis, comme partout ailleurs, et comme partout ailleurs consolés du mépris par l'opulence.

Il n'y a point de ville où soient rassemblés autant de marbres étrangers et précieux. Ils sont le fruit des conquêtes des Pisans, qui, revenant de leurs expéditions, chargèrent leurs vaisseaux de statues et de colonnes, pour orner leur ville. Non-seulement dans les édifices publics, mais dans les maisons particulières, on voit des inscriptions, des bas-reliefs, des corniches de ce beau

marbre grec si estimé par sa finesse et son poli. C'est peut-être ce goût d'antiquité qui a fait imaginer aux Pisans qu'un combat à la masse et à poing fermé, qui se livre tous les ans sur un pont entre les habitans que la rivière sépare, est une imitation des jeux olympiques. Mais rien ne ressemble moins à ce magnifique spectacle de l'ancienne Grèce, que les assauts tumultueux de la populace pisane. Les Pisans pourroient plutôt se donner quelque affinité avec ce pays des arts et des agrémens, par la parure élégante des femmes de leurs campagnes. Elles ornent leurs cheveux de fleurs naturelles et artificielles, les nattent et les tressent avec un goût singulier. On remarque dans tout leur ajustement une touche de coquetterie qui relève leurs grâces, et rend ces paysannes fort pitoyables.



LUCQUES.

La différence entre Florence, Pise et Lucques, c'est que les deux premières républiques, pendant plusieurs siècles, ont cessé d'être libres, et que Lucques après avoir passé sous plusieurs domi-

nat
que
Pis
est
les
ting
sou
Na
Alc
blic
à d
rec
con
par
avo
rang
pre
E
on a
une
can
Il n
tiqu
cau
ram
tenc
men
tenc
cep
meu
enfa

nations, est devenue et restée république. Elle est située à quatre lieues de Pise. On ignore son origine. Elle étoit estimée par Rome républicaine sous les empereurs ; elle a tenu un rang distingué entre les villes d'Italie. Lucques soutint un siège de sept mois contre *Narsès*, auquel elle se rendit en 555. Alors, dit-on, elle cessa d'être république, et fut assujétie à des comtes et à des marquis, jusqu'à 1115, qu'elle recouvra sa liberté. Elle lui fut ravie au commencement du quatorzième siècle, par un homme auquel le sort bizarre avoit marqué sa place dans les derniers rangs, et qui par sa capacité s'éleva aux premiers.

Entre les familles nobles de Lucques, on avoit long-temps considéré comme une des principales, celles des *Castracani*. Elle étoit presque éteinte en 1520. Il n'en restoit plus qu'un bon ecclésiastique qui vivoit dans sa patrie d'un petit canonicat, avec *Dianove*, veuve surannée, sa sœur. Un jardin peu étendu tenoit à leur modeste habitation. Se promenant un matin, la bonne veuve entend des cris plaintifs. Elle approche d'un cep de vigne, d'où partoit le vagissement, écarte le feuillage, et voit un enfant nouveau-né, couvert de haillons,

transi de froid , qui paroissoit avoir le plus grand besoin d'un prompt secours. Emue de pitié , *Dianove* le porte à son frère. Ils prennent la résolution de l'élever , et le font baptiser sous le nom de *Castruccio* , qui étoit celui de leur père.

Le bon chanoine mettoit toute sa complaisance dans cet enfant. Il lui destinoit son canonicat , lui faisoit embrasser le genre d'étude , et lui donnoit les maîtres propres à le former pour l'état qu'il vouloit lui faire embrasser. Jusqu'à l'âge de quatorze ans , *Castruccio* se montra docile ; mais alors fatigué des maîtres , ennuyé des livres , il n'écoula plus les premiers , rejeta les autres , ne montra plus de goût que pour les armes , rechercha avec empressement les jeunes gens qui marquoient le même penchant , se mêla à leurs jeux , prit part à leurs exercices , et les surpassa tous en force et en adresse. Le chanoine étoit désolé de voir son protégé préférer un état incertain et périlleux , à la fortune sûre et paisible qu'il lui préparoit. Il l'accabloit de remontrances. Le jeune militaire n'en tenoit aucun compte , et ne suivoit que ses inclinations.

Il y avoit à Lucques un gentilhomme nommé *Cuinigi* , qui , après avoir servi avec distinction chez l'étranger , s'étoit

retraité dans sa patrie, où ne faisant plus la guerre, il s'en procurait du moins l'image, en exerçant à ce métier quelques jeunes compatriotes d'élite. Les dispositions que montrait *Castruccio* le firent désirer de *Cuinigi*. Le bon chanoine ne le lui confia qu'à regret; mais il fut dédommagé de ce sacrifice, par la réputation que son élève acquérait journellement. Dans les tournois il surpassait en adresse et en force les chevaliers les plus renommés. Doux, aimable, modeste, il étoit aussi chéri dans la société, qu'estimé entre les militaires. *Cuinigi* fut chargé par le duc de Milan d'une opération de guerre importante. Il mena avec lui *Castruccio*. Le jeune guerrier se distingua par des actions si brillantes, qu'on n'entendoit parler que de lui. A la fin de la guerre, *Cuinigi* tomba malade, et mourut sans autre héritier qu'un enfant de treize ans. Il en laissa la tutelle à *Castruccio*, avec la gestion de ses biens qui étoient considérables.

L'éclat que lui donnoient les richesses de son pupile causa de la jalousie à plusieurs nobles. *George d'Opizi* étoit le principal de ses envieux. Attaché à la faction des *Guelfes*, il étoit ouvertement déclaré contre les *Gibelins*, et avoit forcé ceux-ci en assez grand nombre, de quitter

la ville. Ils s'étoient réfugiés à Pise, auprès d'*Uguccione*, qui de général de la république en étoit devenu souverain. *Castruccio*, persécuté par *Opizi*, va trouver ces opprimés, et leur montre la possibilité de rentrer dans leur patrie, si *Uguccione* veut les secourir. Le Pisan y consent sur l'espérance qu'on lui donne de reconnoître son autorité dans Lucques, lorsqu'il s'en sera emparé. Tout réussit comme on l'avoit projeté. *Opizi* est tué, les *Guelfes* sont chassés. *Uguccione*, devenu maître, donne à sa conquête un gouvernement dans lequel il retient la meilleure part; mais il en cède cependant assez à *Castruccio*, pour que celui-ci ne se repente pas d'avoir suggéré et facilité l'entreprise.

Les *Guelfes* chassés de Lucques, se retirent à Florence, et excitent cette république contre le tyran de Lucques. La république envoie une armée contre lui. Pendant les hostilités, *Uguccione* tombe malade, et est forcé de laisser le commandement de ses troupes à *Castruccio*. Il remporte une victoire éclatante en l'absence du malade. Les Lucquois reconnoissent qu'ils la doivent à la bravoure et à l'habileté de leur compatriote, et lui font les honneurs d'une

entrée triomphante. Le Pisan est jaloux et de la gloire de son lieutenant, et de l'autorité qu'elle peut lui procurer dans la ville. Il avoit donné à son fils la souveraineté de Lucques; il lui écrit de se saisir de *Castruccio*, et de le mettre à mort. Le jeune *Ugucione* n'exécute que la moitié des ordres, et fait seulement conduire *Castruccio* en prison. Le père sentant le danger de cette demi-démarche, accourt à Lucques pour la compléter. Il a l'imprudence d'entrer dans la ville sans précaution. Les Lucquois déchainent *Castruccio*. Le prisonnier est nommé général de la république, bientôt après prince, et est enfin reconnu souverain de Pise, où *Ugucione* n'avoit pu se faire recevoir. Après avoir été chassé de Lucques, il alla mourir dans l'obscurité à Vérone.

C'est la plus belle partie de la vie de *Castruccio*. Il semble que las des vicissitudes de la fortune, il chercha à la fixer par la terreur. La famille *Poggio*, une des plus puissantes de Lucques, s'étoit révoltée pendant son absence. Elle tua son lieutenant, et se préparoit à faire main-basse sur ses partisans. *Etienne Poggio*, vieillard respectable, court au-devant des conjurés, calme leur fureur, les désarme, et quand *Cas-*

truccio arrive, il va le trouver, et demande grâce pour les coupables. *Castruccio* prend un air affable, dit qu'il oublie tout, et qu'il est charmé de trouver l'occasion d'exercer sa clémence naturelle. Sur cet accueil, tous croient qu'il n'y a aucun danger à venir remercier l'indulgent souverain. Ils se présentent conduits par *Etienne Poggio*. *Castruccio* les fait arrêter et périr dans les supplices, sans excepter le trop confiant *Etienne*. On reproche à ce tyran de Lucques, d'avoir trompé deux amis, et de les avoir fait assassiner l'un par l'autre. Ce stratagème infernal lui fit ajouter la souveraineté de Pistoie, à celles de Pise et de Lucques. *Castruccio* est fameux pour n'avoir jamais pardonné, et pour avoir fait couler des ruisseaux de sang. Cependant, il mourut dans son lit, et laissa tous ses biens à *Cuinigi*, fils de son bienfaiteur.

Sa mort, loin de rendre les Lucquois libres, les mit entre les mains d'une troupe d'Allemands, auxquels l'empereur abandonna la ville pour paiement de la solde qu'il leur devoit. Ils vendirent la ville aux Florentins. Les Pisans la prirent sur eux. *Cuinigi* s'en empara sur ceux-ci, en 1429. Pressé par les Florentins, il invoqua

le secours du duc de Milan, ce n'étoit pas de l'aveu des Lucquois. Piqués de sa démarche, ils le livrèrent eux-mêmes au duc de Milan, qui le fit mourir, s'empara de la souveraineté, la vendit aux Florentins, mais ne put la leur livrer. Lucques soutint un siège, dont la longueur amena un traité entre les deux républiques, en 1505 : par cet accommodement, elles rentrèrent chacune dans l'état où elles étoient auparavant, à l'épuisement près. En 1508, les Lucquois et les Florentins resserrèrent les nœuds de leur alliance; mais Lucques se fiant peu à la garantie des traités, se mit sous la protection des empereurs *Maximilien* et *Charles-Quint*, vers 1525. Depuis cette époque, elle a conservé ses privilèges. Quoique regardée comme fief de l'empire, elle s'est maintenue dans l'indépendance.

Le gouvernement de Lucques est aristocratique, moins compliqué que celui de Venise. Elle a un gonfalonier qui tient la place du doge. Il est nommé au scrutin, tous les deux mois. Le *Podestat*, juge civil et criminel, doit toujours être étranger; mais ses assesseurs sont de la ville. La police est exacte à Lucques. Le port d'armes est sévèrement défendu. Le sénat veille au

bonheur du peuple, prévient ses besoins, paie et entretient les médecins, ne souffre ni mendiants, ni vagabonds, fournit des fonds aux citoyens honnêtes et industrieux, qui en demandent. Le luxe ne s'y est point introduit : il n'altère les mœurs, ni ne blesse l'égalité républicaine. Les nobles sont vêtus de noir. Le seul gonfalonier peut porter de l'or sur ses habits. Mais les femmes jouissent pleinement de la liberté ; il ne faut cependant pas qu'elles en abusent. Le terroir de Lucques est fertile. Il fournit du vin, de l'huile, du blé, des châtaignes, et de menus grains en abondance. Le poisson y est très-commun. La grande quantité de mûriers fait fleurir les manufacturiers de soie. Enfin, les arts et les sciences sont cultivés avec éclat dans cette république.



SIENNE.

Sienna est aussi une république, si pour mériter ce titre, il suffit d'avoir un sénat, et son chef électif. Elle ne l'est pas, si un état perd cette dénomination, lorsqu'il reconnoît une autorité supérieure à celle de ses magistrats.

On
for
qu
et
ro
po
ala
épa
dan
dée
a é
som
par
C
sou
eu
Ric
frèr
glar
vers
eux
d'au
trat
le n
atte
nois
leur
ble
Elle
neu
jusq

On dit que cette ville est une colonie fondée par les *Gaulois Senonais*, lorsqu'ils firent une irruption en Italie ; et qu'ensuite elle devint une colonie romaine. Elle s'en glorifioit, puisqu'elle portoit dans ses armoiries une louve allaitant deux enfans. Quelques notions éparses dans l'histoire, apprennent que dans le moyen âge, c'est-à-dire vers la décadence de l'empire romain, Sienna a été célèbre par sa grande population, son goût pour le commerce, et sur-tout par l'amour de la liberté.

Cet amour ombrageux et jaloux, a souvent causé le malheur des Siennois, en les armant les uns contre les autres. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, frères et rivaux, ils ont souvent ensanglanté le sein de leur mère, sur-tout vers le milieu du douzième siècle. Par eux a été donné l'exemple imité par d'autres villes, de prendre pour magistrat civil et criminel, un étranger sous le nom de *Podestat*. Les Florentins ont attenté, en 1150, à la liberté des Siennois, et ont renouvelé plusieurs fois leurs entreprises, malgré la défense noble et vigoureuse de la ville attaquée. Elle a été gouvernée par un *conseil des neuf*. On ne sait combien il a duré, ni jusqu'à quel point il étoit favorable à la

liberté, mais il n'existoit plus à la fin du quinzième siècle.

Pandolphe Pétrucci, homme adroit et ambitieux, travailla à le rétablir. Il y réussit en 1501, et se fit nommer un des neuf. Bientôt il écarta ses huit collègues; ceux qui firent moins de résistance, ne furent qu'exilés. Il fit mourir les plus opiniâtres, et affermit sa puissance par les moyens les plus violens. *Pandolphe* vivoit dans le temps que les Français, les Vénitiens, les Milanais, les papes se disputoient l'Italie. Il s'appuyoit alternativement des uns et des autres; jamais fidèle à ses engagements qu'autant que son intérêt l'exigeoit. On le vit quitter Sienne pour calmer l'envie, mais sans se défaire de son autorité, qu'une bonne garnison y maintenoit. Il y rentra en triomphe dans un temps plus opportun. Après sa mort parurent des *Raphaël*, *François* et *Fabio Pétrucci*, tous l'œil ouvert et ardent sur Sienne, comme sur une proie. Un pape et un duc d'Urbin, se la disputèrent. Le peuple et la régence peu d'accord, sembloient encourager l'ambition des compétiteurs. Les *Médicis*, les plus rusés d'entr'eux, l'emportèrent. A titre de grands ducs de Toscane, ils ont enclavé Sienne dans leurs posses-

sion
nem
I
tain
app
pen
mer
Sien
bres
sont
lie.
que
appa
hébe
blab
de t
més.
est r
de la

Da
haut
neige
les p
par
qui a
diam

sions , en 1557. Les empereurs en donnent l'investiture.

Il y a un sénat composé d'un *capitaine du peuple* , et huit sénateurs qu'on appelle *Prieurs de la ville*. Mais ils ne peuvent rien décider sans le consentement du gouverneur du grand duc. Les Siennois sont ingénieux , polis et célèbres par le talent de l'impromptu. Ce sont les meilleurs improvisateurs de l'Italie. Ils ont différentes académies , auxquelles ils donnent des noms qui sont apparemment des contre vérités : les *hébétés* , les *grossiers* , et autres semblables. L'académie de physique donne de temps en temps des mémoires estimés. Le commerce si brillant autrefois , est réduit à des draps et autres étoffes de laine qu'on y manufacture.



S A I N T - M A R I N .

Dans l'état ecclésiastique , sur une *Saint-Marin*. haute montagne , souvent couverte de neige , sans puits , ni fontaines , dont les pentes ne sont rendues fertiles que par un travail assidu , est une ville , qui avec ses dehors de deux lieues de diamètre , contient environ six mille

habitans. C'est ce qu'on appelle la *république de Saint-Marin*. Elle compte plus de treize cents ans de paix et de félicité. Cette seule observation pourroit tenir lieu d'une histoire; mais on est curieux de savoir comment s'est fondé ce bonheur, et par quel moyen il se perpétue.

Un maçon natif de Dalmatie, nommé *Marin*, usé de travail, pressé du desir de ne plus s'occuper que de son salut, cherche un asile, le trouve sur cette montagne et s'y bâtit une chaumière. On croit que ce fut dans le troisième siècle. La vie pieuse de l'hermite attire l'attention du voisinage; on vient se recommander à ses prières. Quelques malades guérissent à la suite de cette recommandation, c'est un miracle du saint homme. Le voilà canonisé. Sa réputation s'étend de proche en proche. Une princesse, propriétaire de la montagne, lui en fait présent. Le concours augmente autour de lui de son vivant, continue après sa mort auprès de son tombeau. Des maisons se bâtissent, forment un village, un bourg et enfin deviennent ville. Elle se donne des lois et s'érige en république.

Deux petites forteresses sont bâties sur l'endroit où commence l'escarpe-

ment de sa montagne ; elle en a acheté le terrain , l'une construite en l'an 1000 , l'autre en 1170. Jamais elle n'a eu qu'un moment d'ambition , qui l'a porté à s'étendre jusqu'à moitié de la montagne voisine. Mais ce qu'elle avoit conquis et qu'elle auroit pu garder , elle l'a rendu sans se faire presser. On n'aborde la ville que par un sentier. Il est défendu aux habitans , sous de rigoureuses peines , de chercher un autre chemin. Si quelque ennemi du repos de cette république , tentoit une attaque , il trouveroit une jeunesse bien armée , exercée dès l'enfance aux manœuvres militaires , et sur-tout enflammée de l'amour de la liberté qu'elle a reçue de ses pères , et qui rend tous les efforts possibles.

Le *grand-conseil* qui ne s'assemble que dans les affaires extraordinaires , est composé d'un représentant de chaque maison. Il est obligé de s'y trouver sous peine d'amende , parce qu'il n'est pas permis d'être indifférent sur le sort de la république. Les affaires ordinaires et journalières se débattent dans le conseil des *soixante* , qui ne sont cependant que *quarante* , moitié nobles , moitié plébéïens : car cette distinction se trouve aussi sur cette petite bute , mais ces deux ordres si opposés ailleurs ,

fraternisent ici. Il faut deux tiers de voix, pour qu'une opinion passe. Le conseil des soixante choisit deux magistrats, sous le nom de *capitaines*. Ils sont en petit ce qu'étoient les consuls chez les Romains. Le *commissaire* est le troisième officier de Saint-Marin. Il juge avec les capitaines les causes civiles et criminelles. Il doit toujours être étranger, docteur en droit, et ne reste que trois ans en place. Pareil terme de résidence est prescrit au *médecin*. Il doit avoir trente-cinq ans au moins. Fût-il excellent, jouissant de la confiance de toute la ville, au bout de son temps il est congédié. Point d'exceptions. Le principe tient aux lois fondamentales de l'état. Le choix du *maitre d'école* est une affaire dans la république. On lui veut des mœurs, une bonne réputation, de la douceur et des connoissances. Sans doute ces avantages, ces belles qualités, sont depuis long-temps l'apanage de leurs docteurs, s'il est permis de juger d'eux par les élèves, qui sont justes, humains, hospitaliers et généreux.

Généreux cependant selon leurs moyens, qui ne sont pas fort considérables; car on lit dans le volume des statuts, que lorsque la république enverra un ministre en pays étranger, elle

lui donnera vingt-quatre sols par jour pour sa nourriture et son entretien. On ne peut pas trouver d'ambassades moins dispendieuses. Lorsque la république de Saint-Marin écrit à celle de Venise, l'inscription de sa lettre est : *A notre chère sœur sérénissime la république de Venise.* Sans doute la grande république reçoit ce salut de la petite, avec le sourire indulgent d'une personne de riche taille, à l'égard d'un joli enfant qui se hausse auprès d'elle. Puisse cette montagne être éternellement inaccessible aux orages, d'où sont nées les calamités qui remplissent les annales des autres peuples!

Gènes et Saint-Marin forment aujourd'hui la principauté d'un beau-frère de l'empereur Napoléon.



MONACO.

A la plus petite république d'Italie, nous ferons succéder la plus petite souveraineté, qui est la principauté de *Monaco*. C'est une ville située dans l'état de Gènes, sur un rocher qui domine la mer : au bas se trouve un bon port. Ses possesseurs remontent par une suite non

CARLETON UNIVERSITY

interrompue , au commencement du treizième siècle. *Grimaldi*, qu'on dit le quatorzième, fut en 1218, amiral d'une flotte de croisés, et depuis ce temps il est rare qu'on ne trouve pas dans les annales de tous les peuples de l'Europe, même dans le nord, mais sur-tout dans le midi, quelque *Grimaldi*, général de leurs armées, et qui s'est distingué par ses exploits. Ils ont tous aussi été très-féconds, ce qui a répandu dans toutes les cours le nom de *Grimaldi*, parce que les cadets ne trouvant point de ressource dans le mince patrimoine de leurs pères, alloient chercher des établissemens ailleurs.

La famille des *Grimaldi* s'est perpétuée pendant cinq cent treize ans, dans la ligne masculine, depuis 1218 jusqu'à 1731. Cette année, *Louise-Hipolite*, fille aînée d'*Antoine Grimaldi*, qui n'avoit pas d'enfans mâles, succéda à son père dans la souveraineté des états de Monaco. Elle avoit été mariée en 1715, à *Jacques-François Léonor*, chef du nom et armes de l'ancienne maison de *Goyon-Matignon*, en Bretagne, avec la condition exprimée dans le contrat de mariage, de prendre le nom et les armes de *Grimaldi*. De ce mariage est issu *Honoré-Camille Léonor*, qui a succédé

en
de

po
l'E
gue
nor
s'as
Fra
tion
ave
garr
fran
occ
droi
jard

L
les r
couv
lées,
moim
rent
ture,
de se
rent a
titres
To

en 1631 à sa mère, dans la possession des états de Monaco.

La foiblesse de cette principauté l'exposant à être envahie par la France et l'Espagne, au moindre mouvement de guerre entre ces deux puissances, *Honoré II*, jugea à propos en 1641, de s'associer pour toujours au parti de la France, et de se mettre sous sa protection. En conséquence d'un accord fait avec *Louis XIII*, il chassa de la ville la garnison espagnole, et en reçut une française. Depuis ce temps les Français occupent la citadelle, mais sans aucun droit sur la souveraineté, qui reste toujours au prince.

NAPLES ET SICILE.

Les pays qui composent actuellement les royaumes de Naples et de Sicile sont couverts de villes qui, réunies ou isolées, formoient des républiques plus ou moins étendues. Les Romains les reçurent pour ainsi dire des mains de la nature, continuèrent aux unes le privilège de se gouverner elles-mêmes, envoyèrent aux autres des magistrats, sous les titres de *préteurs*, *propréteurs*, *pro-*

Naples, entre les états de l'église, les mers de Venise, d'Afrique et de France, la Sicile, à l'extrémité de la Calabre.

consuls, en décorèrent quelques-unes du nom de *colonies* et d'*alliées*, honneur que la moindre faute contre la grande république leur ravissoit, en les faisant ranger dans la classe des colonies sujettes. Pendant la décadence de l'empire, ces villes reprirent ce qu'elles purent de leur ancien éclat; mais il fut très-obscurci par les Goths, les Lombards et les Sarrasins, qui s'approprièrent successivement une grande partie de ces cités, malgré les Grecs, dont les empereurs soutinrent jusqu'au neuvième siècle dans ces lieux dévastés, les droits de leur trône chancelant.

Les gouverneurs et officiers lombards, sur la fin de leur monarchie, prirent des noms honorifiques qui devinrent des titres de souveraineté dans les villes qu'originellement ils étoient seulement chargés de défendre. On vit des comtes d'Amalsi, des ducs de Naples, des princes de Salerne. En 1002, *Guimar*, lombard de naissance, possédoit cette dernière principauté. Il avoit beaucoup de peine à la défendre contre les Sarrasins, maîtres d'une grande partie de la Sicile, qui de là se répandoient dans la Pouille et la Calabre, et ravageoient inhumainement ces provinces.

ber
sec
nar
dun
Dri
trou
Sarr
d'ar
il ét
bien
toml
grand
ces b
leur p
présen
biens,
autre
spéra
ette c
ature
uleux
res No
omme
nter f
Ils se
inces
ars exp
récor
mens.
tie et
ples,

her sous leurs efforts, il lui arriva un secours inattendu. Des Normands revenant de la Terre-Sainte, sous la conduite d'un gentilhomme français, nommé *Dregon*, abordent sur ses côtes. Ils trouvent *Guimar* en marché avec les Sarrasins. Il leur offroit une forte somme d'argent pour les éloigner de Salerne, et il étoit prêt à conclure. Les Normands, bien reçus de leur hôte, s'y opposent, tombent sur les Sarrasins, en font un grand carnage, s'emparent du butin de ces brigands, et s'en retournent dans leur pays chargés de ces richesses et des présents de *Guimar*. La vue de tant de biens, capables de tenter même tout autre que des Normands, le récit des espérances que présentoit l'opulence de cette contrée, la douceur de la température comparée au climat froid et nébuleux de la Normandie, engagent d'autres Normands, sous un autre gentilhomme, nommé *Drengot*, d'aller aussi tenter fortune.

Ils se mirent au service de plusieurs princes grecs et lombards, qui après leurs exploits militaires, leur permirent, en récompense, de former des établissements. Averse la Normandie fut alors créée et érigée en comté par le duc de Naples, qui leur céda ce terrain. Les

colonies normandes se multiplièrent. En 1018, *Raoul*, gentilhomme normand, aida le pape à purger le domaine de l'église, des Grecs qui s'en étoient emparés. En 1035, trois fils d'un premier lit de *Tancrede*, seigneur de Hauteville, près Contance, engagèrent leurs services aux princes de Capoue et de Salerne. Ces trois preux, nommés *Guillaume bras de fer*, *Drogon* et *Humfroi*, se signalèrent par de si grands exploits, que l'empereur de Constantinople, contre lequel ils combattoient, lorsque la paix eut été faite avec les princes de Capoue et de Salerne, voulut les avoir à son service. Il les obtint assez facilement de ces princes qui étoient embarrassés pour les récompenser.

1043.

L'empereur les envoya en Sicile, d'où il vouloit chasser les Sarrasins. Quand les Grecs eurent tiré des Normands les avantages qu'ils désiroient, non-seulement ils refusèrent la récompense promise, mais ils leur enlevèrent encore furtivement leur butin. Les Normands que dès-lors on auroit difficilement surpassés en finesse, ne se plaignent pas et demandent seulement qu'on les ramène en Terre-Ferme, d'où on les avoit tirés. Pendant que les Grecs restés dans l'île assurèrent leur domination, les Normands

s'emparent sur eux, en dédommagement, des belles plaines de la Pouille, et s'y établissent si bien qu'ils y sont restés. *Guillaume bras de fer* prit le nom de *comte de la Pouille* en 1143, il avoit été joint par cinq de ses frères cadets: *Robert Guiscard* l'aîné, et *Roger* le plus jeune, sont ceux qui se distinguèrent le plus.

Guillaume partagea la Pouille et ce qu'il possédoit de la Calabre, tant à ses frères *Drogon* et *Humfroi*, qu'aux autres chefs normands qui l'avoient aidé dans sa conquête. Chacun d'eux fut souverain dans son domaine. La ville d'Amalsi demeura en commun, destinée aux diètes générales, quand les besoins de l'état exigeroient leur convocation. Ainsi la constitution de ces Normands étoit une république aristocratique, à peu près comme celle de Pologne, et *Guillame* en étoit le chef. *Drogon*, son frère, lui succéda en cette qualité, et reçut, en 1047, l'investiture du duché de la Pouille de l'empereur *Henri II*. Les habitans, originaires de ces provinces, entreprirent de secouer le joug normand. Ils formèrent le complot d'assassiner tous les Normands à certain signal. Mais l'effort des conjurés ne tomba que sur *Drogon*. *Humfroi*, son frère, le

remplaça et le vengea. *Robert Guiscard*, son neveu, à sa mort vers 1054, en succédant aux états de son père et de ses deux oncles, prit le titre de *duc de la Pouille*.

Afin de se rendre le pape favorable pour la conquête de la Sicile qu'il méditoit, il se reconnut feudataire du saint-siège en 1059. *Robert* fut aidé dans son expédition de Sicile par *Roger*, son frère, auquel il donna dans cette île un beau partage, avec le titre de *comte de Sicile*; mais ce ne fut pas sans s'être disputés auparavant et s'être même fait la guerre avec quelque acharnement. Leur intérêt les réconcilia. *Robert*, après avoir joint à ses états les principautés de Salerne, Bénévent et autres lieux, dépouilles des premiers seigneurs normands, mourut en 1085. *Roger Bursa*, son fils, lui succéda, et céda la place en 1112 à son fils *Guillaume*, qui mourut en 1127, sans enfans. Quant à *Roger*, comte de Sicile, mort en 1101, il eut pour successeur *Simon*, son fils aîné, qui ne régna qu'un an; il fut remplacé par *Roger*, son frère, lequel réunit en 1127 les états de la branche aînée, qui s'éteignit alors. En 1150, il se fit couronner roi de Sicile, de Pouille et de Calabre.

Rog^r II.
1130.

Ce fut ainsi que le petit-fils d'un simple gentilhomme normand parvint à former une monarchie puissante, et à s'asseoir entre les rois. Presqu'en montant sur le trône, il pensa en être renversé par l'empereur *Lothaire*. Leur querelle avoit pour fondement ou pour prétexte la différence d'opinion sur *Innocent II* et l'anti-pape *Anaclet*. *Roger* soutenoit ce dernier, dont il obtenoit tous les privilèges qu'il vouloit pour son nouveau royaume. La forme aristocratique introduite par *Guillaume bras de fer*, n'y étoit pas détruite. Les descendants des premiers co-partageans existoient sous le nom de *barons*. Comme leur autorité se trouvoit attaquée par les privilèges que *Roger* tiroit de l'anti-pape, *Lothaire* fut puissamment secondé par les barons. Leur défection coûta, la première année à *Roger*, plus de la moitié de son royaume; mais il répara ses pertes. *Lothaire*, empereur d'Allemagne, obligé à une surveillance assidue dans ses états, n'étoit qu'un ennemi passager. Quelques victoires suffirent pour l'éloigner. Quant aux barons, ennemis intérieurs, plus constans et plus redoutables, outre les armes, *Roger* employa contre eux la négociation. Ils se soumirent à différentes conditions,

qui n'étant ni égales, ni bien développées, ont été sous les successeurs de *Roger* le germe de nouveaux troubles.

Ce prince se réconcilia aussi avec les papes légitimes. Non-seulement ils lui accordèrent l'investiture que les souverains pontifes avoient eu l'adresse de faire reconnoître comme nécessaire, et dépendante de leur bonne volonté, mais *Luce II* gratifia encore le monarque de la prérogative singulière de se servir du bâton pastoral, ou de la crosse, de l'anneau, de la dalmatique, de la mitre et des sandales. Pour ne pas revenir sur ces privilèges pontificaux, nous ajouterons que les rois de Naples et de Siciles ont par la suite été décorés du titre de *Légats Apostoliques* dans tout leur royaume. Cette concession qui ne paroissoit qu'une distinction honorifique, a été très-utile aux monarques Siciliens contre les entreprises des papes. Ils ont établi, sous le nom de *Tribunal de Légation*, une cour à laquelle ils ont soumis les bulles apostoliques, et les ont acceptées, rejetées ou interprétées, selon leurs intérêts.

Délivré de la guerre chez lui, *Roger* la porta en Afrique, chez les Sarrasins, anciens ennemis de ses états. Il y fit des conquêtes, un grand butin, et rendit

quelques princes tributaires. Il tourna aussi ses armes contre les empereurs de Constantinople, et eut des succès mêlés de disgrâces ; mais la honte de celles-ci fut effacée par l'honneur de sauver *Louis* le jeune, roi de France, des mains des Grecs qui étoient prêts à le faire prisonnier, au retour de la Terre-Sainte. Cet avantage étoit flatteur pour le petit-fils d'un gentilhomme français. *Roger* monroit beaucoup d'affection à ses anciens compatriotes.

On l'accuse d'avoir été avide de guerres et de conquêtes, vindicatif, attaché à l'argent, cruel, implacable, poussant la justice à la rigueur. Un prince de Barri qui s'étoit rendu coupable de crimes, il le fit juger et attacher à la potence par ses complices, et fit ensuite couper les oreilles aux uns, et crever les yeux aux autres. *Roger* étoit aussi affable et doux dans le particulier, qu'il paroisoit dur, sévère et superbe en public. Il aima les gens de lettres et attira avec empressement tous les savans et artistes qui avoient la réputation d'exceller dans leur genre. Il mit l'ordre dans son royaume, fit des lois sages, et institua des charges de grands officiers de la couronne, *connétable, amiral, chancelier*, à l'imitation de la France. Ce mo-

dévelop-
neurs de
roubles.
avec les
t ils lui
s souve-
resse de
saire, et
té, mais
arque de
servir du
de l'an-
mitre et
sur ces
uterons
eiles ont
de Lé-
royau-
roissoit
, a été
ns con-
ont éta-
Légis-
soumis
t accep-
selon

Roger
rasins,
fit des
rendit

marque avoit eu un fils nommé *Roger*, comme lui. Il le fit reconnoître roi; mais ce prince, la plus chère espérance de son père, mourut, ne laissant qu'un fils, dont la légitimité a été disputée. Son épouse, après sa mort, accoucha d'une princesse qu'on nomma *Constance*.

Guillaume.
1.55.

Le couronne passa donc à *Guillaume*, fils cadet de *Roger*. Comme son père, il fut brouillé avec les papes. Ceux-ci entraînent dans leurs querelles les barons de la Pouille, toujours prêts à profiter de l'occasion pour diminuer l'autorité de leurs souverains. Mais les pontifes seuls gagnoient à ces guerres, en obtenant toujours quelques droits par les conditions de paix; au lieu que les barons étoient trop heureux, après des prétentions annoncées avec hauteur, de revenir à leur premier état.

1158.

L'événement le plus signalé du règne de *Guillaume*, est la conjuration de *Mayon*, fils d'un marchand d'huile de la ville de Barri. Il faut remarquer cette circonstance de sa naissance, pour augmenter l'étonnement, qu'un pareil homme ait conçu le projet de se faire roi de Sicile, et qu'il ait été près de réussir. Le roi *Roger*, lui trouvant du mérite, de secrétaire dans les bureaux, l'avoit fait vice-chancelier, puis chancelier.

Sous *Guillaume*, il devint amiral, premier ministre, et plus que tout cela, l'œil, l'oreille, l'unique confident et conseiller de son maître; *Mayon* parvint ainsi à s'emparer de *Guillaume* tout entier, en écartant tous ceux qui auroient pu l'éclairer et l'instruire de ses affaires, l'entourant d'eunuques, d'étrangers, de lâches esclaves dévoués à ses ordres, le plongeant dans la mollesse, lui inspirant enfin un dégoût, un entier éloignement pour tout ce qui pouvoit regarder le gouvernement de son royaume.

En même temps *Mayon* accabloit le peuple d'impôts, commettoit et faisoit commettre au nom du roi des vexations et des injustices, afin que le mécontentement retombant sur le monarque, il fût généralement abandonné, lorsque le perfide ministre frapperoit le coup qu'il méditoit. Il s'étoit associé, dans le projet de son crime, *Hugues*, archevêque de Palerme, aussi ambitieux que lui; mais il ne lui avoit révélé que la moitié de son secret, savoir d'assassiner un roi efféminé indigne du trône, de mettre le jeune *Roger*, son fils, à sa place, de faire donner, pendant la minorité, la tutelle et la régence qu'il partageroit, disoit-il, avec le prélat; mais *Mayon*

ne lui avoit pas confié qu'il vouloit se défaire du fils comme du père, et s'asseoir lui-même sur le trône.

Des scélérats ne sont pas long-temps amis. Ils se trouvèrent d'avis opposé sur la régence. L'archevêque commença à faire sa brigue à part. Il gagna *Mathieu Bonello*, jeune homme d'une naissance distinguée. *Mayon* chercha à l'attacher aussi par des honneurs, et par la promesse de lui donner sa fille en mariage. Ce n'étoit pas sans raison que les deux traîtres se défioient l'un de l'autre; car dans le temps que l'archevêque préparoit tout pour faire assassiner *Mayon*, *Mayon* l'avoit fait empoisonner. Le prélat n'en mourut point tout d'un coup. L'effet du poison présentoit des symptômes de maladie. *Mayon*, comme s'intéressant tendrement à sa santé, accourt auprès de son lit, et lui propose des remèdes, qui étoient peut-être une plus forte dose de poison. *Hugues* le remercie affectueusement. Politesse pour politesse, il fait avertir *Bonello* que le ministre est chez lui sans défense. *Bonello* s'y rend sans tarder, et le fait poignarder. Le lendemain l'archevêque mourut, avec le plaisir de s'être fait précéder dans le tombeau par son criminel complice. Le roi fut très-irrité de la mort de son

favo
lui
Ma
lui
cet
Gu
mê
Bo
sec
pas
ren
ce p
ind
por
son
par
cle
L
des
Qu
sus
tro
plu
d'u
l'in
hâ
ren
A
da
ma

favori. Il s'appaisa seulement lorsqu'on lui eut montré les ornemens royaux que *Mayon* avoit fait faire, crime qu'on lui avoit peut-être supposé. Cependant cette espèce de leçon ne corrigea pas *Guillaume*. Il continua de vivre dans la même indolence, et conserva contre *Bonello* et ceux qui l'avoient aidé, un secret ressentiment. Il ne le dissimula pas assez bien, puisqu'ils s'en aperçurent. Ils convinrent donc de détrôner ce prince pour ainsi dire abâtardi, et indigne de la couronne, de l'enfermer pour le reste de ses jours, et de mettre son fils à sa place. Tout étoit bien préparé. Dans le complot entroient un oncle et deux frères naturels du roi.

Les premiers efforts devoient partir des prisons qui étoient dans le palais. Quantité de seigneurs arrêtés comme suspects, après la mort de *Mayon*, s'y trouvoient renfermés. On n'attendoit plus que le retour de *Bonello*, occupé d'une expédition dans la Pouille; mais l'indiscrétion d'un conjuré, força de hâter l'exécution. Elle se fit tumultuairement et avec la plus grande confusion. A la vérité, le roi fut saisi et confiné dans une chambre sous bonne garde; mais contre l'intention des chefs, les su-

balteanes se livrèrent aux plus grands excès, pillèrent, égorgèrent, et dans l'ivresse de leurs succès, n'épargnèrent pas les filles et les femmes attachées à la reine. *Bonello*, appelé par des messages réitérés, n'arriva cependant qu'au troisième jour de ce désordre. Pendant cet intervalle on avoit prômené *Roger*, fils aîné de *Guillaume*, sur un cheval blanc, dans les rues de Palerme, et on l'avoit salué roi de Sicile. Le peuple l'avoit accueilli avec ses acclamations ordinaires; mais le silence morne des principaux citoyens, faisoit connoître que la faction n'avoit pas l'approbation générale.

Soit par ce motif, soit compassion pour son souverain qu'il trouva tremblant, offrant de se démettre, et sans doute peu avare de promesses, *Bonello*, indigné des excès commis pendant son absence, se réconcilia avec le roi, et le remit sur le trône. Les conjurés ne se fiaient ni au pardon de *Guillaume*, ni aux grâces dont il les combloit, se retirèrent la plupart en Grèce. *Bonello*, moins prudent, porta tout le poids de la vengeance. Sous prétexte d'un nouveau complot, le roi lui fit crever les yeux, couper les nerfs des pieds, et

ense
vécu
sort
mél
ne c
en
pris
tâch
pris
plus
la p
à l'a
dan
mes
Pois
vari
lui o
vais
jeun
aime
de p
L
Pain
tute
épo
exer
Ma
d'av
proj
d'ép
sans

enfermer dans une basse fosse, où il ne vécut pas long-temps. Triste exemple du sort destiné ordinairement à ceux qui se mêlent des factions; mais exemple qui ne corrigera jamais personne. Il éclata en effet encore une conspiration de prisonniers. Des soldats appelés à temps, tâchèrent de les repousser dans leurs prisons; mais ils se défendirent avec la plus grande valeur et restèrent tous sur la place, préférant la mort aux fers et à l'attente du supplice. Délivré de ces dangers, *Guillaume*, malgré ses promesses, continua de s'abandonner à l'oisiveté et à l'indolence. Il y joignit l'avarice, la cruauté et d'autres vices qui lui ont fait donner le surnom de *Mauvais*. Dans un accès de jalousie contre le *jeune Roger*, son fils aîné, qu'il voyoit aimé des Siciliens, il le tua d'un coup de pied dans l'estomac.

La couronne échut à *Guillaume II*, l'aîné des deux fils qu'il laissa sous la tutelle de *Marguerite de Navarre*, son épouse. Cette princesse n'a pas été exempte de soupçons dans l'affaire de *Mayon*. Quelques historiens l'accusent d'avoir connu, favorisé et appuyé le projet de faire assassiner son mari, et d'épouser le meurtrier; mais à la juger sans partialité, il paroît que ce fut une

Guillaume II.
1166.

femme plus foible que méchante, crédule, flexible, indolente, propre à recevoir toutes les impressions de ceux qui l'environnoient, et incapable de remédier aux désordres d'une cour. Celle de Sicile offroit, à la mort de *Guillaume*, son mari, un spectacle désolant, des ministres avides, injustes et oppresseurs des peuples, des favoris ambitieux, des courtisans lâches, perfides, sans foi, sans honneur, occupés seulement du soin de s'agrandir; des prélats sans honte dans leurs désordres, ambitieux et fastueux, enfin tous les vices qui déshonorent et avilissent ceux qui, par leur naissance et leur rang, devroient être des modèles de vertu pour les peuples.

La minorité de *Guillaume II* fut agitée par des troubles continuels et des changemens perpétuels de ministres, qui se succédoient rapidement. La régente n'en eut qu'un bon qui étoit français, nommé *Etienne de Rotrou*, fils du comte du Perche. Il avoit aux yeux des seigneurs siciliens, le vice d'être étranger. La reine fit ce qu'elle put pour le soutenir contre les intrigues; mais elle fut obligée de l'abandonner. Il se retira, n'emportant avec lui que de l'estime. Elle ne réussit pas mieux à

défé
pas
nuq
rang
une
cha
chez
pen
la S
L
Gu
gou
jeun
rom
tant
au t
de v
Bon
et ap
On
de p
pnis
guer
siste
à H
ensu
tren
mar
à dé
que
voir
fem

défendre un autre choix qui ne lui fit pas autant d'honneur; c'étoit un eunuque nommé *Pierre*, qu'elle éleva au rang de premier ministre. Forcé par une faction contraire, il partit, mais chargé d'or, et alla consumer ses trésors chez les Sarrazins, qu'il avoit obligés, pendant son ministère, aux dépens de la Sicile.

Les choses changèrent de face lorsque *Guillaume* prit en main les rênes du gouvernement. Il est étonnant qu'un jeune prince, élevé dans une cour corrompue, ayant sans cesse sous les yeux tant d'exemples pervers, ait pu résister au torrent du vice, et devenir un modèle de vertu. Ses sujets l'ont surnommé *le Bon*. Cette épithète, donnée librement, et après expérience, vaut tous les éloges. On ne lui reproche qu'une faute, faute de politique, à la vérité bien terrible, puisqu'elle plongea la Sicile dans des guerres longues et ruineuses. Elle consiste à avoir marié *Constance*, sa tante, à *Henri*, roi des Romains, qui devint ensuite empereur. Cette princesse avoit trente-deux ans. L'alternative de son mariage ou de son célibat, étoit matière à délibération, d'autant plus importante, que *le bon Guillaume* désespéroit d'avoir des enfans, par la stérilité de sa femme, et qu'il se trouvoit un prince,

CARLETON UNIVERSITY

petit-fils du roi *Roger*, et neveu de *Constance*, quoique plus âgé qu'elle, qui ne manqueroit pas de se présenter pour héritier du trône.

Tancredi.
2389.

En effet, *Tancredi*, fils du prince *Roger*, que le roi *Roger*, son père, avoit si amèrement regretté, prétendit qu'il y avoit eu un mariage contracté entre le prince et la fille du comte de *Lech*, sa mère, et que par conséquent il étoit légitime, et en cette qualité héritier du trône, comme représentant son père, aîné de *Constance*; mais *Guillaume* avoit mis un obstacle à ses vœux, en faisant reconnoître *Constance*, sa tante, pour héritière, lorsqu'il la maria avec *Henri*.

Aussitôt que le tombeau eut renfermé les restes du *bon Guillaume*, et non les regrets de ses sujets, la discussion commença à s'ouvrir sur sa succession. Les principaux barons, ne voyant entre eux et le trône qu'une femme et un bâtard, y aspiroient tous. *Tancredi* eut de la peine à en réunir en sa faveur un nombre satisfaisant. Plusieurs, par fierté, dédaignant de se soumettre à un prince d'une naissance équivoque, ou par intérêt, préférant d'obéir à un prince éloigné, se déclarèrent pour *Henri*. D'autres restèrent neutres. *Tancredi* se trouva réduit à soutenir avec des

force
celle
sur
suffir
de b
assez
mais
sort
habi
la se
dre,
épou
sens.

Il
venu
sa têt
rité,
enlev
la pe
remp
tés,
fait c
la fleu
et un
mettr
tête;
soute

L'e
Sicite
épous
qu'un

forces très-inférieures, presque toutes celles d'Allemagne qui vinrent fondre sur lui. Il avoit le vœu des peuples, le suffrage des gens de bien, obtenu par de belles qualités. La victoire s'attacha assez constamment à ses drapeaux; jamais il n'en abusa. Devenu maître du sort de *Constance*, sa tante, que les habitans de Salerne lui avoient livrée, la seule concurrente qu'il eût à craindre, il la renvoya à l'empereur, son époux, comblée d'honneurs et de présens.

Il n'y a point de doute qu'il ne fût venu à bout d'affermir la couronne sur sa tête et de la transmettre à sa postérité, si une mort prématurée ne l'eût enlevé. Il fut consumé de chagrin par la perte de son fils aîné, jeune homme rempli de bravoure et de bonnes qualités, enfin digne de son père. Il l'avoit fait couronner. La mort le moissonna à la fleur de l'âge. *Tancrède* eut trois filles et un fils. Il prit la précaution de faire mettre à ce prince la couronne sur la tête; mais il étoit trop jeune pour en soutenir le poids.

L'empereur *Henri* se déclara roi de Sicile, aux droits de *Constance*, son épouse. Il ne trouva de concurrent qu'un roi mineur, sous la tutelle de la

Guillaume III

1174.

reine sa mère. Contre *Guillaume*, en faveur d'*Henri*, militoient l'infidélité des barons, l'inertie des peuples, des Allemands aguerris et les ressources de la ruse et de la mauvaise foi. Ces deux derniers moyens réussirent à l'empereur encore plus que la force. Par la défection des grands que les promesses avoient gagnés, la reine se trouva resserrée avec sa famille dans un château où elle auroit pu tenir long-temps ; mais l'artificieux *Henri* la tira de cet asile en lui offrant la principauté de Tarente, pour le roi son fils, à condition qu'il renonceroit au trône. Il lui proposa pour elle des terres, de l'argent comptant pour marier sa fille, et des pensions. Ces conditions étoient les plus avantageuses qu'elle pût désirer dans l'état où elle se trouvoit. Le jeune monarque *Guillaume* vint mettre, en pleurant, sa couronne aux pieds du vainqueur, qui ne fut pas touché des larmes de son neveu. Ainsi ce royaume, fondé par les descendans de *Tancrède de Hauteville*, des mains des Normands, qui le possédèrent à peu près cent vingt ans, passa, en 1195, au pouvoir des princes allemands de la maison de Suabe.

Henri Ier.
1195.

Henri, en une année de temps, souilla son règne des cruautés les plus horribles.

Il viola toutes les paroles données à la famille de *Tancrede* : mère, filles et fils, il les fit conduire dans une prison en Allemagne. Le dernier, à peine adolescent, eut les yeux crevés, fut fait eunuque et mourut peu de temps après. Ces deux barbaries réunies étoient le supplice favori de *Henri*. Il le fit souffrir même à des hommes faits ; mais cette prédilection n'empêchoit pas qu'il ne se donnât aussi le plaisir de quelques autres, comme de faire traîner ses ennemis à la queue d'un cheval, et pendre la tête en bas. Un beau-frère de *Tancrede* vécut deux jours dans ce cruel tourment. L'empereur fit exhumer les corps de *Tancrede* et de son fils *Roger*, pour arracher les couronnes de ces cadavres. Il les fit attacher avec des clous sur la tête de deux zélés partisans de ces princes. Ces horreurs l'ont fait surnommer le *Néron* de la Sicile. Il y mourut généralement détesté. On croit que sa mort fut hâtée par le poison. L'histoire jette à cet égard des soupçons sur l'impératrice *Constance*, son épouse.

Cette princesse lui survécut peu. Elle déclara en mourant, le pape tuteur de *Frédéric*, son fils, et régent du royaume. Pour ces fonctions, son testament

Frédéric.
1197.

CARLETON
LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

affectoit au pontife une somme annuelle. Le pape, qui étoit *Innocent III*, géra assez bien les affaires de son pupile. Il lui ménagea le mariage de *Constance*, fille d'*Alphonse II*, roi d'Arragon, à condition que ce monarque assisteroit de toutes ses forces son gendre contre ses ennemis, et que si *Frédéric* mouroit sans avoir d'enfans de *Constance*, la couronne de Sicile appartiendroit à *Ferdinand*, frère de cette princesse.

Mais pendant la vie même d'*Innocent*, la puissance de *Frédéric* qui devint empereur, parut redoutable au pontife qui l'avoit élevé. Il le pressa de remettre le royaume de Sicile à *Henri*, son fils, qu'il avoit, à la vérité, fait couronner, mais sans abandonner l'autorité. Les querelles du sacerdoce et de l'empire prirent un caractère sérieux sous *Grégoire IX*. *Frédéric*, en résistant aux prétentions hautaines du pape et à ses entreprises dangereuses, faisoit des sacrifices pour empêcher le pontife de se porter à de trop grands excès contre lui. Quoiqu'excommunié, il prit la croix, fit le voyage de la Terre-Sainte, et accomplit son vœu au milieu des contradictions qui lui étoient suscitées. Les foudres, dont il étoit frappé, effrayoient tellement, qu'entre les prélats de ses

éta
bre
me
têt
Pau
L
ma
noc
cile
les
six
il e
noi
tain
Les
bea
déli
étoi
gen
fier
tres
revi
« D
« N
« h
Fre
aut
Sal
que
ont
roy

états qui l'avoient suivi en grand nombre, il n'y eut pas un seul qui osa lui mettre la couronne de Jérusalem sur la tête. Il fut obligé de la prendre sur l'autel et de se couronner lui-même.

Frédéric se réconcilia avec *Grégoire*, mais se brouilla de nouveau avec *Innocent IV*, qui le déposa dans le concile de Lyon. Ce prince mourut dans les liens de l'excommunication. Outre six princes légitimes qu'on lui connoît, il eut beaucoup de maîtresses, et traînoit après lui dans ses expéditions militaires un sérail de femmes sarrasines. Les voyages du Levant lui avoient donné beaucoup de goût pour le luxe et les délices asiatiques. Il aimoit les savans, étoit libéral, brave, généreux, indulgent à l'égard des ennemis qui cédoient, fier, hautain, emporté à l'égard des autres. On lui prête d'avoir dit, lorsqu'il revint de la Terre-Sainte, « que si le « Dieu des Juifs avoit vu le royaume de « Naples, il n'auroit pas fait tant de « bruit pour sa terre de promesse ». *Frédéric* a fondé des académies, entre autres la fameuse école de médecine de Salerne. Il a embelli la ville de Naples, que les princes de la maison de Souabe ont adoptée pour la capitale des deux royaumes. De tant de femmes, il ne

Conrad Ier.
1250.

CARLETON
MUSEUM
LONDON

laissa de fils légitimes que *Conrad* et *Henri*. Ce dernier mourut peu de temps après son père. Au défaut de la postérité de ces deux princes, si elle venoit à cesser, *Frédéric* appela à sa succession *Mainfroi*, qu'il avoit eu d'une maîtresse plus chérie que les autres.

Pendant près de quatre ans que vécut et que régna *Conrad*, *Mainfroi*, son frère naturel, fit un rude apprentissage de docilité. *Conrad* en étoit jaloux et ne lui épargnoit ni les désagréments, ni même les affronts. *Mainfroi* souffroit tout avec une patience qu'on admiroit et qui lui concilioit tous les cœurs. Il étoit plus âgé que *Conrad*, celui-ci mourut de maladie à vingt-six ans. Il avoit eu avec les papes de grands débats qui lui attirèrent l'excommunication. D'*Elisabeth*, fille d'*Othon*, duc de Bavière, son épouse, il laissa un fils en très-bas âge, qu'on a vulgairement nommé *Conradin*. Tout ce qui se fit de bien dans les royaumes de Naples et de Sicile sous *Conrad*, étoit l'ouvrage de *Mainfroi*. Son frère, malgré sa jalousie, ne pouvoit s'empêcher de l'employer à la guerre et dans les affaires. Ainsi les esprits étoient disposés en sa faveur, quand son frère mourut. Les états le déclarèrent tuteur du jeune prince.

M
dan
mus
déc
unis
qu'e
vera
Fré
mur
que
sant
avoi
froi
mag
Mais
résis
des
Inno
ces r
vers
le po
souti
nouv
Ju
lité d
ronn
1258
jeune
gne,
l'avo
exam
Z

Mais il avoit un terrible adversaire dans *Innocent IV*. Ce pape, sans s'amuser ni à la tutelle, ni à la régence, déclara tout d'un coup les deux royaumes unis au saint siège; la Sicile, parce qu'elle étoit devenue l'apanage du souverain pontife, lorsque *Conrad*, comme *Frédéric*, son père, avoit été excommunié: la Pouille et la Calabre, parce que tout récemment son légat, paroissant en armes dans ces provinces, en avoit reçu le serment de fidélité. *Mainfroi* lui-même s'étoit prêté à un hommage, parce qu'il n'avoit pu mieux faire. Mais aussitôt qu'il se vit des troupes, il résista courageusement aux entreprises des papes, et remporta des victoires. *Innocent IV*, qui s'étoit cru maître de ces royaumes, fut si touché de ces revers, qu'il mourut de chagrin. Pendant le pontificat d'*Alexandre VI*, *Mainfroi* soutint ses avantages, et se procura un nouveau moyen de les augmenter.

Jusqu'alors il avoit combattu en qualité de régent, pour affranchir la couronne de la domination des papes: en 1258, il se répandit un bruit que le jeune *Conradin* étoit mort en Allemagne, où sa mère, princesse de Bavière, l'avoit emmené. *Mainfroi*, sans trop examiner la nouvelle, la prit pour bonne.

Conrad II,
dit Conradin.
1254.

Mainfroi:
1258.

On prétend qu'il l'avoit inventée lui-même. En vertu du testament de *Frédéric*, il se fit déclarer roi de Naples et de Sicile. La veuve de *Conrad* envoya lui signifier que son fils étoit vivant, qu'il eût par-conséquent à quitter le sceptre qu'il usurpoit. *Mainfroi* répondit que le royaume lui appartenoit légitimement, puisqu'il l'avoit arraché avec tant de peine des mains de ses ennemis, qui, sans lui, le posséderoient encore. Qu'au reste, la mère feroit bien d'envoyer son neveu auprès de lui, afin qu'il se fît conoître dans le pays, et qu'il s'accoutumât aux usages. La reine eut raison de ne pas se fier à cette invitation, s'il est vrai que *Mainfroi* ait fait assassiner les ambassadeurs qu'elle lui envoyoit, et ceux qu'elle adressoit au pape.

Innocent profita de cette occasion pour aggraver l'excommunication qu'il avoit lancée contre *Mainfroi*, et le déclara privé de son royaume, non pas comme détenteur injuste de la couronne de son neveu, mais comme usurpateur des états qui appartenoint à l'église romaine. *Innocent* laissa les effets de son excommunication à poursuivre à *Urbain IX*, son successeur. Ses prédécesseurs avoient offert la couronne de Naples et de Sicile à plusieurs princes, à condition que les princes gratifiés d'un

si be
Etran
du p
roi d
roi d
pour
les,
Loui
Le
se con
tion c
tous l
Siège
sion d
en cas
Tous
somm
tée au
née, p
me. A
sermen
tife, d
en per
d'autre
de tro
soin ;
aux in
termin
les, d
seigne
tique,

si beau don en feroient la conquête. Etrange préjugé du temps, qui donnoit du prix à un pareil présent ! *Louis IX*, roi de France, l'avoit refusé. *Henri III*, roi d'Angleterre, le refusa de même pour son frère et son second fils. *Charles*, comte d'Anjou, frère de *Saint-Louis* fut plus ambitieux ; il accepta.

Le traité entre *Urbain* et ce prince, se conclut en 1265. Il portoit renonciation du futur roi, à la souveraineté de tous les domaines possédés par le Saint-Siège dans les deux royaumes : reversion de la couronne à la cour de Rome, en cas de cessation d'héritiers légitimes. Tous les trois ans, hommage d'une somme considérable, qui seroit présentée au pape avec une blanche haquenée, par le grand connétable du royaume. A chaque changement de règne, serment de fidélité au souverain pontife, dans la ville de Rome, par le roi en personne si on l'exigeoit. Suivoient d'autres clauses de secours d'argent et de troupes au Saint-Siège en cas de besoin ; assurance de ne point toucher aux immunités ecclésiastiques ; le tout terminé par la promesse exigée de *Charles*, de reconnoître, de jurer lui et ses seigneurs, dans la forme la plus authentique, aussitôt que le royaume seroit

conquis , qu'il le tenoit et que ses successeurs le tiendroient de la pure libéralité et grâce du Saint-Siége.

Aussitôt ces conditions signées, *Charles* fait ses préparatifs. Une foule de seigneurs français se joignent à lui. Ils croyoient aller gagner le ciel , parce qu'*Urbain* avoit publié une croisade contre *Mainfroi*. Outre ce secours de la croisade , le pape avoit ménagé à son protégé des intelligences dans le royaume à conquérir. Il le couronna à Rome, en 1266, et l'envoya avec ses bénédictions et quelques bataillons qu'il lui fournit , affronter un roi bien établi, dont les troupes avoient jusqu'alors toujours triomphé , mais rien ne résista à la furie des Français.

Animés par le double motif de la religion et de la gloire , ils renversent les citadelles , escaladent les villes. On dit même que dans celles qui se rendirent volontairement, ces croisés ne se conduisirent pas toujours en bons chrétiens, ce qui déplut au pape. Enfin les deux armées arrivent en présence. *Mainfroi*, inférieur en force , n'auroit pas dû combattre , parce que les vivres commençoient à manquer à son ennemi; mais il craignoit , s'il attendoit, que son armée , composée de Sarrazins, de Si-

cilien
lema
ne se
livre
très-
il y p
mon
avec
le pr
Si on
fusse
imbu
ples ,
servo
rivau
fléau.

Ce
ment
pétite
faveu
la jeu
table.
son r
Contra
secou
mater
biente
se réta
ment
des r
d'une

ciliens, de Pisans, de Lombards, d'Allemands, toutes troupes mercénaires, ne se débandât. Il se détermina donc à livrer la bataille. L'évènement en fut très-funeste; après des efforts héroïques il y périt. On trouva son cadavre sur un monceau de morts. *Charles* le traita avec indignité, comme excommunié, et le priva des honneurs de la sépulture. Si on a peine à croire que les princes fussent à l'égard de l'excommunication imbus du même préjugé que les peuples, on pensera du moins qu'ils s'en servoient pour noircir dans l'opinion les rivaux sur lesquels ils avoient attiré ce fléau.

Ce préjugé servit encore puissamment *Charles d'Anjou*, contre un compétiteur que ses droits, sa valeur, la faveur des peuples, due aux grâces de la jeunesse, rendoient un rival redoutable. Pendant que *Mainfroi* disputoit son royaume au protégé des papes, *Conradin*, son neveu, imploroit le secours d'*Othon* de Bavière, son aïeul maternel, et tout faisoit espérer de voir bientôt la gloire de la maison de Suabe se rétablir. Les Napolitains traités durement par le farouche *Angevin*, jetèrent des regards de desirs sur le rejeton d'une famille dont le gouvernement

Charles I,
d'Anjou,
1266.

assez modéré, laissoit des regrets. Leurs vœux l'appeloient au trône. *Elizabeth*, sa mère, effrayée des dangers auxquels ce cher fils seroit exposé, fit ce qu'elle put pour le retenir en Allemagne.

1268.

Conradin, plus sensible au cri de la gloire qu'aux larmes de sa mère, s'arrache à seize ans aux délices de la cour de son grand-père, avec *Frédéric* d'Autriche, son ami du même âge, et va, avec intrépidité, attaquer le vainqueur de son oncle, jusques dans le cœur de ses états. Il se mit en marche avec une armée de six mille chevaux, et l'espérance qu'aussitôt qu'il auroit mis le pied hors de l'Allemagne, ses troupes seroient grossies d'un grand nombre de mécontents. Le premier obstacle qu'il trouva, fut une bulle du pape, qui lui défendoit, sous peine d'excommunication, d'entrer en Italie. Depuis l'empereur *Frédéric*, les excommunications étoient comme héréditaires dans la maison de *Suabe*. Le jeune prince n'en fut pas effrayé; mais un grand nombre de ses soldats, moins intrépides que lui, s'allarmèrent et l'abandonnèrent. Sans se concerter, *Conradin* avance avec ce qui lui reste. Sa constance lui donne de nouveaux soldats. Quelques avantages en font accourir d'autres sous ses dra-

pea
en
can
s'ét
le j
ville
« u
« c
C
ces
en f
dou
grad
bril
soie
de s
étoi
de s
suj
sur
trio
en
rion
emp
L
thé
fur
par
All
fuy
me

grets. Leurs
Elizabeth,
 rs auxquels
 t ce qu'elle
 agne.

au cri de la
 mère, s'ar-
 de la cour
Félic d'Au-
 ge, et va,
 vainqueur
 le cœur de
 avec une
 et l'espé-
 mis le pied
 roupes se-
 ombre de
 atacle qu'il
 e, qui lui
 mmunica-
 s l'empe-
 unications
 ns la mai-
 e n'en fut
 ombre de
 que lui,
 ans se dé-
 cc ce qui
 lonne de
 vantages
 ses dra-

peaux. Son armée se grossit. Il traverse en vainqueur la Lombardie et la Toscane, est reçu dans Rome. Le pape s'étoit retiré à Viterbe. Voyant passer le jeune prince sous les murs de cette ville, il dit, par pressentiment : « C'est « une brebis que l'on mène à la bou- « chérie ».

Cependant, à juger par les apparen- ces, la prédiction auroit dû être plutôt en faveur de *Conradin*. La bravoure, la douceur, l'humanité, la prestance, les graces, toutes les qualités solides et brillantes de ce jeune prince, intéres- soient presque toute l'Italie au succès de sa cause. Son armée pleine d'ardeur étoit de moitié plus nombreuse que celle de son rival. *Charles* peu sûr de ses sujets, ne pouvoit guères compter que sur les Français qui l'avoient aidé à triompher de *Mainfroi*, mais le nombre en étoit fort diminué. Malgré son infé- riorité, il n'en chercha pas moins, avec empressement, à livrer bataille.

Elle fut livrée la veille de Saint-Bar- thélemi, 1268. Les troupes de *Charles* furent d'abord mises en fuite de toutes parts. Croyant la bataille gagnée, les Allemands poursuivent en confusion les fuyards, ou s'occupent à dépouiller les morts. *Conradin*, *Frédéric*, et les prin-

cipaux chefs se désarment , s'asseyent sur l'herbe dans un vallon , d'où ils contemplent avec plaisir leurs soldats empressés à goûter les fruits de la victoire. Tout-à-coup ils voient les vainqueurs refluer sur eux chaudement poursuivis. Des escadrons cachés derrière une hauteur, les avoient surpris dans le désordre du succès , et les chassoient devant eux. En vain les princes tachent de rallier leurs troupes. Leurs efforts sont inutiles. Ils sont eux-mêmes entraînés. Toute l'armée se disperse. Le carnage devient affreux. *Conradin* et *Frédéric* sont quelques jours errans , et tombent entre les mains de *Charles*.

La clémence n'étoit pas la vertu favorite de ce prince. Par ses ordres sanguinaires des échaffauds furent dressés dans les principales villes , et ceux des partisans de *Conradin* qu'on put saisir, périrent sous le fer des bourreaux. Les deux jeunes princes, renfermés dans un château , réservés pour le dernier acte de la tragédie, languirent pendant un an. Tous les rois de l'Europe s'intéressèrent à leur sort. *Elizabeth* , mère de *Conradin* , offrit à *Charles* des sommes capables de tenter un monarque toujours pressé par le besoin d'argent. Il resta inflexible , et fit condamner ses

pr
de
rep
l'é

fit
seig
les
des
de
dica
thér
mar
fand
rem
le p
lui a
de s
plac
vou
vers
de l
heu
qu'e
ren
gen
tom
ma
et p
tran
s

prisonniers à la mort, comme criminels de lèse - majesté , perturbateurs du repos public, rebelles et ennemis de l'église.

Ils atteignoient dix-sept ans. On les fit confesser, ainsi que plusieurs grands seigneurs destinés à périr avec eux. On les fait assister à l'office et à la messe des morts, dans une chapelle tendue de noir. Ils entendent une longue prédication pleine d'invectives et d'anathèmes, et sont conduits à la place du marché de Naples. Arrivé sur l'échafaud, *Conradin* harangue le peuple, remontre l'injustice de la sentence qui le prive de la vie et du royaume qui lui appartient. En signe de la cession de ses droits, il jette son gant dans la place, pour être relevé par celui qui voudra le venger. Se tournant ensuite vers *Frédéric*, il lui demande pardon de l'avoir laissé prendre part à ses malheurs. Son jeune ami ne lui répond qu'en se jetant dans ses bras. Ils se serrent tendrement. *Frédéric* met courageusement la tête sur le billot. Elle tombe, *Conradin* la prend dans ses mains, la baise, l'arrose de ses larmes, et présente la sienne au bourreau qui la tranche d'un seul coup.

Ses dernières paroles furent : *Ah !*

ma mère ! que ma perte va vous causer de chagrin ! En effet, l'infortunée *Elizabeth* ne désespérant pas de toucher le cœur de *Charles*, s'étoit embarquée avec des sommes capables de tenter son avarice. Elle apprend en chemin qu'elle arrivera trop tard. Par son ordre, on change les pavillons et les voiles. Elle leur en fait substituer de noirs et aborde à Naples dans ce lugubre équipage. Elle supplie le roi de lui permettre d'élever un mausolée à son fils. Cette triste consolation lui est refusée. Le corps de *Conradin* et ceux des compagnons de son supplice, étoient restés exposés dans la place, indignes, disoit *Charles*, d'être inhumés en terre sainte, comme excommuniés. A force de sollicitations, on obtint qu'ils seroient enterrés près de la mer, dans un lieu où le fils de *Charles* bâtit dans la suite un couvent, en expiation de la cruauté de son père. Ainsi finit l'illustre maison de Suabe, objet de la vengeance des papes, pendant près de quatre-vingts ans. On peut regarder cette catastrophe comme une punition des cruautés que la famille de Suabe avoit exercées contre celle de *Tancrede*; mais malheureusement la punition tomba sur un innocent.

Cette sanglante exécution assura le

sre
titu
cili
M
il n
his
rég
cha
mi
la t
soie
que
ver
leur
out
leur
se c
ruis
éto
Cha
de c
à la
aux
C
seu
De
sem
de
mar
ses
tion

septre à *Charles*, auquel on donna le titre de *défenseur de l'église*. Il réconcilia en effet avec Rome ses sujets, que *Mainfroi* en avoit rendus ennemis, mais il ne les rendit pas plus heureux. Les historiens font un tableau affreux de son règne. Les peuples, disent-ils, étoient chargés d'impôts, foulés par le roi et ses ministres. En butte aux exactions et à la tyrannie de ces derniers, ils gémissaient sous un joug accablant : tandis que l'avidité d'une foule d'étrangers favoris du monarque, les dépouilloit de leurs biens, et que leur insolence les outrageoit dans leurs personnes et dans leur honneur. Toutes sortes d'injustices se commettoient impunément, le sang ruisseloit, les potences et les échafauds étoient dressés dans la plupart des villes. Chaque famille consternée et couverte de deuil, étoit en proie à la douleur et à la crainte de fournir quelque victime aux bourreaux.

Ces excès ont fait donner au *défenseur de l'église* l'épithète de *tyran des Deux-Sicules*. Comme les tyrans, ses semblables, il pâlissoit, dans la crainte de la vengeance des opprimés, et ne marchoit qu'entouré des exécuteurs de ses volontés, intéressés à sa conservation. Le moindre mouvement étoit pré-

venu par de prompts supplices. Ainsi , les peuples des Deux-Sicules , sous la domination des Français et de la maison d'Anjou , éprouvèrent un juste châtiement de l'inconstance qui leur avoit fait abandonner la maison de Souabe. Mais les Français furent à leur tour punis de leurs exactions ; et *Charles*, qui les avoit introduits dans ce pays qu'il arrosa de sang , porta le premier la peine de sa barbarie , par la disgrâce qui remplit d'amertume les dernières années de sa vie.

Vt pres Sici-
Siennes.

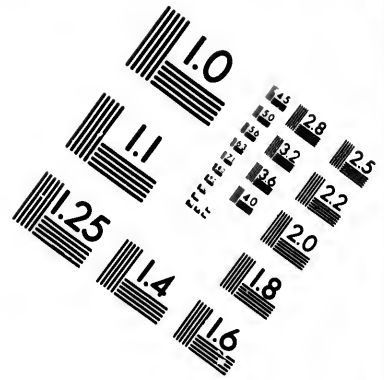
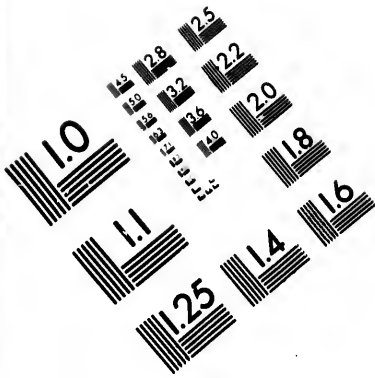
Sous son règne la population de Naples augmenta, et cette ville fut embellie. Il négligea la Sicile et Palerme qui avoient été le séjour favori de ses prédécesseurs. Moins surveillés à cause de son éloignement, les Siciliens osèrent commettre une action qui n'est pas unique dans l'histoire , mais qui n'en est pas moins étonnante. *Jean*, seigneur de la petite île de *Procida*, partisan zélé de la maison de Suabe, brûloit du desir de la venger. Ses intentions étoient connues. *Charles* attache des espions sur ses traces. *Jean* trompe leur vigilance et vient à bout d'échapper au fer des assassins. Sous l'habit de moine , il parcourt la Sicile, foment le mécontentement et souffle par-tout l'esprit de

sé
ça
me
co
po
l'e
P
roi
rag
épo
pre
les
en
avc
gon
Cir
Pr
ble
de
A
pou
tif
tou
de
qui
peu
fon
tou
fau
étra
nag

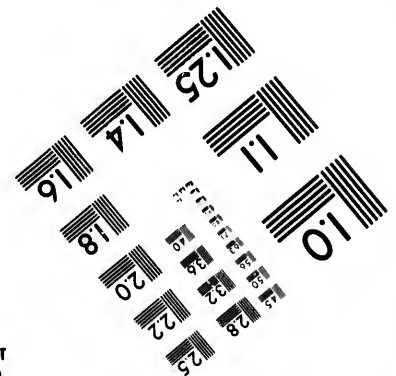
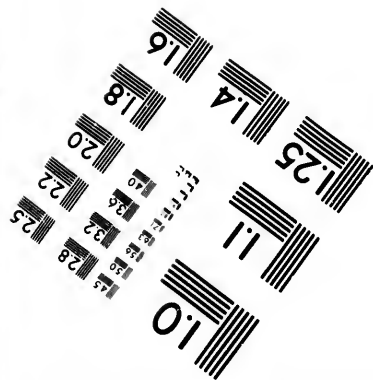
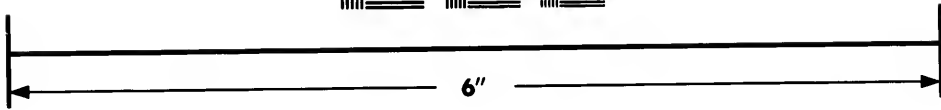
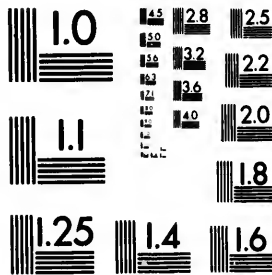
sédition et de vengeance contre les Français. Rome, si puissante dans ce royaume, avoit inutilement donné de sages conseils au féroce *Charles d'Anjou*, pour lui faire changer de conduite, et l'exciter à ménager le peuple. *Jean de Procida* va chercher des ennemis au roi jusqu'à Constantinople et en Aragon. *Pierre*, assis sur le trône, avoit épousé *Constance*, fille de *Matinfrroi*, premier, titre pour s'élever contre *Charles*. *Conradin*, cousin de *Constance*, en jetant son gland du haut de l'échafaud, avoit nommé *Pierre*. Un chevalier aragonois le ramassa et le porta à son roi. Circonstance dont se servit habilement *Procida* pour enflammer *Pierre* du noble desir de venger l'infortuné parent de son épouse.

Assuré de ces ressources étrangères pour appuyer les efforts intérieurs, l'actif *Procida* revient à Palerme, dispose tout dans le plus grand secret. Le jour de Pâques, 1282, au son de la cloche qui appelloit les fidèles à vêpres, le peuple se soulève, court les rues, enfonce les portes des maisons, égorge tous les Français, sans épargner les enfans, et même les femmes mariées à ces étrangers et enceintes. Le même carnage se fit dans les autres villes de la





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 28 25
1.8 32
2.0 22
2.5 18

1.5 51
1.8 51
2.0 51
2.5 51

Sicile au même signal , ce qui a fait donner à ce massacre le nom de *Vèpres Siciliennes*. Un seul Français , gentilhomme provençal , nommé *Guillaume de Porcelet* , gouverneur d'une petite ville , fut sauvé en considération de sa vertu et de sa probité généralement reconnues. On lui donna un vaisseau pour retourner avec sa famille dans son pays. Tous les autres Français furent immolés à la vengeance et à la haine des Siciliens. On en fait monter le nombre à plus de huit mille hommes.

Pierre I. er ,
roi de Sicile.
1262.

Tout étoit si bien concerté , que deux jours après l'exécution , *Pierre d'Arragon* arriva avec des troupes. Il étoit temps. Les Siciliens commençoient à s'effrayer de leur propre audace , et parloient déjà de recourir à la clémence de *Charles* , le plus impitoyable des hommes. Le monarque arragonois , reçu avec les plus joyeuses acclamations , se fit couronner dans la cathédrale de *Palerme*. Dès ce moment , le royaume de Sicile fut séparé du royaume de Naples , du vivant même de celui qui les avoit réunis sous son sceptre. De cette époque aussi date le commencement des longues guerres qui ont coûté tant d'argent et de sang à la France. Enfin , depuis ce temps , les peuples de Naples et de

Sicile, ont été le jouet de l'ambition des princes qui les ont conquis ou cédés, selon l'intérêt du moment ; d'où il est arriyé que traités moins en sujets qu'en esclaves, ils n'ont jamais été sincèrement attachés à aucun d'entre eux, et qu'il n'y a peut-être pas de pays où les révolutions aient été plus fréquentes. Un écrivain qui en a fait l'histoire, a intitulé son ouvrage *les trente-cinq révoltes du très-fidèle peuple de Naples*.

En apprenant cette affreuse bouche-rie, *Charles*, le plus violent et le plus impétueux des hommes, fut quelque temps sans pouvoir prononcer une parole, tant il étoit gonflé de colère. Il mordoit, avec des mouvemens convulsifs, une canne qu'il portoit ordinairement, jetant autour de lui des regards égarés. Aussitôt il fait mettre sous voile une flotte qu'il destinoit auparavant contre Constantinople. Ses troupes débarquèrent devant Messine ; mais leurs efforts ne furent point heureux. Le prince de Palerme, son fils, après une défaite sur mer, presque totale, tomba entre les mains des ennemis. L'amiral arragonois le mena devant Naples, et menaçait de faire trancher la tête au prince, si on ne lui remettoit la princesse *Béatrix*, fille de *Mainfroi*, qui,

CARLETON

après la mort de son père, avoit été renfermée dans le château de l'Œuf, avec sa mère et un frère encore enfant. La mère et le fils y étoient morts de faim et de poison. *Béatrix* monta sur les vaisseaux victorieux, traînant en captivité le fils du persécuteur de sa famille. Il fut renfermé dans un château fort, et dut sa vie à la reine *Constance*, qui l'arracha à la rage des Siciliens, lesquels demandoient sa mort. Pendant trois ans qui s'écoulèrent depuis la séparation de la Sicile jusqu'à la mort de *Charles*, il n'éprouva que des revers. Accablé de chagrin et d'ennui, succombant sous le poids de ses infortunes et du désespoir qui le rongeoit intérieurement, il mourut, après quelques jours de maladie, dans la plus cruelle incertitude sur le sort de sa famille, dont le principal membre étoit dans les fers. On a dit que *Charles d'Anjou* s'étoit étranglé lui-même. Fin digne d'un tyran.

Charles I,
le Boiteux,
roi de Naples.

Charles II, dit le boiteux, étoit dans les fers. Le royaume fut gouverné par des régens que son père avoit nommés pour commander pendant sa captivité, qui dura quatre ans. Il en sortit en épousant une fille du roi d'Arragon, et renonçant authentiquement à la Sicile

en
pr
en
qu
Ch
re
Pr
jou
vin
des
dro
fils
cou
son
des
ples
de
(
tage
tem
de s
men
devi
dans
la S
cour
frère
préd
expé
fils,
mais

en faveur d'un de ses beaux-frères. La princesse arragonoise mourut. Il prit en mariage une princesse de Hongrie, qui lui donna cinq fils et six filles. *Charles II* ne s'occupa qu'à rendre heureux les peuples de Naples et ceux de Provence, apanage de la maison d'Anjou. De son vivant le trône de Hongrie vint à vaquer. *Charles Martel*, l'aîné des fils de *Charles*, y fut appelé par le droit de sa mère. Il mourut, et laissa un fils nommé *Charobert*, auquel passa sa couronne. *Charles le Boiteux*, voyant son petit-fils déjà chargé d'un sceptre, destina par son testament celui de Naples à *Robert*, duc de Calabre, l'aîné de ses fils, après *Charles Martel*.

Charobert, peu content de son partage, n'osa cependant signifier trop hautement ses prétentions pendant la vie de son oncle. *Robert* régna glorieusement, se rendit très-puissant en Italie, devint souverain de Gènes; mais échoua dans plusieurs tentatives qu'il fit contre la Sicile, ce beau fleuron arraché à sa couronne, et possédé par *Frédéric*, frère de *Jacques*, roi d'Arragon, son prédécesseur. Le commandant de ces expéditions étoit le duc de Calabre, son fils, qui faisoit la guerre avec bravoure, mais qui ne l'aimoit pas. Il ne pouvoit

Robert le Sage ou le Bon, roi de Naples. 1369.

GARLETON

voir sans affliction les ravages qu'elle traîne à la suite des héros, même les moins sanguinaires. Son père se déchargeoit sur lui des soins les plus pénibles du gouvernement. Il sut si bien établir la paix dans toutes les provinces, en accordant des intérêts jusqu'alors jugés incompatibles, que sur le mausolée qui lui fut élevé, on le représente ayant à ses pieds un vase où un loup et un agneau buvoient ensemble sans se troubler. La mort de ce fils chéri et si digne de l'être, porta une rude atteinte au cœur sensible de *Robert*. On appelle ce monarque le *Bon* et le *Sage*.

Le duc de Calabre avoit laissé une fille nommée *Jeanne*, encore dans l'enfance. Son grand-père, qui n'avoit pas d'autre enfant, s'appliqua à lui donner une éducation qui la rendit digne de ses hautes destinées. Dans le dessein de prévenir les guerres que pouvoient occasionner les prétentions de la branche de Hongrie, il résolut de confondre les deux droits, envoya une ambassade à *Charobert*, son neveu, et lui demanda *André*, son second fils, pour époux de sa petite-fille.

Les deux enfans furent fiancés à l'âge de sept ans. Ils s'élevèrent ensemble; mais l'amour ne crût pas avec eux.

André étoit gouverné par un moine, nommé *frère Robert*, que son père lui avoit donné pour précepteur. Cethomme lui fit conserver les manières hongroises, incompatibles avec celles de la cour de Naples, où brilloit la galanterie française, à laquelle se mêloit la délicatesse italienne. *Charles le Bon* et trop *bon*, souffrit cette éducation, qui contrastoit si fort avec celle de sa petite fille. L'indifférence qu'on remarqua de bonne heure entre les fiancés, n'empêcha pas qu'on ne procédât au mariage, regardé comme de nécessité politique. Cet hymen, célébré avec magnificence, fut accompagné de grandes démonstrations de joie; mais intérieurement le roi étoit affligé d'avoir fait un si mauvais choix, et d'avoir lié lui-même le sort de sa petite-fille, qui donnoit les plus belles espérances, à celui d'un homme grossier et sans mérite. *Robert le sage* emporta ce regret dans le tombeau, ainsi que la crainte des troubles qui pouvoient naître après sa mort, malgré ses précautions pour les prévenir. Il ordonna entre autres que sa petite-fille fût reconnue seule reine. Il lui nomma un conseil composé des princes de son sang, des personnes les plus instruites dans le gouvernement et les plus attachées à sa fa-

mille, avec la condition rappelée dans son testament, que son mari, nommé duc de Calabre, n'auroit aucune part à l'autorité.

Jeanne I.ere,
reine de Na-
ples. 1343.

Jeanne I.ere, héritière de Naples et de Sicile, des états de la maison d'Anjou en Provence, et titulaire du royaume de Jérusalem, ne fut pas plutôt montée sur le trône que, contre la disposition expresse de son grand-père, elle y fit asseoir *André*, son mari. Frère *Robert* et les Hongrois eurent bientôt toute la puissance. Cependant la reine avoit été couronnée seule. Les Hongrois prétendirent que la couronne devoit aussi être mise sur la tête d'*André*, comme étant héritier du royaume, du chef de *Charles Martel*, son grand-père. Peut-être la reine plus portée aux plaisirs qu'aux affaires, se seroit-elle peu souciée de gouverner seule, si elle avoit eu un époux dont le caractère eut mieux sympathisé avec le sien; mais pendant qu'elle se faisoit aimer par ses grâces et estimer par sa pénétration, son mari se faisoit haïr et mépriser par ses manières grossières, la pesanteur de son esprit borné, et sa vie toute occupée de bagatelles et de plaisirs avilissans.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, sollicitoit vivement le pape, sans lequel

on croyoit ne pouvoir rien entreprendre, de permettre que le mari de *Jeanne* fût couronné. Quand les seigneurs napolitains surent que la bulle arrivoit, craignant que la cérémonie qui en seroit une suite, ne donnât une autorité absolue à un prince qu'ils en croyoient indigne, ils résolurent de la prévenir.

La conjuration tramée entre eux, paroît s'être exécutée par des personnes attachées à la reine, *Philippine*, femme de son service, son fils, sa petite fille et deux gentilshommes calabrois. On vient avertir le prince, qui étoit dans l'appartement de son épouse, que frère *Robert* le demande pour affaire pressée. Il part. Au milieu d'une galerie qu'il falloit traverser, on lui passe un lacet au cou : on l'étrangle, et son corps est jeté par une fenêtre.

Frère *Robert* et ses Hongrois trembloient pour leur vie. On se contenta de les congédier. A voir l'effroi de la reine, qui n'avoit que dix-huit ans, et l'incertitude de ses mesures, quoique le crime ait été commis par ses domestiques, on juge qu'elle n'en fut pas complice. Tout au plus peut-on la charger de blâme d'avoir pu, par la démonstration trop claire de son aversion pour son mari, enhardir ceux qui l'ap-

CARLETON

lée dans
nommé
e part à

les et de
d'Anjou
royaume
ôt mon-
a dispo-
ère, elle
ri. Frère
bientôt
la reine
hongrois
e devoit
André,
me, du
grand-
ortée aux
eroit-elle
si elle
ctère eut
mais pen-
es grâces
son mari
manières
on esprit
e de ba-

André,
us lequel

prochoient à un forfait qu'ils crurent devoir ne pas lui déplaire. Le roi de Hongrie, auquel *Jeanne* dépêcha des ambassadeurs pour justifier sa conduite, n'eut pas une si bonne opinion de son innocence, quoique sa belle-sœur, loin de s'opposer à la recherche des coupables, eût fait mettre les accusés en prison et commencer le procès. *Louis* déclara hautement qu'il vengeroit la mort de son frère, et fit des préparatifs à l'appui de sa menace. *Jeanne* ne se croyant pas capable de résister seule à la tempête, épousa après la mort d'*André*, *Louis*, prince de Tarente, son proche parent, à la fleur de l'âge comme elle, plein de zèle et d'activité; mais peu accrédité auprès des grands et des barons, qui, par leurs fiefs et le genre du gouvernement, étoient maîtres des principales forces du royaume. De sorte qu'au moment où l'orage fondit sur Naples, *Jeanne* et son mari réduits presque à eux seuls, ne se croyant pas en état de résister, cédèrent aux circonstances et se retirèrent en Provence.

Louis, roi de Hongrie, entra dans le royaume en monarque irrité. Tout plia devant lui. Il accueillit froidement les grands qui vinrent à sa rencontre, regarda avec dédain le peuple qui se

prosternoit à ses pieds. En approchant de Naples, il faisoit porter à la tête de son armée un étendard noir sur lequel étoit représentée la mort tragique de son frère. Il entra dans la ville le casque en tête, fit punir de mort les seigneurs convaincus de complicité, et expirer les meurtriers dans les supplices : juste rigueur à laquelle *Jeanne* avoit manqué de recourir ; mais il est vrai qu'elle n'avoit pas entre les mains les mêmes moyens que le roi de Hongrie pour punir le crime.

Cependant sa justification lui tenoit fort à cœur. Elle alla à Avignon, où étoit alors le sacré collège, supplia sa sainteté de lui donner audience en consistoire public, et y plaida sa cause avec éloquence. Jeune, malheureuse et belle ! elle trouva grâce devant ce tribunal de vieillards. On prétend que la vente qu'elle fit au Saint-Siège, à très-bas prix, d'Avignon et ses dépendances, ne contribua pas peu à lui rendre le collège favorable, du moins est-il certain qu'il ne parut aucune preuve contre elle. La sentence déclaratoire de son innocence fit impression dans son royaume de Naples. *Louis de Hongrie* s'étoit retiré, après l'avoir un peu rançonné. *Jeanne* y fut rappelée par le vœu

public. Le pape fit la paix de cette princesse avec son beau-frère, qui la laissa jouir tranquillement de son royaume, avec le mari qu'elle s'étoit choisi.

1355.

Quinze années passées avec le prince de Tarente, qu'elle avoit fait roi, furent les plus heureuses de sa vie. Le royaume fleurit sous son gouvernement, et put faire des tentatives pour réunir la Sicile à la couronne : tentatives à la vérité infructueuses, mais qui marquoient toujours des droits et des espérances. Veuve à trente-six ans, privée d'enfans, *Jeanne* se lia par un troisième hymen avec l'infant de Majorque, jeune prince dont la valeur égaloit la bonne grâce. Il resta peu auprès d'elle, et alla secourir son père, dont l'île étoit attaquée par le roi d'Arragon. Il fut fait prisonnier, elle le racheta. Il retourne à la guerre, elle le répudia. On croit qu'il y mourut.

1370.

S'imaginant alors être guérie du desir du mariage, *Jeanne* adopta et déclara héritier des états de Naples, *Charles de Duras*, époux de *Marguerite*, fille de *Marie*, sa sœur. Mais soit mécontentement contre ce prince, soit retour de complaisance sur elle-même et persuasion qu'à l'âge de quarante-cinq ans elle pouvoit encore se procurer des enfans,

el
du
d'
pa
D
tés
po
ne
co
ren
ind
bou
dire
l'aff
tori
caus
tout
entie
tif d
grie
resse
jalou
pes p
ment
la rei
réput
aigres
prude
châte
2

elle épousa en quatrième nocces *Othon*, duc de Brunswick, de la ligne impériale, d'un âge proportionné au sien. Pour ne pas donner d'ombrage à *Charles de Duras*, ni à sa nièce qu'elle avoit adoptés et déclarés ses héritiers, elle imposa pour condition que le nouvel époux ne prendroit pas le titre de roi, et se contenteroit de celui de prince de Tarente.

Mais l'enfant adoptif ne vit pas sans indisposition un mariage qui, s'il n'aboutissoit pas à lui donner des rivaux directs, pourroit du moins diminuer l'affection de sa mère, et la part d'autorité qu'elle lui avoit assurée. Première cause de refroidissement. Faveurs de toute espèce, grands biens, puissance entière prodiguée à l'époux, second motif de mécontentement. Le roi de Hongrie, qui conservoit toujours un secret ressentiment contre *Jeanne*, excitoit la jalousie de *Duras*. Il lui offrit des troupes pour se faire confirmer irrévocablement les droits qu'il se persuadoit que la reine vouloit lui ôter. D'explications réputées amicales, on en vint à de plus aigres, delà aux armes. *Jeanne* eut l'imprudence de se laisser enfermer dans le château de l'OEuf. *Othon* tenta en vain

CHARLES DE DURAS
 JEANNE
 OTHON
 TARENTA
 SICILE
 HONGRIE
 BRUNSWICK
 IMPÉRIALE
 ADOPTIF
 MARIAGE
 RIVAUX
 DIRECTS
 DIMINUER
 AFFECTION
 AUTORITÉ
 FROIDISSEMENT
 FAVEURS
 BIENS
 PUISSANCE
 PRODIGUÉE
 MOTIF
 MÉCONTENTEMENT
 ROY
 HONGRIE
 SECRET
 RESSENTIMENT
 JEANNE
 JALOUSIE
 DURAS
 TROUPES
 CONFIRMER
 IRRÉVOCABLEMENT
 DROITS
 PERSUADOIT
 REINE
 ÔTER
 AMICALES
 PLUS
 AIGRES
 ARMES
 JEANNE
 IMPRUDENCE
 ENFERMER
 CHÂTEAU
 L'OEUF
 OTHON
 TENTA
 VAIN

de la délivrer, il fut fait prisonnier lui-même.

1381.

Les provençaux, demeurés fidèles à leur souveraine, vogoient à son secours. Ils arrivèrent trop tard. Elle étoit déjà dans les fers. *Duras* offre de lui rendre la liberté, si elle veut le déclarer héritier non-seulement de Naples, mais encore de ses états de Provence. Elle feint d'y consentir, pour se procurer une entrevue avec les capitaines de ses galères. Dans cette conférence, elle rétracte l'adoption de *Duras*, déclare *Louis* duc d'Anjou, son parent, héritier de Naples et de Provence, leur commande de le reconnoître. « Partez, « leur dit-elle, allez vous ranger sous « ses ordres. C'est ainsi que vous me « prouverez que vous êtes touchés des « bontés que j'ai toujours eues pour « vous, et de l'état déplorable où je « me trouve présentement réduite ».

A la fin de la conversation, *Charles* entre dans la chambre. A la contenance de la reine et de ses sujets, il devine leurs dispositions, s'il ne s'en étoit pas instruit en écoutant secrètement. Il fait enlever *Jeanne*, la confine dans un château, et la fait étouffer. Genre de mort ressemblant à celle du malheureux *André*, et conseillé par le roi de Hongrie.

Jeanne
 tâche
 la m
 être
 regag
 cipal
 quan
 est u
 quen
 outat
 es va
Dura
 quent
 ut l'
 u'elle
 optio
 e ce
 term
 oint
 Ce
Charle
 la soe
 père,
 onne
 apivi
 t à la
 embrag
 n roi e
 rec le
 se me
 ni pré.

nier lui-

fidèles à
secours.

étoit déjà
ni rendre

clarer hé-
les, mais

nce. Elle
procurer

es de ses
nce, elle

s, déclare
ent, héri-

nce, leur
« Partez,

nger sous
e vous me

ouchés des
eues pour

ble où je
réduite ».

, *Charles*
contenance

, il devine
n étoit pas

ent. Il fait
ans un châ-

re de mort
oureux *An-*

e Hongrie.

Jeanne Ire. fournit l'exemple des suites fâcheuses d'une première faute. Depuis la mort d'*André*, qu'elle desira peut-être sans y contribuer, elle ne put regagner l'estime de ses sujets, la principale égide de la souveraineté. Sa vie, quand elle se conduisit par elle-même, est un tissu d'inconséquences. Ses fréquents mariages ont imprimé sur sa réputation une tache d'incontinence, et ses variations à l'égard de *Charles de Duras*, la note de caractère inconséquent. En effet, son caractère dominant fut l'inconstance. La dernière preuve qu'elle en donna, savoir de révoquer l'adoption de *Duras* étant sous les verroux de ce prince, mérita la catastrophe qui termina ses jours, mais ne disculpe point ce prince du crime d'ingratitude.

Ce ne fut pas la seule cruauté que *Charles* commit. Il fit trancher la tête de la sœur de *Jeanne Marie*, sa belle-mère, à qui devoit appartenir la couronne, et retint *Othon* dans une dure captivité. Des demandes d'argent qu'il fit à la noblesse, donnèrent à cette classe ombrageuse la crainte d'être soumise à un roi exacteur. *Charles* se brouilla aussi avec le pape, qui l'avoit beaucoup aidé à se mettre la couronne sur la tête; mais celui qui prétendoit faire trop payer ce ser-

Charles III.
et *Louis Ier.*
d'Anjou rois
de Naples.
1382.

vice. Le nouveau roi de Naples se trouva pressé de ces embarras, lorsque *Louis I^{er}*, duc d'Anjou, se présenta sur la frontière du royaume pour soutenir le droit d'adoption qu'il tenoit de *Jeanne*. Le pape le protégeoit. Il paroît cependant que c'étoit moins pour le faire triompher, que pour tirer de plus grands avantages du roi menacé.

1584.

En effet, aussitôt que *Charles* eut donné à *Urbain* la principauté de Capoue, Caserte, Nocera et beaucoup d'autres domaines, le pontife se tourna contre *Louis*, le menaça d'excommunication, s'il poursuivoit son entreprise, et l'excommunia réellement. Peu inquiet de ces foudres, *Louis* avança toujours; mais la mort l'arrêta dans le cours de ses succès, qui auroient pu le conduire à détrôner son rival. Pour lors *Charles* n'hésita pas à se brouiller de nouveau avec *Urbain*, et celui-ci fut trop heureux de s'échapper d'une citadelle, dans laquelle *Charles*, peu scrupuleux et peu indulgent, le tenoit assiégé.

1585.

On a vu que *Charles* étoit très-attaché à *Louis*, roi de Hongrie. Ce prince, en mourant, laissa, faute d'enfans mâles, la couronne à *Marie*, sa fille aînée, sous la tutelle d'*Isabeau* de Bohême, sa mère. Les Hongrois regardant comme au-des-

sous
pelé
Nap
dant
man
sanc
fille
vern
latio
éme
et la
Cen'
qui
toute
dang
vœu
La
que j
ronne
ritière
sa fill
le dia
que s
afin d
couro
tance
virent
décor
l'oppr
para c
tions r

es se trouva que *Louis* monta sur la soutenir le de *Jeanne*. roit cependur le faire er de plus acé. *Charles* eut auté de Ca- et beaucoup se se tourna excommuni- entreprise, Peu inquiet bit toujours: le cours de le conduire ors *Charles* de nouveau at trop heu- adelle, dans uleux et peu e. très-attaché e prince, en fans mâles, e aînée, sous me, sa mère. me au-des

sous d'eux d'obéir deux femmes, appelèrent à leur trône *Charles*, roi de Naples, qu'ils connoissoient. Cependant comme il avoit quelque honte de manquer ouvertement de reconnoissance à son ami défunt, en détrônant sa fille, il se présenta d'abord comme gouverneur du royaume. Mais sa dissimulation ne dura pas. Il prépara une émeute, dont le résultat fut que le peuple et la noblesse le demandoient pour roi. Ce n'étoit pas lui, dit-il aux deux reines, qui ambitionnoit leur dignité, mais toute la nation l'appeloit, et il seroit dangereux, ajoutoit-il, de résister à ce vœu général.

La jeune princesse déclara fermement que jamais elle ne céderoit une couronne dont son père l'avoit rendue héritière. La mère, plus prudente adoucit sa fille, et toutes deux allèrent porter le diadème à l'usurpateur. Il voulut que sa tête en fut ceinte devant elles, afin de donner plus d'authenticité à son couronnement. Etrange effet de l'inconstance du peuple! Quand les Hongrois virent leurs reines humiliées, forcées de décorer de leur présence le triomphe de l'oppresser, une morne tristesse s'empara de toute l'assemblée. Aux questions réitérées trois fois selon la formule,

s'ils reconnoissoient *Charles* pour leur roi, tout le monde garda le silence. C'étoit déjà beaucoup. Ce qui suivit auroit dû donner à penser à l'usurpateur, et lui faire prendre des précautions. On ne le regardoit qu'avec une sorte d'effroi. Tout le monde le fuyoit. La foule au contraire se pressoit autour des reines. Plus on les avoit lâchement abandonnées, plus on desiroit leur marquer de regrets. Le témoignage le plus sûr de repentir auroit été de les replacer sur le trône, dont on les avoit fait descendre; mais cela ne se pouvoit qu'en précipitant de ce trône l'usurpateur. Après quelque délai on en prit la résolution, et le meurtrier de *Jeanne*, sa bienfaitrice, l'ingrat oppresseur de la famille de son ami, *Charles de Duras* fut frappé du coup mortel dans l'appartement des deux reines.

Ladislas et
Louis II
d'Anjou, rois
de Naples.
1306.

Ladislas, son fils, lui succéda à Naples, sous la tutelle de *Marguerite*, sa mère. Elle le maria à une princesse aimable, nommée *Constance* de *Clermont*. Des raisons politiques le forcèrent de divorcer. Alors *Louis d'Anjou* revenoit en Italie réclamer les droits dont il avoit hérité du chef de son père. Le pape, qui siégeoit à Rome, promit à *Ladislas* de lancer ses foudres contre

son compétiteur, à condition que ce prince prendroit une autre épouse qui offroit une bonne dot, que le pontife comptoit partager. En quittant *Constance*, *Ladislas* ne voulut pas la rendre malheureuse. Il la maria à un jeune seigneur, pour lequel on lui supposoit de l'inclination. Quoique son penchant fût satisfait, *Constance* ne laissa pas ignorer au monarque qu'elle conservoit un vil ressentiment de l'affront qu'il lui faisoit ; en donnant la main à son nouvel époux, elle lui dit : « André de Ca-
 « poue, tu peux te regarder comme le
 « plus heureux cavalier du royaume ;
 « puisque tu vas avoir pour concubine
 « la légitime épouse du roi *Ladislas*,
 « ton maître ».

Louis d'Anjou étoit soutenu par le pape qui siégeoit dans Avignon. Malgré les efforts de ce pontife, il fut contraint d'abandonner ses projets sur le royaume de Naples ; mais il resta souverain de la Provence. *Ladislas*, régna avec gloire. Appelé à la couronne de Hongrie, il ne fit, pour ainsi dire que l'essayer ; mais il en conserva le titre qu'il transmit à ses successeurs. Durant les troubles que le grand schisme causa entre les papes, *Ladislas* s'empara trois fois de Rome, les armes à la main ; Mars l'occupoit

cependant moins que Vénus. Il y a peu d'exemples d'un prince plus livré à ses passions, à moins qu'on ne lui joigne *Jeanne II*, sa sœur, qui lui succéda. A trente-huit ans, son frère épuisé, lui céda sa place. Son incontinence effrénée le conduisit au tombeau. On dit aussi que le poison avança ses jours.

Jeanne II,
Jacques de
Bourbon.

1414.
Louis III
d'Anjou.
1417.

Au rang près, la vie de *Jeanne II* seroit celle d'une vile courtisane. Deux indignes favoris, *Pandolfe*, son grand chambellan, et *Sforza*, tourmentent les peuples. Les deux rivaux se brouillent, mais s'accordent, trouvant plus convenable de ne pas se nuire, et de partager ensemble l'autorité. *Jeanne* songeoit au mariage, qu'elle jugeoit nécessaire au maintien de son autorité. Elle épousa *Jacques*, comte de la Marche, de la maison de France, et garda néanmoins auprès d'elle ses deux favoris. Le mari trouva moyen de s'en débarrasser, et fit surveiller sa femme par un vieil écuyer français, qui ne la quittoit pas. Afin de profiter de cette espèce d'interdiction imposée à la reine, et se rendre maître absolu, il auroit fallu gagner les Napolitains, dont le mépris pour *Jeanne* n'alloit pas jusqu'à la haine. Mais *Jacques* eut la maladresse d'aliéner les Italiens, en prodiguant toutes

les
l'in
Ils
tra
nou
fit
son
n'o
reto
rev
ces
de
ter
voi
Un
occ
Lo
de
favo
con
de
l'ab
lep
Al
son
ven
aut
pre
qu

les grâces aux Français. L'intérêt réveilla l'indulgence dans le cœur de ses sujets. Ils affranchirent leur reine de la contrainte où elle étoit retenue. Aidée d'un nouveau favori, nommé *Sergiani*, qu'elle fit grand sénéchal, elle mit à son tour, son époux sous bonne garde. *Jacques* n'obtint la liberté qu'à condition de retourner en France. Il partit, et ne la revit plus.

Tout le reste de la vie de cette princesse, est une réunion d'inconséquences, de désordres, de caprices, qui ne mériteroient pas d'être recueillis, s'ils n'avoient influé sur le sort d'un royaume. Un suppléant qu'elle donna à *Sergiani*, occupé d'une mission lointaine, appelle *Louis d'Anjou*, petit fils de l'adversaire de *Charles de Duras*. L'intention du favori étoit de se procurer un appui contre *Sergiani* qui revenoit ; celui-ci de retour, reprend un ascendant, dont l'absence avoit fait sentir à la reine tout le prix. Il lui conseille d'opposer à *Louis*, *Alphonse*, roi d'Arragon et de Sicile.

Elle adopte ce prince, puis révoque son adoption, parce que l'adopté, devenu entreprenant, vouloit porter son autorité au-delà des bornes dont *Jeanne* prétendoit la circonscrire. *Alphonse* la quitte et retourne en Sicile, d'où elle

Alphonse Ier.
1415.

l'avoit appelé. Poursuivie par *Louis d'Anjou*, elle employa contre lui son arme de l'adoption ; mais bronillée avec lui, et replongée par sa mauvaise conduite dans de nouveaux embarras, elle renouvelle l'adoption d'*Alphonse*, revient à *Louis*, et enfin meurt, précédée dans le tombeau, par *Sergiani*, dont elle s'étoit dégoûtée, et qui fut tué, aussitôt qu'on s'aperçut de la disgrâce de ce malheureux.

René d'Anjou. 1435, et Alphonse Ier. 1443.

Louis III regardoit comme un titre certain l'adoption de la reine, mourant avant elle, et avoit légué ce droit à *René d'Anjou*, son frère. *Jeanne* par son testament, confirma cette disposition. A sa mort, il se trouva trois compétiteurs ; ce *René*, *Alphonse*, et le croiroit-on ? le pape *Eugène IV*. Il prétendoit que par l'extinction de la postérité de *Charles de Duras*, en vertu du traité fait avec ce prince, le royaume de Naples appartenoit au Saint-Siège. Les barons n'eurent aucun égard à un droit arraché par la nécessité. Ils se partagèrent entre *Alphonse* et *René*. Par un effet des guerres que les grands vassaux se faisoient en France, *René* se trouvoit prisonnier du duc de Bourgogne, quand le plus grand nombre des seigneurs napolitains alla en France lui offrir leur

couronne. *Isabelle*, son épouse, s'embarqua aussitôt, et vint soutenir le droit de son mari. Le temps qui s'écoula pendant les négociations pour la liberté de *René*, donna à *Alphonse* moyen de se fortifier. L'Arragonois se rendit maître de Naples et de la plus grande partie du royaume. Peu s'en fallut qu'il ne fit aussi l'Angevin prisonnier. Cédant à sa mauvaise fortune, *René* repassa en France, et alla porter en Provence sa douceur, sa bonté, son goût des lettres et ses autres qualités aimables, dont les Provençaux profitèrent, et qu'ils ont long-temps célébrées, en conservant, dans leurs chansons, la mémoire des vertus du *bon roi René*.

Sous le règne d'*Alphonse*, la Sicile fut de nouveau réunie au royaume de Naples dont elle étoit séparée depuis plus de cent soixante ans. On a vu que *Pierre*, roi d'Arragon, réunissant les droits de son épouse, *Constance*, fille *Mainfroi*, et ceux de *Conradin*, sacrifié par le farouche *Charles d'Anjou*, étoit entré en Sicile, en 1282, sur les cadavres des Français immolés lors des vèpres siciliennes. Il se soutint, et contre *Charles*, et contre les forces de la France, appelées au secours du duc d'Anjou. Son fils *Jacques* lui succéda en 1287. Par

ces arrangemens politiques , auxquels les papes eurent beaucoup de part ; il avoit remis la Sicile sous le joug de Naples. Mais les seigneurs siciliens , en redoutant la pesanteur , offrirent leur couronne , en 1296 , à *Frédéric II* , frère de *Jacques* , qui l'accepta. Il eut à combattre , non - seulement le roi de Naples , mais encore *Jacques* d'Arragon , son propre frère , qui arma pour soutenir la cession qu'il avoit faite.

Quarante ans de guerres entre ces princes , guerres de famille , comme seroient des procès entre parens , furent entremêlées de traités de paix , plus fondés sur les circonstances que sur la justice ; aussi étoient-ils mal exécutés. Par l'un d'eux , qui étoit le plus célèbre , il fut permis à *Frédéric* de prendre le nom de roi de *Trinacrie* , et de posséder la Sicile sous ce titre , jusqu'à ce que le roi de Naples eût pu lui procurer la Sardaigne , le royaume de Chypre , et d'autres états. Alors *Frédéric* devoit quitter la Sicile , laquelle , quelque chose qui arrivât , ne pourroit jamais appartenir à ses enfans. Cependant , contre la teneur expresse du traité , il la laissa en 1337 , à *Pierre* , son fils. C'étoit un prince d'un esprit borné. Deux insolens favoris , nommés les *Palices* ,

abusèrent de sa foiblesse pour éloigner de lui ceux qui pouvoient lui donner de bons conseils. Mais cette même foiblesse leur fut très-funeste, lorsqu'ils eurent besoin de la protection du monarque pour se soustraire à la fureur du peuple indigné de leur arrogance. Le roi les abandonna. *Jean*, frère du roi, qu'ils avoient voulu perdre, les sauva. Il prit la tutelle de *Louis* son neveu, qui succéda à son père, en 1542.

Ce qui reste à dire des princes d'Aragon, souverains de Sicile, n'est presque plus qu'une chronique. *Louis*, enfant, est reconnu roi. Tout va bien pendant la vie de *Jean*, son oncle. Il meurt. Une anarchie générale succède au bon ordre. On est si embarrassé pour remplacer le tuteur, qu'on va chercher une de ses sœurs, abbesse, et qu'on lui remet en main les rênes du gouvernement. Après le premier enthousiasme d'estime qui avoit fait rechercher la religieuse, on s'en moque. Elle rentre dans son couvent, en est encore tirée, et nommée, en 1555, tutrice de *Frédéric*, successeur de son frère *Louis*, mort sans enfans à dix-sept ans. *Frédéric*, après un règne orageux, pendant lequel la majesté royale fut avilie, meurt en

auxquels
part, il
joug de
liens, en
rent leur
éric II,
a. Il eut à
le roi de
d'Arra-
ma pour
ite.

entre ces
comme
s, furent
nix, plus
ne sur la
exécutés.
célèbre,
endre le
posséder
ce que le
ocurer la
ypre, et
ic devoit
quelque
t jamais
endant,
ité, il la
ils. C'é-
é. Deux
Palices,

1577, ne laissant qu'une fille, nommée *Marie*.

Ceux qui s'intéressoient à cette princesse, jugèrent à propos de la transporter en Espagne, pour la soustraire aux dangers qui la menaçoient dans son île pleine de cabales et de factions. Elle s'y maria à *Martin*, prince d'Arragon. Les époux revinrent en Sicile, et y moururent après un règne de courte durée. Le roi d'Arragon hérita de la Sicile de son fils, *Martin*, en 1409, et ne porta lui-même le sceptre qu'un an. Il passa, par sa mort, à *Ferdinand de Castille*, son neveu et son héritier, et ensuite à *Alphonse*, son fils aîné, que l'adoption de *Jeanne II*, faisoit déjà roi de Naples.

Ainsi la faulx de la mort à force d'abattre des têtes, fit disparoître tous les compétiteurs, et n'en laissa plus subsister qu'une, sur laquelle se plaça la couronne des deux royaumes. Peu de princes ont été aussi dignes de la porter qu'*Alphonse I*, On l'a surnommé le *Magnanime*. A une valeur distinguée, il joignoit un fond d'humanité, capable d'immortaliser sa mémoire. Son desir habituel étoit de rendre tous les hommes heureux. Il y travailloit en donnant avec grace, en ne refusant qu'avec peine et sensibilité. Jamais il ne passa un jour sans faire du

bien. Ce prince aimoit les sciences, et par une suite nécessaire protégeoit les savans. On lui reproche sa passion pour *Lucrece d'Alagno*, aussi ambitieuse que belle, mais on doit observer que son amour, tout vif qu'il étoit, ne put le faire condescendre à répudier la reine, pour laquelle il étoit plus qu'indifférent. *Lucrece* a prétendu que ne pouvant réussir à épouser son amant, elle avoit toujours soutenu auprès de lui le personnage de la romaine dont elle portoit le nom. *Alphonse* eut d'une autre maîtresse un fils nommé *Ferdinand*, qu'il fit élever sous ses yeux, qu'il fit légitimer et auquel il légua la couronne de Naples.

Ce prince soutint avec valeur et fermeté les assauts que donnèrent à son trône *René* et *Jean d'Anjou*, qui entreprirent de faire revivre à main armée les droits de leur maison. Leurs premiers succès donnèrent de l'inquiétude à *Ferdinand*; mais il se rendit bientôt supérieur, mit en fuite ses compétiteurs, et terrassa le parti angevin. Il ne jouissoit pas de la Sicile. *Alphonse* en avoit laissé le gouvernement à *Jean*, son frère, qui poussa sa carrière jusqu'à quatre-vingts ans, et mourut en 1479.

Pendant ce temps *Ferdinand II* laissoit régner à Naples plus que lui-

Jean d'Anjou et Ferdinand Ier.
1458.

même *Alphonse II*, son fils, avec tous ses vices. Le père lui-même les favorisoit, et n'en étoit pas exempt. Leurs désordres provoquèrent une conspiration. Justes dans leur haine pour les vices de ceux qui occupoient le trône, les conjurés ne crurent pas devoir étendre la punition sur toute la famille. Ils offrirent la couronne à *Frédéric*, fils puîné de *Ferdinand*, prince modéré, affable et réglé dans ses mœurs. Il rejeta leur offre avec indignation, comme un affront qu'on lui faisoit en le croyant capable de manquer de fidélité à son père et à son frère. Ce refus aigrit les esprits. Les mécontents prirent les armes, mais ils les quittèrent sur les instances de *Ferdinand* qui les flatta et leur fit de belles promesses. Devenu le plus fort, il n'en tint aucune et fit expirer les conspirateurs dans les supplices. Alors la Sicile étoit gouvernée par un vice-roi, sous les ordres de *Ferdinand II*, roi de Castille.

Alphonse II.
1404.
Ferdin. nd.
II. 1476.
Frédéric.
1499.

Alphonse II, assis sur le trône, ne fut pas plus modéré, ni plus circonspect dans ses désordres, que lorsqu'il en occupoit les marches. Cependant il avoit grand intérêt de regagner l'estime de ses sujets, parce que l'horizon se noircissoit autour de lui et qu'un grand orage le menaçoit du côté de la France. Le

bon roi *René d'Anjou*, transférant, en mourant, ses droits au comte du Maine, son neveu, les fit passer par une suite d'arrangement de famille à *Louis XI*. Ce monarque à la vérité ne se soucia pas de les faire valoir. *Charles VIII*, son fils, n'eut pas la même indifférence. Jenne et avide de gloire, il passa les Alpes. Ses drapeaux accompagnés de la victoire, flottèrent superbement dans Rome, et furent plantés sous les murs de Naples.

Le vice est ordinairement lâche. *Alphonse*, quoique n'étant pas encore dénommé de toute ressource, voyant l'ennemi si près, abdiqua en faveur de *Ferdinand*, son fils. Ce prince porta la peine des fautes de son père, et ne trouva dans ses sujets que froideur et indifférence. Cependant les désordres des Français dans leur conquête, le départ de *Charles VIII* pour la France, la mort de ce monarque, rendirent quelque énergie au parti de *Ferdinand*. Mais ce prince mourut lorsqu'il commençoit à concevoir de justes espérances, et laissa la couronne à *Frédéric*, son oncle, ce même prince que les mécontents avoient voulu autrefois placer sur le trône, au préjudice de son père et de son frère.

Son refus avoit donné de lui une idée

désavantageuse , et inspiré un mépris qu'il ne put surmonter. Les affections de ses sujets , se partagèrent entre les rois de France et d'Espagne , *Louis XII* et *Ferdinand* , roi d'Arragon. Ces princes faisoient remonter leurs droits aux variations de *Jeanne II* qui avoit adopté successivement les maisons d'*Anjou* et d'*Arragon*. Ces monarques soutinrent l'un et l'autre que *Frédéric* issu de *Ferdinand* , fils illégitime d'*Alphonse* , n'avoit aucun droit à ses couronnes. Le malheureux *Frédéric* presque abandonné se jeta entre les bras de *Louis XII* , comme le plus généreux de ses compétiteurs. *Louis* lui fit en France ainsi qu'à sa femme et à ses enfans un sort satisfaisant , si quelque chose pouvoit consoler de la perte d'une couronne.

Le monarque français et le monarque espagnol se partagèrent ses états en 1505. *Ferdinand* , le plus rusé des princes de son temps et le moins digne de confiance, quoique surnommé le *catholique* , prétendit dans ce partage avoir beaucoup plus donné à *Louis* , et demanda en dédommagement que *Louis* lui accordât la garde de la veuve et des deux fils de *Frédéric* mort depuis peu. *Louis XII* , dont on ne peut excuser la foiblesse , exhorta la veuve à passer en

Espagne, et la menaça, selon sa convention avec *Ferdinand*, de ne lui rien donner pour son entretien, si elle refusoit. Cette princesse ne crut pas devoir confier ses fils au politique *Ferdinand*, trop intéressé à les faire disparaître. Elle se retira à Ferrare, où elle vécut misérablement.

Par le traité conclu entre les deux rois, les Napolitains et les Siciliens se trouvoient cantonnés comme des brebis dans un parc; mais les bergers, si on peut continuer la comparaison, en transportèrent souvent les claies, c'est-à-dire les limites qui bornoient leur domination. A force de changemens, *Ferdinand* se trouva enfin avoir la meilleure part. Il dut principalement ses succès à *Gonsalve*, surnommé le *grand capitaine*. Ce prince, peu guerrier, l'avoit envoyé non-seulement pour défendre ses possessions contre les Français, mais encore pour empiéter sur eux. Il y réussit tellement, que même avant la mort de *Louis XII* il ne leur resta presque aucune possession dans ce royaume, et *Ferdinand* prit sans presque aucune contradiction le titre de *roi de Naples et de Sicile*.

Il gouverna ces royaumes, ainsi que ses successeurs, par des *vice-rois*. Ils

Ferdinand
le catholique.
1505.
Charles-
Quint, 1516.

étoient ordinairement choisis entre les plus grands seigneurs d'Espagne. Il leur falloit beaucoup d'habileté et d'adresse pour gouverner des états aussi incohérens. La noblesse napolitaine et sicilienne égale aux vice-rois en rang, en richesses et en orgueil, étoit toujours disposée à mesurer son obéissance et à se révolter contre les ordres qu'elle croyoit ou attentatoires à ses privilèges, ou signifiés sans les égards qui lui étoient dus. Dans presque toutes les villes il y avoit des corps municipes revêtus de quelqu'autorité. Quelques-unes jouissoient des honneurs d'un sénat. Le peuple, composé de Français, Italiens, Espagnols, Allemands, qui depuis si long-temps inondoient ce malheureux pays, ne connoissoit aucun principe de fraternité. Enfans de soldats, ils en conservoient le goût d'oisiveté et de rapine; d'où il arrivoit que les révoltes étoient fréquentes, se propageoient rapidement et accompagnées d'excès que la force et les supplices terminoient. *Charles-Quint* gouverna les Napolitains et les Siciliens avec une fermeté qu'on pourroit dire opiniâtre, car il ne cédoit rien au vœu des peuples et des grands. Il soutint des vice-rois reconnus durs, avides, et même déréglés. Le refus qu'il

fit de les retirer excita des séditions qu'il punit sévèrement. Cependant tout absolu qu'il étoit, il ne put établir l'inquisition. Le peuple se souleva avec tant de fureur, que l'empereur fut contraint de retirer son édit. Il n'appaisa le tumulte qu'en envoyant une lettre d'excuse, dont l'adresse étoit : *Au très-fidèle peuple de Naples.*

Les rois d'Espagne qui ont porté le sceptre de Naples, n'ayant fait que se montrer de loin à leurs sujets, il convient à l'histoire de s'occuper plus des représentans que des représentés. Il suffira d'indiquer les premiers. Sous *Philippe II*, le duc d'*Albe* parvint à la dignité de vice-roi, dans un moment difficile. *Paul IV* vouloit livrer Naples à la France. Le duc conserva ce royaume à l'Espagne, et fut honoré du titre de *libérateur de la patrie*. La prudence, la vigilance, la sagesse, caractérisent le gouvernement du duc d'*Alcala* son successeur. On doit ajouter qu'il protégea le commerce, fit construire des grands chemins, des ponts et d'autres ouvrages magnifiques et nécessaires. *Granvelle*, tout cardinal qu'il étoit, n'approuva pas toujours ce que la cour de Rome appelloit des droits, et luttâ courageusement contre elle en faveur de l'autorité royale,

Philippe II.
1555

dont il étoit dépositaire Le marquis de *Montejor* faisoit le bien de manière qu'on ne lui en savoit aucun gré. On lui accordoit de l'estime, mais sans amitié. On cite de *Jean de Zunica*, ce trait d'humanité, qu'il établit des infirmeries dans les prisons.

Après lui, la vice-royauté qui étoit donnée pour un temps indéfini, fut bornée à trois ans. Les bons mots du duc d'*Ossone* sont encore dans la bouche du peuple de Naples, qui trouva toujours en lui un protecteur incorruptible. Les grands ne l'aimoient pas. Nul homme n'a jamais expédié les affaires avec plus de promptitude, de sagacité et de discernement. Grand justicier, le comte de *Miranda*, purgea le royaume de brigands. Les Espagnols ont donné au comte d'*Olivarès* le nom de *paperassier*, parce qu'il étoit toujours entouré de lettres et de mémoires qu'il remuoit sans cesse. D'un caractère austère, il supprima les fêtes et les divertissemens que ses prédécesseurs donnoient au peuple; mais il accordoit audience à toute heure. *Dom Garcia* de Tolède alla au secours de Malte trop tard, par l'ordre exprès de *Philippe*, et fut puni de sa lenteur par celui qui l'avoit commandée; mais on ne s'y trompa pas, et

la h
mo
mar
bell
L
Ler
une
160
don
gue
qui
des
ple
méc
pan
dits
bach
galè
con
nell
fou
d'o
don
Il fit
y ré
tage
Le
ples
mise
pas
S

la honte du retardement n'en tomba pas moins sur le monarque. Palerme doit au marquis de *Piscara* une académie de belles-lettres.

Dom Ferdinand de Ruis, comte de *Philippe III.*
Lemos, déconcerta sous *Philippe III.*
1598.
une conjuration dangereuse, tramée en 1600, par *Thomas Campanella*, moine dominicain. Il se donnoit pour astrologue, et séduisit d'abord ses confrères, qui répandirent dans leurs prédications des principes d'insubordination. Le peuple et les nobles étoient généralement mécontents de l'excès des impôts. *Campanella* rassembla dix-huit cents bandits, qui devoient être secondés par un bacha Turc, commandant de plusieurs galères chargées de troupes. Quand la conjuration fut découverte, *Campanella* eut l'adresse de se faire passer pour fou, et ne fut condamné qu'à la prison, d'où il se sauva. Le comte de *Lemos* donna un lustre à l'université de Naples. Il fit élever de magnifiques bâtimens, et y régla tout de la manière la plus avantageuse pour les progrès des sciences. Le second duc d'*Ossone* forgea à Naples des fers qu'il vouloit donner à Venise; comme sa conjuration ne réussit pas, il fut désavoué et non puni.

Sous le second duc d'*Albe* et le duc *Philippe IV.*
1621.

d'*Alcala*, les royaumes dont ils étoient vice-rois, pour *Philippe IV*, furent bouleversés par des tremblemens de terre et aussi ravagés par la collection des impôts, fléaux de la royauté, non moins terribles que ceux de la nature. Le comte de *Monterey* et ses successeurs *Dom Ramire* et *Alphonse Henriques*, furent sans cesse occupés à tenir la balance entre les demandes perpétuelles de la cour d'Espagne et les facultés des contribuables. Le duc d'*Arcos*, qui les remplaça en 1647, non moins embarrassé pour satisfaire l'avidité du fisc espagnol, mit un impôt sur les légumes et les fruits, la principale nourriture du peuple de Naples; il murmura. Les magistrats s'assemblèrent chez le vice-roi. Pendant qu'on cherchoit le moyen de changer cet impôt et d'en substituer un autre, la populace se soulève et se choisit dans le plus bas étage un chef nommé *Thomas Aniello*. Monté sur un échafaud, comme sur un trône, portant pour sceptre une épée, entouré de cinquante mille hommes, de la place du marché *Aniello* envoie des détachemens dans les rues, pour rançonner et piller. Il fait signifier ses demandes au vice-roi, qui accorde tout; mais fier de ses succès, il redouble d'arrogance, au point

de c
 prie
 voie
 emb
 lui c
 attac
 se re
 et de
 ques
 Le
 dema
 les c
 pare
 sa s'
 étoit
 roi,
 l'atta
 gence
 place
 sance
 mes,
 hardi
 mouv
 comm
 triche
 les pi
 l'artil
 s'emp
 s'aper
 assiég
 banni
 To

de devenir, par sa jactance et ses caprices, à charge à ceux même qui l'avoient choisi. La populace n'est jamais embarrassée dans ses moyens, *Aniello* lui déplaît, elle le massacre. Sa tête est attachée à un poteau. Le peuple paroît se repaître avec plaisir de ce spectacle, et dès le lendemain lui fait de magnifiques funérailles.

Les mutins ne s'apaisoient pas. Ils demandent au vice-roi qu'il leur livre les châteaux. Sur son refus, ils se préparent à les assiéger. Le prince de *Massa* s'offre à diriger leurs opérations. Il étoit secrètement d'accord avec le vice-roi, et sous divers prétextes suspendoit l'attaque. On soupçonne son intelligence, il est assassiné. On choisit à sa place *Janvier Annese*, de basse naissance, élevé dans la profession des armes, et connu pour un homme adroit et hardi. Le roi d'Espagne, instruit de ces mouvemens, envoie des troupes sous le commandement de *Dom Juan d'Autriche*, son fils. Elles s'établissent dans les principaux postes, et font tonner l'artillerie sur la ville. Déjà la terreur s'emparoit des esprits; mais le peuple s'aperçoit que la poudre manque aux assiégeans; il reprend courage, abat les bannières du roi, foule aux pieds ses

portraits, pille les maisons de ceux qu'il croit attachés au gouvernement, et proclame deux édits. Par l'un il abolit les gabelles; par l'autre il défend aux barons et à tous les seigneurs titrés, de se trouver plusieurs ensemble, et met quelques têtes à prix.

Dans cette circonstance, *Henri*, duc de *Guise*, né pour les aventures, se rencontrant à Rome, imagine qu'il peut profiter de cet état de crise pour obtenir la couronne des Deux Siciles, à laquelle il se croyoit des droits, comme descendant de la maison d'Anjou. Il fait parler à *Annese*, lui fait entendre qu'il ne pourra soutenir son entreprise sans un secours étranger, et lui promet, comme en étant sûr, celui de la France. Son offre est acceptée. *Guise* entre dans Naples en preux chevalier, porté dans une barque à travers la flotte espagnole; mais il s'y conduit en homme plus avanta-geux que prudent. Il prend le titre de duc de Naples, en attendant celui de roi, dont il laisse entrevoir la prétention, paroît avec éclat dans les cérémonies publiques, éclipsé *Annese*, auquel il donne de la jalousie, et se brouille avec lui. Les Français arrivent, mais sans concert avec *Guise*, que *Mazarin* n'aimoit pas. La mésintelligence

ceux qu'il met entre les auxiliaires et les rebelles, que l'union seule auroit pu sauver. Les Français se retirent presque sans tentatives. *Annese* fait sa paix, et livre les châteaux. *Guise*, abandonné par le peuple et de la noblesse ennuyés de ces troubles, cherche à se sauver; il est arrêté, et expie son audace par plusieurs années de prison. Tout se passa ensuite comme à l'ordinaire; on promit grâce, l'on punit. On s'engagea à être fidèle, l'on manqua à sa parole aussitôt qu'on le put.

On croiroit qu'il y eut entre Naples et Sicile une émulation de rébellion. Quand elle eut cessé dans le premier endroit, elle commença dans le second. Les révoltes furent intermittentes, comme les éruptions des deux volcans, le *Vésuve* et le *Gibel*, qui ébranlent ces deux pays, et les couvrent de leurs feux. Sous *Charles II*, en 1672, les *Messinois* se soulevèrent, amenés à la sédition par la malice de leur gouverneur. Offensé par le sénat dans ses opérations financières, il imagina de le faire déshonorer par le peuple, qu'il se flattoit de gouverner à son gré. Afin d'atteindre ce but, il cause la faim à Messine, en mettant cette cause sur les sénateurs. Dans le premier mouvement de fureur, le

Charles II.
1664.

peuple en massacre un grand nombre de Na
 mais il ouvre les yeux, et reconnoît les partis
 trahisons de son gouverneur. Outrés entre l
 d'avoir été induits dans une si cruelle l'emp
 erreur, les Messinois s'offrent à *Louis Philij*
XIV. Il les accepte, non, disoit le mo- généra
 narque, pour étendre sa domination et Mais c
 acquérir de nouveaux sujets, mais par donné
 compassion et par la seule vue désinté- politi
 ressee de leur faire secouer le joug a cour
 odieux des Espagnols. Il ne renonçoit 1719,
 cependant pas au plaisir d'ajouter à ce *VI*, c
 bienfait, celui de les gratifier d'un nou- ni-ci y
 veau souverain, qui, issu de leurs an- *Carlos*
 ciens rois, prendroit leurs mœurs et core vi
 leurs coutumes, et replaceroit chez eux et s'y fi
 un trône que leurs ancêtres avoient vu Dep
 avec douleur transporter en Arragon et qui rés
 en Castille. *Louis* ne nommoit pas l'es- royaum
 père de sauveur qu'il leur promettoit. présenc
 On a droit de croire que c'étoit *Phi* a la pr
lippe, second fils du grand dauphin; c réform
 prince qui, par un concours heureux d'igueur
 circonstances, devint dans la suite tant pr
 possesseur de l'Espagne, et par suite des exacte,
 couronnes de Naples et de Sicile, qu'ances
 son aïeul auroit voulu lui procurer. es sag
 Cependant son droit ne s'établit pa changé
 sans concurrence. La maison d'Autriche aissé flo
 en disputant à celle de Bourbon la cour *V*, son
 ronne d'Espagne, lui envioit aussi celle

Philippe V.
 1700.
 Charles VI.
 1719.
 Ferdinand
 IV. 1759.

Dom Carlos.
1734.

nd nombre ; de Naples et de Sicile. Elle trouva des
econnoît les partisans. Une conjuration mit Naples
eur. Outré entre les mains de *Charles II*, fils de
e si cruelle l'empereur *Léopold*, compétiteur de
ent à *Louis Philippe*. Par les conditions de la paix
disoit le mo générale, Naples revint à *Philippe*.
omination et Mais on en détacha la Sicile. Elle fut
as, mais par donnée au duc de Savoie. Des intérêts
vue désinté politiques firent préférer à ce monarque
uer le joug la couronne de Sardaigne. Il céda, en
ne renonçoit 1719, la Sicile à l'empereur *Charles*
ajouter à ce *VI*, qui s'étoit emparé de Naples. Ce-
er d'un nou- lui-ci y régna jusqu'en 1734, que *Dom*
de leurs an- *Carlos*, mis aux droits de son père en-
rs mœurs et core vivant, conquit ces deux royaumes,
eroit chez eux et s'y fixa.

es avoient vu Depuis deux siècles, les souverains
n Arragon et qui résidoient au loin avoient épuisé ces
noit pas l'es- royaumes d'hommes et d'argent. La
promettoit présence d'un roi doux et économe ame-
c'étoit *Phi* na la prospérité et le bonheur. D'utiles
dauphin ; réformes ont remis les manufactures en
rs heureux d' vigueur, ranimé le commerce du Le-
ans la suite vant presque aboli, établi une police
par suite de exacte, et mis dans la justice et les fi-
e Sicile, que nances un ordre inconnu. A l'aide de
procurer. Des sages institutions, *Dom Carlos* a
s'établit par changé la face de son royaume, et l'a
n d'Autriche laissé florissant, en 1759, à *Ferdinand*
arbon la con- *V*, son fils, lorsqu'à la mort de son
oit aussi celle

frère *Ferdinand*, il a été prendre possession de la couronne d'Espagne.



SUISSE.

Helvétie ou Suisse, entre la Franche-Comté, l'Allemagne, les états de Venise et la Savoie.

L'Helvétie, pays de montagnes et de lacs, paroît avoir été peuplée par les habitans des Gaules et de l'Allemagne, qui ont remonté en côtoyant le Rhône et le Rhin, jusqu'aux cîmes d'où partent ces fleuves et d'autres rivières. Quelques savans laborieux, dans des mémoires érudits, donnent aux indigènes, qu'ils croient avoir existé avant ces colonies gauloise et allemande, une origine grecque, fondés sur ce qu'on a trouvé dans les débris des anciennes villes des inscriptions grecques, et sur ce que plusieurs mots de l'ancienne langue helvétique ont quelque conformité avec la langue grecque. Mais il est très-possible que ces fragmens d'idiôme aient été transportés sur ces sommets sauvages par ceux qui y seront venus de Marseille ou du golfe Adriatique. Pour lors, les Helvétiques ne descendroient pas immédiatement des Grecs; mais ce seroit la nation primitive gauloise ou allemande qui auroit reçu quelques

Gre
de
Hel
bre
pén
L
nue
batu
rud
pay
ave
Gau
Ell
lag
pag
peu
et c
ten
mil
vin
ave
dél
lui
ma
en
pa
lon
de
qu
pa
ce

prendre pos-
spagne.

ntagnes et de
plée par les
Allemagne,
nt le Rhône
es d'où par-
res rivières,
x, dans des
nt aux indi-
existé avant
mande, une
ur ce qu'on a
es anciennes
ques, et sur
e l'ancienne
que confor-
e. Mais il es-
ens d'idiôme
ces sommets
ont venus de
atique. Pour
escendroient
ecs; mais ce
gauloise ou
qu quelques

Grecs dans son sein. Quoiqu'il en soit de ces obscurs commencemens, les Helvétiens avoient une population nombreuse dès le temps que les Romains pénétrèrent dans les Gaules.

Leur première incursion un peu connue, est racontée par *César*, qui combattit les Helvétiens. Dégoûtées de leurs rudes montagnes et de leurs stériles pays, plusieurs peuplades se réunissent avec l'intention d'aller s'établir dans les Gaules, dont la fertilité les tentoit. Elles détruisent leurs villes, leurs villages et les maisons éparses dans la campagne, tuent les bestiaux qu'elles ne peuvent emmener, se chargent de blé et de toute sorte de provisions, et partent au nombre de trois cent soixant-huit mille, parmi lesquels il y avoit quatre-vingt-douze mille combattans. *César* averti, les attendoit bien retranché, au débouché de leurs gorges. L'assaut qu'ils lui livrèrent fut terrible. Les légions romaines chancelèrent, mais à la fin elles entamèrent cette masse formidable, la partagèrent, en poursuivirent les colonnes effrayées. Après leur avoir fait demander humblement la paix, le vainqueur leur ouvrit le chemin de leur patrie. Ils y rentrèrent au nombre de cent dix mille. Le pays d'où ils sortirent,

ne faisoit qu'une partie de l'Helvétie , qui elle-même faisoit partie de la Gaule belgique.

Le portrait que les historiens font des anciens Helvétiens , ressemble assez à celui des Suisses actuels. Ils sont , disent-ils , d'une grande taille , robustes , laborieux , pleins de bonne foi , attachés à leurs anciennes coutumes , décens dans leur simplicité , sages , chastes dans leurs mariages , rien moins que sobres dans leurs festins , et ces festins ont pour eux d'invincibles attraits. Ils ne connoissent d'autres richesses , que le produit de leurs troupeaux et de leurs terres. Quoique flegmatiques et froids , il est aisé de les émouvoir. Ce qu'ils aiment le plus sur la terre , c'est la liberté. Cependant ils quittent volontiers leur pays , où elle règne , pour peu qu'ils trouvent des avantages dans des contrées plus heureuses ; mais l'amour de la patrie ne s'éteint jamais dans leur cœur. Jamais peuple n'a été plus belliqueux. La guerre leur tenoit lieu de commerce et d'industrie.

Aussitôt qu'il est mention des Suisses dans l'histoire , on les voit partagés en cantons , présidés par des justiciers , capitaines de différens noms , selon les temps et les circonstances. Ces chefs

étoit
blée
Quic
bert
con
sacr
tent
assu
préc
entr
Les
la se
gou
d'A
pré
duc
rédi
devi
par
puis
tifie
C
une
10
mo
du
ro
de
da
cl
de

étoient subordonnés à la nation assemblée, qui étoit le véritable souverain. Quiconque osoit porter atteinte à la liberté, l'idole chérie de la nation, étoit condamné au feu sans rémission, comme sacrilège. Mais en garde contre les efforts tentés par leurs compatriotes pour les assujétir, les Helvétiens n'ont pas été si précautionnés ou si puissans contre les entreprises hostiles des princes voisins. Les rois de France de la première et de la seconde race, leur ont donné des gouverneurs. Les premiers empereurs d'Allemagne ont aussi exercé cette suprématie. Ces gouverneurs, nommés ducs, comtes, marquis, devinrent héréditaires, quand l'empire d'Allemagne devint électif : alternative nécessaire, parce qu'à mesure que la première puissance s'affoiblit, les autres se fortifient.

Cette forme de gouvernement donna une grande autorité à la noblesse. En 1024, on ne comptoit pas en Helvétie moins de cinquante familles décorées du titre de comte, cent-cinquante barons, mille chevaliers. Une multitude de gentilshommes ambitieux, indépendans, oppresseurs, partageoient avec le clergé tous les biens de la campagne ; de sorte qu'il ne restoit guères au

peuple que quelques propriétés dans les villes.

Dans cet état de choses, en se montrant compâtissant à la misère des opprimés, il n'étoit pas difficile à un ambitieux de se les attacher et de se servir d'eux pour arriver à ses fins. On ne peut guères douter que cette manœuvre n'ait été la politique de *Rodolphe*, comme de *Hapsbourg*, seigneur d'un château et de quelques terres environnantes dans la haute Allemagne. Il se fit un nom à la fin du dixième siècle, par sa bravoure, sa capacité dans les affaires, et son esprit de conciliation.

Il s'étoit établi dans le peuple des *combourgeoisies*, dans la noblesse des *confraternités*. L'existence de ces deux confédérations rivales, prouve qu'il y avoit dans l'Helvétie un levain près de fermenter. Les empereurs étoient censés souverains; mais leur autorité étoit peu respectée par une noblesse fière et indocile. Ils favorisèrent donc les *combourgeoisies*, et leur ouvrirent un asile dans les villes qu'ils nommèrent impériales, et qu'ils dotèrent de privilèges. Là se soutenoient le commerce et l'industrie. Mais comme ces souverains putatifs, s'ils mettoient des gouverneurs, ne leur laissoient pas des troupes suffi-

santes pour réprimer les vexations, les *confraternités* nobles, malgré les rescrits impériaux, se permettoient toute espèce de brigandages sur leurs vassaux, pillotent et usurpoient impunément les possessions qui leur convenoient. Dans cette fâcheuse situation, les Helvétiens étoient prêts à se donner à qui voudroit et qui pourroit les protéger. En quelques circonstances, les cantons d'*Uri*, *Underval* et *Schweitz* avoient reçu de l'assistance de *Rodolphe* contre les nobles; ils étoient enchantés de sa justice et de sa popularité. En 1277, ils le prirent pour leur chef. Presque en même temps il fut élu empereur d'Allemagne, et put alors étendre sur toute l'Helvétie ses vues, jusqu'alors bornées aux trois cantons. De celui de *Schweitz*, est venu le nom de *Suisse*, donné à tout le pays.

Si l'on juge des intentions de *Rodolphe* par celles d'*Albert*, son fils, qui posséda aussi l'empire, on croira que, sous ombre de popularité, le père eut, contre la liberté des Suisses, le projet que le fils voulut réaliser par la force. *Albert*, fondateur de la maison d'Autriche et du système d'ambition qu'il a transmis à ses descendans, demanda aux cantons qui avoient proclamé *Ro-*

dolphe comme chef, de se reconnoître ses vassaux. Ils répondirent aux commissaires qu'il leur adressa, en leur montrant un rouleau de diplômes et de chartres : « Voilà nos biens, l'héritage
 « sacré que nous tenons de nos pères,
 « le dépôt inaliénable que nos ancêtres
 « nous ont transmis, dont nous devons
 « compte à nos enfans, et ceux-ci aux
 « races futures. Ces décrets, ces diplômes,
 « assurent, confirment nos privilèges
 « et notre liberté. Nous ne sommes
 « ni serfs, ni sujets d'aucun prince particulier.
 « Nous sommes citoyens de
 « l'empire et membres du corps auguste
 « qui reconnoît l'empereur pour son
 « chef. C'est à ce chef que nous sommes
 « unis. L'hommage à tout autre seroit
 « en nous une bassesse. Nous nous mépriserions
 « nous-mêmes, si par crainte
 « ou par foiblesse nous étions assez vils
 « pour renoncer à des prérogatives qui
 « nous sont aussi chères que l'honneur,
 « et plus que la vie ».

Cette fière et courageuse réponse enflamma *Albert* de colère. Comme empereur, il avoit le droit d'envoyer aux cantons des *juges*, sous le nom de *bail-lis*. Jusqu'alors ces emplois avoient été donnés à des comtes de l'empire, aussi distingués par leur probité que par leur

naï
 de
 per
 par
 ho
 no
 fen
 den
 mu
 les
 du
 de
 Al
 C
 tro
 tion
 me
 n'a
 hon
 hel
 atre
 peu
 He
 lab
 de
 hœ
 « t
 « t
 du
 jett
 fuit

naissance. *Albert*, au contraire, fit choix de trois gentilshommes connus par leur perversité dans tous les genres, décriés par la corruption de leurs mœurs, sans honneur, et perdus de dettes. On les nomme *Landenberg*, *Griszler*, *Wolf-schiessé*. Il leur assigna chacun leur demeure dans des châteaux très-forts, munis de bonnes garnisons, situés dans les cantons qu'ils étoient chargés de réduire et de soumettre par toute sorte de moyens, à la volonté de l'ambitieux *Albert*.

Qu'on imagine ce que peuvent faire trois scélérats autorisés : pillages, vexations, entreprises sur la liberté des hommes et sur l'honneur des femmes ; on n'aura encore qu'une foible idée des horreurs dont sont remplies les annales helvétiques de ce temps. Deux seules atrocités qui ont décidé la révolution, peuvent faire juger de toutes les autres. *Henri Meltchal*, vieillard respectable, labouroit son champ ; un des satellites de *Landenberg* vient lui enlever ses bœufs : il se plaint. « Un paysan tel que toi, répond le brutal, est fait pour traîner sa charrue lui-même ». Le fils du vieillard, témoin de la violence, se jette sur l'insolent, le frappe, le met en fuite et se sauve lui-même. Le bailli fait

traîner *Meltchal* dans sa forteresse, et menace de lui faire crever les yeux, s'il ne dit pas où son fils est caché. Le vieillard l'ignoroit, et quand il l'aurait su, vraisemblablement il se seroit bien donné de garde d'indiquer l'asile de son fils. Irrité de son silence, le tyran lui fait arracher les yeux. Le fils, retiré chez un ami nommé *Furst*, apprend cette affreuse barbarie. Il en est consterné, et concerté avec son ami les moyens de se venger.

Furst aimoit sa patrie. Pendant que ce couple d'infortunés gémissoit, l'un sur les calamités publiques, l'autre sur ses propres malheurs, il sont joints par un troisième dont la tendresse paternelle venoit d'être mise à la plus rude épreuve. Le farouche *Griszler*, un de ces hommes qui ne sont pas contens de l'autorité s'ils ne poussent à bout la patience, avoit fait placer dans la place d'*Altorf* son chapeau au bout d'une perche, et ordonna que tous ceux qui passeroient eussent à le saluer et à fléchir le genoux. *Guillaume Tell*, homme fier et hardi, indigné d'un pareil commandement, passe et repasse devant le chapeau sans aucun signe de soumission. *Griszler* le fait amener devant lui et lui demande pourquoi il ose se dispenser

de lui obéir : « Parce que je suis libre ,
« répond *Tell*, que tes ordres ne sont
« faits que pour des esclaves, et que
« tes ordonnances ne sont que les or-
« donnances d'un tyran. Qu'on amène
« son fils, réplique le bailli ». Il fait
placer l'enfant à une grande distance,
fait poser une pomme sur sa tête, et
ordonne à *Tell*, qui passoit pour le plus
habile tireur d'arc du pays, d'abattre
cette pomme. Toute la fierté de l'helvé-
tien l'abandonne à ce commandement.
Il se jette aux pieds de *Griszler*, et le
supplie de le dispenser de cette terrible
expérience. Le bailli inexorable le me-
nace, s'il n'obéit, de le faire mourir lui
et son fils dans les supplices. Le triste
père prend deux flèches, en met une
sous son habit, place l'autre sur la
corde, tire et abat la pomme sans tou-
cher son fils. *Griszler*, apercevant l'autre
flèche, lui demande à qui il la destinoit.
« A toi, monstre, reprit *Tell*; je t'en
« aurois percé le sein, si j'avois eu le
« malheur de tuer mon fils ». Le bailli
ordonne qu'on le saisisse, le fait garrotter
et jeter dans un bateau, pour le mener
lui-même à travers le lac d'Altorf, dans
sa forteresse, où il se promettoit de lui
faire expier sa hardiesse par la captivité
ou la mort.

A peine avoient-ils fait la moitié du chemin, qu'une furieuse bourasque soulève les flots du lac. Les bateliers se troublent et abandonnent la manœuvre. Le bateau est près de se briser contre les rochers. *Griszler*, aussi timide, aussi bas dans le danger qu'il avoit été arrogant lorsqu'il étoit sans crainte, prie *Tell*, qui passoit pour le plus habile batelier du canton, de le sauver, et le délie lui-même. *Tell* se place au gouvernail, dirige le bateau vers un rocher, s'y élance, du même mouvement repousse le bateau dans le lac, fuit et se cache.

Cependant la tempête se calme. *Griszler* aborde, et regagne sa forteresse. Comme il étoit près d'y entrer, *Tell* qui l'avoit précédé par un détour, lui décoche sa flèche, lui perce le cœur, et va joindre *Meltchal* et *Furst*. Dans les méditations de leur retraite sauvage, ces trois hommes forment le projet de tirer leur patrie de la servitude. Chacun d'eux s'ouvre à ses amis. A jour convenu, les trois forteresses, repaires des baillis, sont prises. *Griszler*, comme on l'a vu, avoit été percé par *Guillaume Tell*, *Walffenchiesse* étoit tombé sous la hache d'un mari, dont il venoit de déshonorer la femme. *Landenberg*,

me
lér
pô
fit
per
ren
pér
de
sine
dan
sui
ton
ren
en
A
pire
les
alor
les
ce q
cont
par
d'en
à feu
que
Treiz
Suiss
cont
post
fren
qui a

méchant en apparence, mais aussi scélérat au fond, fut conduit avec ses suppôts sur les frontières, sans qu'on lui fit aucun mal, par respect pour l'empereur. Cependant les conjurés prévirent qu'ils n'avoient aucune grâce à espérer d'*Albert*. Ils se mettoient en état de défense lorsque ce prince fut assassiné. Sa mort occasionna une révolution dans l'empire. Durant les troubles qui suivirent cette révolution, les trois cantons d'Uri, Underval et Suisse, levèrent hardiment l'étendard de la liberté, en 1308.

Frédéric, prenant le sceptre de l'empire, réunit, contre ce qu'il appeloit les révoltés, deux armées redoutées alors : il les mit au ban de l'empire, et les fit excommunier par le pape; mais ce qui étoit plus dangereux, il envoya contre eux des troupes commandées par *Léopold*, son frère, qu'il chargea d'entrer dans le pays, et de le mettre à feu et à sang. Il ne pouvoit y pénétrer que par un défilé appelé *Morgarten*. Treize cents hommes du canton de Suisse se chargèrent de le défendre contre cette nuée d'allemands. Ils se postèrent sur les montagnes, d'où ils firent rouler des quartiers de rochers, qui accablèrent avec fracas la cavalerie

ennemie, et descendirent impétueusement sur l'infanterie, qu'ils dispersèrent. *Léopold* effrayé prend la fuite, laissant une multitude de morts sur le champ de bataille. Les cantons n'y perdirent que quatorze hommes. Cette victoire fut remportée en 1315. Comme l'action se passa sur le canton de *Schweitz*, que les habitans se signalèrent entre les autres, la confédération, qui en a été une suite, a pris leur nom.

Rien de si simple que les conditions qui font la base de l'association des trois premiers cantons. Ils se prêteront un secours mutuel en cas d'attaque, ne reconnoîtront d'autre domination, protection ou seigneurie, que celle de l'empire, et ne contracteront aucune alliance sans l'aveu l'un de l'autre. Les trois états ne reconnoîtront aucun juge qui ne soit leur concitoyen. S'il s'élève des contestations entre les cantons, elles seront jugées par des arbitres. Si l'un refuse de se conformer à la sentence, il y sera contraint par les deux autres. Enfin les malfaiteurs, incendiaires, voleurs et autres criminels, jugés et condamnés dans un canton, seront censés jugés et condamnés dans les autres. Il est défendu de leur donner asile. Tel est le fondement d'une des plus sages et des plus

heureuses républiques qui aient existé. On en fera connoître les parties à mesure qu'elles se réuniront pour former le tout.

Les trois cantons d'Uri, Underval et Suisse, s'avoisinent et se touchent. Ils

Uri, Under-
val, Schweiz.

sont entourés des cantons de Berne, Lucerne, Zug, Glaris, et de quelques bailliages italiens et très-zélés catholiques. Le pays d'Uri est curieux par les horreurs et les bizarreries de ses montagnes, et par la beauté des chemins qui ont été construits dans ces lieux, que la nature paroissoit rendre pour toujours impraticables. On y trouve le mont Saint-Gothard, qui sert de passage d'Italie en Allemagne. Ses péages produisent un revenu considérable. Les deux autres cantons Suisse et Underval, hérissés aussi de montagnes, coupés de torrens, de rivières et de lacs, présentent de même leurs horreurs et leurs beautés. Les principales richesses sont les bestiaux et leur produit, sur-tout les chevaux, qui sont vigoureux, propres en même temps au fardeau et à la guerre.

Un voyageur de nos contrées, qui veut découvrir un grand contraste dans les mœurs, doit visiter ces cantons. Il y trouvera la sobriété des anciens Spartiates, leur éducation militaire, et ce

qui rend les Suisses encore plus recommandables, le goût et l'habitude du travail, le respect pour la vieillesse, la fidélité dans les mariages, la droiture dans les traités, la simplicité dans les manières, la confiance de la confraternité et l'amour ardent de la patrie. Le peuple est souverain. Les assemblées se tiennent en pleine campagne. Les magistrats à cheval sont au centre, présidés par un chef, nommé *Landerman*, l'épée à la main. Sa dignité ne dure que deux ans. A seize ans, un jeune homme a droit de suffrage; mais il n'est ordinairement que porteur de l'opinion de ses parens plus âgés. Il est sans exemple que la jeunesse ait jamais causé aucun trouble dans ces assemblées respectables. On n'y harangue point. Après la proposition, exposée d'une manière claire, chacun lève la main, ou la tient cachée. Si la pluralité est incertaine, on plante deux piques qui se touchent en haut par le fer. Les votans se placent en deçà ou au-delà, et le côté le plus nombreux détermine la décision. La brigade n'a aucune part aux élections. Les emplois d'administration et les fonctions sont acceptés, parce qu'on est utile à la patrie. Etant sans salaire, elles ne sont point recherchées. L'estime et

le respect en sont les seuls émolumens. Ils n'ont ni tabellions, ni notaires, et par conséquent ils n'ont presque pas de procès; s'il en survient, ils sont vidés sans frais; les parties plaident elles-mêmes. A la moindre rixe, tout citoyen devient magistrat; son ordre ferme la bouche ouverte aux injures, et suspend la main prête à frapper. La désobéissance est punie d'une double amende, l'une envers le fisc, pour avoir méprisé la loi, l'autre envers le citoyen, pour lui avoir fait injure, en ne l'écoutant pas, lorsqu'il faisoit la fonction de magistrat. L'égalité, et sa compagne l'innocence, se maintiennent dans ces cantons, parce que le luxe y est inconnu. Heureux ces peuples, s'il n'y eut jamais pénétré.

La ferme association des trois cantons les mettoit en sûreté contre les prétentions toujours subsistantes des enfans et héritiers d'*Albert* d'Autriche. Ils ne perdoient pas l'espérance d'assujétir cette république naissante; mais n'osant diriger leurs tentatives directement contre elle, ils tâchoient de l'inquiéter de toute manière, de l'accabler d'entraves, afin qu'elle pérît d'elle-même. Le commerce avec les cantons fut interdit aux villes environnantes qui portoient encore le joug autrichien. Cette prohibition

causa une famine qu'ils rendirent moins insupportable par leur sobriété et leur constance. Mais ces excès mêmes déplurent à ceux qui en étoient les exécuteurs involontaires. La ville de Lucerne s'indigna de ce qu'on gênoit ses communications avec les cantons : elle se plaignit aux princes autrichiens héritiers de l'insatiable *Albert*, dont elle étoit devenue sujette presque sans le savoir, par un accord avec l'empereur, qui la céda à la maison d'Autriche.

Ce traité est connu par le discours de *Gautier Malter*, magistrat de Lucerne, à ses concitoyens. « Deux avares marchands, dit-il, l'un vendeur, l'autre acheteur, n'ont pas rougi de trafiquer entre eux de cette ville, de nos temples, de nos murs, du sénat, de la bourgeoisie, de nos personnes, de nos biens, et pour comble d'humiliation, de nos privilèges et de notre liberté. Ces deux inarchands sont convenus d'un prix, ont fait et signé un contrat à notre insçu, et lorsque nous nous y attendions le moins, on est venu nous dire que nous avions changé de maître ». La conclusion de *Malter* fut que le seul moyen de se racheter de cet infâme marché, étoit de se joindre aux trois cantons et de faire

cause commune avec eux contre la maison d'Autriche. La proposition fut acceptée d'une voix unanime. Lucerne sollicita vivement cette alliance, qui fut presque aussitôt conclue. Cette ville s'engagea aux conditions qui formoient le lien des trois cantons. Il fut ajouté que dans le cas où les trois états seroient d'avis différens, Lucerne seroit tenue de se ranger du côté de la pluralité. Elle entra dans la ligue en 1355. Les trois cantons lui cédèrent la préséance, sans qu'on puisse en donner d'autres raisons que des égards de déférence et d'honnêteté.

Le canton de Lucerne tient à Berne, Soleure, Bâle, Zurich, Zug et Suisse. Il est catholique. Son territoire peut avoir quinze lieues de long sur sept de large. La ville s'élève en amphithéâtre, sur les premières montagnes des Alpes. Elle a sous elle le lac de son nom, qui est très-poissonneux, et l'un des plus vastes de la Suisse. Elle doit son origine à un monastère de la filiation de la célèbre abbaye de *Murbach*, en Alsace. Son gouvernement est aristocratique. Les maisons nobles ou patriciennes ont seules entrée au sénat, qu'on appelle le grand conseil, composé de cent sénateurs. Les affaires particu-

Lucerne.

lières sont expédiées par le petit-conseil, composé de trente-six. Mais quand il est question d'affaires générales, alliances, impôts, achats ou ventes de biens publics, déclaration de guerre, toute la bourgeoisie est consultée, et en ce cas le gouvernement est aristo-démocratique.

Zurich. Les vexations perpétuelles de la maison d'Autriche, accoutumée à appesantir le joug sur ceux qui reconnoissoient sa domination, donnèrent un nouvel allié aux quatre cantons. Zurich s'étoit déjà en grande partie affranchi du joug par la réforme de son gouvernement, qu'un chevalier nommé *Robert Brann* rendit démocratique en dépit des nobles qu'il en exclut. On remarquera que dans le même temps un simple boulanger introduisit le même gouvernement à Strasbourg. Les nobles zuricois implorèrent la protection de la maison d'Autriche. Elle profita avec empressement de cette occasion pour donner des secours qui pouvoient relever sa puissance, dans ces contrées dont elle regrettoit la possession. Effrayé de ces préparatifs, le nouveau sénat de Zurich recourut à la ligue helvétique, et y fut reçu en 1550. Comme si c'étoit dans cette confédération une prérogative d'être arrivés les derniers, le premier rang fut donné à

Zurich. Cette ville adoptée la cinquième, tient la chancellerie de la république. C'est dans ce lieu que se portent les affaires communes à tout le corps; Zurich les communique aux autres cantons. Quand la diète est assemblée dans un lieu appartenant également à tous les cantons, les députés de Zurich la président. Quand elle est convoquée dans une dépendance exclusive d'un canton, c'est le représentant de ce canton qui la préside. Zurich convoque les assemblées générales, reçoit les ambassadeurs et les ministres étrangers.

Zurich est entre le Turgaw, Suisse, Zug, les baillages libres et le Rhin. C'est une des villes les plus opulentes et les plus commerçantes de la Suisse. Elle est située dans un pays agréable et fertile, sur le bord d'un grand lac, enrichie de manufactures, et ornée d'une académie où les belles-lettres se cultivent avec succès: enfin elle est pourvue de vastes arsenaux, fournis de toutes sortes d'armes. Les zuricois servent rarement chez les étrangers: ils apprennent la guerre chez eux et pour eux. Le territoire a vingt lieues en large et en long. La religion protestante est la seule qu'on professe.

Dans ce canton, le plus peuplé de la

confédération helvétique , le gouvernement est aristo-démocratique en cette forme. Des bourgeois assemblés par curies, élisent chacun un magistrat, quand il en manque un ; dans ce sens le peuple est souverain ; mais ces magistrats sont perpétuels et exercent la toute-puissance , ce qui devient une aristocratie. La forme de l'élection est telle. Le chef de la tribu ordonne à un des membres, sans l'avoir prévenu, de nommer le sujet qu'il croit capable de remplir la place. Celui-ci fait la même injonction à quatre autres, et le suffrage de toute la tribu, donné par scrutin secret doit se renfermer dans les cinq proposés. Un petit conseil composé de cinquante-huit, tirés du corps du sénat, décide les affaires journalières. Si deux membres seulement jugent que l'affaire est majeure, sans autre examen, elle est renvoyée au grand-conseil.

Malgré l'avantage que les Zuricois tiroient de leur alliance avec les quatre cantons libres, la lassitude d'une guerre ruineuse leur fit accepter un arbitrage pour terminer leurs différends avec la maison d'Autriche. Les arbitres tranchèrent sur une difficulté qui n'avoit pas été soumise à leur jugement. Ils décidèrent en général qu'aucun des peuples

ples de la haute Allemagne ne pourroit désormais se liguier avec les sujets de la maison d'Autriche. Ces peuples, de la haute Allemagne, étoient précisément les cantons qui s'étoient donné la liberté. Or, c'étoit dire à la république, déjà composée de quatre cantons, qu'on lui interdisoit la liberté de s'augmenter d'autres états. Elle rejeta avec indignation cette loi prohibitive, et non contents de la mépriser, les cantons agirent directement contre elle.

Près des états de Schweitz et d'Uri, est le petit canton de Glaris, situé au milieu des Alpes. Le seul pays habitable est une vallée délicieuse, de neuf lieues de long, très-étroit, bornée par un lac, entourée de hautes montagnes couvertes de glaces perpétuelles. Les exacteurs autrichiens ne cessoient d'y exercer les mêmes vexations qui leur avoient fait perdre les cantons républicains. Ceux-ci trouvèrent Glaris propre à leur servir de rempart contre les Allemands qui les menaçoient toujours d'une invasion. Ils y portèrent l'étendard de la liberté, qui fut suivi avec enthousiasme et reconnaissance, par ces peuples maltraités. Ainsi en 1551, la même année que la république helvétique s'étoit enrichie de l'opulente Zurich, elle se fortifia pour sixième

Glaris.

cantons des rochers de Glaris. La ville est une des plus grandes et des plus belles de la Suisse. Son commerce en bétail, fromages et toiles, est sûr et considérable. Le gouvernement est démocratique, et de la même forme que celui des trois cantons. La religion catholique et la protestante y sont également pratiquées. Celle-ci est plus forte d'un tiers. Les deux religions font l'office dans les mêmes églises, sans que la diversité du culte fasse naître la plus légère contestation. Les tribunaux sont mi-partis. On ne souffre à Glaris aucune controverse. Dans la société on n'est ni papiste, ni protestant. Les habitans ne se désignent que par le nom de *conci-toyens*.

Zug.

En 1552 la ligue helvétique fit l'acquisition de Zug, septième canton. Le dépit donna à la république ces nouveaux alliés. Ils étoient fort attachés à la maison d'Autriche. Cette inclination trop prononcée fit prendre aux républicains la résolution d'envahir ce pays, de peur que l'Autriche ne s'en servît pour pénétrer chez eux. Ils mirent le siège devant Zug. Les habitans se défendirent avec valeur. Se sentant pressés, ils demandèrent avant de se rendre, une grâce qui s'accordoit alors, savoir,

d'aller exposer leur détresse à leur souverain , et de voir s'il étoit dans l'intention et s'il avoit le pouvoir de les secourir. *Albert d'Autriche* écouta les députés avec tant de froideur, que les habitans de Zug indignés, se rendirent à condition d'être admis dans la confédération ; ce qui fut accordé. Ce petit canton, situé partie dans les Alpes, partie dans la plaine entre Zurich, Lucerne et Schweitz, est fertile en blé et en vin. Ses habitans sont catholiques zélés. Leur gouvernement n'est ni démocratique , ni aristocratique , c'est une confusion de lois, d'usages, de gêne, d'abus aussi bizarres que mal entendus. Chez eux il y a des communautés souveraines, d'autres sujettes , et tout cela s'accorde.

L'indifférent *Albert* n'eut pas plutôt perdu Zug par sa faute, qu'il s'en repentit. Il envoya ses armées contre les Zuricois, pour se venger. Elles assiégèrent leur ville. Les hostilités tournèrent en négociations, qui furent suivies d'un traité. Le duc d'Autriche y manqua dans tous les points. Il s'étoit figuré que par ses intrigues, il parviendroit à morcéler la république des Suisses, et au contraire, elle s'arrondit encore d'un autre état, qui devint le huitième canton.

Berne.

Les états de Berne s'étoient formés dans la partie des Alpes qu'ils occupoient en république, plus puissante à elle seule que la moitié des sept cantons réunis. Cette ville avoit été contrariée au commencement par une ligue des seigneurs voisins, de quelques villes jalouses, et de l'empereur lui-même. Berne attaquée trouva une ressource dans la confédération helvétique, qui lui envoya des troupes. Malgré ce secours, l'armée bernoise se trouvoit bien inférieure en nombre à celle des ligés. Serrés de près, les Bernois avoient élu un dictateur nommé *Rodolfe d'Erlach*. Quoique ayant une armée inférieure en nombre à celle des ennemis, il prit la résolution de leur livrer bataille. Au moment d'en venir aux mains, il fit à ses soldats cette harangue bachique et militaire.

« Mes chers camarades, tous tant que
 « nous sommes, nous nous sommes
 « trouvés plusieurs fois dans la joie des
 « festins, des divertissemens et de la
 « danse, et nous nous devons le témoi-
 « gnage mutuel que nous nous en som-
 « mes toujours tirés en braves. Aujourd'-
 « d'hui il est question d'une partie un
 « peu plus sérieuse; mais si vous m'en
 « croyez, nous la ferons aussi gaiement

« ment. Nous mettons à la vérité au jeu
« tout ce que les hommes ont de plus
« cher, notre honneur, notre liberté
« et nos biens ; mais il n'est question
« que de fixer le hasard par la vertu. Il
« ne s'agit que de distribuer beaucoup de
« coups sans les craindre, et d'être
« plus honnêtes gens que cette nuée de
« hobereaux, que nous ne voyons ici
« rassemblés en grand nombre que
« pour nous procurer plus de butin et
« de gloire. Je prends sur moi tous les
« risques de l'aventure. Voici la sixième
« fois que je me trouve à semblables
« besognes. Je les ai, dieu merci, vu
« toutes tourner à bien, plutôt par la
« bonne volonté des ouvriers, que par
« leur grand nombre. J'espère donc,
« généreux concitoyens, que vous mon-
« trerez aujourd'hui que les Bernois ne
« comptent pas leurs ennemis avant une
« bataille, et je vous ferai voir à mon
« tour que je suis digne de commander
« des Bernois ». Après cela, maître
Théobald, l'archiprêtre, qui tenoit le
saint sacrement d'une main et l'épée de
l'autre, leur donne la bénédiction. La
charge sonne. On fond sur les ennemis,
et la victoire la plus complète couronne
les espérances du brave d'*Erlach*.

Elle procura à Berne des territoires

qui se mirent sous sa protection. Ces territoires étoient voisins d'autres protégés par la confédération helvétique. Les habitans eurent des différends, et entraînent les deux républiques dans leurs querelles, qui étoient près de dégénérer en hostilités. Mais elles eurent le bon esprit de sentir qu'il valoit mieux traiter que de combattre, que l'union seroit même un moyen de procurer une paix prompte et constante à ces bailliages limitrophes, qui, n'ayant plus personne qui les secondât dans leurs petites dissensions, s'accommoderoient d'eux-mêmes. Ces considérations déterminèrent les Bernois à desirer d'être admis dans la ligue helvétique et la ligue à les recevoir.

L'accession de ce huitième canton, si considérable, augmenta de beaucoup la puissance de la confédération. Ces huit alliés sont encore distingués de nos jours par la dénomination des *huit anciens cantons*. Quoique Berne soit entrée la huitième dans la confédération, cependant six des autres lui ont cédé le pas, de manière qu'ils se rangent en cet ordre, *Zurich, Berne, Lucerne, Schweitz, Uri, Underval, Zug* et *Glaris*. Ces cantons ont formé seuls, pendant cent vingt-huit ans, le corps

helvétique. Ils ont fait ensemble plusieurs conquêtes , et ont eu des affaires communes , qui ont si fort lié leurs intérêts , qu'ils ont cru devoir se rassembler en diète par députés , à des temps fixes. Les princes qui ont eu des propositions à leur faire , se sont accoutumés à envoyer leurs ministres à ces assemblées , qui , par habitude , sont devenues le centre des négociations.

Le territoire de Berne renferme seul , à peu de chose près , un tiers de la Suisse , entre Lucerne , Uri , Underval , la seigneurie de Bâle , la Franche-Comté , Neuschâtel , les états d'Autriche , Soleure , la Savoie , Genève et le Valais. On voit , par ces points de contact , quelle influence peut avoir la détermination de Berne dans les discussions qui intéressent la Savoie , l'Italie , la France et l'Allemagne. Le canton de Berne est très-fertile , bien peuplé , embelli de villes riches. On n'y souffre pas d'autre religion que la calviniste. Les mœurs des habitans sont douces et faciles. Ils sont opulens , sans faste , puissans sans orgueil , nobles sans présomption. Les pères sont ordinairement les instituteurs de leurs enfans. Les premières choses qu'ils leur inspirent , sont l'amour de la patrie , l'estime de la modération , de

sont l'équité, de la sobriété. Les mœurs plutôt pures qu'austères. On estime beaucoup l'économie. Un citoyen prodigue qui dissiperoit son patrimoine, seroit exposé à l'animadversion du sénat, et puni par l'exil. On regarde comme mauvais citoyen un homme assez vil pour être mauvais père de famille. Berne cultive les sciences, renferme une académie, d'où sortent de bons ouvrages en tout genre. Elle a de riches hôpitaux bien administrés, un arsenal bien fourni, et de somptueux édifices. Toutes les façades des maisons appartiennent à la république. Elles sont uniformément décorées et embellies d'arcades, qui présentent, en tout temps, un abri contre la pluie et les rayons trop ardens du soleil.

Le gouvernement est aristocratique. Il y a une liste armoriée des familles patriciennes, qui ont seules droit d'entrer au sénat ou grand conseil. Ce corps ne peut être composé de moins de deux cents membres, ni de plus de trois cents. Il s'assemble deux fois la semaine, et décide les grandes affaires. Celles d'une moindre importance sont portées à un tribunal de vingt-sept, tirés du grand conseil. Ils s'assemblent tous les jours, excepté les dimanches. Ces auto-

rités cessent les trois derniers jours de la semaine sainte. Alors s'établit un conseil des quatre *bannerets* de la république, et de seize commissaires, qui examinent la conduite des membres du conseil des deux cents, en rejettent ceux qui paroissent s'en être rendus indignes, ou du moins ils doivent le faire. Mais on dit qu'il n'y a guères plus que les désordres trop notoires qui soient frappés de ce déshonneur, et que les considérations personnelles ou de famille prévalent souvent sur la rigidité républicaine. Outre les tribunaux établis pour les différens genres d'affaires, un magistrat est chargé dans Berne de veiller sur les mœurs. Il propose les lois somptuaires, et les fait exécuter. Il est le chef de ce qu'on appelle le *conseil de réformation*, sans cesse occupé du soin de s'opposer à l'introduction de la frivolité, des modes, des parures trop vaines, des excès de la table et des jeux de hasard. Le sénat de Berne est renommé pour le secret de ses délibérations et la célérité de l'exécution.

Cinquante ans se passèrent en combats et en trêves avec la maison d'Autriche. Il semble qu'elle ne daignoit pas honorer la ligne helvétique, ni d'une paix constante, ni d'une guerre soute-

nue. Durant cet espace de temps se tramèrent des intrigues, qui conduisirent à l'échafaud des traîtres à la patrie, qui s'étoient laissé séduire par argent ou par promesses. On doit remarquer, en 1370, la première lutte des Suisses avec les Français. Elle eut lieu à l'occasion d'*Enguerrand de Couci*, qui se mettant aux droits de sa mère, petite-fille de l'empereur *Albert*, revendiquoit des terres envahies, disoit-il, sur son grand-père, par les Suisses. Ils défendirent avec succès leurs possessions; et après une bataille meurtrière, chassèrent les auxiliaires de *Couci* de leur territoire.

De ces alternatives de paix et de guerre, les Suisses tirèrent l'avantage de prendre l'habitude des précautions. Ils s'imposèrent une discipline militaire digne des Spartiates. L'ordonnance est de 1393. Elle leur défend, sous peine de mort, en quelques circonstances qu'ils se trouvent à la guerre, de violer la sainteté des églises, ou d'attenter à l'honneur des femmes. Elle leur enjoint de se défendre les uns les autres, de se secourir comme frères, quelque contestation qu'il y ait eu précédemment entre eux, et à quelque danger que ce secours mutuel puisse les exposer. Ils ne quitteront point leurs rangs dans les combats, sous

quelque prétexte que ce soit , quand même ils se sentiroient mortellement blessés. Jamais un Suisse ne pillera pour lui seul. Ordre de rapporter tout le fruit de la victoire à la masse commune. Enfin, les cantons s'engagent à n'entreprendre aucune guerre qu'elle n'ait été auparavant proposée et délibérée dans une diète générale et résolue d'un commun avis. Dans la crainte des surprises, ils établirent de montagne en montagne des signaux qui, en un instant, portent l'alarme dans toute la république, mettent tous les hommes sous les armes et les appellent aux postes indiqués d'avance. Ils y arrivent, munis d'armes et de provisions nécessaires, et sur-tout familiarisés avec les exercices militaires, et brûlant du pur amour de la patrie.

Les intervalles de repos ou de suspensions d'hostilité avec la maison d'Autriche, servirent aussi aux cantons à se fortifier, non par l'accession de nouveaux états à leur ligue, mais par la protection qu'ils accordèrent à des états voisins, auxquels ils accordèrent le droit de combourgeoisie. Ce droit les attachoit à la ligue helvétique, qui les protégeoit, sans aucune dépendance que celle d'égarde et de déférence de la part des protégés, et sans aucune flétrissure

de soumission. Tels furent les habitans des vallées d'Appenzel , vassaux et vassaux opprimés de l'abbaye de St. Gall.

St.-Gall.

Le territoire de cette abbaye s'étend entre Zurich , Schafhouse , le lac de Constance et le Rhin. On fait remonter sa fondation à la fin du dixième siècle. Un bon Écossais bâtit dans ce canton un hermitage. Il s'accrut par la réputation de sa vertu et celle de solitaires qui se joignirent à lui. *Sigebert*, roi d'Austrasie, ayant épousé une femme tracassière et acariâtre , la crut ou feignit de la croire possédée, et la fit conduire à St.-Gall , pour être délivrée de l'esprit mutin qui l'obsédoit. De quelque manière que s'y soient pris les cénobites dans cette cure , ils rendirent la reine douce et complaisante. *Sigebert* regarda ce changement comme un si grand miracle, qu'il leur donna une étendue de terre considérable autour de leur hermitage. Les vallées d'Appenzel sont la plus riche partie de ce présent. Les moines n'en ménagèrent pas assez les habitans qui se révoltèrent , et qui par le secours des Suisses , s'affranchirent en 1418 ; mais leur indépendance absolue ne fut reconnue que plus de cinquante ans après.

Fribourg entra sous le même titre de protection et de confraternité dans l'al-

fiance des cantons. Mais ils acquirent à titre de souveraineté la baronnie d'*Ostranges*, qu'ils achetèrent en 1410. Vers le même temps les états de Neufchâtel se mirent sous la protection immédiate de Berne. Cette principauté située au pied du Mont-Jura, sur le beau lac de son nom tient à Bâle, à la Franche-Comté, aux cantons de Berne et de Fribourg. Elle a six lieues de large, douze de long et est peuplée d'habitans adroits, industrieux et polis.

Il n'y a point de constitution semblable à la sienne. Neufchâtel est en même temps principauté et république. La république se dit sujette, mais réellement le prince n'y jouit d'aucune autorité. Elle ne lui laisse que les honneurs avec quelques foibles prestations. Elle envoie ses ambassadeurs, traite d'égalité avec les souverains, se gouverne par un conseil composé de quatre gentilshommes, quatre maires de campagne, et quatre bourgeois. Ce conseil est subordonné au sénat, qu'on appelle les *trois états*. Le gouverneur qui représente le prince y assiste convert, mais n'a pas droit d'y opiner. Cette principauté appartient au roi de Prusse. Ainsi le monarque le plus absolu de l'Allemagne a pour sujets les citoyens libres

Neufchâtel.

de Neuchâtel, dont il est obligé de respecter la constitution et les lois. On n'y parle que Français, et la baronnie de *Landeron* exceptée, nulle autre religion que la calviniste n'y est soufferte.

Valais.

Le Valais s'unit aux Suisses en 1421 : ou plutôt devint affilié du canton de Berne. Après avoir été libres et reconnus pour tels, même du temps des Romains, disent les Valaisans, gouvernés d'abord par l'évêque de Sion, leur capitale, ils se laissèrent, par laps de temps, donner comme sujets. La puissance temporelle des prélats s'augmentant par la force que lui donnoit la puissance spirituelle, les habitans se seroient vus écrasés sous l'un et sous l'autre despotisme, sans les obstacles qu'opposèrent à l'oppression les barons de *Razen*, maison la plus considérable du pays. Malheureusement le fils du baron de *Razen* devint évêque de Sion. Il persuada à son père de laisser un libre cours à ses prétentions. Les Valaisans se trouvèrent alors exposés à perdre le peu de liberté qui leur restoit.

Une coutume singulière régnoit parmi eux. Lorsqu'un habitant s'étoit fait des ennemis, ou qu'un grand nombre de citoyens le croyoit pernicieux ou coupable envers la patrie, on présentait à

chaque maison une massue dans laquelle ceux qui croyoient le citoyen digne de proscription fichoient un clou. La massue garnie de clous en nombre suffisant , étoit plantée devant la porte du proscrit. Ce signal valoit une sentence. Il avertissoit le Valaisan qu'il ne lui restoit que peu de temps pour régler ses affaires et s'éloigner au plus vite du pays. S'il tardoit, ceux qui avoient enfoncé les clous s'assembloient, prenoient les armes, renversoient la maison de fond en comble, s'ils n'aimoient mieux la mettre à l'encan et s'en partager le prix.

N'osant s'attaquer au chef de la maison de *Razen* ni à l'évêque, les Valaisans plantèrent successivement la massue devant la porte de cette famille. Quand ils en eurent diminué la puissance par ces exils forcés, l'évêque se voyant comme isolé, prit la fuite. Enthardis par ce succès, les Valaisans plantèrent la massue devant un asile où la veuve du baron de *Razen*, mère de l'évêque, s'étoit retirée, et où elle vivoit tranquillement avec ses enfans, sans se mêler des affaires. Cette mère éplorée alla porter ses plaintes à Berne, dont feu son mari s'étoit fait *combourgeois*. Une persécution si opiniâtre et si injuste

excita l'indignation des Bernois. Ils entrèrent à main armée dans le Valais et y mirent tout à feu et à sang. D'autres cantons protégèrent les Valaisans. De cette lutte résulta pour eux un avantage qu'ils n'avoient pas prévu, c'est qu'ils parvinrent à former une république, qui sans être un des membres constitutans du corps helvétique, est cependant étroitement unie avec lui.

Son territoire consiste en une vallée de trente-trois lieues de long, sur une très-médiocre largeur, entre le canton d'Uri, la Savoie, le Milanez et le canton de Berne. Elle est traversée dans sa longueur par le Rhône et couronnée de hautes montagnes couvertes de neige, d'où ce fleuve tire sa source. A l'endroit des pentes où cesse cet hiver perpétuel croissent des fruits délicieux, viennent des récoltes abondantes et des vins d'une qualité supérieure. Heureux au milieu de leurs montagnes, possédant une grande simplicité de mœurs, n'ayant besoin d'aucune espèce de commerce, ils mènent une vie tranquille, et professent la religion catholique. Le gouvernement est démocratique. L'évêque de Sion, premier magistrat, sous le nom de comte ou préfet du Valais, reçoit tous les honneurs comme le doge de Venise, et n'a

pas
ple
sup
tif
et
zel
St.
dan
Gal
baye
dém
peup
mes
lieue
les t
lieue
moir
gieur
hom
rain
tient
tilsh
de lu
taires
plus
sont
l'ord
qui c
et res
tituti

pas plus d'autorité. Il est élu par le peuple, dont les députés forment un conseil suprême, qui exerce le pouvoir législatif et décide dans les affaires publiques et dans les causes particulières.

Après avoir aidé les vallées d'Appenzel à secouer le joug de l'abbaye de *St.-Gall*, les cantons reçurent vers 1450 dans leur alliance la ville même de *St.-Gall*. Elle étoit déjà peu soumise à l'abbaye, et avoit un gouvernement aristodémocratique, composé de nobles et du peuple, avec un chef nommé *bourguemestre*, qui change tous les ans. La banlieue de cette république enclavée dans les terres de l'abbaye, n'est que de cinq lieues. Ce monastère est magnifique. Les moines élisent l'abbé. De simple religieux, né dans le plus bas étage, un homme devient tout-à-coup un souverain opulent. Il habite un palais où il tient une cour splendide formée de gentilshommes qui ont des emplois auprès de lui. Les moines dignitaires, secrétaires, trésoriers et autres participent plus ou moins à ce luxe. Les religieux sont au nombre de quatre-vingts, de l'ordre de *St.-Benoît*. La république, qui consiste uniquement dans la ville, et respectable par la sagesse de sa constitution, l'austérité de sa police, la vi-

gilance sur les mœurs et l'excellence des lois sévèrement pratiquées, quoique son commerce lui donne des millionnaires. Ses députés tiennent dans les diètes helvétiques le second rang parmi les états coalisés de la Suisse. L'abbé siège immédiatement après le treizième canton.

En 1453, du temps de *Charles VII*, fut conclu le premier traité des Suisses avec la France. Il a servi de base à tous ceux qui ont suivi. Le monarque s'engage à ne leur être jamais contraire par lui-même, ni par ses sujets, à ne donner aide, secours, ni conseils à ceux qui voudroient les attaquer. Les habitans et sujets, de quelque qualité qu'ils soient, pourront en tout temps passer par toute la France avec leurs équipages, armes et bagages, sans troubles ni empêchemens, et y commercer librement. *Louis XI* se servit à propos du crédit que ce traité lui donnoit auprès des Suisses pour les mettre aux mains avec *Philippe le Téméraire*, duc de Bourgogne, et se défaire de cet ennemi redoutable. Les trois victoires que les Suisses remportèrent sur ce prince furent le fruit de leur discipline. Dans la bataille de *Grandson*, en 1476, leur fermeté soutint, sans être ébranlée, les efforts d'un corps de cavalerie formidable, qui vint

se
mê
tête
leur
rain
san
des
le p
con
de
plus
Lon
A
par
aux
veu
aide
Suis
sidé
les a
reun
ren
Ils d
loi.
mor
les a
don
pen
paie
p
tiqu

se rompre contre elle. A Morat, la même année, les Suisses attaquèrent tête baissée une armée plus forte que la leur, marchant à pas réglés sur un terrain rendu glissant par une forte pluie, sans se laisser détourner par les attaques des corps postés sur leurs flancs. Enfin, le prince bourguignon, cet ennemi irrécyclable, périt en 1477, à la bataille de Nanci, où les Suisses auxiliaires étoient plus nombreux que les soldats du duc de Lorraine.

Louis XI paya ces services indirects par de grands privilèges accordés aux auxiliaires suisses et à leurs femmes veuves avec exemptions de toutes tailles, aides, impôts et subventions. Alors les Suisses jouissoient de la plus haute considération. A leurs diètes paroisoient les ambassadeurs des papes, des empereurs de la maison d'Autriche qui avoit renoncé à les regarder comme ses sujets. Ils dictoient les traités et imposent la loi. Alors aussi ils commencèrent à se montrer avides d'argent. Ils grossirent les armées des souverains qui leur en donnoient le plus, et leur fidélité dépendoit souvent de l'exactitude dans le paiement des pensions stipulées.

Pendant ses succès, la ligue helvétique s'étoit renforcée de deux cantons

Fribourg.
Soleure.

catholiques , *Fribourg* et *Soleure* , le premier situé entre le pays de Vaud , Neufchâtel , Berne et Sion ; le second tenant à la Franche-Comté par les gorges de Porentrui , à Bâle , Lucerne , Berne et Neufchâtel. Cette admission fut effectuée en 1480 , sous l'arbitrage d'un hermite , nommé *Frère Nicolas*. Il fut appelé à prononcer sur la légitimité d'une alliance entre Fribourg , Soleure et le canton de Berne. *Frère Nicolas* cassa le traité et prononça que Fribourg et Soleure , au lieu d'être alliées de Berne , seroient reçues comme parties intégrantes du corps helvétique. Sa sentence fut exécutée. Elles y entrèrent comme neuvième et dixième cantons , aux mêmes conditions d'union , d'intérêts en paix et en guerre que les huit premiers , et conservèrent leur gouvernement particulier , mêlé , comme presque tous les autres , d'aristocratie et de démocratie.

Le flegme allemand fait subsister , à notre grand étonnement , ce mélange sans trouble entre tous les cantons. Cependant cette bonne intelligence presque surnaturelle a quelquefois éprouvé les effets de l'antipathie inextinguible entre ces deux gouvernemens. Les cantons où dominoit l'aristocratie , ont

ma
licie
cra
téri
pris
jusq
hely
jami
sa l
excé
été
aien
E
mèr
tous
à Sol
sace
limit
tre ;
inscr
canto
mêm
qui s
sujet
de de
répub
vallée
proté
gne e
canto
La

marqué pour les monarques qui les sollicitoient un penchant dont les démocrates se sont alarmés. Sans scission intérieure, ils ont, selon leurs passions, pris parti dans les guerres étrangères, jusqu'en 1499. A cette époque la ligue helvétique a compris qu'elle ne devoit jamais combattre que pour son pays et sa liberté, et la guerre, dite de *Siabe*, excitée par *Maximilien* d'Autriche, a été la dernière que les Suisses en corps aient soutenue hors de leurs limites.

En 1501, *Bâle* et *Schaffhouse* formèrent le onzième et douzième cantons, tous deux protestans; le premier tenant à Schaffouse, Lucerne, Soleure et l'Alsace, le Rhin entre deux; le second limitrophe de Zurich, la Tergovie entre; cette principauté souveraine a été insensiblement absorbée par les deux cantons qui la serroient. Il en a été de même de beaucoup d'autres petits états qui se sont estimés heureux, au lieu de sujets qu'ils étoient de quelques princes, de devenir alliés ou combourgeois d'une république. Quatre ans auparavant, les vallées d'Appenzel qui n'étoient que protégées, avoient été associées à la ligue et ont formé le treizième et dernier canton.

Bâle, Schaffhouse, Appenzel.

La résolution prise par la confédéra-

tion helvétique, de ne pas se mêler de guerres étrangères, ne regardoit que le corps de la république. Il étoit permis à chaque canton de souffrir que ses sujets s'enrôlassent sous d'autres drapeaux ou joignissent leurs enseignes à celles des puissances belligérantes qui leur convenoient le mieux. Les guerres d'Italie entre les Français, les Vénitiens, les papes, les empereurs, les Milanais, Génois et autres, facilitèrent aux Suisses le moyen de mettre à prix leur courage. Ils s'acquirent dans une de ces expéditions un renom immortel. La bataille de *Marignan*, où la victoire fut disputée pendant deux jours entre eux et les Français, sera à jamais célèbre. Elle fut suivie en 1516 d'un traité d'alliance perpétuelle, tel qu'il doit se conclure entre nations qui s'estiment. On remarquera cependant que les clauses utiles sont toutes du côté des Suisses, qui n'ont jamais manqué à saisir ces avantages.

Grisons.

Il est à propos de faire connoître le corps helvétique, tel qu'il étoit au commencement du seizième siècle, et la nature des liens qui unissent les parties, parce que la constitution qu'il avoit alors, s'est conservée jusqu'à nos jours. Il est composé d'abord de treize cantons, ensuite, d'associés, de con-

fé
ser
dé
Qu
sul
tre
dél
ci s
con
Rh
de V
répu
Divi
man
gouv
inalt
liens
gue
Grise
éligi
Mulh
impé
Suisse
neté c
privile
D'aut
rentes
vinité
Les
rope p
aussi la
L'on

fédérés, de combourgeois, qui ne jouissent pas tous du même degré de considération auprès du corps principal. Quelques-uns ne sont aucunement consultés dans les affaires générales. D'autres sont appelés aux diètes, siègent et délibèrent. Les plus importants de ceux-ci sont les *Grisons*. Ils occupent le pays connu anciennement sous le nom de *Rhétie*, entre Glaris, le Tirol, l'état de Venise et le Milanez. Ils forment une république puissante par elle-même. Divisée en deux parties, qui ne se commandent pas, elle conserve, sous deux gouvernemens différens, une union inaltérable. La *Ligue Grise* tient par des liens de convenance et d'amitié à la *Ligue Valaisane*, partagée comme la Grise en deux associations sous un chef éligible, qui les représente aux diètes. Mulhausen, Bienne, Genève, de villes impériales, sont devenues alliées des Suisses. Nenfchâtel, malgré la souveraineté du roi de Prusse, jouit aussi de ce privilège, qui ne lui est pas inutile. D'autres petits pays tiennent par différentes chaînes à la ligue helvétique, divinité tutélaire de leur liberté.

Les secousses qui ont ébranlé l'Europe pendant le seizième siècle, se sont aussi fait sentir en Suisse. Cruel empire

de l'opinion ! Combien sa tyrannie a fait de malheureux dans ce siècle infortuné ! *Luther* parut, et ses erreurs aussitôt mirent l'Europe en feu. Les liens de la subordination se relâchèrent en même-temps que la réformation fut prêchée. *Zuingle*, curé de Zurich, infecté de l'hérésie de *Luther*, excita des troubles dans toute la Suisse. Il ajouta même de nouvelles erreurs à celles de son maître ; mit le désordre dans un couvent de Zurich, et fit des religieuses ses plus ar dentes prosélytes. En témoignage de leur confiance dans la doctrine du nouveau prédicateur, elles sortirent de leur couvent. Les plus jeunes se marièrent, *Zuingle*, quoique prêtre et âgé, ou importuné du célibat, ou pour enhardir les sectateurs par son exemple, se maria aussi.

Ces innovations qui tenoient à la police, attirèrent l'attention du magistrat. Ceux de Zurich approuvèrent la conduite de leur curé et de ses disciples. Non-seulement ils trouvèrent bon que ses opinions se répandissent dans leur arrondissement, mais encore ils regardèrent de mauvais œil ceux des autres cantons, qui, par des lois prohibitives, retardoient le progrès de ce qu'ils appelloient la *réformation*. Ils se donnèrent le beau nom d'*évangéliques*, parce qu'ils

prétendoient que c'étoit chez eux que se trouvoit la pure doctrine de l'évangile, dont chaque jour ils s'écartoient davantage. Dès 1525, les Zuricois avoient gagné les Grisons, et beaucoup de particuliers, dans les cantons voisins. Ceux des cantons catholiques où la réformation n'avoit pas encore pénétré, crurent devoir prendre des mesures vigoureuses contre la contagion qui les menaçoit. Comme ils étoient les plus nombreux, ils déclarèrent exclus du corps helvétique, les cantons qui professoient ou professeroient la nouvelle religion. Cet anathème tomboit, outre Zurich, sur Berne, Bâle, Schaffhouse et Appenzel, où se trouvoient déjà beaucoup de *non conformistes*.

C'étoit avec raison qu'on pouvoit les appeler ainsi. Car ces réformateurs ayant attaqué successivement les points de la doctrine et de la discipline ecclésiastique à mesure qu'ils leur déplaisoient, n'avoient aucune conformité entre eux, ni sur les principes, ni sur la manière de les prouver et de les défendre. Ainsi *Luther* n'étoit point d'accord en beaucoup d'articles avec *Zuingle*. Le réformateur de l'Allemagne fléchit son caractère fougueux et hantain, pour obtenir des Suisses quelque con-

descendance sur des points en quoi ils différoient. *Zuingle*, opiniâtre par conviction, comme *Luther* l'étoit par orgueil, ne voulut jamais se rapprocher. Les deux églises restèrent toujours divisées sur un point essentiel : *Luther* enseignant la présence de *Jésus-Christ*, réelle et permanente dans l'eucharistie, et *Zuingle*, n'admettant qu'une présence d'opinion et momentanée, qu'il appeloit *sacramentelle*; mot qui éluoit toute objection sur une présence, qui n'en est pas une.

Au reste, ces deux sectes eurent le bon esprit de ne se pas trop persécuter. Elles tournèrent chacune dans leur pays, leurs principaux efforts contre l'église romaine, leur ennemie commune. Les Suisses effrayés de la discorde que la diversité des opinions faisoit naître entre eux, eurent la simplicité de croire que des conférences entre les docteurs des deux partis pourroient ramener la paix. Comme si au contraire, quand on commence par disputer, on ne finissoit pas par haïr. Telle fut l'issue de la conférence de *Marbourg*, en 1650, et du congrès de *Brangarten*. Pendant que les docteurs disputoient, les disciples se mesuroient des yeux, et se promettoient bien de

convaincre, par les armes, les opiniâtres qui se refusoient à l'évidence présentée par leurs maîtres. En effet, on ne tarda pas à en venir aux mains. Il y eut à *Cappel* une bataille entre les Bernois et les Zuricois, d'un côté, et cinq cantons d'un autre. *Zuingle* qui se trouvoit au combat, y fut tué. Ses partisans mis en fuite, laissèrent beaucoup de morts sur le champ de bataille.

Ce fut le seul acte de violence remarquable, que la diversité de religion occasionna entre les Suisses. Comme s'ils eussent été honteux de pareils emportemens entre frères, tout à coup ils revinrent à des sentimens pacifiques et firent, presque en quittant le champ de bataille, un règlement qui n'a jamais été violé. Ils statuèrent que les cantons catholiques et protestans, ne se mêleroient en aucune manière de ce qui se passeroit les uns chez les autres, relativement à la religion; que dans les cantons mi-partis, les deux religions vivroient ensemble en bonne intelligence. Les réformés auront un temple; mais ne troubleront point les catholiques dans leurs fêtes et leurs cérémonies; les ministres réformés et les catholiques, s'abstiendront de qualifications injurieuses. Enfin, toute personne qui, pour cause

de religion, en insulteroit un autre, soit en parole, soit par voies de fait, seroit détenue en prison pendant trois jours et trois nuits, au pain et à l'eau, et paiera une amende. Celles qui ne pourroient la payer resteront six jours. Les femmes en seront quitte pour la moitié de la punition. Le jeûne au pain et à l'eau, si efficace chez les Suisses, pourroit l'être aussi dans d'autres pays.

Il y a peu de différends entre les diverses puissances de l'Europe aux seize et dix-septième siècles jusqu'à nos jours, dans lesquels les Suisses ne se trouvent mêlés, non comme parties principales, mais comme alliés ou auxiliaires. Toutes désirent avoir des bataillons suisses dans leurs armées, et payer cher cet avantage; voilà pour quelle raison on accuse les Suisses de trafiquer de leur vie et de vendre leur sang; mais à tort on blâme une nation, qui, par la sagesse de sa constitution, sa position et la nature de son pays, ne voit jamais chez elle que l'ombre de la guerre, d'en aller faire l'apprentissage chez les autres peuples, pour y être accoutumée, lorsqu'ils en auroient chez eux la réalité. Grâce à sa valeur, à la sagesse de ses lois, à son amour pour la liberté; grâce sur-tout à sa modération, la nation helvétique est

une des plus heureuses du monde. Fortifiés par leurs rochers, leurs lacs et leurs défilés, accoutumés aux armes et guerriers par caractère, les Suisses pourroient, si on les attaquoit, se défendre contre toutes les forces réunies de l'Europe. Ils n'ont qu'un ennemi à redouter; ils l'ont méconnu pendant les siècles écoulés, ils l'ont méprisé; mais on assure qu'il commence à répandre chez eux ses funestes influences. Cet ennemi dangereux est le luxe, qui dit-on, s'introduit dans les cantons, et qui, en corrompant les mœurs, entraînera la ruine de la république, si les Suisses cessent de lui opposer leur antique simplicité, leur sagesse et leur modération.

La Suisse, sous l'influence des Français, donne actuellement une nouvelle forme à son gouvernement, qui cesse d'être fédératif, sans rien perdre de l'essence républicaine. Elle se divise en vingt-quatre cantons, qui reconnoissent un chef suprême électif, nommé le grand landaman.

GENÈVE.

La république de Genève est une ville unique, avec un très-petit territoire. Elle est située sur un promontoire à l'endroit où le Rhône sort du lac Lemman. Son histoire a fourni plusieurs volumes. En retranchant ce qui ne peut être important que pour le seul citoyen de Genève, elle se réduit à des intrigues intérieures et à des querelles avec les voisins. On extraira de cette histoire les faits qui, pour leur singularité et par d'autres motifs, portent avec eux quelq'intérêt.

Genève existoit avant *Jules César*. Elle étoit déjà célèbre et riche, comme passage fréquenté des Gaules en Italie. Des Vandales, et autres peuples conquérans, elle a passé aux Bourguignons. En 620 *Clotaire* lui donna une forme de gouvernement. A la fin du huitième siècle, *Charlemagne* y tint une assemblée de tous ses états. Elle avoit dès-lors des comtes et des évêques. Les premiers n'étoient comtes que du territoire, et s'intituloient *comtes du Génevois*. Un sénat gouvernoit la ville. Ce sénat se

ser
qu
ce
de
pu
éve
siè
réa
sén
pre
que
det
ave
s'en
S
gou
n'a
bles
sièc
grâc
vou
mat
dans
sés
tion
voie
dou
tesq
orig
tans
Eig

servit souvent de l'intervention des évêques contre les entreprises des comtes, ce qui donna aux évêques une puissance de conseil, d'où ils parvinrent à une puissance d'autorité. La succession des évêques est connue depuis le onzième siècle. Il y eut souvent contre eux une réaction de la part des comtes, que le sénat opposa aux prélats devenus entrepreneurs. Les ducs de Savoie ont quelquefois investi de ces comtés, leurs cadets. Ces princes vivoient dans la ville avec plus d'honneur que de pouvoir, et s'en contentoient.

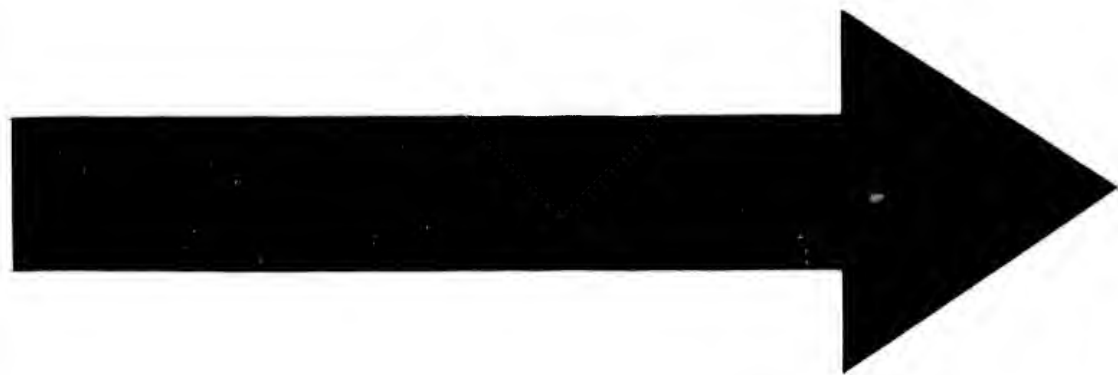
Sénat, ducs, comtes, évêques, un gouvernement si partagé et si compliqué n'a pu que produire beaucoup de troubles, pendant le cours de plusieurs siècles. L'historien de Genève n'a fait grâce d'aucun. Il vous apprendra, si vous le consultez, que lorsque la réformation commença à faire des progrès dans Genève, il y eut des partis opposés qui se donnèrent des noms de faction. Les catholiques, dévoués à la Savoie, furent appelés *Mammelucs*, sans doute par allusion à l'ancienne soldatesque égyptienne, qui, libre dans son origine, s'étoit rendue esclave des sultans. Les protestans se nommèrent *Eignots*, mot allemand, qui signifie

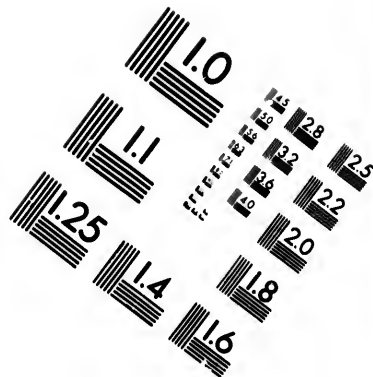
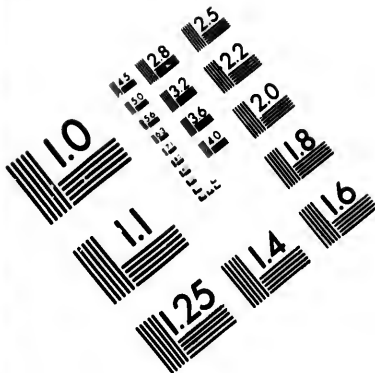
confédérés par serment, d'où s'est formé le mot *Huguenot*. Ainsi cette dénomination, qui s'est répandue par toute l'Europe, viendra d'une ville médiocre, située au pied des Alpes. Le même historien vous parlera des *chevaliers de la cuiller*, association de quelques mécontents, qui, surpris par les Gênois dans une partie de campagne, mangeant la soupe avec des cuillers de bois, et raillés par eux, jurèrent de forcer les railleurs à en faire autant. Ils portèrent une cuiller pendue à leur col, en signe de confraternité. Le duc de Savoie se les attacha après les *Mammelucs*; mais cette chevalerie n'eut pas de suite.

Un sujet de querelles plus dangereuses circuloit entre les Gênois. Leur position entre la Suisse et la France, a fait que les nouvelles opinions répandues dans ces deux états, se sont arrêtées chez eux en passant, et y ont si bien fixé leur domicile, que Genève a été nommée la Rome de la réforme. On a conservé précieusement les noms des premiers apôtres, *Guillaume Farel* et *Antoine Saunier*, qui se glissèrent dans Genève par l'entremise des Bernois, très-zélés réformateurs, et *Antoine Froment*, jeune homme qui, sous prétexte

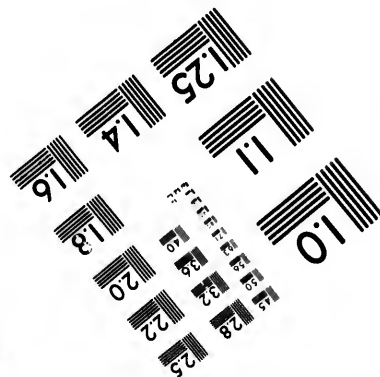
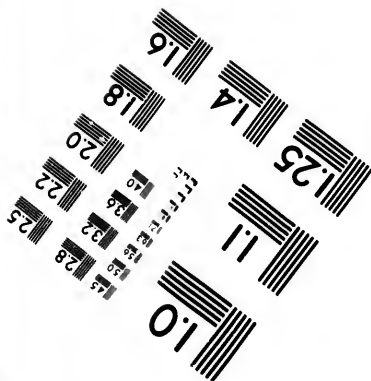
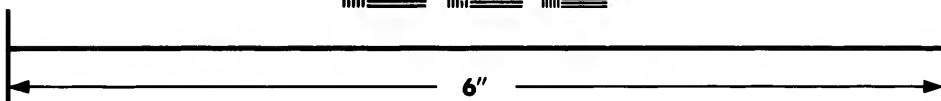
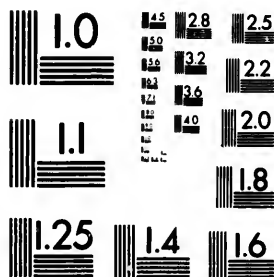
de montrer à lire et à écrire, s'introduisoit dans les maisons et avoit le talent de s'insinuer auprès des femmes et des filles.

Les magistrats feignoient d'être mécontents de ces instituteurs ; mais ils souroient à leurs succès. Ils les bannissoient et les laissoient rentrer. Le clergé n'étoit pas content de cette conduite équivoque. Les catholiques s'indignèrent de cette si funeste condescendance. On étoit prêt à en venir aux mains ; mais on s'apaisa par la médiation des magistrats. L'accord qu'ils firent étoit favorable aux réformés, puisqu'il ne les chassèrent pas de la ville. Or, ne pas fermer la porte aux novateurs, c'est l'ouvrir et les inviter à continuer leurs succès. Ils y accoururent en foule, sur-tout de France, où on les persécutoit. Ils s'y rendirent si puissans, que l'évêque ne se voyant presque plus d'ouailles dans la ville, la quitta et emmena son chapitre à Gex. Ce fut un prétexte au duc de Savoie pour tâcher de surprendre Genève, et de s'en emparer, dans la seule intention, disoit-il, de rétablir le prélat. Mais les tentatives de ces princes, réitérées dans la suite, ont fait connoître qu'ils travailloient pour eux plus que pour la religion. Les évêques ont transféré leur





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
2.0 3.2
3.6 4.5
5.0 5.6
6.3 7.1
8.0 9.0
10.0

11.0
12.5
15.0
18.0
20.0
25.0
31.5
40.0
50.0
63.0
80.0
100.0

siège à Anneci, où ils demeurent encore.

Parmi les prédicans venus de France, se trouvoit le fameux *Jean Calvin*. Il ne fut pas plutôt arrivé, que son caractère dominant se fit connoître. Les disputes qu'il eut avec ses confrères, redonnèrent de l'énergie aux catholiques. Les magistrats, fatigués des querelles de leurs nouveaux docteurs, revenoient à l'ancienne religion. Ils chassèrent tous les novateurs indirectement. *Calvin* se retira à Strasbourg, où il se fit une petite église très-soumise, admiratrice de ses opinions. Aussi eut-il de la peine à la quitter. Quand les affaires eurent changé de face à Genève, il y fut rappelé en 1639, il y prit un empire absolu, et devint comme le dictateur de la république. Rien ne s'y faisoit sans le consulter. Sa discipline sévère ferma les cabarets, suspendit les jeux, interrompit les danses, et interdit les spectacles. Il entretenoit une correspondance avec les protestans les plus distingués de l'Europe. Par la considération que lui donnoient ses liaisons, il établit à Genève des manufactures utiles, attira des artistes industrieux, et augmenta considérablement le commerce de cette ville.

Sous ce rapport politique, *Calvin* mérite quelques éloges ; mais ce fanatique, du reste, fut le plus intolérant et le plus cruel des hommes. Il souffla le feu de la discorde au sein de la France ; dans Genève, il sacrifia tous ceux qui lui faisoient ombrage. Il fit brûler sur la place publique *Michel Servet*, pour un écrit que ce malheureux avoit composé depuis plus de vingt-quatre ans ; il fit aussi monter sur le bûcher *Spisame*, évêque de Nevers, qui avoit renoncé à son évêché pour embrasser l'hérésie. *Calvin* avoit un caractère dur, opiniâtre, inflexible, comme l'ont ordinairement les fanatiques hérésiarques. Ce patriarche du calvinisme mourut à Genève, en 1564.

Depuis la fin du seizième siècle, les entreprises des ducs de Savoie sur Genève ont été fréquentes, tantôt par des conspirations tramées dans le secret, tantôt à force ouverte. Les Genèveois se sont mis à l'abri des premières par une exacte vigilance, et des secondes par les secours de la Suisse et de la France qu'ils se sont ménagés. Quelquefois ils se sont suffi à eux-mêmes, et ont puni sévèrement les attentats contre leur liberté. En 1602, le duc de Savoie tenta l'escalade de Genève avec des mesures

si bien prises, qu'elles devoient en assurer le succès. Elle manqua par une espèce de miracle. Les Gênois firent pendre sans miséricorde, comme voleurs, les soldats et officiers qu'ils purent prendre, entre lesquels il se trouvoit des gens de distinction. Telle a été jusqu'à présent l'issue de toutes ces tentatives.

La constitution de Genève a infiniment varié. Il y a eu à ce sujet des écrits plus qu'il n'en faudroit pour le gouvernement d'un grand royaume. On peut dire qu'elle est aristocratique et démocratique en même-temps. Aristocratique, parce que ce sont deux conseils composés de familles privilégiées qui gouvernent. Démocratique, parce que c'est le peuple qui les choisit et les nomme. Le dernier règlement qui a fixé la forme des élections et les bornes du pouvoir de toutes les magistratures, est de 1768, sous la garantie de la France et de leurs louables puissances le corps helvétique.

Le Gênois est actif, ingénieux, propre aux sciences et aux arts. Ouvrier industrieux, médecin, financier, il est à l'affût de tous les genres de gain. Le génie républicain suit les Gênois dans tous les états et durant toutes les pé-

riodes de leur vie. Ils l'inspirent à ceux qu'ils fréquentent : s'ils parviennent aux places du gouvernement dans les royaumes, ils tâchent de le faire dominer, et ces royaumes ne s'en trouvent pas toujours très-bien. En général les Genevois, placés entre les Français, les Italiens et les Suisses, ne prennent rien de ces nations. Ils en font une à part, et cette singularité n'est peut-être pas une des moindres causes de la durée de leur république.

Elle vient de s'incorporer à la France, dont elle fait maintenant partie, à titre de département (Le Léman.)



ALLEMAGNE. (Empire.)

De toutes les régions de l'Europe, l'Allemagne est celle qui offre les variétés les plus intéressantes et les plus compliquées, sur-tout dans l'ordre politique. Elle diffère étrangement de ce qu'elle fut dans l'antiquité. Couverte de forêts, elle n'avoit que des cabanes dispersées, des espèces de tanières où logeoient pêle-mêle les habitans avec les animaux. A ces tanières ont succédé

L'Allemagne entre la France, la mer d'Allemagne, la Baltique, la Turquie européenne, l'Italie et la Suisse.

des villes opulentes pleines d'un peuple nombreux et policé.

On trouve en Allemagne tous les climats, toutes les productions de la nature et leurs variétés. Les Allemands sont en général vigoureux, de haute stature, simples, laborieux, fidèles, vaillans, propres pour la guerre; mais on les dit en même temps mercenaires et adonnés au pillage. Ils sont fermes dans la religion qu'ils embrassent, lents dans les conseils, et constans en amitié, dissimulés dans leurs inimitiés, soupçonneux et passionnés pour les plaisirs de la table. Les femmes sont naturellement chastes.

Les Allemands réussissent dans les sciences, autant par leur application que par leur génie. Ils sont peu vifs, très-patients, compilateurs infatigables. Nul objet de connoissance ne leur est étranger. Ils ont des universités, des académies, des sociétés littéraires; la médecine, la botanique, la chirurgie, la métallurgie leur doivent des découvertes et des progrès. Dans les arts utiles, ils perfectionnent volontiers, mais inventent peu. Ils sont ouvriers appliqués et assidus. Les travaux les plus pénibles, ceux de la plus grande durée ne les effrayent ni ne les rebutent. Les arts

agréables, peinture, sculpture ne leur manquent pas. Leur musique est estimée. La situation de l'Allemagne, au centre de l'Europe, et les fleuves qui l'arrosent, y appellent le commerce. La variété des langues et le nombre de petits états dont les intérêts se heurtent, en retardent quelquefois la marche.

On appelle l'Allemagne l'*empire* par excellence, et l'*empire romain*, quoique Rome n'en soit plus partie, et enfin l'*empire germanique*. Après les secousses données à l'Europe, lors de la dissolution de l'empire romain, celui d'Allemagne ne s'est consolidé, n'a reçu des bornes fixes, n'a donné de la régularité à son gouvernement qu'au commencement du sixième siècle. Jusqu'alors il avoit été gouverné en forme de monarchie par les descendans de *Charlemagne*. Depuis, c'est une république fédérative de souverains. Dans le très-grand nombre d'états qui la composent, il en est de plus ou moins puissans. D'autres, presque imperceptibles, se confondent dans la foule, n'existent libres que par protection, et n'en sont pas moins heureux pour être moins connus. La religion est mixte. La catholique et la protestante dominant; mais on y trouve toutes les sectes. L'église et

la noblesse sont presque les seules propriétaires dans les états catholiques. Presque par-tout les paysans sont serfs ou astreints à des sujétions qui approchent de la servitude. Par une suite de l'avalissement des peuples, les nobles sont impérieux, jaloux de leur prérogatives, insatués de leur naissance, grands généalogistes, chasseurs infatigables, inexorables dans la punition de ceux qui oseroient, sans leur aven, partager ce plaisir, qu'ils regardent comme un privilège exclusif de leur ordre.

Depuis 919, la couronne est élective; mais la forme d'élection a subi des changemens. Le choix appartient actuellement, à l'exclusion des autres princes, à neuf électeurs. La diète d'élection se tient à Francfort, et le couronnement se fait à Aix-la-Chapelle, s'il se peut. Si l'empereur n'avoit pas de souveraineté en propre, sa puissance seroit peu de chose, parce que non-seulement les électeurs, mais presque tous les princes jouissent chez eux de l'autorité, sans appel des droits de souverains. L'empereur n'est, à leur égard, que comme un magistrat suprême, conservateur des lois. Ses chancelleries en sont les dépôts; et les diètes, les chambres impériales,

les
gan
ave
den
Si d
état
mai
gra
asse
pu
suff
bor
L
Cha
suc
en
mai
Cha
dor
val
prin
sem
ron
refu
une
ma
de
mai
de
à C
tro

les conseils auliques, en sont les organes. Les affaires y sont présentées avec des formes symétriques, qui rendent les décisions extrêmement lentes. Si ce colosse tomboit en masse sur les états voisins, il pourroit les écraser; mais il est difficile que les parties de ce grand corps se réunissent ensemble et assez promptement, pour qu'on ne puisse pas lui opposer une résistance suffisante, et le repousser dans ses bornes.

Les rois de France, successeurs de *Charlemagne*, jouirent de droit de succession jusqu'à la mort de *Louis IV*, en 912. Alors, l'empire sortit de la maison de France par la foiblesse de *Charles le Gros*, qui, réduit à un petit domaine, se trouva hors d'état de faire valoir ses droits sur la Germanie. Les princes et nobles allemands s'étant rassemblés à *Worms*, déférèrent la couronne à *Othon*, duc de Saxe. Il la refusa à cause de son grand âge. Par une générosité peu commune, il recommanda *Conrad*, duc de Franconie et de Hesse, avec lequel il étoit bronillé; mais qu'il regardoit comme un prince de mérite. Le suffrage d'*Othon* procura à *Conrad* toutes les voix. Son règne fut troublé par la rébellion de quelques

Conrad R.
912.

seigneurs, qu'il soumit, et par les pré-
tentions d'*Henri*, fils du duc de Saxe,
son bienfaiteur. Leurs bronilleries n'em-
pêchèrent pas *Conrad* de reconnoître le
mérite de ce prince, ainsi, qu'avoit
fait *Othon* à son égard. Se voyant près
de mourir, il le recommanda aux prin-
ces et états assemblés, comme le plus
propre à lui succéder. Ils approuvèrent
son choix. Alors *Conrad* envoya avant
sa mort, par son propre frère, à *Henri*,
la couronne, le sceptre, la lance, l'épée
et les ornemens impériaux.

Henri I, l'Oï-
seleur. 919.
Othon I, le
Grand. 936.

On l'a nommé l'*Oïseleur*, parce qu'il
aimoit beaucoup la chasse à l'oiseau. Il
auroit plus convenu de lui donner un
surnom indicatif de sa modération et de
son talent à concilier les esprits. Sa mo-
dération lui fit refuser l'honneur que lui
offroit le pape de le couronner à Rome.
Il auroit fallu porter de grandes forces
en Italie, pour en soumettre les peuples
sinon rebelles, du moins peu dociles,
et il jugea plus sage d'employer ses
troupes à rétablir son autorité en Alle-
magne. Son talent de conciliation parut
en ce qu'il se servit plus de la persua-
sion que des armes. Il se comporta si
bien que les grands lui promirent de
mettre à sa mort *Othon*, son fils, sur le
trône. Ils lui tinrent parole. De son côté,

Oth
repe
cons
il all
resp
dans
mais
essuy
tigat
son
se r
pard
crédi
cour
On
Gran
nair
pas l
à le r
celui
qui l
taille
désen
leme
cont
Polo
toute
d'All
aux l
jeter
tint c

par les pré-
c de Saxe,
erics n'em-
onnoître le
, qu'avoit
oyant près
a aux prin-
me le plus
prouvèrent
voya avant
e, à *Henri*,
nce, l'épée

parce qu'il
l'oiseau. Il
donner un
ration et de
rits. Sa mo-
eur que lui
er à Rome.
des forces
les peuples
eu dociles,
ployer ses
é en Alle-
tion parut
la persua-
omporta si
mirent de
fils, sur le
e son côté,

Othon ne leur donna pas lieu de se repentir de leur complaisance. Les circonstances se trouvant plus favorables, il alla se faire couronner à Rome, et fit respecter son autorité, non-seulement dans cette capitale du monde chrétien, mais encore dans toute l'Italie. *Othon I* essuya des chagrins domestiques. A l'instigation de mauvais conseillers, *Henri*, son frère, et *Ladolfe*, son fils puîné, se révoltèrent. Il les vainquit et leur pardonna. Avant sa mort, il eut le crédit de faire nommer à l'empire et couronner son fils aîné, *Othon II*.

On avoit nommé son père *Othon, le Grand*; on appela son fils le *Sanguinaire*, parce qu'en effet il n'épargnoit pas le sang lorsqu'il se croyoit autorisé à le répandre. Il fit couler abondamment celui des Bénéventins et des Romains, qui l'avoient abandonné dans une bataille contre les Sarrasins. Il traita cette désertion de trahison, et la punit cruellement. Son règne se passa en guerres contre les Esclavons, les Danois, les Polonois, les Suédois, les Hongrois, toutes nations postées aux frontières d'Allemagne, comme des combattans aux barrières d'une lice, prêts à s'y jeter aussitôt qu'elle s'ouvre. *Othon* contint ces assaillans, et les repoussa. Il fut

Othon II, le Sanguinaire.
973. *Othon III, l'Enfant.*
985.

imité par *Othon III*, son fils, qu'on a surnommé l'*Enfant*, parce qu'il monta sur le trône à l'âge de douze ans. Il eut une femme libertine, qui, piquée d'avoir été refusée par un seigneur qu'elle sollicitoit, l'accusa au contraire d'avoir attenté à son honneur. Le mari, faute d'examen ou par précipitation, condamna ce malheureux à la mort, et le fit exécuter; mais ayant reconnu son erreur, il fit brûler vive la calomniatrice. Devenu veuf, il manqua de parole à une veuve qu'il avoit séduite sous promesse de mariage. Elle s'empoisonna. Il mourut jeune, sans postérité.

Henri II, le
saint. 1002:

Henri, duc de Bavière, lui succéda, élu par le suffrage des électeurs. Sous lui se voit le premier exemple de princes mis au ban de l'empire, pour n'avoir pas obéi aux décrets de la diète germanique. Les guerres qu'il eut à soutenir la lassèrent tellement, que deux fois il voulut abdiquer l'empire. La première, il fut détourné de son dessein par les sollicitations de ses sujets. La seconde fois, il poussa son projet d'abnégation plus loin, et résolut de se faire moine. L'abbé auquel il s'adressa, parut se prêter à son desir. Il le reçut en qualité de frère lai, et à condition qu'il lui obéiroit en tout. L'empereur le promit. « Et bien ! lui dit

« l'abbé, je vous ordonne de continuer
« à tenir les rênes de l'empire ». On re-
marque deux choses à l'égard de l'impé-
ratrice son épouse. La première, qu'il
la soupçonna d'infidélité, et qu'elle se
purgea par l'épreuve du feu. La seconde,
que près de mourir, il fit venir les pa-
rens de la princesse, et leur dit : « Vierge
« vous me l'avez donnée, vierge je vous
« la rends ».

Conrad II, duc de Franconie, lui
succéda par l'élection. On l'a surnommé
le *Salique*, parce qu'il étoit né sur les
bords de la rivière de *Sala*. Ayant été
couronné à Rome pour conserver le
sceptre impérial dans sa maison, il fit
couronner à Aix-la-Chapelle *Henri III*,
son fils, surnommé *le Noir*. Celui-ci,
après la mort de son père, exerça l'auto-
rité souveraine dans Rome ; mais elle y
fut resserrée dans des bornes étroites par
l'adresse du fameux *Hildebrand*. Encore
renfermé dans un cloître, il aspirait déjà
à la tiare, et se flattoit d'avance, quand
il l'auroit posée sur sa tête, de soumettre
à sa puissance les trônes et les empires.
L'ambitieux pontife, après avoir mani-
festé ses prétentions sous *Henri le Noir*,
les porta au dernier excès sous *Henri*
IV, son fils.

Ce prince eut une jeunesse déréglée

Conrad II,
le *Salique*.
1024.
Henri III,
le *Noir*. 1040.

Henri IV.
1056.

et fougneuse. Perdu par ses premières démarches, il ne put, dans un âge plus avancé, reconquérir l'estime publique, quoiqu'il fut brave, bon général, et versé dans les affaires. *Hildebrand*, devenu pape sous le nom de *Grégoire VIII*, profita habilement de cette défaveur.

Depuis que de grandes propriétés en fonds de terre avoient été jointes aux prélatures, les titulaires, devenus tels par élection ou autrement, mis en possession de l'exercice de leurs fonctions spirituelles par la puissance ecclésiastique, étoient investis du temporel, c'est-à-dire de la jouissance des biens attachés au titre par la puissance civile. L'usage avoit prévalu que cette mise en possession de propriétés se marquât par les grands bénéfices, archevêchés, évêchés, abbayes, par la tradition de la croix, ou de la crosse ou de l'anneau. C'est-à-dire que l'élu se présentoit à l'empereur ou autre prince lai, et prosterné ou debout, étoit gratifié, en audience publique, de ces signes caractéristiques de sa dignité, qui indiquoient la pleine jouissance des droits utiles. Cela s'appeloit *donner et recevoir l'investiture*.

Quelques prélats regardèrent cette

cérémonie, ou comme humiliante, ou comme profanant leur caractère, en ce qu'elle soumettoit, disoient-ils, le spirituel au temporel. Ils refusèrent de se conformer à cet usage. Les empereurs le soutinrent comme une prérogative de leur couronne, suspendirent la jouissance des réfractaires, et l'empêchèrent même à main armée. Beaucoup de débats s'élevèrent à ce sujet en Italie, où les empereurs conservoient une juridiction, et surtout en Allemagne. Ordinairement ces querelles se terminoient au préjudice des prélats. On les condamnoit à des amendes au profit du fisc, ou bien, afin d'entrer pacifiquement en possession utile, ils faisoient des présents à l'empereur et à ses courtisans. En conséquence de ces rétributions, les prélats qui donnoient, les princes qui recevoient, furent souvent accusés de simonie active et passive.

Cette imputation, commune sous les derniers empereurs, s'aggrava sous *Henri IV* par la maligne politique de *Grégoire VII*. A l'occasion des plaintes de quelques prélats, dont les biens restoient sous la main du prince, faute de s'être soumis à la cérémonie. le pontife ordonne impérieusement à *Henri* d'en laisser la jouissance à l'élu, lui défend

d'en donner l'investiture par la crosse et l'anneau, comme si c'étoit porter la main à l'encensoir, et défend aussi aux prélats de la demander. L'empereur réclame contre ce décret, et menace de soutenir sa réclamation par les armes. Le pape l'excommunie. Le feu de la guerre éclate dans toute l'Allemagne avec toutes les fureurs que le fanatisme inspire. Les peuples troublés par l'explosion de ces foudres, chancelent dans leur fidélité. *Henri* se voit près d'être abandonné, et croit ne pouvoir empêcher l'élection d'un autre empereur que par une démarche humiliante. Il convoque les seigneurs à Oppenheim. Dans une assemblée publique, il confesse les irrégularités de sa jeunesse, prie les assistans de les oublier, et promet de se mieux conduire à l'avenir. Les princes s'apaisent. Mais comme *Henri* tenoit toujours à son droit d'investiture, du fond du Vatican, *Grégoire* lui suscite de nouveaux ennemis, et réaggrave l'excommunication. *Henri* fait déposer *Grégoire*, et met un anti-pape à sa place; mais abandonné réellement de tous ses sujets, il est obligé de fléchir devant le fier pontife, et de lui demander personnellement pardon dans le château de Canose, avec toutes les cérémonies humiliantes de l'ancienne pénitence publique.

PHILIPPE
 PHILIPPE
 PHILIPPE

avo
 qu'
 et
 l'hu
 sen
 lieu
 les
 dire
 en
 duc
 une
 Ron
 n'en
 com
 pon
 défa
 succ
 tor,
 saint
 rad
 faire
 d'op
 det,
 main
 qu'il
 prend
 d'out
 comm
 que C
 livre a

Etrange inconstance du peuple! Ils avoient abandonné l'empereur, parce qu'il refusoit de se soumettre au pape; et quand il s'y est soumis, indignés de l'humiliation abjecte à laquelle il a consenti, les Italiens eux-mêmes, au milieu desquels il étoit se révoltent. Il ne les regagne qu'en abjurant, pour ainsi dire, son repentir. *Grégoire* se venge, en faisant élire empereur *Rodolphe*, duc de Suabe. *Rodolphe* est tué dans une bataille, et *Grégoire*, chassé de Rome, meurt hors de sa capitale. *Henri* n'en est pas plus heureux. *Herman*, comte de Luxembourg, que la faction pontificale lui oppose, est, à la vérité, défait, et périt; mais *Urbain II*, digne successeur de *Grégoire VII* après *Victor*, qui n'avoit fait que passer sur le saint-siège, suscite contre *Henri*, *Conrad*, son propre fils. L'empereur croit faire un grand coup de politique, que d'opposer à ce fils dénaturé son fils cadet, *Henri*, qu'il fait élire roi des Romains. S'abandonnant aux espérances qu'il conçoit de la fidélité de ce fils, il prend la croix, se prépare au voyage d'outre-mer, et n'en est pas moins excommunié. Ce fils cadet, plus dangereux que *Conrad* l'aîné, qui étoit mort, se livre aux ennemis de son père. A leur

instigation, il prend en main le gouvernement, sous le titre de roi des Romains, sous prétexte que son père étant excommunié, les peuples pouvoient lui refuser l'obéissance, et que l'empire tomberoit en confusion par l'anarchie.

Mais beaucoup de seigneurs n'adoptèrent pas ces raisons de tranquillité publique que le fils s'efforçoit de faire valoir pour régner à la place de son père. Ils se réunirent à l'empereur. Le roi des Romains se trouvant trop foible, alla à Coblentz demander pardon à son père, qui lui fit grâce; mais il eut l'adresse d'engager le crédule *Henri* à congédier son armée, et devenu son supérieur en force, le perfide fit arrêter son père, et le met sous bonne garde dans le château de *Bengenheim*, près de Mayence. Pendant qu'il le tenoit en captivité, il assemble une diète de ses partisans, et fait prononcer solennellement la déposition de son père. Les archevêques de Mayence et de Cologne sont députés pour lui signifier la sentence et lui demander la couronne et les autres ornemens impériaux.

Surpris d'une pareille ambassade, le vieil empereur demande pourquoi on le traite ainsi. Outre les raisons de mauvaise conduite, remontant à sa jeunesse, on

lui
dan
pap
pou
« M
« p
« po
« vo
« m
« di
« pu
« en
« do
« de
« rie
« qu
« gn
« rec
« Hé
« sou
« leu
« co
« en
« res
« glo
« hor
Le
résol
reur
toute
ornen

le gouver-
s Romains,
ant excom-
nt lui refu-
aire tombe-
hie.

urs n'adop-
tranquillité
oit de faire
de son père.
Le roi des
ible, alla à
à son père,
ut l'adresse
à congédier
n supérieur
er son père,
dans le châ-
le Mayence.
captivité, il
artisans, et
ent la dépo-
nevêques de
ont députés
ce et lui de-
autres orne-

mbassade, le
urquoi ou le
de mauvaise
eunesse, ou

lui reproche d'avoir introduit un schisme dans l'église par l'élection d'un anti-pape, et qu'il est coupable de simonie, pour avoir mis les évêchés en vente. « Mis les évêchés en vente, répond l'em-
« pereur. Parlez : Qu'ai-je exigé de vous,
« pour vous élever aux dignités dont
« vous jouissez ? Cependant ce sont les
« meilleurs bénéfices qui soient à ma
« disposition. Vous savez que j'aurois
« pu remplir mes coffres en les mettant
« en vente ; je vous les ai donnés en pur
« don. Est-ce là comme vous me payez
« de mes bienfaits ? Sans ma bonté, se-
« riez-vous du nombre de ces ingrats
« qui lèvent leurs mains contre leur sei-
« gneur et leur maître, au mépris de la
« reconnoissance qu'ils lui doivent ?
« Hélas ! je commence à succomber
« sous le poids des années et de la dou-
« leur ; je suis près de terminer ma
« course mortelle : laissez-moi achever
« en paix le peu de chemin qui me
« reste à faire, et qu'une vie jadis assez
« glorieuse, ne se termine pas dans la
« honte et dans la misère ».

Les prélats, inébranlables dans leur résolution, insistent pour que l'empereur leur laisse remplir leur mission dans toute son étendue. Il se revêt de tous ses ornemens impériaux, se place sur un

siège de parade , et leur tint encore ce discours. « Voici les marques de la
 « royauté que j'ai reçue de Dieu et des
 « princes de l'empire. Si vous bravez la
 « colère du ciel et les reproches éternels des hommes , jusqu'au point de
 « porter la main sur votre souverain ,
 « vous pouvez me dépouiller par force
 « de ces ornemens. Je suis dans l'im-
 « puissance de repousser cette insulte ». Sans être plus touchés de ces dernières paroles que des précédentes , les évêques lui ôtèrent la couronne et le sceptre , le font descendre de son siège , le dépouillent de ses habits royaux , avec les formules de la dégradation ecclésiastique.

Pendant cette scène humiliante , l'empereur , les yeux baignés de larmes s'écrie :
 « Grand Dieu ! tu es le Dieu des vengeances , et tu puniras cet outrage ;
 « j'ai péché , je le confesse , et j'ai mérité cette honte par les folies de ma
 « jeunesse. Mais tu ne manqueras pas
 « de punir ces traîtres de leur parjure ,
 « de leur insolence et de leur ingratitude ». Non content de cette abdication forcée , le jeune *Henri* fit comparaître son père dans une assemblée de princes dévoués à ses intérêts , afin de tirer de lui une résignation qui parût

WILLIUM WILLIUM
 WILLIUM WILLIUM
 WILLIUM WILLIUM

vo
 fils
 rel
 ave
 ave
 du
 tar
 pa
 lut
 nic
 «
 «
 Ap
 ven
 H
 sub
 dra
 qui
 « p
 «
 A
 ab
 « l
 «
 « f
 l
 em
 cep
 tro
 ma
 ces

volontaire. Il se prêta aux desirs de ce fils dénaturé, par l'impossibilité de s'y refuser. Il avoua ses fautes, comme il avoit fait autrefois, convint que c'étoit avec justice qu'on le faisoit descendre du trône. Il demanda pardon aux assistans; et se jetant aux pieds du légat du pape, il le supplia de lui donner l'absolution, et de le relever de l'excommunication. « Je n'en ai pas le pouvoir, » répondit froidement le légat. Ce droit « est réservé au souverain pontife ». Appercevant dans la foule *Gérard*, qu'il venoit de nommer évêque de Spire, *Henri* le prie de lui accorder pour sa subsistance, un canonicat dans sa cathédrale, bâtie et dotée par ses ancêtres, et qu'il avoit lui-même enrichie. « Je ne puis, dit *Gérard*, vous l'accorder, que je n'aie eu permission du pape ». A cette réponse, les larmes tombent en abondance des yeux de cet infortuné. « Hélas ! dit-il aux assistans, hélas ! mes chers amis, ayez pitié de moi, je suis frappé par la main de Dieu ».

Pour comble d'infortune, le nouvel empereur le retint prisonnier. Ils s'échappèrent cependant, et passa en Flandre. Il trouva moyen d'y lever une armée; mais avant de pouvoir obtenir des succès décisifs, il mourut à Liège dans

l'année de sa déposition , et fut enterré magnifiquement dans la cathédrale. Fidèle à ses principes , son fils le fit exhumer , parce qu'il étoit excommunié , et déposer par grâce dans une petite chapelle. Prince digne d'un meilleur sort. Il étoit d'un naturel doux , porté à la clémence , très-charitable , d'un caractère vif. Néanmoins , dans ses disgrâces , il fut un modèle de patience et de résignation. L'estime de ses sujets une fois perdue , il ne put jamais la recouvrer : exemple frappant de l'influence que les fautes de la jeunesse ont quelquefois sur toute la vie.

Henri V , le
jeune. 1106.

Dans ses premières années , *Henri V* ménagea le clergé ; mais sans se relâcher sur les investitures. Ce fut un sujet de dispute entre lui et *Pascal II*. Il tâcha d'attirer le pape à une conférence où tout devoit se régler ; mais le pontife , craignant que ce ne fût un piège , l'évita , se mit sous la protection de la France , et même se retira de ce royaume ; il prit des assurances et revint en Italie. *Henri* l'y suivit. Il s'étoit fait précéder d'une magnifique ambassade , qui flatta le souverain pontife d'un accommodement avantageux. Sur ces espérances , et un peu contraint par les forces supérieures de l'empereur , le pape le reçut dans

Rome. Par le traité qui fut fait , il parut s'accommoder à la volonté d'*Henri* ; mais sous main il se fit desavouer par les prélats italiens qui soulevèrent le peuple. Sans balancer, l'empereur qui étoit entré dans Rome presque seul , y appelle son armée. Il y eut un grand carnage. Le pape et les cardinaux furent enfermés dans une prison. On traita ensuite. La ratification se fit dans une messe solennelle. En signe de réconciliation le pape divisa l'hostie en deux , en donna une moitié à *Henri* et prit l'autre. Par cet accord , l'empereur obtint clairement ce qu'il desiroit sur les investitures. Comme ce n'étoit que pour ce droit alors refusé, qu'*Henri V* avoit privé son père des honneurs de la sépulture ecclésiastique , en passant par Liège , il lui fit faire des funérailles magnifiques.

Mais l'affaire n'étoit pas finie. Sitôt qu'on sut *Henri* éloigné d'Italie , les cardinaux et évêques qu'on put réunir s'étant rassemblés à Rome en concile, y cassèrent le traité qui attribuoit les investitures à l'empereur , et en outre l'excommunièrent. Mais *Pascal*, retenu par l'appareil qu'il avoit mis dans sa ratification , eut la délicatesse de ne pas signer cette sentence. *Henri* revint en Italie , créa *Bourdin* archevêque de

Prague, anti-pape, et se fit couronner empereur par ses mains. Mais rappelé en Allemagne par des troubles, il laissa le malheureux intrus à la merci de *Calixte*, successeur de *Pascal*, qui le fit enfermer.

Enfin tout le monde étant fatigué de ces disputes, entre le sacerdoce et l'empire, on en vint à un accord sérieux. Il fut réglé que désormais les empereurs donneroient l'investiture du temporel, non par l'anneau, la croix ou la crosse, mais en présentant au pourvu leur sceptre, qu'il toucheroit ou baiseroit respectueusement. Ainsi fut terminée cette querelle, qu'on auroit bien pu terminer de cette manière, avant d'inonder de sang l'Italie et l'Allemagne. Jamais des prétentions si faciles à régler n'auroient causé tant de malheurs, s'il n'avoit fallu un prétexte à l'ambition, à la haine et aux autres passions des contendans. *Henri V* ne survécut que trois ans à cet accommodement. C'étoit un grand politique. Si l'on excepte sa conduite à l'égard de son père, conduite dénaturée et impie, dont on dit qu'il se repentit dans la suite, on peut le mettre au rang des empereurs qui ont honoré le diadème.

Lothaire II.
1225.

Les électeurs choisirent après lui *Lo-*

Lothaire, duc de Saxe. Il eut pour concurrents deux neveux du défunt empereur, et les força d'abandonner leurs prétentions. *Lothaire* reconquit les domaines d'Italie qui avoient été soustraits à l'empire, et fut couronné à Rome. Sous *Conrad*, son successeur, on trouve l'origine des mots *Guelfe* et *Gibelin*, qui ont été très-célèbres en Italie et en Allemagne. Si on ne savoit que les hommes se battent quelquefois plutôt pour le mot que pour la chose, on seroit surpris des massacres et des ravages dont ces deux mots ont été les signaux. *Guelfe*, frère d'un duc de Bavière, en guerre avec l'empereur, assiégé dans le château de Weissemburg, donne pour mot d'ordre à ses soldats, son propre nom *Guelfe*. *Frédéric*, duc de Suabe, frère de l'empereur, et son général donne aux siens celui de *Gibelin*, nom d'un village de Suabe, où il avoit été élevé. Ainsi le hasard destine ces deux mots à être le signe de ralliement de deux factions puissantes très-ennemies l'une de l'autre, qui ont duré plus de deux siècles. Ordinairement les *Guelfes* étoient pour les papes, et les *Gibelins* pour les empereurs; mais il est souvent arrivé que ces mots ont pour ainsi dire changé de parti, ou bien que sans atta-

L'application de ces deux noms, et on ne doit pas être surpris qu'ils aient eu en Allemagne et en Italie une acception très-différente.

Conrad, en mourant, recommanda *Frédéric*, duc de Saxe, son neveu, qui fut élu, et est la tige de la maison de Saxe, sur le trône impérial. Ce prince célèbre, sous le nom de *Barberousse*, en a eu encore un autre moins connu et qui méritoit de l'être. On l'a appelé le *père de son pays*, parce qu'il a montré une grande affection pour sa patrie, et un attachement inviolable à la gloire de l'empire. Ce patriotisme devoit lui attirer le ressentiment des papes, qui conservoient toujours des prétentions dont un empereur délicat sur le point d'honneur ne pouvoit manquer de s'indigner. Aussi eurent-ils de grands différends. Ils se réconcilièrent, se brouillèrent de nouveau, et de nouveau aussi firent la paix. Dans ces intervalles, *Frédéric* eut des entrevues amicales, et se fit couronner à Rome.

Frédéric
Barberousse,
1152.

Alors siégeoit *Alexandre III*. En vain *Frédéric* lui opposa des anti-papes, favorisa des schismes, *Alexandre* reconnu par l'universalité du peuple chrétien triompha de tous ces efforts peu louables. À la fin ces deux hommes faits

pour se tenir tête , se reconcilièrent assez sincèrement. On cherche quelle pouvoit être la cause et la perpétuité de ces dissensions. Mais il faut se rappeler qu'il n'y avoit aucune action de la vie, aucun acte du gouvernement, pour lequel la sanction religieuse ne fût nécessaire. Dispenses, mariages, élections laïques ou ecclésiastiques, dépositions, punitions, légitimité ou injustice des guerres, il n'y avoit rien que l'église ne crût de sa juridiction, parce qu'elle étoit appelée pour consacrer les conditions par des sermens faits dans les églises, ou sur des reliques. Les papes et les évêques se croyoient donc en droit de juger de tout et de punir les réfractaires à leurs jugemens par l'excommunication. *Frédéric* fut aussi brouillé avec les successeurs d'*Alexandre*, mais ils lui donnèrent moins de peine que lui. On remarque que sous leur pontificat l'empereur reprit les droits de souveraineté dans le patrimoine de Saint-Pierre.

Cependant il fléchit sous *Grégoire VIII*, dans une conférence qu'il eut avec lui à Venise. Selon quelques historiens, elle fut accompagnée de circonstances humiliantes. On ne sait si ce fut par pénitence que le pape lui infligea, ou par zèle que *Frédéric* à soixante-

dix ans s'engagea à une croisade. Il mit beaucoup d'ordre dans les préparatifs, résolu de la commander en personne. Comme dans les autres entreprises de cette espèce, la multitude avoit été plus nuisible qu'utile, il défendit de recevoir l'enrôlement d'aucun particulier, à moins qu'il ne fût en état de dépenser trois mares d'argent. L'empereur commença son expédition d'une manière brillante. Il défit les Turcs en plusieurs batailles. Ses succès donnoient aux chrétiens les plus grandes espérances. Mais le fleuve *Cydnus* qui avoit pensé être fatal à *Alexandre le Grand*, le fut réellement à *Frédéric*. En s'y baignant, cet empereur fut emporté par la rapidité des eaux et se noya. Peut-être mourut-il à temps pour ne pas éprouver les revers qu'ont essuyés, après leurs victoires, les princes qui sont entrés dans cette funeste carrière des croisades.

Avant son départ, le prévoyant *Frédéric* avoit réglé sa succession en Alle-

Henri VI, le Sévère 1190.

magne, et fait couronner *Henri VI*, son fils, roi des Romains, de sorte que celui-ci succéda de droit à son père. Un compétiteur *Henri le Lion*, duc de Saxe, lui donna quelque embarras, mais il le força de se soumettre, et se fit couronner à Rome avec l'impératrice

ent assez
pouvoit
ces dis-
cler qu'il
e, aucun
lequel la
écessaire.
as laïques
s, puni-
guerres,
ne crût de
ait appelée
s par des
ou sur des
vêques se
er de tout
eurs juge-
Frédéric
ccessseurs
donnèrent
remarque
pereur re-
té dans le

Grégoire
qu'il eut
lques his-
ée de cir-
e sait si ce
e lui infli-
à soixante-

Constance, son épouse. Armé du droit de cette princesse héritière des couronnes de Naples et de Sicile, il fit la guerre à *Tancrede* qui régnoit dans ces deux états réunis sous le même sceptre.

Constance, âgée de près de cinquante ans, devint enceinte. Pour éloigner tout soupçon d'imposture, elle accoucha d'un fils sous une tente en plein champ, près de Palerme, en présence d'une multitude de peuple. Ce prince nommé *Frédéric* comme son grand-père, naquit sous les plus heureux auspices, destiné au royaume de Naples en voyant le jour, et créé roi des romains dès le berceau.

Il le fut dans une assemblée de princes qu'*Henri* convoqua. Ce prince s'efforça de leur prouver que le seul moyen d'éviter les guerres auxquelles les élections donnoient lieu, étoit de rendre l'empire héréditaire dans sa famille. Ils parurent se laisser persuader, mais au fond ils donnèrent leur acquiescement à son système, plus par crainte que par conviction. *Henri* s'occupa beaucoup plus de l'Italie, où il acquit une si belle couronne, que de l'Allemagne. On a taxé ce prince d'avarice. On cite comme une preuve qu'il partagea avec le duc d'Autriche la rançon de *Richard*, roi d'An-

gleterre , que le duc avoit fait arrêter lorsque ce monarque passoit par l'Autriche en revenant d'une croisade. On dit aussi qu'*Henri VI* étoit cruel , parce qu'il employa des punitions rigoureuses contre les partisans de *Tancrede*. Cette conduite lui a fait donner par les partisans d'Allemagne le surnom adouci de *Sévère* ; mais ceux de Naples lui ont conservé celui de cruel. Il étoit d'ailleurs prudent , pénétrant , éloquent , actif et brave.

En mourant , il nomma *Philippe* son frère , tuteur de son fils. Mais le pape *Innocent III*, ennemi juré de la maison de Suabe , fit élire *Othon* , duc de Saxe , roi des Romains ; le parti de Suabe , afin de donner plus d'autorité au tuteur du jeune *Frédéric*, conféra aussi cette dignité à *Philippe* lui-même. Aussi il se trouva trois rois des Romains à la fois. Le premier , savoir *Frédéric* dans son berceau , ne fut long-temps qu'une ombre. *Othon* , le protégé du pape , joua un rôle , par la protection de *Richard* , son oncle , roi d'Angleterre , et comme un roi d'Angleterre soutenoit un concurrent , il falloit bien que le roi de France en favorisât un autre. C'étoit *Philippe* le tuteur , qui d'ailleurs tiroit de grands secours de l'Italie , où il étoit

Philippe ,
1193.
Othon IV ,
1208.

tout-puissant par le petit *Frédéric*, roi de Naples, son pupille.

Le pape excommunia *Philippe*, mais l'excommunié n'en gagna pas moins beaucoup de seigneurs, et se fit couronner à Aix-la-Chapelle. *Othon* céda le terrain, et se réfugia en Angleterre. Lorsque *Philippe* étoit prêt à se réconcilier avec le pape, il fut assassiné. *Othon* qui alors étoit revenu d'Angleterre, et avoit de nouveau levé l'étendard contre *Philippe*, n'eut aucune part à ce crime. Aussi les amis du mort, connoissant son innocence, se réunirent volontiers à lui. Pour concilier les intérêts autant qu'il se pouvoit, il épousa la fille de son défunt rival, et fut couronné à Rome.

Mais il s'éleva contre lui un nouveau compétiteur. *Frédéric*, ce prince couronné dans le berceau, naguères encore dans les langes de l'enfance, revendiqua le sceptre que son père avoit porté. Les princes allemands, comme la fortune, amis de la jeunesse, lui donnèrent la préférence sur *Othon*, âgé et dévot. Celui-ci lutta peu contre une protection si déclarée. Il se retira à Brunswick, où il vécut encore quatre ans, consacrant tous ses momens aux devoirs de la religion. Ces deux rivaux, *Philippe* et *Othon* eurent chacun leurs vertus. La

piété a pour ainsi dire absorbé toutes celles d'*Othon*; mais cette vertu, propre aussi à *Philippe*, a laissé remarquer qu'il étoit prudent, affable, doux, éloquent, libéral et intrépide.

Frédéric II, neveu de *Philippe*, trouva de beaux modèles dans sa famille. Il se proposa principalement *Frédéric I*, son grand-père. Comme lui il eut de vives querelles avec les papes, fut excommunié et se réconcilia à plusieurs reprises, créa des anti-papes, les soutint, les abandonna, fut aussi couronné à Aix-la-Chapelle et à Rome. Enfin il prit la croix et entreprit le voyage d'outre-mer. Mais il paroît qu'il n'apporta pas à cette entreprise une grande ardeur; car étant sur le bord de la mer, il différa son embarquement sous différens prétextes. Cependant, forcé par les menaces du pape, il déploya ses voiles; mais presque à la vue du port, une tempête survint, et lui servit de motif pour rentrer. Le pape l'excommunia. Il cingla alors sérieusement en pleine mer. Sa docilité ne fit cependant pas lever l'anathème. Noirci de la foudre, les croisés de la Terre-Sainte refusèrent de le reconnoître pour chef et de lui obéir. Il étoit obligé de faire passer ses ordres par les lieutenans, comme non émanés

Frédéric II,
1215.

de lui. Aussin'y resta-t-il pas long-temps. Sur quelques avances faites par les Sarrasins, il conclut avec eux une trêve, et revint dans ses états.

Il arriva assez tôt pour y trouver des chagrins domestiques. *Henri*, son fils aîné, fut convaincu de révolte, enfermé et mourut en prison. Il fit élire roi des Romains, *Conrad*, son second fils; mais *Innocent IV*, très-mécontent de la conduite de l'empereur dans la Terre-Sainte, et fâché de voir la maison de Suabe sur le trône de l'empire, non-seulement fit casser cette élection dans le concile de Lyon, en 1245, mais encore fit donner sa place à *Henri*, landgrave de Thuringue, et déposa l'empereur lui-même à cette assemblée. Ce prince n'y assista pas en personne. En apprenant cette nouvelle, il enfonça sa couronne comme s'il vouloit l'affermir sur sa tête, et dit : « Avant cette déposition, j'étois obéissant au pape, et aux lois de l'église; « mais à présent qu'il m'a dispensé de « mon devoir sur cet article, je ne lui « dois plus ni obéissance ni respect, et « je demeurerai empereur malgré lui ».

En effet, il soutint sa dignité, et contre le landgrave de Thuringue, et contre *Guillaume*, comte de Hollande, auquel le pape conféra la couronne des

Romains , après la mort du landgrave *Henri. Frédéric* luttâ avec assez de persévérance contre les ennemis que le souverain pontife ne cessoit de lui susciter ; mais fatigué enfin de ne sortir d'un embarras que pour tomber dans un autre , il quitta l'Allemagne , et se retira dans son royaume de Naples , laissant la fusée à démêler à *Conrad* , son fils. *Frédéric* mourut d'une fièvre. On croit que s'il n'avoit pas été troublé par les guerres et les intrigues , ce prince auroit pu rendre l'Allemagne florissante sous son règne. Malgré cela il y établit autant qu'il put de sages lois. Il étoit très-capable , et avoit de grands talens pour l'administration. *Frédéric* savoit six langues , et possédoit les sciences propres à un souverain , comme il lui convient de les connoître. A beaucoup de courage et de force d'esprit , il joignoit malheureusement trop de violence et de cruauté dans ses vengeances. L'amour des femmes porté à l'excès a terni sa réputation. Il avoit pour maxime fondamentale de sa conduite de ne jamais remettre au lendemain ce qu'il pouvoit faire le jour même.

Après sa désertion un trouble affreux s'empara de l'Allemagne , et un long interrègne suivit sa mort. Il y eut quatre

Interrègne.
1250.

rois des Romains de son vivant. *Conrad*, son fils, *Henri*, landgrave de Thuringue, *Guillaume*, comte de Hollande, et *Richard*, duc de Cornwal. Le dernier fut élu empereur à Francfort, et couronné à Aix-la-Chapelle. Mais ces deux cérémonies ne lui donnèrent qu'un foible ascendant sur ses rivaux. Après s'être quelque temps combattu, les uns par la mort, les autres par démission, cédèrent le champ de bataille à *Alphonse le Grand*, roi de Castille. La vanité d'être appelé empereur fit desirer à ce prince ce diadème, qu'il ne porta qu'en Espagne. Jamais il ne vint en Allemagne.

Tout l'empire n'offrit alors qu'une scène de meurtres, de confusion et d'anarchie. Chaque seigneur étoit en guerre avec son voisin. Les plus proches parens, sans égards pour les liens du sang, brûloient mutuellement leurs châteaux, pilloient leurs vassaux, et détruisoient leurs familles. Le peuple étoit opprimé par les nobles. Les soldats commettoient les plus grands désordres; et comme les chefs n'étoient pas en état de payer leurs troupes, ils étoient forcés d'approuver ces violences. Pendant cet interrègne, l'empire souffrit les calamités d'un pays désolé par tous les fléaux. Envain les princes convoquoient des

assemblées pour remédier à ces maux ; comme il n'y avoit pas d'autorité souveraine pour fixer l'objet des délibérations entre les convoqués, qui se croyoient égaux de mérite, et qui l'étoient ordinairement de naissance et de puissance, les diètes se consumoient en débats inutiles, et se terminoient quelquefois par des combats sanglans.

L'interrègne fut utile à plusieurs villes, tant d'Italie que d'Allemagne. Elles s'érigèrent en républiques, et prirent le titre de *villes libres*, parcequ'elles se gouvernoient elles-mêmes. La plupart restèrent isolées, sans aucune liaison entre elles. C'est ce qui produisit les républiques d'Italie, circonscrites dans un territoire plus ou moins étendu ; mais dans le nord de l'Allemagne, il se forma une association de villes qui, du mot *hanse*, union, furent appelées *villes hanséatiques*. Le commerce, la sûreté, la liberté des chemins et des mers voisines, étoient le but principal de leur ralliement. Elles avoient un conseil commun, pour y traiter ces objets, un trésor, des troupes, des vaisseaux au service de la ligue. Soixante-dix ou quatre-vingts villes d'Allemagne, du Nord et des Pays-Bas y entrèrent, et reconnurent pour leurs chefs Lubeck, Brunswick, Dantzic et Cologne.

La *hanse Teutonique*, comme on l'a aussi appelée, n'ajouta de l'éclat et de la puissance qui l'a rendue célèbre que vers 1370, environ cent ans après son commencement. L'interrègne dont nous parlons vint à propos pour former cet établissement, qui n'auroit pu acquérir la solidité nécessaire, si ces villes avoient été gênées par la surveillance des empereurs. Quand ces princes, ayant par la suite recouvré leur autorité, prétendirent examiner les privilèges que les villes hanséatiques s'étoient données, et firent mine de vouloir les révoquer, elles offrirent de l'argent, et ce métal qui rectifie tout, fit disparaître aux yeux des empereurs le danger de l'association. Les villes d'Italie usèrent du même expédient. Il arriva que les empereurs leur offrirent d'eux-mêmes de les laisser libres pour de l'argent, si souvent on ne combattit que pour le plus ou le moins. *Rodolphe*, qui finit l'interrègne, fit publiquement des marchés, et envoya son chancelier en Italie pour les conclure, et en ramasser le prix.

Rodolphe.
1173.

L'empire fut dix-sept ans sans chefs, si on compte l'interrègne depuis l'abdication de *Richard*, de Cornwal, qui garda le titre d'empereur six ans; mais si on considère la réalité de l'anarchie, l'interrègne a duré vingt-trois ans. Alors

Grégoire X, touché des maux de l'Allemagne, menaça les princes, s'ils n'éli-
soient au plutôt un empereur, d'y pour-
voir lui-même. Ils s'assemblèrent en
diète à Francfort. Malgré les dangers
qui environnoient cette couronne, son
éclat excita encore des brigues. Entre
les prétendans les uns étaloient leurs
richesses, les autres leurs vastes domai-
nes, et la puissance qui y étoit atta-
chée. C'étoit, disoient-ils, le moyen le
plus efficace pour rendre à l'empire
son ancienne splendeur. Mais les plus
sages des électeurs jugeoient que ces
vues seroient bien mieux remplies par
un prince vaillant, prudent et expé-
rimenté, que par un autre qui auroit
pour principale recommandation son
opulence et son pouvoir. A ce titre, et
sur cette espérance, ils élurent *Rodol-
phe*, comte de *Hasbourg*.

Il avoit été élevé à la cour de *Fré-
déric II*, et s'y étoit rendu assez re-
commandable par ses grandes qualités
pour devenir un objet de jalousie. Il se
retira à la cour de Bohême, où il eut
des charges, et de-la dans la Haute-Al-
lemagne, où étoient ses biens matrimo-
niaux. En exerçant une espèce de po-
lice sur les seigneurs qui usurpoient la
plupart une autorité tyrannique dans

les cantons qu'occupent les Suisses, il s'y fit une réputation méritée de justice et de bravoure *Rodolphe* y jouissoit de l'empire des vertus, lorsqu'il fut appelé à celui de la puissance sur toute l'Allemagne. Il se rendit aussitôt à Francfort, et de-là à Aix-la-Chapelle, où il reçut la couronne impériale.

Son premier soin fut d'empêcher les rapines, les vols et les meurtres qui s'étoient commis si long-temps avec impunité. Dans la Thuringue seule il détruisit soixante châteaux, qui servoient de retraite aux bandits; en peu de temps la sûreté et la paix furent partout rétablies. Selon les espérances qu'on avoit conçues, il ne souffrit pas que la majesté de l'empire fût violée par la désobéissance, non-seulement des vassaux, mais même des princes qui en étoient membres, portassent-ils une couronne. *Ottocare*, roi de Bohême, qui lui avoit donné un asile, refusa de rendre hommage à un homme autrefois officier dans sa cour; *Rodolphe* exigeoit cette marque de sujétion, et même, contre le desir d'*Ottocare*, il prit soin qu'elle fût publique. Le roi de Bohême se réduisit à demander de rendre hommage dans un pavillon fermé. Mais au moment de la cérémonie, les rideaux du pa-

CHARLES V
 IMPERIAL
 LIBRARY

vil
lais
de
par
eux
une
mit
cou
gag
neur
disp
et l'
pour
sur l
son c
leur
le pl
tirer
guerr
eut s
desqu
procu
royau
menç
riche
fait
x étoi
mais,
entre
de n

villon , tombèrent tout-à-coup , et laissèrent voir le monarque aux pieds de son suzerain.

Rodolphe se soutint auprès des papes par une politique adroite. Il vivoit avec eux sans intimité et sans froideur. Dans une entrevue avec *Grégoire X* , il promit de se croiser et d'aller recevoir la couronne impériale à Rome ; mais il gagna si bien le pontife par les honneurs dont il le combla , qu'il put se dispenser sans risque de tenir l'une et l'autre promesse. Malgré ces égards pour le pape , il n'oublia pas ses droits sur l'Italie. Il envoya , comme on a dit , son chancelier traiter avec les villes de leur affranchissement , qu'il leur vendit le plus cher qu'il put , aimant mieux en tirer de l'argent que de leur faire la guerre. Ce prince , entre autres enfans , eut six belles princesses , par le moyen desquelles il contracta des alliances qui procurèrent de grands états et des royaumes à sa postérité. En lui commença le bonheur de la maison d'Autriche , dont il a été le chef , bonheur qui a fait dire à un poète « que *Vénus* lui étoit encore plus favorable que *Mars* » ; mais , quoique si heureux dans ses autres entreprises , il mourut avec le chagrin de ne pouvoir obtenir des électeurs

qu'ils nommassent à l'empire *Albert*, leur
son fils aîné, duc d'Autriche. *Rodolphe*
étoit gai, franc, obligeant, simple dans
ses habits, et se permettoit volontiers
la plaisanterie.

Adolphe de
Nassau.
1292.

Malgré les sollicitations d'*Albert*, leur
après la mort de son père, ce fut *Adol-*
phe, comte de Nassau, qui emporta
les suffrages; mais il s'en montra peu
digne. Il attaqua injustement les princes
de l'empire. Ses mauvais succès le décri-
èrent. Il menoit d'ailleurs une con-
duite très-repréhensible. On lui repro-
cha en pleine diète, d'avoir avili l'em-
pire en laissant perdre ses droits, de don-
ner arrogamment ses volontés comme
une loi suprême, de rançonner avidement
les grands et le peuple, de violer
ses promesses, de favoriser les brigand-
ages, et d'en tirer sa part. On l'accu-
soit aussi d'excès honteux, mêlés de
barbarie, d'avoir ravi des filles, des
femmes, des veuves et même des reli-
gieuses, et d'en avoir fait périr après
avoir satisfait sa brutalité. Il ne se trouva
personne à cette diète qui osa ou daigna
le défendre. On le déposa, et *Albert*
fut élu. Les deux rivaux se mirent en
campagne et se cherchèrent. Ils furent
bientôt en présence et se battirent
comme en champ clos, au milieu de

pire *Albert*, leurs soldats. *Adolphe* succomba et fut tué. *Rodolphe* héritier.

t, simple dans Un prince malheureux est toujours coupable. *Adolphe* étoit mort. Sa mémoire resta flétrie. *Albert*, son successeur,

d'*Albert*, ne voulut pas permettre qu'il fût déposé dans la sépulture des empereurs.

, ce fut *Adolphe* qui emporta Pour lui, il se fit élire une seconde fois, et couronner à Aix-la-Chapelle. Il demanda,

ent les princes pour cette cérémonie, l'agrément du pape *Boniface VIII*, et ne put obtenir qu'après de longues supplications.

On lui reprocha qu'il étoit fier. *Albert*, qu'on surnommé le *Triomphant*, se pliait à toutes les soumissions que le pontife exigea.

Il donna l'exemple de beaucoup de grands qui se dédommagent sur les inférieurs des humiliations qu'ils éprouvent.

On lui reprocha qu'il étoit fier. *Albert*, qu'on surnommé le *Triomphant*, se pliait à toutes les soumissions que le pontife exigea.

Il donna l'exemple de beaucoup de grands qui se dédommagent sur les inférieurs des humiliations qu'ils éprouvent.

On lui reprocha qu'il étoit fier. *Albert*, qu'on surnommé le *Triomphant*, se pliait à toutes les soumissions que le pontife exigea.

Il donna l'exemple de beaucoup de grands qui se dédommagent sur les inférieurs des humiliations qu'ils éprouvent.

On lui reprocha qu'il étoit fier. *Albert*, qu'on surnommé le *Triomphant*, se pliait à toutes les soumissions que le pontife exigea.

Il donna l'exemple de beaucoup de grands qui se dédommagent sur les inférieurs des humiliations qu'ils éprouvent.

On lui reprocha qu'il étoit fier. *Albert*, qu'on surnommé le *Triomphant*, se pliait à toutes les soumissions que le pontife exigea.

Il donna l'exemple de beaucoup de grands qui se dédommagent sur les inférieurs des humiliations qu'ils éprouvent.

Albert I,
d'Autriche.
1278.

Outre ces trois filles, *Albert* avoit six fils: six fils à établir! puissant aiguillon pour envahir tout ce qui lui convenoit.

Le bien de ses parens les plus proches n'échappoit pas à sa cupidité. Ce vice, à la fin, lui coûta la vie. Se trouvant tuteur de *Jean*, son neveu, fils de son frère *Adolphe*, duc de Suabe, il s'étoit emparé de quelques châteaux à sa bienséance. Le neveu revendiqua ce patrimoine. L'oncle fit des réponses évasives, qui donnoient assez à comprendre qu'il n'avoit pas dessein de rien rendre. *Jean* se le tint pour dit. Il s'associe trois complices, surprend avec eux *Albert* dans un endroit isolé, et le tue. Un des assassins pris sur le champ, fut puni du dernier supplice. *Jean* et un autre traînèrent une vie humiliée et assez longue dans un monastère. Le quatrième, caché sous un habit de pâtre, vécut trente-cinq ans dans un village, occupé à garder les bestiaux, et ne se découvrit qu'à la mort. Quelle vie pour un courtisan élevé dans les délices ! Et de quoi la crainte de la mort ne rend-elle pas capable ? On dit qu'*Albert* étoit brutal, et que son aspect imprimoit la terreur. Ce défaut n'est pas incompatible avec les qualités qu'on lui donne : un grand courage, de l'adresse dans la négociation, un excellent jugement, beaucoup d'attachement à la vérité. Mais une extrême avarice et une cupidité insatiable, ont

trop contrebalancé ses talens et ses vertus. Il abhorroit également la flatterie et la médisance. Trois sortes de personnes attiroient, disoit-il, particulièrement son respect : *les femmes d'honneur, les hommes de courage et les ecclésiastiques pieux.*

On ne sera pas surpris que l'aîné des enfans d'*Albert* ait fait des démarches pour le trône. Elles ne réussirent pas, parce que *Philippe le Bel*, roi de France, se mit sur les rangs, non qu'il réussit lui-même, mais sa concurrence hâta l'élection d'un autre. Le monarque alloit à Avignon prier *Clément V* de déterminer les suffrages en sa faveur. Le pontife, prévenu sur cette démarche, fait réflexion qu'un roi de France devenu empereur, pourra bien renouveler les prétentions de ses prédécesseurs sur les états d'Italie et les faire valoir. Il écrit aux électeurs d'abrégier la dispute entre les concurrens. Afin qu'ils n'eussent point à se plaindre de la préférence, on élit *Henri*, duc de Luxembourg, qui se trouvoit à Aix-la-Chapelle, et on le couronne sur-le-champ.

Son règne ne fut qu'une espèce de promenade en Italie. Il s'y rendit à la prière du pape, qui crut que la présence d'un empereur à Rome pourroit y

Henri VII de
Luxembourg,
1308.

rétablir l'autorité papale, presque anéantie par le séjour des papes à Avignon. *Henri* fit des entrées pompeuses dans les grandes villes, en tira de l'argent, marquant se soucier peu d'y exercer une autorité permanente. A Rome même, il ne se donna pas la peine, admis dans une moitié de la ville, de se faire recevoir dans l'autre, qui étoit dominée par la faction des Guelfes, alors opposée aux empereurs. Ne pouvant parvenir à l'église de St.-Pierre, il se fit couronner à St. Jean de Latran, hors des murs. Mais n'ayant pas fait aux Romains les largesses ordinaires, il fut exposé à leurs railleries, et il y eut, à cette occasion, une émeute. Les Allemands n'y furent pas les plus forts. *Henri VII* mourut de maladie en Italie. Il étoit juste, affable et aimoit la représentation.

Louis IV de
Bavière. 1314.

Des contestations semblables à celles qui avoient précédé la nomination d'*Henri VII*, eurent lieu après sa mort entre deux cousins germains, *Louis* de Bavière et *Frédéric* d'Autriche, petits-fils, l'un et l'autre, de *Rodolphe* d'Hasbourg. Chacun de ces rivaux fut élu et prit la couronne. Après plusieurs combats elle resta à *Louis*. Le pape *Jean XXII* profita de ces querelles pour s'approprier ou pour recouvrer plu-

sieurs domaines Quand l'empereur voulut s'en plaindre, le pontife cria plus haut, et reprocha des usurpations. *Louis* répondit et récrimina. On s'en tint quelque temps aux écrits; mais l'empereur, frappé d'anathèmes, jura d'en avoir raison.

Il marche à Rome, y crée un anti-pape par lequel il se fait couronner. *Jean XXII* s'étoit sauvé. L'empereur le fait dégrader et condamner à mort comme hérétique et déserteur de son troupeau. *Jean* excommunie l'anti-pape et fait tant par ses intrigues, qu'il force l'empereur de quitter l'Italie. Le pontife mourut sur ces entrefaites. *Louis* se crut hors de danger, se flattant d'être mieux traité par *Benoît XII*, auquel il envoya une ambassade faire ses soumissions. Ses avances furent reçues avec froideur. *Clément VI* y ajouta du dédain. S'il ne suscita pas un antagoniste à *Louis*, il appuya la révolte de plusieurs princes allemands, qui le déposèrent et qui élurent *Charles de Luxembourg*. Le pontife donna de la force à la rebellion en excommuniant l'ancien empereur et ses adhérens. *Louis* étoit disposé à venger cette injure, lorsqu'il mourut d'une chute de cheval. Il aimoit les tournois, s'y distinguoit et rendit ces

plaisirs communs. Quoique capable de prendre un parti de lui-même, il demandoit volontiers conseil. Son caractère étoit gai et ses manières polies. Malgré les excommunications dont il a été chargé, on lui donna le surnom de *très-chrétien*.

Charles VI.
1348.

La maison de Luxembourg croisa encore celle d'Autriche, sur le trône impérial. *Charles IV* étoit petit-fils d'*Henri VII*, et roi de Bohême du chef de sa mère. Il fut élevé à la cour de *Charles le Bel*, roi de France, et montra toujours beaucoup plus d'attachement à la Bohême qu'à l'empire. Malgré les droits que lui donnoient la déposition, la mort de *Louis* et sa propre élection, il se présenta deux compétiteurs. *Charles* ne les écarta pas comme ses prédécesseurs par les armes, mais à force d'argent; c'est-à-dire, qu'il les engagea par de grosses sommes à ne pas poursuivre leurs prétentions. Différent aussi des empereurs, il se concilia l'amitié des papes par des complaisances, qui firent quelquefois murmurer les Allemands, sensibles à l'honneur de l'Empire. Des Italiens eux-mêmes ne lui en eurent pas beaucoup de gré. Ils lui marquèrent plus que de l'indifférence dans un voyage qu'il fit en Italie. Les papes siégeoient

encore à Avignon. *Charles* n'entra publiquement dans Rome qu'à l'aide d'une procession qu'il fit de son camp, où il laissa ses troupes, dans la ville où il fut couronné. Dans d'autres circonstances, on ne lui permit pas de s'y montrer avec la pompe impériale, et ce ne fut que dans le plus grand *incognito*, accompagné seulement de quelques seigneurs, que dans la semaine sainte il lui fut accordé de visiter les églises, pour gagner les indulgences.

Cette gêne dut être pénible à *Charles*, qui aimoit beaucoup les cérémonies. En 1556, il présenta et fit accepter à la diète de Nuremberg, la fameuse *bulle* d'or, qui règle le nombre, le rang, les fonctions des électeurs, et la forme qui a toujours été suivie depuis dans l'élection des empereurs, sauf quelques exceptions de circonstances. *Charles* se donna le plaisir de faire exécuter sous ses yeux le cérémonial qu'il venoit de prescrire.

Il se fit couronner pendant une messe solennelle avec l'impératrice, selon les nouveaux rites, dans une assemblée générale convoquée à Metz. Au milieu du marché, s'élevoit une magnifique estrade chargée des préparatifs d'un repas somptueux. *Charles* se présente avec

son épouse. Devant lui défilent gravement , montés sur des haquenées , les archevêques de Mayence , de Trèves et de Cologne , archi-chanceliers d'Allemagne , des Gaules et d'Italie , le sceau pendu au col et une lettre à la main. Du fond de la place accourt au galop le duc de Saxe , archi-maréchal , portant une mesure d'avoine. Comme il avoit aussi la fonction de régler les rangs , il met pied à terre , afin de ranger chacun à sa place. Le marquis de Brandebourg , grand-maître du palais , donne à laver à l'empereur et à l'impératrice. Le comte Palatin , grand écuyer tranchant , met les plats sur la table , et à la place du roi de Bohême , grand échanson , le duc de Luxembourg , le représentant , verse à boire à leurs majestés. Le marquis de Misnie , et le comte de Schwartzembourg , grands veneurs , au son du cor , donnent pendant le repas , le spectacle de la mort d'un cerf et d'un ours , et la fête se termine par de magnifiques présens distribués par l'empereur aux conviés.

A l'exception de cette bulle célèbre et de quelques réglemens sages , dont il est juste de faire honneur à *Charles IV* , on doit reconnoître qu'il ne prenoit pas grand intérêt à l'Empire. Les grands ,

convoqués pour le baptême de son fils, jugèrent à propos de lui faire des reproches de sa négligence. Ils lui représentèrent qu'il auroit dû tenir des diètes et visiter les provinces, pour y établir l'ordre. Il leur répondit nettement : « Croyez-vous que je doive employer « les revenus de la Bohême à défrayer « votre empereur et à relever sa dignité? » C'étoit leur dire clairement que s'ils vouloient avoir un chef plus attentif et plus affectionné, ils devoient lui faire un traitement plus avantageux. En effet, celui que la diète d'Allemagne fait à l'empereur, est si modique, que s'il n'avoit la ressource de propriétés personnelles, il lui seroit impossible de soutenir sa dignité.

Mais *Charles* savoit se dédommager. Privilèges de villes, droits de bourgeoisie, affranchissemens, honneurs, grâces, emplois, il vendoit tout ; mais aussi il donnoit comme il recevoit. Il fut principalement libéral en domaines envers les papes. De sorte qu'en égard aux grandes sommes qu'il donna à ses compétiteurs, pour les faire renoncer à leurs prétentions, on a dit : « qu'il avoit « acheté l'empire en gros, et revendu « à perte en détail. » Cette conduite n'empêcha pas qu'il ne réussît à faire

élire *Wenceslas*, son fils, roi des Romains. *Charles*, avant sa mort, fit un voyage en France, pour le seul plaisir de revoir un royaume qu'il avoit toujours aimé. On y avoit pris grand soin de son éducation. Il parloit cinq langues. Ce prince a été ou très-heureux ou très-habile. Tout lui réussissoit. En se rappelant ses marchés pour obtenir l'Empire et ses ventes, on peut dire que les moyens qu'il employoit n'étoient pas toujours fort nobles; mais du moins ne peut-on lui en reprocher de cruels et d'odieux.

Wenceslas.
1370.

Wenceslas, son fils, l'imita dans son insouciance pour l'empire. Il résida quelque temps à Aix-la-Chapelle, parce que la peste ravageoit la Bohême; mais aussitôt qu'elle fut délivrée de ce fléau, il y alla, et s'y fixa. Pendant son absence, l'Empire étoit troublé par une infinité de désordres, auxquels il contribuoit lui-même, en enchérissant sur son père dans la vente de toute sorte de privilèges, jusqu'à expédier des patentes en blanc, signées et scellées, pour être remplies selon le bon plaisir des acquéreurs. Les électeurs et autres princes s'imaginant que, s'ils pouvoient le tenir au milieu d'eux, ils le corrigeroient de cette pernicieuse avidité, lui en-

vochèrent une ambassade à Prague, pour le supplier de venir résider parmi eux. Il répondit : « Nos chers ambassadeurs, « tout le monde sait que l'empereur est « ici. S'il y a quelqu'un en Allemagne « qui desire le voir, il peut venir en « Bohême, nous lui donnerons volon- « tiers audience ». Ils s'en retournèrent avec cette réponse, qui a l'air d'une ironie, et qui leur fit prendre le parti de se gouverner eux-mêmes. On peut dire que l'Empire fut sans chef pendant vingt-deux ans.

Que faisoit *Wenceslas* dans cet intervalle ? Il passa par toutes les épreuves que peut faire subir un sort inconstant et bizarre. Il fut deux fois empoisonné, sans qu'on puisse assigner d'autre cause de ses crimes, que la crainte inspirée par ses vices et ses mauvaises dispositions trop connues. Les remèdes le sauvèrent ; mais ils lui laissèrent une chaleur et une sécheresse, qu'il étoit obligé d'apaiser par une fréquente boisson. Il contracta ainsi l'habitude de l'ivrognerie, qui l'enflammoit quelquefois à tel point de fureur, qu'il étoit dangereux de se trouver près de lui. Il faut en effet qu'il y ait eu dans ses désordres un principe qui l'a rendu digne de pitié, puisqu'il a trouvé des amis et des pro-

claré régent, et fait enfermer *Wenceslas* dans un château.

Il s'arrache encore de cette captivité, et dans des circonstances si favorables, qu'il reprend de nouveau son autorité. Il joua même depuis un rôle assez important dans les affaires générales, assista à plusieurs diètes de l'Empire, et travailla, non sans capacité, à l'extinction du grand schisme d'Occident. *Wenceslas*, ce qui est à remarquer, se tira d'un voyage en France avec l'applaudissement de la nation, dont le suffrage, en faveur d'un prince étranger, ne s'acquiert pas facilement; mais il continua de vendre tout en Allemagne, de tout bouleverser par sa mauvaise conduite, et enfin il fut déposé. « J'en remercie la providence, s'écria-t-il, j'en aurai plus de loisir pour gouverner mon royaume de Bohême ». En effet, comme l'âge avoit amorti ses passions, il s'y comporta assez sagement.

On lui avoit donné pour successeur dans l'Empire, *Frédéric*, duc de Brunswick, qui fut presque aussitôt assassiné par un ennemi secret, et remplacé par *Robert*, comte palatin. Quelques villes restèrent fidèles à *Wenceslas*. Aix-la-Chapelle se laissa mettre au ban de l'empire, plutôt que de recevoir

Robert. 1400.

Josse. 1409.

son rival dans ses murs. Les citoyens de Nuremberg surent accommoder leur intérêt avec leur conscience. Moyennant un beau présent de vin, *Wenceslas* les déchargea du serment de fidélité, et ils le prêtèrent à *Robert*. Le nouvel empereur eut à combattre les instances des grands de Hongrie et de Bohême, et du roi de France, en faveur de l'empereur déposé; mais leurs efforts ne passèrent pas la remontrance.

Le règne de *Robert* fut plus marqué au coin de la justice et de la clémence, qu'illustré par les exploits belliqueux. Il aimoit les lettres et avoit beaucoup de pénétration. On ne trouve d'autre tache dans son caractère, que trop d'amour pour l'argent. Après sa mort, *Josse*, marquis de Moravie, fut régulièrement élu; mais sa promotion fut traversée par celle de *Sigismond*, roi de Hongrie, frère de *Wenceslas*. *Josse* mourut trois mois après avoir été couronné; mais fut reconnu en peu de provinces.

Sigismond.
1410.

Sigismond, lorsqu'il monta sur le trône de l'Empire, avoit déjà acquis de l'expérience sur celui de Hongrie, qu'il tenoit de sa femme. Il éprouva l'une et l'autre fortune: contraint de fuir son royaume et rappelé, mis en prison pour avoir été trop rigoureux dans ses ven-

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÄT
ZÜRICH

geances et rendu à la liberté, il en fit un si bon usage dans le gouvernement de la Hongrie, que les états de l'Empire ayant besoin d'un chef habile, le mirent à leur tête. Les troubles de la religion lui causèrent de grands embarras. Dans le dessein de les appaiser, il concourut avec le pape *Jean XXIII* à la convocation du concile de Constance. On y traita deux grandes affaires; les moyens à prendre pour terminer définitivement le grand schisme, et pour arrêter les progrès de l'hérésie des *Hussites*.

Jean Hus, leur chef, étoit professeur de l'université de Prague. Il y répandit une doctrine erronée, puisée dans les écrits de *Wicléf*, principal du collège d'*Oxford*. Cet Anglais dédaignant de s'arrêter à quelques parties de la croyance catholique, attaqua en bloc l'infailibilité et la suprématie du pape, le pouvoir temporel et les richesses du clergé, les ordres mendiants, la confession auriculaire, le mystère de la transubstantiation, sans négliger de donner en passant des atteintes aux sacremens et à d'autres articles de foi. *Jean Hus* fit un triage de ses opinions, et communiqua celles qui lui plurent à plusieurs personnes distinguées de son université. *Jérôme de Pra-*

gue, maître-ès-arts, disciple ardent, propageoit avec zèle les sentimens de son maître. Tous deux furent appelés à Constance. Ils'y rendirent, munis d'un sauf-conduit de *Sigismond*. Ils croyoient que c'étoit pour s'expliquer sur leur doctrine. Mais les pères du concile prétendirent qu'ils devoient non disputer, mais se soumettre; et sur le refus de se rétracter, malgré le sauf-conduit, ils furent condamnés à être brûlés vifs et exécutés. L'affaire du schisme fut jugée dans ce même concile, et l'on prononça la démission de *Jean XXIII*, comme utile au bien de l'église, et propre à ramener la paix. Comme il hésitoit, on lui fit entendre qu'on pouvoit présenter contre lui assez de griefs pour le déposer. Il eut peur et renonça à la tiare.

Les flammes du bûcher de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, allumèrent en Bohême un grand incendie. *Sigismond*, devenu roi de ce pays par la mort de *Wenceslas*, son frère, s'en trouva enveloppé, et fut très-embarrassé de l'éteindre. Des hérésies de *Jean Hus*, et de ses adhérens, le peuple retenoit ce qui frappoit ses yeux, et les gands ce qui leur étoit utile. Ainsi ceux-ci trouvèrent excellente une doctrine qui les autorisoit à s'emparer des biens du

clergé. Le peuple frappé de l'extérieur, s'accommoda si bien de la communion sous les deux espèces, que lorsqu'on voulut à Prague empêcher le progrès de l'usage de la coupe qui s'étendoit, la populace se révolta pour cette seule raison, et massacra les magistrats. La troupe se grossit par l'accession des gens de campagne, appelés dans la ville. Quelqu'effort qu'on fît pour les dissiper, ils se formèrent en bandes, et se réunirent en corps d'armée sous la conduite d'un habile général, nommé *Jean Zisca*.

Dans la première bataille qu'il gagna contre *Sigismond*, on remarque ce stratagème unique : il plaça ses troupes derrière des haies, de manière que la cavalerie de l'empereur, qui faisoit la plus forte partie de son armée, ne pouvoit agir sans descendre de cheval. Les femmes très-nombreuses dans ce rassemblement, sortirent suivant les ordres de *Zisca*, de cette espèce de retranchement avec des paquets de linge, qui ressembloient à des enfans en maillet. Elles paroissoient les offrir comme des otages pour leurs maris. On les laissa approcher, en avançant pour commencer l'attaque. Mais se mêlant aux cavaliers, elles déployèrent, firent voltiger

leurs linges, et les embarrassèrent si bien dans les éperons, que ces soldats tomboient sans pouvoir se dégager, ni faire usage de leurs armes. *Zisca* sortant alors brusquement, en tailla une partie en pièce, mit l'autre en fuite, et remporta une victoire complète.

Ce ne fut que le prélude de plusieurs autres gagnées sur l'empereur lui-même. Il n'y a point de doute que si *Zisca* avoit voulu s'asseoir sur le trône, il n'y eût réussi. La peste délivra *Sigismond* de ce dangereux ennemi. Les Hussites firent de sa peau un tambour, dont le son paroisoit renouveler en eux à chaque instant la valeur de leur chef. Ils ravagèrent en furieux, non seulement la Bohême et leur propre pays, mais la Hongrie, la Pologne et l'Autriche, sous le nom de *Taborites* et d'*Orphelins*. Le premier venoit de la montagne de *Tabor*, proche Prague, qui leur servit long-temps de forteresse. Le nom d'*Orphelins* faisoit allusion à la perte de *Zisca*, qu'ils regardoient comme leur père.

Ils en trouvèrent un second dans *Procope le Tonsuré*, qui leur avoit été recommandé par *Zisca*, et qui se trouva égal à lui en courage, capacité, cruauté, enthousiasme et bonne fortune. On

publia contre ces furieux une croisade. Toutes les forces de l'Empire tombèrent sur eux, et ils essuyèrent de terribles échecs ; mais la division se mit entre les chefs, dont un se nommoit *Procope le Petit*, pour le distinguer du *Tonsuré*. Il y avoit un parti nommé les *Calixtins*, parce qu'ils étoient plus attachés que les autres à l'usage du calice. On les gagna les premiers en leur accordant ce qu'ils desiroient. Ils servirent à défaire les *Taborites* et les *Orphelins*. Privés de leurs chefs, qui furent tués, ceux-ci se rendirent. L'empereur enrôla le reste de ces braves troupes, et on les employa avec succès contre les Turcs.

On croit que *Sigismond* a été empoisonné à l'âge de soixante et dix ans. Sa maladie fut assez longue pour qu'elle donnât lieu à des intrigues dans lesquelles l'impératrice nommée *Barbe*, se trouva engagée. On ne dit pas cependant qu'elle ait contribué à l'empoisonnement. Après la mort de son époux, elle mena une vie débauchée, qui l'a fait surnommer la *Messaline du Nord*. Une dame lui objectoit dans son veuvage, l'exemple de la tourterelle, qui, après avoir perdu sa compagne, n'en prend jamais une autre. « Citez-moi », « plutôt », répondit-elle, l'exemple des

« pigeons et des moineaux, dont les « plaisirs n'éprouvent point d'interruption ». *Sigismond* avoit un air très-majestueux. Il étoit libéral et généreux. Savant lui-même et versé dans plusieurs sciences, il protégeoit les gens de lettres, et leur marquoit une considération particulière. Il se trouva près de lui, comme il s'en trouve dans les cours, un homme qui, énorignéilli de sa naissance et de la qualité de chevalier, manqua d'égards à quelqu'un recommandable pour son savoir. *Sigismond* lui dit : « Sachez que « je puis créer mille chevaliers en un « jour, et qu'en mille ans je ne pour- « rois créer un savant ». Cet empereur étoit plus heureux dans le cabinet qu'à la tête des armées, sans cependant manquer d'habileté militaire, ni de courage.

Albert II.
1438.

Après sa mort, l'empire revint à la maison d'Autriche, par *Albert II*, son gendre. La même année ce prince reçut trois couronnes, celle de Hongrie, de Bohême et d'Allemagne, et l'année suivante, couvertes du crêpe funèbre, elles furent avec lui enfermées dans le même tombeau. *Albert*, d'un tempérament vigoureux, à la fleur de l'âge, et digne par ses belles qualités d'une plus longue vie, mourut d'une indiges-

tion de fruits rafraîchissans, mangés avec excès, dans les grandes chaleurs. On l'a surnommé le *Grave* et le *Magnanime*.

Frédéric d'Autriche, son cousin ger- Frédéric III.
main, lui succéda. Pendant cinquante- 1440.
deux ans de règne, il fut non l'instrument, mais le centre des mouvemens de l'Empire. Tous les princes se remuoient autour de lui; et soit indolence, soit négligence, il restoit tranquille au milieu de ce tourbillon. Cependant on remarque qu'il est sorti quelquefois de son inaction, lorsqu'il a cru que quelque agitation pouvoit lui être utile. Ainsi il est permis de conjecturer que l'indifférence sur les événemens, n'étoit pas si exclusivement dominante chez lui, qu'il n'écoutât aussi la voix de l'intérêt. Mais il y a plus d'exemples de ses sommeils politiques, que de ses réveils.

Les Bohémiens troublés chez eux, après la mort d'*Albert*, prennent tantôt des rois, tantôt des administrateurs. Appelé souvent pour médiateur de leurs querelles, *Frédéric* leur donne de bons conseils. Ils ne les suivent pas. L'empereur les abandonne à leur opiniâtreté. Sans se choquer ni profiter de leurs divisions, il propose pendant le concile de Bâle, des moyens de concii-

liation entre *Eugène* et *Félix*. Papes et conciles se refusent à ses propositions. Sans prendre parti, *Frédéric* les laisse s'accommoder comme ils voudront. Il ne se montrait pas plus vindicatif qu'ambitieux. *Albert*, son frère, duc d'Autriche, mécontent de son partage, lève des troupes et commence la guerre. On le nommoit le *Prodigue*, c'est-à-dire qu'on pouvoit l'engager à mettre les armes bas, en lui donnant de l'argent pour satisfaire sa passion : *Frédéric* lui en donne et ajoute des domaines. Ceux qui étoient ruinés le furent. L'empereur n'en tint aucun compte. *L'oubli*, disoit-il, est le meilleur remède pour les maux irréparables. Maxime funeste pour les peuples maltraités.

Que le roi de Dannemarck et le duc de *Holstein*, devinssent ennemis ; que la Pologne se donnât un roi ; que la Hongrie prît des gouverneurs sans le consulter ; qu'un simple gentilhomme s'emparât de la couronne de Bohême ; que deux prétendans se battissent pour les royaumes de Suède et de Norwège ; quoique tout cela se passât autour et sur les bords de l'empire, peu importoit à l'insouciant *Frédéric*. Mais il s'élève des troubles en Italie, il voit qu'il pourra y recouvrer quelques états, y faire

reconnoître les droits de l'empire ; cette perspective le flatte. Il part, entre dans Rome, s'y fait couronner avec l'impératrice son épouse ; mais c'est tout ce qu'il retire de son voyage, avec des refus de soumissions qu'il ne punit pas. Aussi indulgent à l'égard des habitans de Vienne, il leur pardonna une révolte dans laquelle il avoit couru risque de la vie.

Personne, pas même *Louis XI*, roi de France, n'a mieux connu les défauts de *Charles le Téméraire*, duc de Bourgogne, et n'a mieux su en profiter. Il flatta la vanité de ce prince, en lui promettant d'ériger son duché en royaume, et quand il eut reçu l'hommage qui devoit être le prix de cette érection, il partit sous prétexte d'affaires pressées, le jour même destiné à la cérémonie. Mais il suivoit de l'œil les mouvemens du *Téméraire*. Il le vit s'épuiser dans une guerre contre ses sujets, cloquer la France, attaquer les Suisses, perir dans un combat, ne laissant qu'une fille, *Marie de Bourgogne*, qui étoit la plus riche héritière de l'Europe. C'étoit une circonstance faite exprès pour l'adroit *Frédéric*. Il gagne les Flamands, et les détermine à donner leur duchesse en mariage à *Maximilien*, son

filz. Il le fait aussi déclarer roi des Romains.

Dès ce moment il se déchargea sur ce prince des soins de l'empire, qui à juger par la conduite de *Frédéric*, n'avoient pas été un fardeau bien pesant pour lui. Il mourut à soixante et dix-neuf ans. A cet âge, il se soumit à la douleur de l'amputation d'une jambe ulcérée. Que ne fait pas supporter le desir de prolonger sa vie ? Pendant la fièvre qui suivit cette opération et qui le conduisit au tombeau, il fit cette remarque : *Qu'un paysan ensanté vaut mieux qu'un empereur malade.* On l'a surnommé *le Politique*. Il n'hésitoit pas beaucoup à engager une querelle ; mais quand il apercevoit qu'elle pourroit se terminer par la guerre, il hésitoit encore moins à proposer la paix. Il ouvroit aussi volontiers des conférences et des diètes, et avoit toujours une raison prête pour les fermer quand il prévoyoit que la décision ne seroit pas selon ses desirs. On l'a accusé pour cela d'avoir été un prince sans résolution, que de savoir la cacher ? On a dit aussi qu'il n'avoit qu'une basse politique, ni courage, ni générosité ; en effet, sa politique n'étoit pas éclatante, mais elle étoit solide. De même il ne cher-

choit pas les hasards des combats , mais il ne fuyoit pas. Il donnoit à propos. Quand il auroit mis dans ses libéralités de l'épargne , ce n'est qu'un mérite de plus. On lui reproche enfin, qu'il demandoit rarement conseil : c'est qu'il savoit s'en passer. Les richesses et la puissance qu'il a laissées à la maison d'Autriche , font voir que pour sa conduite il n'avoit besoin des conseils de personne. *Frédéric* a été d'une sobriété rare. Sa vie , dit-on , étoit un jeûne continuel. Il avoit un air agréable et une contenance majestueuse. Il étoit simple dans ses habits , modéré dans ses passions et ennemi de toute espèce d'excès.

Si l'on étoit toujours bien jugé par sa famille, la postérité seroit en droit d'avoïr une opinion désavantageuse de *Maximilien*, quant à la droiture. *Philippe*, son fils, ne se fioit pas à lui, et le regardoit comme un homme dont la dissimulation approchoit de la perfidie. L'odieux de cette imputation ne peut être sauvé par le renom d'habile politique que *Maximilien* a obtenu. Son fils *Philippe* étoit déjà possesseur de la Flandre par sa mère , *Marie de Bourgogne*, qui mourut jeune. Il lui procura encore la couronne d'Espagne, par le mariage qu'il lui fit contracter avec

Maximilien
1er. 1493.

Jeanne la Folle ; de ce mariage naquit *Charles-Quint*. *Philippe* mourant, n'en voulut confier ni la tutelle, ni l'éducation à son père. D'ailleurs, les Flamands peu prévenus en faveur de l'empereur n'auroient pas consenti à reconnoître son autorité.

A voir la multitude des traités de *Maximilien*, tant dans l'intérieur de l'Allemagne qu'à l'extérieur, on juge que ce prince, à l'exemple de *Frédéric*, son père, comptoit au moins autant sur la négociation que sur les armes. Il eut le singulier projet de se faire éire pape. Cette idée a paru bizarre ; mais elle n'étoit pas si mal conçue, et c'étoit peut-être le moyen le plus facile et le plus court de faire rentrer sous la domination impériale, toutes les possessions qui en avoient été soustraites en Italie, et il n'est pas si absurde de prêter ces vues au dissimulé *Maximilien*.

La manière dont il fait part de ce projet à *Marguerite*, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, a l'air d'une plaisanterie ; mais il arrive quelquefois qu'on badine avec ses amis de ses chimères, qu'on connoît pour telles, et dont cependant, à tout hasard, on ne poursuit pas moins le succès. La princesse apparemment lui conseilloit de se remarier,

CHARLES-QUINT
D'ESPAGNE

il lui répond : « Nous avons mis en
 « notre délibération et volonté de ne
 « jamais hanter femme, et envoyons
 « devers le pape pour trouver façon,
 « qu'il puisse nous prendre pour coad-
 « juteur, afin qu'après sa mort puissions
 « être assurés d'avoir le papat, et deve-
 « nir prêtre et après être saint. Ainsi il
 « vous sera nécessité que, après ma
 « mort, vous serez contrainte de m'ado-
 « rer, dont je ne trouverai bien glo-
 « rieux ». Ses tentatives furent sérieux,
 « sées, mais inutiles. *Maximilien* étoit
 brave, si modeste, qu'aucun de ses gens
 ne l'a jamais vu que suffisamment cou-
 vert. Jamais il n'oublia le nom des per-
 sonnes qu'il avoit vues, on dont il avoit
 entendu parler. Son imagination étoit
 vive. Il se plaisoit à la poésie, étoit ex-
 cellent écuyer et chasseur infatigable. Il
 est quelquefois arrivé que dans les
 montagnes du Tirol, on a été obligé de
 le retirer avec des cordes à demi-mort
 de faim, des précipices où il s'étoit en-
 gagé.

Il n'y a point d'effort que *Maximilien*
 n'ai fait pour obtenir à *Charles* son
 petit-fils, l'admission dans le collège
 électoral, comme archiduc d'Autriche,
 et pour lui faire accorder le titre de roi
 des Romains. Il ne réussit pas. Après la

Charles V.
 1519.

mort de son grand-père, *Charles* se mit sur les rangs pour l'Empire. Il se trouva en tête *François I.^{er}*, roi de France, et l'emporta. Cette rivalité fut le principe de la haine de ces deux concurrents. *Charles* fit l'apprentissage du gouvernement dans l'administration de la Flandre, dont la possession lui étoit échue par la mort de son père. Il s'essaya aussi en Espagne, dont la démeuce de *Jeanne*, sa mère, lui fit prendre les rênes avant qu'elle ne mourût. Il parvint au trône de l'Empire muni de cette expérience, que les troubles d'Allemagne, excités par la religion, lui rendoient nécessaire.

Il fut des momens où l'empereur se flatta de tenir la balance entre les catholiques et les luthériens; mais ses diplômes de neutralité, tel que la *confession d'Ausbourg*, ne réussirent pas, non plus que les congrès, les conférences, les rigueurs, l'indulgence et les autres moyens de conciliation qu'il put imaginer. Trop de chaleur embrâsoit les adversaires, de sorte qu'outre la guerre perpétuelle contre *François I.^{er}*, qui suscitoit à *Charles* des embarras sur toutes ses frontières, il étoit forcé d'en soutenir une très-animée dans l'intérieur de l'empire. *François I.^{er}* qui faisoit brûler les

hérétiques en France, les protégeoit en Allemagne contre son rival, pendant que *Charles* les combattoit en Allemagne et les secouroit en France.

Peu de princes, ornés du diadème, ont compté plus de prospérités et de plus éclatantes. La fortune mit *François I.^{er}* dans ses fers. Le dissimulé *Charles* affecta une compassion hypocrite pour le monarque captif. Il défendit toute réjouissance. « Les victoires remportées, « dit-il, sur les chrétiens nos frères, « doivent plutôt causer de la tristesse « que de la joie ». Mais loin de se montrer généreux à l'égard de son prisonnier, par les dures conditions qu'il mit à sa liberté, il tira tout l'avantage possible de son malheur. Lorsque son armée, commandée par le duc de *Bourbon*, eut pris et saccagé Rome, et chargé de chaînes le pape et les cardinaux, apprenant cet événement en Espagne où il étoit, *Charles-Quint* en marqua une affliction profonde, et ordonna des prières publiques pour la délivrance du souverain pontife, dont il auroit pu d'un mot briser les fers.

La seule occasion où il se déchargea du poids de la dissimulation, si c'en étoit un pour lui, fut lorsqu'on lui présenta sur le champ de bataille *Jean Frédéric*;

électeur de Saxe, forcé de se rendre après la défaite de son armée. Ce prince avoit renoncé publiquement à l'obéissance de l'empereur, et tenté de le faire déposer. En abordant son vainqueur, *Jean Frédéric* lui donna le titre de *majesté impériale*. « Vous me reconnoissez » donc pour votre empereur, lui dit « *Charles*, d'un ton ironique. Je vous « traiterai comme vous le méritez ». En effet, à la mort près, il n'y eut pas de punition sensible pour un prince qu'il ne lui fit subir. Il le retint dans une étroite prison, et lui ôta tous ses états, dont il gratifia *Maurice* de Saxe, cousin-germain de *Jean Frédéric*, n'osant pas faire sortir ces possessions patrimoniales de la famille.

Par une basse tromperie, il se vengea de *Philippe*, landgrave de Hesse, compagnon d'armes et de révolte de *Jean Frédéric*. Le landgrave avoit demandé un sauf-conduit pour venir traiter lui-même sa paix avec l'empereur. En arrivant près de *Charles*, avec son sauf-conduit, il fut arrêté. Il se récria sur ce que le sauf-conduit portoit qu'il ne seroit re-fermé dans *aucune* prison. Mais en allemand, le mot *aucune* pouvoit, par le changement d'une seule lettre, être converti en celui de *perpétuelle*, et

ce changement avoit été fait. On doit remarquer, à la décharge de *Charles*, que malgré tous les efforts qu'on employa pour l'engager à faire arrêter *Luther*, qui étoit venu sur un de ces saufs-conduits, à la diète de Worms, il le laissa retirer librement. Dans cette occasion, *Charles*, peut-être plutôt par réminiscence que par sentiment, répondit comme autrefois *Jean*, roi de France : « Si la bonne-foi étoit bannie du reste du monde, elle devrait trouver un asile « dans le palais des princes ». Comme la captivité de *Luther* auroit été très-avantageuse à la religion catholique, des gens peu délicats ont mis son évacion entre les fautes politiques rapprochées à *Charles-Quint*.

Les autres sont une expédition infructueuse et ruineuse en Afrique, de n'avoir pas du moins conservé Tunis, et défendu la Goulette, comme il le pouvoit, malgré son désastre ; d'avoir élevé en Italie la puissance de la maison de *Médicis* qui nuisit à celle d'Autriche ; d'avoir souscrit à des conditions peu honorables, afin d'obtenir la main de *Marie*, reine d'Angleterre, pour *Philippe*, son fils. Mais si ce mariage eût produit les avantages qu'on devoit raisonnablement en espérer, pouvoit-il

trop l'acheter? D'avoir fait élire roi des Romains *Ferdinand*, son frère, au lieu de *Philippe*, son fils. Mais celui-ci n'avoit déjà que trop d'état; de s'être exposé à traverser la France sur la seule parole de *François I.^{er}*, qu'il avoit maltraité; cependant il ne lui en arriva aucun mal, et ce qu'on appelle *hommes d'état*, ont jugé qu'en cette occasion *François I.^{er}* fut plus impolitique que lui. Enfin, on lui reproche d'avoir abdi-qué toutes ses couronnes.

Mais avant de le condamner sur cet article, il conviendrait de peser ses motifs. Il les exposa à la critique de l'univers dans la cérémonie solennelle de son abdication. Après cette action d'éclat, dont le théâtre fut en Allemagne, il partit pour l'Espagne, avec une compagnie choisie. En abordant, il se prosterna, et baisa la terre avec transport, en s'écriant: « O terre, terre bien aimée, « que le ciel répande sur toi d'abon- « dantes bénédictions! J'y suis sorti « nud du sein de ma mère. Je veux re- « tourner nud à toi, que je regarde « comme ma seconde mère. Je te con- « sacre ma chair et mes os, seule of- « frande que je puisse aujourd'hui te « donner ». Retiré dans le monastère de Saint-Just, il y vécut comme un simple

CHARLES DE MONTMAYRIE

religieux. Si on savoit les réflexions qui l'occupèrent sous les crêpes funèbres, dont il s'entoura en descendant tout vivant dans son tombeau, on jugeroit peut-être qu'il n'est pour un vieillard, ni impolitique, ni bizarre, de prévenir de quelques momens l'abandon d'un sceptre qui échappe, la chute d'une couronne qui chancelle, et que rendu à soi-même, rassasié d'honneurs, dégoûté des grandeurs et de leur néant, il est permis à un monarque de se réserver quelques jours pour regretter les peines qu'il a prises à gouverner des hommes qui lui en savent si peu gré. *Charles-Quint* aimoit la lecture, étoit simple dans son habillement, familier avec ses domestiques. Il usoit volontiers d'expressions équivoques, montroit beaucoup de patience dans ses audiences, et étoit fort circonspect dans ses actions. Il aimoit les femmes et se laissa aller à sa passion pour elles; mais il la cachoit avec soin, comme une foiblesse, de peur de l'autoriser par son exemple.

Ferdinand ne monta pas sur le trône impérial en prince indigent. Il y apporta les domaines de la maison d'Autriche, en Allemagne, dont *Charles-Quint*, son frère, lui avoit fait cession, et il orna les deux têtes de l'aigle impé-

Ferdinand I.
1556.

rial des couronnes de Bohême et de Hongrie. Le pape tarda à le reconnoître, parce que la démission de *Charles*, et l'exaltation de *Ferdinand*s'étoient faites sans son aveu ; mais le nouvel empereur s'embarassa peu du mécontentement du pontife, et cette indifférence n'eut point de suites fâcheuses. Pendant huit ans qu'il gouverna depuis l'abdication de son frère, il se fit estimer par sa prudence et sa justice, et aimer par sa clémence et sa libéralité. Il ne tint pas à lui que le concile de Trente ne se terminât à l'avantage de la religion. *Ferdinand* desiroit que le clergé se réformât lui-même, et il regardoit ce moyen comme efficace pour ramener les hérétiques. Il se piquoit d'une grande fidélité à tenir sa parole. On pourroit même dire qu'il porta trop loin cette exactitude, en donnant une récompense à un officier, qui depuis la promesse, s'en étoit rendu indigne : « Je dois, dit-il, plus d'égard à ma parole, qu'au mérite de celui à qui je l'ai donnée ». Mais avec ce principe le vice ou le crime récompensé peut s'enhardir.

Maximilien I
1554.

Maximilien, fils de *Ferdinand*, avoit déjà été élu roi des Romains, du vivant de son père. Comme lui, il s'intéressa, avec un zèle éclairé, à la paix de l'église.

Mais le pape jugea que les maximes de tolérantisme qu'il professoit, favorisoient trop les protestans. *Maximilien* ne s'en départit pas pour cela. Il accorda la liberté de conscience à ses états hérétiques. « Des affaires spirituelles, disoit-il, ne doivent pas être décidées par l'épée ». Fidèle à ce principe, il préféra toujours les voies de douceur aux moyens violens, et il regardoit comme ennemis de la paix, et dangereux pour la tranquillité publique, ceux qui avoient une opinion contraire. Cela n'empêchoit pas qu'il ne fût sincèrement catholique. On chercheroit inutilement un vice à ce bon prince. Personne ne se plaignit jamais d'avoir entendu de lui une parole dure, ni ne sortit mécontent de son audience. Chaque action de sa vie avoit une heure fixe. Après son dîner, le moindre de ses sujets pouvoit l'approcher et lui présenter sa requête. Tendre père, époux fidèle, ami de la vérité, chaste, et ennemi des désordres, ses vertus influèrent visiblement sur les mœurs de l'Allemagne, qui ne fut jamais si tranquille que pendant son règne.

Il avoit eu la précaution devenue familière à la maison d'Autriche, de faire élire *Rodolphe*, son fils, roi des Romains. Ce prince eut beaucoup de la douceur

Rodolphe II
1576.

de son père, mais peu de talens pour le gouvernement. Cependant, comme l'impulsion vers la concorde dans l'empire étoit donnée par *Maximilien*, la paix intérieure substitua sous *Rodolphe*, d'autant plus que l'intérêt commun pour s'opposer aux entreprises des Turcs, réunissoit les esprits. Ce fut l'affaire principale de son règne, à laquelle on doit ajouter des démêlés avec *Mathias*, son frère. Il les fit cesser en accordant à ce frère ambitieux, tantôt une chose, tantôt une autre. Sans un peu de jalousie, vice ordinaire aux petites ames, *Rodolphe* se voyant sans enfans, auroit peut-être cédé l'empire à *Mathias*, qui le desiroit assez ouvertement. L'empereur ne laissoit entrevoir de goût bien décidé que pour la bijouterie, la chimie, la mécanique et les chevaux. Il laissoit la représentation, fuyoit la foule et n'aimoit pas à être vu. Ses journées entières se passoient avec les ouvriers et à contempler ses bijoux, dont il laissa une riche collection à son successeur.

Les empereurs qui suivent, tous de la maison d'Autriche, ont eu un système uniforme, savoir l'agrandissement de leur maison. Heureusement servis par les circonstances, la fortune a créé pour eux d'excellens généraux, des ministres

d'une capacité rare. Elle a éteint d'anciennes familles et fait vaquer des trônes, dont ils se sont emparés. Ajoutant à la fortune, les princes d'Autriche rendoient héréditaires des couronnes qu'on leur avoit conférées à titre électif, et se laissoient écheoir des successions éloignées, dont les armes, au besoin, légitimoient les droits. Deux choses encore à remarquer, ils ont eu le talent de rendre les peuples enthousiastes de leur domination, et prêts à combattre l'univers, s'il avoit fallu, pour servir leur ambition. En second lieu, ils ont su intéresser les monarques voisins à leur grandeur, et à se la faire garantir par l'Europe entière.

Malgré ces précautions, qui présageoient presque une durée éternelle, les nombreux rejetons de cette famille se sont flétris successivement. Il n'en est resté qu'une branche qui s'est entée sur un trône étranger, dont la sève l'a revivifiée. Elle ombrage encore le trône impérial, et reproduit, sous un autre nom, toutes les anciennes prérogatives de la maison d'Autriche. Ces derniers empereurs autrichiens ont peu agi par eux-mêmes hors du cabinet. Leurs travaux, très-utiles pour eux, n'ont pas l'éclat qui donne du lustre à la vie des monarques.

Aussi se contentera-t-on de recueillir quelques faits propres à rompre la monotonie des dates.

Mathias 1612 Après la mort de *Rodolphe*, *Mathias*, déjà âgé, reçut de son frère la couronne qu'il avoit ambitionnée. Il portoit déjà celle de Bohême. On doit lui reconnoître l'esprit de conciliation et le talent de la négociation. Par le premier, il entretenoit la paix entre les princes de l'Empire. Par le second, il fit partager aux Perses et aux Moscovites le fardeau de la guerre contre les Turcs. Faute d'enfans, il conféra la couronne de Hongrie à *Ferdinand*, archiduc d'Autriche, son cousin, et le fit élire roi de Bohême. Cette élection causa une guerre qui désola l'Allemagne pendant trente ans. En acceptant le sceptre, *Ferdinand* porta atteinte aux privilèges des Bohémiens. Il se déclara contre les sectaires, qui étoient en grand nombre dans le royaume. C'étoit, disoit la cour de Vienne, pour soutenir les catholiques; mais ceux-ci s'aperçurent bien que le but de *Ferdinand* étoit d'affoiblir les uns par les autres, afin de concentrer en lui toute la puissance, et d'effacer jusqu'au droit d'élection dont les états jouissoient. Ils prirent les armes. L'empereur soutint son cousin, et introduisit en Bohême

les armées allemandes, qui y firent de grands ravages. De leur côté, les Bohémiens se défendirent avec vigueur. Ils balancèrent souvent les succès ; ce qui ne servit qu'à rendre la guerre plus animée et plus sanglante.

On compte, entre leurs meilleurs généraux, le brave *Mansfeld*, qui mérite une place dans l'histoire. Il étoit bâtard du comte de *Mansfeld*, gouverneur de Luxembourg, et avoit été élevé dans la cour de Bruxelles. Un mécontentement l'en fit sortir. Il se jeta dans le parti de ceux que la cour de Vienne appeloit les révoltés de Bohême, auxquels s'étoient joints les protestans de la Silésie et de la Hongrie. *Mansfeld* vit quelquefois sous ses étendards des troupes nombreuses, presque réduites à une poignée d'hommes, comme il arrive dans ces sortes de guerres. Son audace alors suppléoit à la force. Dans ses succès, il monroit autant de magnanimité, que de constance dans ses revers. Sa vie est semée de traits curieux. On n'en citera que deux.

Il avoit un confident, nommé *Cazel*, et ce confident le trahissoit. *Mansfeld* le découvre. Il lui donne une somme d'argent et une lettre pour le général ennemi que *Cazel* instruisoit. La lettre

étoit conçue en ces termes : « *Cazel* « étant plus dans vos intérêts que dans « les miens, je vous l'envoie, afin que vous « puissiez profiter de ses services. » Il dit, une autre fois à un apothicaire, qui s'étoit chargé de l'empoisonner : « Ami, « j'ai peine à croire qu'un homme, à qui « je n'ai jamais fait de mal, veuille m'ô- « ter la vie. Si c'est la nécessité qui vous « a fait accepter l'emploi d'assassin, voi- « là de l'argent qui vous mettra à portée « de vivre en honnête homme. »

Mansfeld donna beaucoup d'embaras à l'empereur *Mathias*. Ce prince mourut de chagrin de ne pas triompher aussi complètement qu'il auroit voulu des Bohémiens. En mourant il recommanda à *Ferdinand*, son cousin, comme une règle excellente de conduite, la maxime suivante : « Si vous voulez que « vos sujets vivent heureux sous votre « gouvernement, ne leur faites pas « sentir toute la force de votre puis- « sance. » Mais sans la démonstration de la puissance, peut-on compter sur l'obéissance des peuples, qui, faute de se sentir gouvernés, s'agitent souvent et se rendent eux-mêmes malheureux ?

Ferdinand II *Ferdinand*, à l'archiduché d'Autriche et à ses deux sceptres de Bohême et de Hongrie, ne joignit celui de l'Em-

1619.

CHARLES DE BRUNSWICQ
 L'ART DE LA GUERRE
 TOME II

pire qu'au refus de *Maximilien*, duc de Bavière. On lui offrit cette couronne; il jugea que l'accepter ce seroit s'attirer sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, non-seulement allemande, mais encore flamande et espagnole. Prudemment il remercia. A peine assis sur le trône impérial, *Ferdinand* se vit attaqué sur celui de Bohême. Les Bohémiens prétendirent que la même tête ne pouvoit porter la couronne impériale et celle de Bohême. Ils donnèrent celle-ci à *Frédéric*, électeur palatin. Les Hongrois entreprirent aussi de se soustraire à la domination de *Ferdinand*, et se mirent sous celle de *Bethléem-Gabor*, vaivode de Transilvanie. Cette défection venoit de la crainte qu'inspireroit aux Luthériens et autres sectaires de ces royaumes, le zèle outré de *Ferdinand*, toujours entouré de Jésuites.

Le duc de Bavière et l'électeur de Saxe se déclarèrent contre le Palatin. Les rois de Suède et de Danemarck embrassèrent sa cause; mais ce fut trop tard. En attendant les secours qu'ils lui préparoient, il fut battu. Sans donner le temps de négocier en sa faveur, l'empereur, qui l'avoit déjà fait mettre au ban de l'Empire, le priva de ses états,

et gratifie le duc de Bavière du titre d'électeur. *Gabor*, reconnu par *Ferdinand* dans un moment fâcheux, ressent le contre-coup de la défaite du Palatin, et chancelle sur son trône de Hongrie. Le roi de Dannemarck, dépoillé de ses possessions en Allemagne, fuit devant *Walstein*, qui le resserre dans ses bornes anciennes. *Mansfeld*, abandonné par une partie de son armée, voyant le reste périr de maladie, accablé du chagrin de ce que les mécontents de Hongrie acceptoient les propositions insidieuses de l'empereur, meurt de tristesse et de langueur.

Tant d'avantages annonçoient à *Ferdinand* un triomphe complet. Trompeuse illusion ! du sein de la sécurité s'élève un orage effrayant. L'Allemagne tremble de se voir assujétie en esclave à la maison d'Autriche ; les protestans sur-tout sont alarmés. *Richelieu*, fidèle au système conçu d'abattre la maison d'Autriche, souffle parmi eux la crainte et l'inquiétude, leur offre le secours de la France, procure celui d'Angleterre, foment le mécontentement de *Gustave Adolphe*, roi de Suède, peu ménagé par l'empereur.

Ce héros se précipite comme un torrent en Allemagne. Il grossit ses forces

de la Poméranie, du Brandebourg et de la Saxe, qu'il entraîne malgré elles dans son cours. En vain les impériaux, sous *Tilly*, excellent général, s'efforcent de rompre son impétuosité dans les plaines de Léipsick, ils sont défaits et dispersés. Le malheureux *Gustave*, poursuivant une nouvelle victoire dans les champs de Lutzen, tombe frappé d'un coup mortel, presque sous les trophées de Léipsick. On prétend qu'il fut assassiné. *Ferdinand* alloit demander la paix. Cet événement le détermine à continuer la guerre. La mésintelligence se met entre les alliés. La nation suédoise, privée de son roi, se prête à un accommodement; mais les troupes suédoises, sous différens chefs, capitaines de *Gustave*, se vendent aux puissances belligéranes, et continuent de donner des inquiétudes à l'empereur. Il en conçut de fort vives de la part de *Walstein*, un des meilleurs généraux, qui, se croyant mal récompensé, menaçoit d'une défection ou d'une révolte. Le conseil de Vienne décida que si on ne pouvoit le saisir il falloit le tuer. L'alternative eut lieu. *Walstein* tomba sous le fer des assassins. Tous les malheurs d'une guerre civile, dont on ne pouvoit douter que l'orgueil, l'ambition, le zèle

outré de *Ferdinand II*, n'eussent allumé les feux, n'empêchèrent pas que son fils ne fût élu roi des Romains, au hasard de voir perpétuer sous lui l'embrâsement.

Ferdinand
III. 1637.

Heureusement les hostilités, sous *Ferdinand III*, se changèrent en négociations. Mais ces dispositions pacifiques dans l'intérieur n'empêchèrent pas que la malheureuse Allemagne ne fût ravagée sur ses frontières, principalement du côté de la France. Les calamités des peuples se perpétuèrent par la capacité des généraux. L'histoire n'oubliera pas les noms de *Weimars*, des *Bonniers*, *Tortenson*, *Picolomini*, *Merci*, *Lamboi*, *Wrangel*, et beaucoup d'autres. Les princes trouvant des ressources dans l'habileté de ces grands capitaines, s'effrayoient peu d'une défaite; et rentraient volontiers en lice, au grand détriment des peuples. On assembloit cependant des diètes, et il se faisoit des réglemens, on prenoit des mesures destinées à éloigner ou à diminuer les calamités. A l'ambition près, les empereurs autrichiens passent avec justice pour avoir été de bons monarques. On peut aussi leur reprocher du luxe, du faste, de la morgue, et une étiquette gênante pour ceux qui les approchoient. Ils ont

rarement commandé leurs armées, quoiqu'ils aient été presque toujours en guerre. L'indolence des palais a eu ordinairement pour eux plus de charmes que l'activité des camps.

Malgré le droit jusqu'alors peu contesté que le titre de roi des Romains donnoit à la couronne impériale, *Léopold*, fils de *Ferdinand*, traversé par la France, eut de la peine à se faire élire. En montant sur le trône, il eut à se défendre contre les Turcs. *Montecuculli* les battit pour lui à *St.-Godar*. *Léopold* se trouva ensuite entre deux feux. Pressé d'un côté par *Louis XIV*, par les Hongrois révoltés de l'autre, et peu secouru des princes de l'empire, qui n'étoient pas fâchés de voir la puissance de la maison d'Autriche tenue en échec. Mais les Turcs ne se contentoient pas d'inspirer une crainte éloignée. Ils pénétrèrent jusqu'à Vienne. L'empereur prit la fuite avec toute sa cour. *Jean Sobieski*, roi de Pologne, appelé au secours de l'Autriche, de concert avec *Charles*, duc de Lorraine, fit lever le siège de Vienne. Dans l'entrevue qu'eurent les deux monarques, la majesté impériale ne diminua rien de la fierté ordinaire de *Léopold*, qui marchandait au rabais les honneurs qu'ils feroit au

Léopold I.
1657.

vainqueur. Il fallut mesurer les pas, convenir des gestes et des paroles. En voyant tant de cérémonies, on avoit peine à deviner de quel côté étoit le service ou la reconnoissance.

Malgré ses embarras, *Léopold* vint enfin à bout de ce qui faisoit depuis long-temps l'objet des desirs de sa famille, savoir, de rendre pour elle la couronne des Hongrois héréditaire. Ils élurent pour la dernière fois l'archiduc *Joseph*, et, à son couronnement, ils renoncèrent pour toujours au droit d'élection, et assurèrent celui d'hérédité à la maison d'Autriche. Le même prince fut élu roi des Romains. C'étoit le temps des fortunes. Le duc d'Hanovre reçut le titre d'électeur. Le duc de Saxe obtint la couronne de Pologne. L'électeur de Brandebourg se fit reconnoître roi de Prusse. C'étoit aussi le temps que la maison de Bourbon acquéroit la couronne d'Espagne. *Léopold* fut témoin de ces changemens de scène, pendant un règne de quarante-sept ans. Ce souverain n'excita pas beaucoup de regrets lorsqu'il disparut, en mourant, du théâtre de l'Empire, où, personnellement, il n'avoit point joué un rôle fort brillant. On n'a mal parlé ni de son caractère, ni de ses mœurs.

L'activité qui manquoit à *Léopold*, échut en partage à *Joseph*, son fils. Avec beaucoup d'ambition et d'orgueil, il étoit ardent, entreprenant, infatigable. Aucun empereur n'a gouverné l'Allemagne avec tant de fierté et de despotisme. Déjà célèbre par des succès à la guerre, distingué par ses talens, il donnoit beaucoup à craindre ou à espérer, lorsque la mort l'enleva à la fleur de l'âge. Le collège électoral ne se trouvoit pas généralement disposé en faveur de l'archiduc *Charles*, son frère; l'électeur de Mayence lui ramena toutes les voix par une raison déterminante. « L'empire, dit-il, est une femme « d'une haute naissance. Elle exige une « grande dépense pour son entretien, « et la maison d'Autriche a seule assez « de revenus pour y suffire ».

Charles étoit en Espagne, dont il dispuoit la couronne à *Philippe V*. Son élection à l'Empire fournit l'occasion de terminer le différend entre les deux compétiteurs, et de signer la paix générale, dont l'Europe goûta enfin les douceurs après une longue guerre qui tourmenta l'Allemagne sous les quatre derniers empereurs. *Charles VI* est l'auteur de la fameuse *pragmatique* qui

Joseph I.
1705.

Charles VI.
1711.

assuroit tous les biens de la maison d'Autriche à l'archiduchesse *Marie Thérèse*, sa fille. Il fit garantir cet ordre de succession par les états de l'Empire, par tous les princes qui pouvoient la troubler, et entre autres par la France.

Charles VII.
1749.

A la mort de l'empereur cette puissance, sans s'opposer directement aux dispositions de la pragmatique qu'elle avoit approuvées, appuya ou même fit naître les prétentions d'autres branches de la maison d'Autriche, qui, après avoir consenti à cette espèce de pacte de famille, s'élevèrent contre. De là naquit une guerre qui embrâsa toute l'Europe. *Marie Thérèse*, qui avoit épousé *François Etienne*, duc de Lorraine, soutint avec courage les droits que lui donna la pragmatique. Elle repoussa les efforts de l'empereur *Charles*, électeur de Bavière, que l'influence de la France avoit fait élire.

François-
Etienne I.
1754.

Le duc de Bavière paya cher l'honneur de porter la couronne impériale. Après cinq ans de guerres malheureuses, il mourut privé de presque tous ses états. L'archiduchesse *Marie Thérèse*, déjà reine de Hongrie et de Bohême, eut le crédit de placer son mari sur le trône de l'Empire qu'avoient occupé les princes d'Autriche, ses ancêtres.

Dans sa personne commence la maison d'Autriche-Lorraine.

A *François Etienne*, souche de cette maison, ont succédé l'un après l'autre deux fils. *Joseph*, prince avide de toute sorte de gloire, a eu celle de se mesurer sans désavantage avec *Frédéric le Grand*, roi de Prusse. On l'a vu en France, visiter avec attention les ports et les arsenaux, suivre les procédés des arts, et se livrer avec ardeur à l'acquisition de toutes les connoissances dont il pouvoit tirer quelque utilité dans le gouvernement de ses royaumes. Marié deux fois, il n'a pas laissé d'enfans. *Pierre-Léopold-Joseph*, son frère, lui a succédé, et a été remplacé au bout de deux ans, par *François II*. Celui-ci, après une guerre malheureuse, a eu le bonheur de réaliser, par un traité avec la France, le projet qu'avoit toujours la maison d'Autriche de se rendre maîtresse du golfe Adriatique, en enclavant dans son domaine Venise et une grande partie des états qui en dépendoient en Terre-Ferme.

La Hongrie, sans être du corps de l'Empire, peut en être en quelque façon regardée comme un annexe, par l'influence que le voisinage donne sur elle aux empereurs. Ainsi nous en présente-

Joseph II.
1765.
Pierre-Léopold-Jos. ph.
1790.
François II.
1792.

rons l'histoire avant celle des états qui composent la fédération de l'empire d'Allemagne.



HONGRIE.

La Hongrie, entre la Drave, les monts Carpathiens, tenant à la Pologne et à la Russie, la Transilvanie, la Valachie, l'Autriche et la Moravie.

La Hongrie a été peuplée originairement par les *Huns* que *Charlemagne* détruisit ou assujétit. C'étoit son alternative ordinaire. Ce pays abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie, en mines, en forêts et sur-tout en vin. Celui de Tokai est le plus renommé. Le gibier y est si commun, que pour empêcher le dégât, la chasse est par-tout permise et même encouragée. Les Hongrois sont de belle taille; descendant des Huns, ils en ont la bravoure. Leurs cavaliers se nomment *Hussards*, et les fantassins *Heyduques*. La noblesse est fière et vindicative, mais fidèle et généreuse. Presque tous les Hongrois, paysans et citadins parlent deux langues, l'esclavonne et l'allemande. La religion catholique est la plus commune. Les Hongroises n'ont pas de caractère distinctif, à moins qu'on ne regarde comme tel la sévérité dans les principes et dans les mœurs.

En différens temps les Hongrois ont fait des incursions fatales à l'Italie et à l'Allemagne, qu'ils ont pillées, ravagées et incendiées. On ne sait quelles étoient alors leurs mœurs, leurs lois; on ne connoît pas mieux leur gouvernement. Vraisemblablement leurs mœurs étoient féroces, leur code celui des barbares, et leurs rois, des chefs de hordes indisciplinées. Le premier de ces princes qui professa le christianisme, se nommoit *Geysa*, qui régnoit en 989. Ses sujets, payens, ne goûtèrent pas son changement de religion et se révoltèrent. S'il ne les convertit pas, il les força du moins de souffrir des églises, des monastères, des évêques, des prêtres auxquels il fit de riches présens. *Etienne*, son fils, eut à combattre une révolte de la partie de ses sujets qui étoit restée payenne. Ils appelèrent au secours de leurs idoles l'oncle de leur roi, prince de Transilvanie. *Etienne* vainquit son oncle, fit rentrer ses sujets dans le devoir. Il garantit aussi la Hongrie d'une invasion des Bulgares.

Pierre, son fils, encourut la haine des Hongrois, par une affection trop décidée pour les Allemands qu'il appela à sa cour. Les seigneurs le déposèrent, et mirent à sa place un d'entre eux

Geysa I. 989.
Etienne I.
991.

Pierre. 1038.
André Ier.
1047.
Bela Ier.
1061.

nommé *Abas*. Quand ce prince se crut assuré du trône, il se permit des actes de cruauté qui le rendirent odieux. On rappela *Pierre*. *Abas* fut tué; mais *Pierre* n'étant pas devenu plus sage par sa disgrâce, recommença à favoriser les Allemands. Comme on murmuroit, il exila et proscrivit les mécontents, sans épargner les plus grands seigneurs. Un d'entre eux nommé *André*, de la famille royale, après avoir erré quelque temps, revint avec *Bela*, son frère. Ils détrônèrent *Pierre*, et lui firent crever les yeux. Il mourut de ce supplice. Les deux frères se brouillèrent parce que *André* fit connoître, pour seul successeur à la couronne *Salomon*, son fils. Cette querelle causa une guerre, dans laquelle *André* fut tué. *Bela* mourut d'accident, écrasé par la chute d'un mur.

Salomon.
1063.
Geysa 1064.
Ladislas Ier.
1077.
Coloman et
Almus 1095.
Etienne II.
1114.

André avoit laissé deux fils, *Geysa* et *Ladislas*, qui disputèrent le diadème à *Salomon*. Après en être venus aux mains, ils se reconcilièrent en se partageant le royaume. *Geysa* mourut. *Ladislas*, son frère, s'empara seul de la partie qui leur étoit commune, quoique *Ladislas* laissât deux fils, *Coloman* et *Almus*. Soit par accord avec leur oncle, soit après sa mort, ils régnèrent à leur

tour ; mais le premier fit crever les yeux au second. Sous ces deux princes, sous leur oncle *Ladislav*, et leur père *Geysa*, les *Chuni*, nation payenne, qui habitoit la Valachie, firent de grands ravages en Hongrie. Les Allemands et les Russes s'y répandirent aussi. Les Normands infestèrent les côtes de la Dalmatie. En même temps les payens et les chrétiens se faisoient une guerre animée dans l'intérieur. Les derniers restèrent vainqueurs ; leur nombre s'accrut à un point qu'il sortit de Hongrie un essaim de croisés, et que pendant la minorité d'*Etienne*, fils de *Coloman*, les évêques furent préposés avec les nobles au gouvernement du royaume. Le pupille profita peu de leurs leçons, et ne parut pas d'abord fort pénétré des maximes du christianisme. Il fut dur, sévère, et même cruel, mais en même temps brave guerrier ; il porta la terreur de ses armes en Bohême et en Russie, et se fit craindre par l'empereur de Constantinople. On le surnomma le *Tondu*. Sur la fin de son règne il mérita par ses vertus, l'estime et l'amour de son peuple. Il mourut sous l'habit de moine, et mérita le titre de saint.

N'ayant point d'enfant, *Etienne* appela à sa succession *Bela*, son cousin,

Bela II, 1137.
Geysa III,
1141.



1.5 28 2.5
2.0 22
3.0 18

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Etienne III.

1161.

Bela III.

1173.

Emeric 1196.

Ladislav II.

1203.

fils d'*Almus*. Après avoir essuyé des révoltes et vaincu les Allemands, qui s'étoient avancés jusqu'à sa capitale, il laissa son royaume tranquille à son fils *Geysa*, qui n'eut point d'enfans, et fut remplacé par *Etienne*, son frère, qui, par la même raison, eut aussi pour successeur un *Bela*, son autre frère. Les Vénitiens avoient fait la guerre à ses prédécesseurs pour la Dalmatie. Elle se renouvela sous son règne. Ce prince fut victorieux, puisque cette province resta réunie à la Hongrie. Il eut deux fils, *Emeric* et *André*. Le cadet se mit en devoir d'envahir le trône de l'aîné, et leva des troupes. Les deux armées étant en présence, et près d'en venir aux mains, *Emeric* quitte son armure, s'avance au milieu des bataillons de son frère. « Soldats, leur dit-il, lequel de vous osera tremper les mains dans le sang de son roi? Lequel de vous osera violer en ma présence la dignité de St.-Etienne? Je suis son successeur, son vicaire, votre roi, du consentement unanime des états. Acceptez le pardon que je vous offre, et reconnoissez votre monarque ». Cette hardiesse réussit. Les armes tombèrent des mains des rebelles. Il n'éprouva plus de la part de ses sujets qu'obéissance et

soumission. Après sa mort, ils mirent sur le trône *Ladislas*, son fils, qu'une maladie emporta au bout de six mois.

Cet *André* qui avoit voulu arracher le diadème à son frère *Emeric*, le prit sans violence après la mort de son neveu *Ladislas*. Il se mit à la tête d'une croisade. Pendant son absence, il laissa le soin de son royaume à un seigneur nommé *Bancbanus*. La reine nommée *Gertrude*, allemande, étoit restée. Un de ses frères vient la voir et conçoit une passion violente pour la femme de *Bancbanus*. *Gertrude* aide son frère à se satisfaire par violence. *Bancbanus* instruit par son épouse de l'affront qui lui étoit fait, poignarde la reine, sort du palais, l'épée fumante, publie son action, et dit qu'il va à Constantinople se remettre entre les mains du roi, pour subir une punition, s'il l'a méritée. Il part en effet. *André*, qui étoit content de sa gestion, refuse de l'entendre, le renvoie continuer son administration, et dit qu'il le jugera sur les lieux. De retour, il examine l'affaire, déclare la reine coupable, et fait grâce à son meurtrier, qu'il récompense avec éclat pour son bon gouvernement. La confiance de *Bancbanus* dans la justice du roi, fait honneur à ce

André II.
1224.

prince. Il revint de la Terre-Sainte plus chargé de reliques que de lauriers.

Bela IV.
1235.
Etienne IV.
1270.
Ladislas III.
1272.

Sous le règne de *Bela*, son fils, les Tartares chassèrent devant eux les Cumans, nation sarmate, qui se jeta en Hongrie. Le roi leur accorda des terres. Cette complaisance déplut à ses sujets, non sans raison; car ses nouveaux habitans, au lieu de servir aux anciens de barrières contre les Tartares, se joignirent à eux, et ravagèrent en commun la Hongrie. Soit pour le punir de cette faute d'administration, funeste à ses peuples, soit pour d'autres motifs, *Bela* fut banni de son royaume. Il éprouva tous les malheurs de l'exil, errant, chassé d'un endroit à l'autre, et retenu même en prison par le souverain de l'Autriche, où il s'étoit réfugié. Il rompit ses fers, et après plusieurs aventures, fut rétabli sur son trône par les chevaliers de Rhodes. Il résista avec gloire à *Ottocare*, roi de Bohême, qui lui avoit déclaré la guerre, se vengea de sa captivité d'Autriche, et employa ses dernières années à faire sortir son royaume du triste état où les barbares l'avoient réduit. *Etienne*, son fils, combattit aussi avec succès le roi de Bohême. Il étoit réservé à *Ladislas*, fils et successeur d'*Etienne*, de débarrasser la

Hongrie de cet ennemi. *Ottocare* fut tué dans une bataille. Aux ravages des Bohémiens succédèrent ceux des Cumains, qui, de supplians sous *Bela*, étoient devenus, comme on l'avoit prévu, hôtes redoutables sous *Ladislas*. Ce prince avoit une telle réputation de débauche, que le pape et l'empereur, son beau-frère, jugèrent à propos de lui faire des reproches et de lui donner des avertissemens. Ils furent inutiles. Vraisemblablement dans un intervalle de trêve, il montra à quelques femmes des Cumains des desirs qui furent rejetés. Il usa de violence. Elles le poignardèrent dans sa propre tente.

Comme il ne laissa pas d'enfans, la Hongrie devint l'objet de la cupidité de plusieurs prétendans. *Rodolphe*, empereur d'Allemagne, la revendiqua comme fief de l'Empire. *Charles*, roi de Naples, se présenta faisant valoir les droits de *Marie*, sœur de *Ladislas*, son épouse. Sans attendre la décision, il fit proclamer et couronner à Naples, *Charles Martel*, son fils. Le pape se joignit au prince napolitain, se disant suzerain de Hongrie, et ordonna à l'empereur de renoncer à ses prétentions. Pendant ses débats, les Hongrois indignés qu'on s'arrogeât le droit de leur donner un

André III.

1290.

Ladislas IV.

1301.

Othon de Ba-

vière. 1307.

Charobert.

1310.

maître, élurent le petit fils d'*André II*, né posthume à Venise, nommé aussi *André*, et surnommé le *Vénitien*. Il fut traversé pendant son règne par le napolitain *Charles*. Les deux compétiteurs moururent presque en même temps; le Vénitien sans enfans. Le Napolitain laissa un fils appelé *Charles Robert*, d'où l'on a fait *Charobert*. Pendant sa minorité, les Hongrois allèrent chercher un roi en Bohême. *Wenceslas*, qui en étoit roi, leur donna *Ladislav*, son fils; mais il leur retira ce jeune prince quand il connut les troubles dont ce royaume étoit agité. Ils donnèrent leur couronne à *Othon*, duc de Bavière, qui, après quelques années de règne, abdiqua. Le jeune *Charobert*, fils du Napolitain, étoit alors en âge. Il prit le sceptre. Mais appelé à porter celui de Naples, il le préféra, et laissa aux Hongrois, *Louis*, son fils.

Louis fut un prince vaillant. Il soumit la Transilvanie qui s'étoit révoltée, donna du secours au roi de Pologne contre les Lithuaniens, repoussa les Tartares, les Croates, les Sarmates, essaims de barbares acharnés sur la Hongrie. *Louis* porta la terreur de ses armes à Naples, où il vengea le meurtre d'*André*, son frère, assassiné sous les yeux

Louis Ier.
1342.
Marie et
Sigismond.
1382.
Sigismond I,
seul. 1392.
Albert
d'Autriche.
1438.
Ladislav V.
1441.
Ladislav.

de *Jeanne*, son épouse, et se fit redouter dans toute l'Italie. Il joignoit à ces qualités guerrières la prudence, la générosité, l'amour des lettres, et fit fleurir son royaume. On l'a surnommé *le Grand*. Les Hongrois, reconnoissans, n'hésitèrent pas, après sa mort, à proclamer *Marie*, sa fille, sous le titre de roi. Elle desira de faire associer à la puissance souveraine *Sigismond*, son époux. Moitié gré, moitié force, elle réussit. Mais étant morte, et *Sigismond* ayant essuyé une grande défaite de la part des Turcs, les Hongrois firent venir *Ladislav*, prince de la branche napolitaine. *Sigismond* se releva de sa chute, au point de devenir empereur et roi de Bohême. *Ladislav* redoutant une si grande puissance, abdiqua. *Sigismond* prit sur la nation assez d'empire, pour procurer la couronne à *Albert* d'Autriche, son gendre. Ce prince régna peu. Il laissa sa femme enceinte; elle accoucha d'un fils qu'on nomma *Ladislav*. Il fut couronné à quatre mois. Les Hongrois agités de troubles civils et religieux, offrirent leur couronne à *Ladislav*, roi de Pologne. Il la prit avec le titre de *protecteur*, mais il porta aussi celui de roi. Ce prince s'en montra digne, et sacrifia sa vie contre les Turcs,

André II,
né aussi
énitien. Il
ne par le
compéti-
me temps;
Napolitain
Robert,
pendant sa
chercher
Is, qui en
s, son fils;
nce quand
e royaume
r couronne
qui, après
bdiqua. Le
Napolitain,
eptre. Mais
uples, il le
bis, *Louis*,
nt. Il sou-
t révoltée,
le Pologne
epoussa les
rmates, es-
ur la Hon-
e ses armes
rtre d'*An-*
s les yeux

à la défense du peuple qui l'avoit mis à sa tête. Le jeune *Ladislás* étoit élevé en Allemagne, où sa mère l'avoit emmené pour le mettre à l'abri des dangers qui environnoient son trône. Les Hongrois le redemandèrent à l'empereur *Frédéric*. Il le renvoya. Pendant sa minorité, le célèbre *Corvin*, noble hongrois, fils de *Jean Huniade*, fit avec succès la guerre aux Turcs, et prépara la fortune de *Mathias*, son fils. Une colique violente emporta *Ladislás* dans la vigueur de l'âge.

Mathias
Corvin 1458.
Ladislás V II.
1490.
Louis II.
1516.

L'empereur se prétendoit roi de Hongrie, parce qu'il possédoit la couronne de *Saint-Etienne*, que la mère de *Ladislás* avoit emportée en Allemagne, lorsqu'elle y emmena son fils; mais *Mathias*, fils de *Corvin*, élu par les états, s'embarassa peu de ce prétendu titre. Cependant, il crut que le préjugé ne devoit pas trop être négligé dans une nation superstitieuse, et ayant remporté plusieurs victoires sur l'empereur, il exigea la restitution de cette relique, et s'en fit couronner. Il régna avec gloire, et fut aussi recommandable par ses talens militaires que par son amour pour les lettres. *Jean Corvin*, son fils naturel, qui se présenta après sa mort pour le remplacer, ne fut pas agréé par les

Hongrois. Ils lui préférèrent *Ladislav*, roi de Bohême, qui laissa sa couronne à *Louis*, son fils unique. Ce jeune prince périt dans la trop funeste bataille de *Mohats* contre les Turcs.

Ce prince étant mort sans postérité, deux concurrens se présentent, *Ferdinand*, archiduc d'Autriche, et *Jean Zapolski*, seigneur hongrois. Ils combattent quelque temps, et enfin s'accordent, à condition que le seigneur hongrois conserveroit, le reste de ses jours, une partie du royaume qu'il avoit conquise, mais qu'elle reviendroit après sa mort à l'Autriche. Celui-ci prétendoit que la couronne lui appartenoit de droit, parce qu'il avoit épousé *Anne*, sœur de l'infortuné *Louis*. Cependant il jugea nécessaire d'ajouter à ce droit, celui d'une élection qu'il se procura.

Maximilien, son fils, se fit couronner solennellement à Presbourg, et se conduisit comme si cette cérémonie lui tenoit lieu d'élection. Ses deux fils, *Rodolphe* et *Mathias*, qui lui succédèrent l'un après l'autre, l'imitèrent, non sans réclamations souvent accompagnées d'une résistance armée de la part des Hongrois.

Ces réclamations étoient plus ou moins dangereuses pour la maison d'Autriche.

Ferdinand.
Ier, 1527.

Maximilien.
1563.
Rodolphe.
1572.
Mathias II.
1608.

Ferdinand II.
1618.

Ferdinand
III, 1625.
Ferdinand
IV, 1647.

triche, selon les chefs que les mécontents choissoient. *Ferdinand* mis en possession de la couronne de Hongrie par la cession que lui en fit *Mathias*, son cousin, faute d'enfans, se trouva en tête *Bethléem Gabor*, prince de Transilvanie. Son fils, nommé comme son père, *Ferdinand*, eut de même à se défendre contre *George Ragoszski*, aussi prince de Transilvanie, qui tous deux, furent puissamment secondés par les protestans, alarmés du zèle connu de la maison d'Autriche contre le calvinisme. Malgré les forces de l'Allemagne, dont ces deux *Ferdinands* dispoient comme empereurs, le second ne put faire qu'une paix désavantageuse avec les mécontents. Moyennant des sacrifices il laissa la Hongrie assez tranquille à son fils, autre *Ferdinand*, qui en jouit pacifiquement.

Léopold,
^{1665.}
Joseph, 1687.
Charles, 1712. Faute d'enfans de celui-ci, le sceptre passa entre les mains de *Léopold Ignace*, son neveu, fils de *Ferdinand III*. Ce prince fit déclarer, en octobre 1687, la couronne de Hongrie héréditaire dans la maison d'Autriche, et la fit mettre sur la tête de son fils, l'archiduc *Joseph*, qui devint empereur. Il n'eut point d'enfans mâles, et laissa une veuve peu capable de soutenir les droits de ses

filles, de sorte que la couronne fut remise par accommodement, tant avec la veuve qu'avec les mécontents, toujours présidés par *Ragotski*, à l'empereur *Charles* d'Autriche.

Ce prince, en 1723, dans une diète solennelle tenue à Presbourg, a fait déclarer la couronne héréditaire en faveur de sa descendance féminine au défaut de mâles. En vertu de ce décret, *Marie-Thérèse*, sa fille, est montée sans obstacle sur le trône de Hongrie, après la mort de son père. Par son affabilité, sa douceur et ses autres grandes qualités, elle a su gagner le cœur des Hongrois et en tirer des secours abondans en argent et en hommes dans les guerres qui ont duré une grande partie de son règne, et qu'elle a soutenues glorieusement. Sa postérité jouit de cette couronne avec l'avantage de trouver comme elle les Hongrois prompts dans le besoin à lui donner des marques utiles d'attachement et de fidélité.

Au milieu des nations barbares, qui, pendant la longue suite de siècles ont inondé ce pays, la race indigène des anciens Hongrois et Esclavons paroît s'être conservée dans la noblesse, avec la vertu sauvage de ces nations belliqueuses. Le peuple est composé de Cu-

Marie-Thérèse. 1741.

ains, Rasciens, Juifs, Russes, Valaques, Grecs, Turcs, braves soldats, mais difficiles à discipliner. Ce sont eux qui précèdent ordinairement les armées allemandes, et qui par leur extérieur féroce portent au loin l'effroi et la terreur.



ÉTATS DE L'EMPIRE.

Le corps de l'Empire est composé des électors ecclésiastiques et laïques : les premiers au nombre de trois, Trèves, Mayence et Cologne; les seconds actuellement au nombre de six, les royaumes de Bohême et de Brandebourg, le Palatinat, la Saxe, la Bavière et le duché de Hanovre. Beaucoup d'autres états, évêchés, abbayes, villes, duchés, comtés, principautés, font aussi partie du corps germanique. On compte des principautés très-considérables, entre autres l'archiduché d'Autriche. Quoique la plupart de ces états, tirés de la ligne de l'intérêt général, présentent peu de faits importans, il convient cependant de leur faire occuper une place quelconque dans l'histoire, afin que rien ne manque à sa continuité.

BOHÈME.

La Bohême, située au milieu de l'Allemagne, tient à la fédération impériale par sa qualité d'électorat; mais n'en dépend pas pour le gouvernement.

Bohême, entre la Moravie, la Saxe, la Franconie et la Bavière.

Ce royaume est environné de toutes parts de montagnes et de vastes forêts, qui sont un reste de la célèbre forêt d'Hercinie, et lui forment des remparts naturels. Ses productions sont très-variées. On y trouve jusqu'à des diamans, qui ont leur mérite quoiqu'étant très-inférieurs à ceux de l'Asie. On parle en Bohême une langue particulière. Le paysan, comme dans le reste de l'Allemagne, est presque esclave, et le noble presque souverain. Les hommes sont d'une haute stature; les femmes, d'une force qui n'est cependant pas sans grâce. En général les Bohémiens estiment fort peu les lettres. Ils se bornent à leur commerce intérieur, sont bons pasteurs et bons cultivateurs.

La tradition porte que jusqu'à Charlemagne, ce pays a été habité par les *Boyens*, Gaulois d'origine. Les *Marcians* s'y sont introduits. Les *Escla-*

vons, colonie Sarmate, l'ont envahi, y ont fait dominer leur langue et leurs habitudes peu différentes de celles des *Scythes* nomades. Le premier de leurs chefs que l'on connoisse, ne prit que le titre modeste de *gouverneur*. Il se nommoit *Ezéchias*. Ce prince rassembla les peuples épars et leur donna des lois. *Croc*, son successeur par élection, donna aux lois de la stabilité. Les Bohémiens après sa mort conférèrent la puissance à *Lybussa* la plus jeune de ses filles. Sollicitée de se marier, elle fit tomber son choix sur un jeune laboureur, nommé *Primislas*, qui fut un excellent souverain. Il emporta de sa chaumière sa chaussure et son habit rustique, qu'il fit placer dans un lieu apparent de son palais, afin de se rappeler sans cesse son premier état. Sur son lit de mort il ordonna que ces dépouilles fussent placées dans un lieu sacré, d'où on les tireroit pour les exposer aux yeux du public à chaque élection. Cette coutume a été long-temps pratiquée même sous les rois.

Botzivoi, 890.
 Spillgnée I,
 902. Wradis-
 las I, 907.
 Wenceslas I,
 916. Boleslas
 I, le Cruel.

Sept gouverneurs dont les noms se sont conservés dans les annales, mément jusqu'à *Botzivoi*, en 890. Il prenoit le titre de duc et fut le premier souverain chrétien. *Botzivoi* abdiqua par

dévotion. Il se fit donner pour successeur son fils *Spilignée*, qui mourut au bout de deux ans, laissant deux fils sous la tutelle de *Drahomira* leur mère. Elle étoit ennemie de la religion chrétienne. Son époux au contraire avoit été très-chrétien. *Wenceslas*, son fils aîné, l'imita et étoit très-fervent dans les pratiques religieuses. Sa mère à qui sa dévotion déplaisoit, trouva bon que *Boleslas* son cadet, assassinât son aîné; mais ils devint lui-même chrétien, et tâcha d'effacer la mémoire de son crime et de faire oublier le surnom de *cruel*, qui lui est cependant resté. *Boleslas*, son fils, eut celui de *Pieux*; un autre *Boleslas*, son petit-fils, celui d'*Aveugle*. On ne sait s'il l'étoit de corps ou d'esprit. Quelle qu'ait été sa cécité, il se déclara incapable de gouverner et abdiqua. *Jaromir*, son fils, fut supplanté par *Udalric*, son oncle. A cet Usurpateur succéda *Breseslas*, son fils, et à celui-ci *Spilignée*, dont la mère étoit Allemande. Sans doute elle avoit introduit à la cour beaucoup de ses compatriotes, qui causoient du trouble. *Spilignée*, les chassa tous sans excepter sa mère.

Wratislas, son fils, prit part aux querelles entre les empereurs *Henri III*.

928. Boleslas
le Pieux, 967.
Boleslas-III,
l'Aveugle.
999. Jaromir,
1002. Udalric,
1012.
Breseslas I,
1037.
Spilignée II,
1055.

Wratislas I,
1071.

Conrad I, 1092. et *Henri IV*. Le fils, vainqueur de son père, par reconnaissance des services que le duc de Bohême lui avoit rendus, et des secours en argent qu'il en avoit reçus, *Henri VI* le décora du titre de roi en 1086. *Boleslas*, fils aîné de *Wratislas*, se trouvoit à la mort de son père, haui du royaume pour désobéissance. La couronne fut déferée à *Conrad*, son cadet, qui ne la porta que sept mois. Il mourut. *Boleslas* rentra dans ses droits et reprit le sceptre, qu'il transmit à *Botzivoi*, son frère. Celui-ci fut contraint de l'abandonner à *Suantupluc*, son cousin. Par sa mort, qui fut violente; après deux ans de règne, la couronne revint à *Wladislas*, troisième fils de *Wratislas*, qui partagea forcément l'autorité avec *Sobreslas premier*, son frère puiné.

Sobreslas II, 1135. A *Wladislas* succéda *Sobreslas II*, non son frère, qui avoit déjà une partie de son royaume; mais son propre fils. Ce dernier eut pour successeur *Wladislas II*, son neveu. Des cabales, des intrigues, la force, la protection des empereurs d'Allemagne, mirent sur le trône de Bohême et en firent descendre pendant cinquante ans, des oncles, des frères, des fils, des neveux, jusqu'à ce que les Bohémiens, fatigués de

CARLETON UNIVERSITY

ces alternatives, donnèrent leur sceptre à un bon évêque, de la race de leur prince, nommé *Henri*. Il les gouverna sagement, et remit avant sa mort la couronne entre les mains des états. Ils la déférèrent à *Wladislas*, qui avoit tâché de l'arracher à *Henri*, son parent. Ses efforts lui savoient coûté la liberté. De la prison où ils le tenoient, les Bohémiens le firent passer sur le trône. A cette nouvelle accourt *Primislas*, son frère aîné, que la misère, et peut-être la nécessité de se cacher, avoit réduit à servir les maçons dans la ville de Ratisbonne. Par accord entre les deux frères, *Wladislas* se contenta de la Moravie, et *Primislas* eut la Bohême. Il fit couronner de son vivant *Wenceslas*, son fils, auquel on donna le surnom d'*Ottocar*, ou victorieux, et le transmit à *Primislas*, son fils. Ce prince porta la couronne de Pologne et refusa celle de Hongrie, qu'il fit passer sur la tête de *Wenceslas VI*, son fils, mais il préféra celle de Bohême. Il fut assassiné. L'histoire ne dit pas la cause ni quel homme se rendit coupable de ce crime. *Wenceslas VI* a été le dernier des descendants directs de *Primislas*, dont la postérité a régné environ vingt-cinq ans.

Henri et Rodolphe. 1306.
Jean de Luxembourg.
1310.

Les Bohémiens tâchèrent de perpétuer sur le trône cette race qui leur étoit chère, en y plaçant *Henri*, duc de Carinthie, qui avoit épousé la sœur de leur dernier roi. La couronne lui fut disputée par *Rodolphe*, fils du premier empereur de ce nom, tige de la maison d'Autriche, que plusieurs seigneurs avoient élu; mais il mourut et laissa la place vacante à *Henri* qui ne sut pas s'y maintenir. Ses désordres le firent chasser. Les Bohémiens toujours fidèles au sang de leurs anciens rois, appelèrent encore à leur trône un autre beau-frère de *Wenceslas*, nommé *Jean*, de la maison de Luxembourg. Il possédoit d'assez beaux états en Allemagne, et ces états l'occupèrent plus que la Bohême. D'ailleurs il avoit un caractère aventurier, qui ne lui permettoit guères de se fixer. Afin de se livrer plus librement à ses intrigues et à ses courses, il confia le soin de la Bohême à *Charles*, son fils, qui n'avoit que seize ans. Ce jeune prince réussit parfaitement. Le père en fut jaloux, et reprit le gouvernement. Il le rendit ensuite à *Charles*, et travailla si bien auprès des princes allemands, au milieu desquels il vivoit toujours, qu'il fit élire ce même fils roi des Romains. Pour lui, toujours entraîné

par
che
bat.
rial
être
d'im
à ses
vori
bliss
sieur
quati
princ
sirs,
tions
vu da
assem
fois il
qui n
deux
eulen
même
le l'E
nier;
egret
lus li
a déb
népris
Sig
toit d
imper

par le goût des aventures , il alla chercher la guerre en France , et fut tué à la bataille de Créci.

Charles ajouta à la couronne impériale celle de Bohême. Sa mémoire doit être chère aux Bohémiens, car bien loin d'imiter son père , il préféra la Bohême à ses autres états. Ce fut son séjour favori. Il y consolida ce qu'il put d'établissements utiles , et en commença plusieurs , dont il recommanda la continuation à *Wenceslas*, son fils. Mais ce prince , uniquement occupé de ses plaisirs , se soucia peu de remplir les intentions de son père. Sa vie, comme on l'a vu dans l'histoire de l'Empire, est un assemblage d'événemens bizarres. Deux fois il fut mis en prison par ses sujets qui ne purent supporter ses désordres ; deux fois il échappa de ses fers , et non seulement remonta sur le trône de Bohême , mais encore fut élevé sur celui de l'Empire. On le fit tomber de ce dernier ; événement qui ne lui causa aucun regret , parce qu'il en devenoit par-là plus libre de s'abandonner au luxe et à la débauche. La mort le saisit dans ces néprisables occupations.

Sigismond , son frère , lui succéda. Il étoit déjà roi de Hongrie , et fut aussi empereur. Il affermit avec peine sur

Charles. 1347.
Wenceslas
VII. 1378.

sa tête la couronne de Bohême. Les disciples de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, craignant son zèle religieux lui opposèrent plusieurs compétiteurs. Les armes et l'argent l'en débarrassèrent. Quant au peuple de ces sectaires, abandonné de leurs chefs, on en fit un affreux carnage. On peut juger des autres cruautés exercées sur eux par ce trait. Sous prétexte d'une conférence, on en attira un grand nombre dans une grange, où se devoit traiter l'affaire; et quand ils y furent rassemblés, on y mit le feu. Ces barbaries, loin de détruire les *Hussites*, parurent en multiplier le nombre. Ils donnèrent beaucoup de tourmens aux successeurs de *Sigismond*, qui fut *Albert d'Autriche*, son gendre. Ce prince ne jouit que deux ans usé par les fatigues et les plaisirs. *Ladislas*, posthume, lui succéda sous la tutelle de deux ministres, l'un catholique et l'autre hussite. Ce jeune monarque bien élevé, promettoit un règne heureux lorsqu'un excès d'intempérance dans le manger, l'enleva à la fleur de son âge. Sa mort ouvrit la lice à plusieurs princes. Deux Autrichiens, un Saxon, un roi de Pologne, un fils de France, se mirent sur les rangs. Les Bohémiens les rejetèrent et saluèrent roi, *George Podi*

Albert. 1438.
Ladislas
1440.
George Podi-
dilrad, 1458.

Bohême. Les
 et de *Jérôme*
 zèle religieux
 compétiteurs.
 débarrassèrent.
 es sectaires,
 on en fit un
 ger des autres
 par ce trait.
 érence, on en
 ns une grange.
 e; et quand ils
 mit le feu.
 e détruire les
 multiplier le
 beaucoup de
 de *Sigismond*
he, son gen-
 ue deux ans
 laisirs. *Ladis*
 da sous la tu
 un catholique
 ne monarque
 ègne heureux
 érance dans le
 ur de son âge
 sieurs princes
 kon, un roi de
 ce, se mirent
 niens les reje
George Podi

brad, de leur nation. Il soutint avec courage le choix de ses compatriotes contre ses compétiteurs et les factions intérieures.

A sa mort les Bohémiens se remirent sous le joug d'un prince étranger. Ils appelèrent *Uladislas*, fils de *Casimir*, roi de Pologne. Il avoit déjà la couronne de Hongrie. En s'absentant souvent de la Bohême, il l'accoutuma à souffrir d'être gouvernée par ses préposés. Ce prince eut pour fils et successeur, *Louis*, qui périt malheureusement à la bataille de *Mohats* qu'il livra imprudemment aux Turcs. Les Bohémiens donnèrent leur couronne à *Ferdinand*, archiduc d'Autriche, et ensuite empereur, qui avoit épousé *Anne*, sœur unique de *Louis*. Depuis ce temps, le royaume de Bohême est resté à la maison d'Autriche, à titre d'hérédité, comme la Hongrie, et a eu les mêmes monarques.

Uladislas ;
 1471.
Louis, 1516
Ferdinand
 d'Autriche,
 1525.

AUTRICHE.

Quoique l'Autriche ne fasse point partie de l'empire, comme électorat,

L'Autriche,
 entre la Mo-
 ravie, la Sti-
 rie, la Hon-
 grie et la Ba-
 vière.

cependant on juge à propos de la mettre après la Bohême, qui a été précédée de la Hongrie, afin que les principales possessions de la maison d'Autriche en Allemagne, se trouvent de suite.

Après l'extinction d'une famille qui gouverna l'Autriche depuis 928, jusqu'à 1240, elle tomba entre les mains de l'empereur *Rodolphe*, comme fief de l'Empire. Il la donna à un de ses fils. En conséquence, la maison de *Hapsbourg* a quitté son nom et pris celui d'*Autriche*, qu'elle a toujours porté depuis. L'empereur *Frédéric* lui a conféré, en 1577, le titre d'archiduché.

On trouve dans l'Autriche, graines, vin, fruits excellens, abondance de pâturages, sites agréables, et air salubre. Les habitans sont spirituels, polis, adonnés aux arts et aux sciences. Ils ont toujours été heureux sous leurs souverains. Ces princes, par affection pour cet état patrimonial et héréditaire, y ont souvent fait refluer les avantages qu'ils tiroient tant de l'Empire que de leurs autres dominations. De sorte que l'Autriche ayant toujours été conservée avec soin, et préservée d'invasions, autant qu'il étoit possible, est riche et conserve peu de vestiges des fléaux qui suivent la guerre. L'histoire de ses princes se con-

fond dans les annales générales de l'Allemagne.



BRANDEBOURG.

Le Brandebourg est le titre d'un électorat que les rois de Prusse ont orné d'une couronne. Les gouverneurs que *Henri I.^{er}*, roi de Germanie, y avoit mis en 926, pour repousser les barbares du Nord, qui infestoient ses marches ou frontières, se sont rendus héréditaires sous le nom de *Margrave*; mais pendant long-temps avec le consentement des empereurs, qui l'ont assez souvent refusé, et nommoient des seigneurs de leurs cours, ou des princes qu'ils vouloient récompenser.

Brandebourg, entre la Poméranie, la Pologne et la Haute-Saxe.

Le Margraviat de Brandebourg a été incorporé à l'empire vers 1142, comme principauté, et comme électorat, en 1298. En 1415, l'empereur *Sigismond*, dont les finances étoient en mauvais état, vendit cet électorat à *Frédéric*, Burgrave de Nuremberg, tige de la maison régnante. Depuis le commencement du dixième siècle jusqu'à *Frédéric III*, qui, en 1701, joignit à l'électorat la dignité de roi de Prusse, on compte

quarante et un Margraves , tous guerriers , attentifs et ardens à augmenter leurs possessions primitives , par l'accession de celles qui leur convenoient dans leur voisinage. C'est à ce titre que la Prusse leur est échue ; mais par partie successivement , comme par un travail opiniâtre de plusieurs siècles , pendant lesquels ils ont porté le titre de marquis , comtes et ducs , tantôt d'une , tantôt des deux Prusses.



PRUSSE.

La Prusse , dans une situation avantageuse pour le commerce , produit une grande quantité de blé. Son terrain léger est propre aux herbes potagères. Les arbres fruitiers y croissent en abondance. Les arbres forestiers ont été autrefois l'objet d'un commerce avantageux ; mais les grands bois diminuent , les prairies augmentent à proportion et se remplissent d'une multitude de bêtes à corne. Le gibier et les chevaux n'y sont pas rares. On y recueille de la cire , de la poix , du chanvre , du miel , du houblon. La mer , par les vents d'est et du nord , jette beaucoup d'ambre sur les côtes. On a

La Prusse, entre la Pologne, la Saxe, la Poméranie et la Baltique.

long-temps ignoré la nature de cette substance, mais on croit être parvenu à découvrir qu'elle est le produit d'une écume bilieuse que rejette le cachalot, poisson semblable à la baleine.

Les Prussiens ont été idolâtres jusqu'au onzième siècle, que la religion chrétienne a commencé à s'introduire chez eux, mais ses progrès furent très-lents. Alors ce peuple privé de gouvernement, se nourrissoit de chair crue, buvoit le sang des animaux, adoroit les reptiles, les arbres, sur-tout le chêne, les météores, les vents, les tempêtes, et immoloient leurs prisonniers. La polygamie étoit permise. Ils brûloient les adultères, et tuoient par pitié les malades dont la guérison étoit désespérée.

La Prusse est depuis long-temps divisée en royale et en ducale. La première étoit sous la protection du roi, et non de la république de Pologne, sans dépendance, comme un état libre qui veut bien prouver sa reconnoissance par des marques de déférence et une légère rétribution. La Prusse ducale, abandonnée aux *chevaliers teutoniques*, pour y faire fleurir la religion chrétienne, est devenue leur domaine et leur possession.

Quand *Frédéric Barberousse* entreprit, dans le douzième siècle, une croi-

sade pour délivrer la Terre Sainte des mains des infidèles, il mena avec lui un grand nombre de gentilshommes allemands. A sa mort, qui arriva par accident dans l'Orient, ces volontaires se donnèrent pour chef *Frédéric*, duc de Suabe. Ils se distinguèrent tellement sous ce général, que le roi de Jérusalem et le patriarche les regardant comme très-utiles et même comme nécessaires à la conservation des lieux saints, imaginèrent de les unir par un lien qui les empêcheroit de se séparer. Ils en firent un ordre militaire, sous le nom de *Ste.-Marie*. Ces religieux devoient être tous gentilshommes allemands, ou *teutons*, comme on les nommoit alors.

Leur premier grand-maître fut élu en 1190. Ils s'engagèrent, ainsi que les chevaliers de *Saint-Jean*, à défendre et à conserver la Terre Sainte. Leur courage n'empêcha pas qu'ils n'en fussent chassés, ainsi que ceux de *Saint-Jean*, leurs émules. Comme ceux-ci trouvèrent un asile à Rhodes et à Malte, les *teutoniques* furent reçus par un duc de *Mozavie*, qui leur offrit la Prusse encore payenne, s'ils vouloient s'y retirer.

Ce n'étoit point, à ce qu'ils crurent, changer leur institution, puisque combattre contre les Sarrasins ou contre les

CARLETON UNIVERSITY

idolâtres prussiens , c'étoit toujours travailler à étendre la religion chrétienne. Ils poussèrent avec ardeur leur mission armée dans ces pays barbares , et devinrent souverains de ce qu'on appelle la Prusse ducale. Ce ne fut pas toujours le zèle religieux qui leur mit les armes à la main. Ils eurent des guerres contre la Suède , le Dannemarck , la Pologne. Ils attaquèrent les Allemands , aussi chrétiens qu'eux. De la partie de la Prusse qui leur avoit été concédée , ils s'étoient avancés dans la Prusse royale. Ils refusoient d'en faire hommage à la Pologne. *Albert de Brandebourg* , leur grand-maître , plutôt que de se soumettre à cette cérémonie , préféra d'abdiquer , et abandonna toutes les possessions de son ordre dans cette province. En récompense , le roi de Pologne lui donna en propriété la Prusse ducale. On a tout lieu de croire que cette prétendue délicatesse d'*Albert* sur le point d'honneur , à l'occasion de l'hommage , n'étoit qu'une adresse concertée entre le roi de Pologne et lui , pour le rendre propriétaire de la Prusse ducale. Aussitôt qu'il fut installé , il n'y voulut plus souffrir de compagnons de sa souveraineté , et travailla à en exclure les chevaliers. Ils se retirèrent en Franconie , puis se dispersèrent. Le

gouvernement *teutonique* finit en Prusse vers 1500. Mais il subsiste encore dans plusieurs cantons, tant d'Allemagne que d'Italie, où il a des commanderies connues sous le nom de *bailliages*. Il y a des commandeurs protestans et catholiques. Ceux-ci s'astreignent à des prières journalières et au célibat. Le grand-maitre de l'ordre est élu par un chapitre général, et reçoit l'investiture de l'empereur. *Charles - Alexandre de Lorraine*, décoré de ce titre par l'empereur, a fait élire l'archiduc *Maximilien*, son co-adjuteur, en 1769.

PRUSSE MODERNE.

La Prusse moderne est un royaume factice, qui a été dans l'espace d'environ deux cents ans, composé successivement de parties qui s'étendent irrégulièrement de la Pologne au Rhin, auquel il tient par le duché de Clèves. Il y a peu d'états considérables d'Allemagne, que l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, ne touche par quelques points : ce qui le rend important à la plupart des princes allemands, dont il est redouté, et qu'il redoute. Ces contrées ont été peu-

plées par les Suèves, les Venètes, les Saxons et les Vandales, par-conséquent elles ont été long-temps sans avoir de mœurs uniformes. Maintenant les Prussiens ont en général adopté les coutumes allemandes. Les habitans sont fort libres dans leur créance. La cour professe le calvinisme et le luthéranisme. Il y a des colonies de réfugiés français qui font fleurir les arts. Ces différentes peuplades sont assez heureuses, quoique sous un gouvernement militaire et absolu.

La maison de *Brandebourg* est assise sur ce trône, qu'elle a elle-même fondé et affermi. Elle se nomme *Hohenzollen*; son origine se perd dans l'antiquité. Dès 800, on trouve un *Hohenzollen*, comte de Brandebourg, surnommé *Tassillon*, dont les descendans se font remarquer dans toutes les guerres d'Allemagne. C'est vers le milieu du quatorzième siècle, que ces princes ont arrondi leurs états, en y joignant des lambeaux qu'ils arrachioient aux pays voisins. Les pièces les plus importantes sont les deux Prusses que les chevaliers de l'ordre teutonique avoient acquises à la religion chrétienne, et mises sous leur domination. A force de les morceler, les princes de Brandebourg les ont enlevées tout entières à cet ordre militaire, dont ils s'étoient

en Prusse
ore dans
agne que
ries con-
s. Il y a
et catho-
des priè-
e grand-
chapitre
de l'em-
de Lor-
r l'empe-
Maximi-
69.

E.
royaume
l'enviro-
sivement
èrement
l il tient
eu d'états
e l'élec-
Prusse,
ce qui
des prin-
uté, et
été peu-

rendus grands-maîtres , et qui se sont enrichis des dépouilles de ces religieux qu'ils ont détruits. En 1415, comme on l'a dit , la dignité électorale a été conférée aux marquis ou margraves de Brandebourg.

Frédéric I.^{er} Le premier qui en a joui se nommoit
 1417.
 Frédéric II, *Frédéric*, grand politique et grand
 1440. guerrier. *Frédéric II*, son fils, surnommé *Dent de Fer*, à cause de sa force, et plus honorablement le *Magnanime*, effaça ces deux qualités, et régna plus glorieusement que son père. Il refusa les couronnes de Pologne et de Bohême qu'il n'auroit pas pu s'approprier que par des injustices.

Plusieurs de ses successeurs ont eu aussi des surnoms qui peignent d'un mot leur caractère : *Albert l'Achille*,
 Albert III, 1469.
 Jean, 1486.
 Joachim I, 1499.
 Joachim II, 1555.
 Jean George, 1572.
 Joachim Frédéric, 1598.
 Jean Sigismond. 1608.
 George-Guillaume. 1619.

Jean le Cicéron, *Joachim le Nestor*; tous s'agrandirent, ou par des conquêtes, ou par des alliances, ou par des hardiesses politiques. *Joachim II* introduisit dans ses états la religion luthérienne. *Jean Georges*, son fils, fut un prince pacifique. *Joachim Frédéric* est renommé pour sa prudence. *Jean Sigismond* augmenta ses états des duchés de Clèves et de Juliers. *George-Guillaume*, son fils, se trouva malgré lui entraîné dans les guerres de ses voisins plus forts

que lui. Ses états furent perpétuellement ravagés par les armées impériales et suédoises. Il les laissa morcelés, délabrés, affoiblis, à *Frédéric Guillaume*, qu'on a surnommé le *Grand-Électeur*.

Il prit possession des états de son père à vingt ans. La valeur, la prudence qu'il montra dès cet âge, ne se démentirent pas dans tout le cours de sa vie. Il étoit sage, prévoyant, insensible aux séductions de l'amour, borné à sa seule épouse, agréable dans la société, bon convive, vif et emporté, mais revenant facilement de sa colère. D'ailleurs doux et humain, il n'a jamais fait la guerre que par nécessité. On le regarde comme le restaurateur de la puissance de sa maison, et le fondateur de sa gloire : il a été surnommé *le Grand*.

Frédéric II,
Guillaume.
1640.

Frédéric III, son fils, se voyant une autorité bien établie, fortifiée de bonnes troupes, appuyé de finances abondantes, entreprit de surmonter le bonnet électoral d'une couronne, et réussit. Le titre de roi lui fut accordé par l'empereur *Léopold*, en 1701. Ce titre n'ajouta rien à sa puissance, il ne fit que contenter sa vanité, et satisfaire son goût pour les cérémonies.

Frédéric III.
1688.

Sophie Charlotte de Hanovre, son épouse, s'est distinguée par son mérite

littéraire, autant que par les vertus de son sexe. Elle introduisit en Prusse l'esprit de société, la vraie politesse et l'amour des sciences et des arts. Elle fonda l'académie de Berlin. Elle appela plusieurs savans, entre autres *Leibnitz*, célèbre métaphysicien. *Sophie* l'embarassa souvent par ses questions. « Il n'y a pas « moyen, lui disoit-il, de vous conten- « ter, vous voulez savoir le pourquoi « du pourquoi ». *Frédéric III*, si curieux de représentation, étoit très-contréfait. La reine l'appeloit son *Esope*. On a dit de lui qu'il étoit grand dans les petites choses, et petit dans les grandes. Cependant il eut l'habileté, pendant que les états voisins étoient ravagés par la guerre, de conserver les siens en paix; ce qui n'est pas un médiocre mérite. Il a le malheur d'être placé dans l'histoire, entre un père et un fils dont les talens supérieurs l'ont éclipsé.

Frédéric-
Guillaume
II. 1713.

Ce fils est *Frédéric Guillaume*, second roi de Prusse. Il monta sur le trône en 1713, à vingt-cinq ans. La fameuse guerre pour la succession d'Espagne, étoit près de se terminer, et la paix qui fut bientôt conclue, donna à *Frédéric* la facilité de s'occuper avec succès de la prospérité de son royaume. Il prit, dans sa vie privée, le contre-pied de son

père, aussi parcimonieux et ennemi du faste, que l'autre avoit été ami du luxe et de la dépense. Il étoit austère dans sa cour. Sa femme et ses enfans ont éprouvé de lui des traits de sévérité qu'on blâmeroit justement dans un particulier. On ne lui a connu de générosité que pour ses troupes. Il étoit prodigue à cet égard, et dépensa de grosses sommes, pour former un régiment d'hommes d'une taille démesurée. C'étoit sa manie. Mais si on peut l'en blâmer, il faut le louer aussi d'avoir donné à l'Europe, l'exemple de cette discipline et de cette manutention qui pourvoit à tous les besoins du soldat, mais qui ne lui pardonne rien.

Afin que le paysan ne fût point importuné du séjour de l'armée, il la distribuoit dans les villes, et la rassembloit de temps en temps en campagne pour des évolutions générales, et aussi afin que les manœuvres devinssent plus familières par l'ensemble. Comme des levées trop fortes auroient pu énerver le paysan, chaque capitaine avoit ordre de recruter tant qu'il pouvoit dans l'empire. D'ailleurs, chaque Prussien, comme en Suisse, naît soldat. *Frédéric Guillaume* a favorisé le commerce, les manufactures, les arts, qu'il encourageoit

par des récompenses. Une hydropisie , qui le tourmenta pendant six ans , ne l'empêcha pas de s'occuper , jusqu'au dernier moment , des affaires du gouvernement. Il examinoit en physicien les progrès de sa maladie , et il en marqua le terme sans frayeur. Il laissa en mourant une armée de soixante-six mille hommes , qu'il entretenoit par son économie, sans surcharger ses peuples. De plus, son trésor étoit rempli, et un ordre merveilleux établi dans toutes les affaires.

Frédéric II. A l'âge de vingt-huit ans, *Frédéric II*,
1740. son fils , monta sur le trône. Elevé comme un particulier , sans être initié dans aucune science , la force de son génie les lui fit saisir toutes. Il les cultiva en roi , sans être dominé par son goût , et sans qu'elles lui enlevassent aucun des momens destinés à son devoir. Pour avoir voulu se soustraire à l'empire despotique de son père , il courut risque de la vie , et n'échappa pas tout à fait au supplice , puisqu'il fut forcé d'assister à celui d'un jeune ami , compagnon de sa fuite et de sa désobéissance. Pendant que la hache tomboit sur la tête de l'infortuné, quatre grenadiers tenoient celle du prince tournée vers l'échafaud. Son père le laissa

quelque temps en prison, le fit travailler dans les bureaux de la guerre et de la finance, sans distinction des autres employés, et lui accorda quelque liberté, seulement lorsqu'il fut marié, encore ne fut-ce pas selon son goût qu'il prit la chaîne de l'hymen, mais selon la volonté de ce père absolu et inflexible.

Dans une retraite de huit ans, qui suivit son mariage, *Frédéric* employa son temps en méditations profondes sur toutes les parties du gouvernement, et principalement sur la guerre, qu'il regardoit comme essentielle au soutien de son royaume. Se voyant environné de voisins puissans et jaloux, soit pour entretenir son armée, soit pour l'aguerir, il se vendoit tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et balançoit ainsi leur mauvaise volonté. Par-là il se mit en état de leur résister lorsque, las de ces variations, et de ce qu'ils appeloient ces infidélités, ils se réunirent tous pour l'écraser. Le roi de Prusse étonna ses ennemis par une tactique nouvelle et savante, par la célérité de ses mouvemens. Des armées entières sous ses ordres voloient plutôt qu'elles ne marchaient. Lui-même, après avoir gagné une victoire sur une frontière de ses états, deux

jours après , à la tête d'une autre armée qu'il alloit joindre , en remportoit une seconde à l'extrémité opposée. Il avoit pour principe qu'il n'y a que les opiniâtres qui réussissent. Aussi le vit-on donner jusqu'à sept assauts en un jour à un camp retranché , et l'emporter.

On pouvoit appliquer à *Frédéric II*, ces mots d'un poëte, dont il est presque impossible de rendre l'énergique concision , *déliberatâ morte ferocior*. Déterminé à vaincre ou à mourir , il inspiroit un courage redoutable à ses soldats , et quand ses préparatifs étoient faits , il rentra dans le calme d'un homme débarrassé de toute sollicitude. On a de lui des lettres et des pièces de vers , composées dans sa tente , la nuit qui précédoit une bataille décisive. Aucune ne se ressent du trouble des camps , ni des inquiétudes attachées au moment.

Les travaux solitaires du philosophe de *Sans-Souci* , nom de son palais de repos , étonneront la postérité, comme ils sont un sujet d'admiration pour son siècle. Il y en a d'utiles et d'agréables. Les travaux utiles sont une histoire de la maison de *Brandebourg* , tracée en grand , comme de la main d'un roi : le *Code Frédéric* , remarquable par l'im-

périeuse brièveté de ses lois : ses principes de gouvernemens consignés d'une manière honorable pour lui dans l'*Anti-Machiavel*, et ses propres Annales, qui soutiendront le parallèle avec les Commentaires de *César*. Il mit en vers, dans un poëme sur l'art de la guerre, les préceptes qu'il pratiquoit. Ses poésies se ressentent de la sécheresse philosophique. Elles sont écrites en français, sa langue favorite. La correction et la pureté qu'il affectoit, n'empêchent pas qu'il nes'y soit glissé des *Germanismes*. Il fut trop sensible à la censure de ces petits défauts. *Frédéric* prétendit lutter contre *Voltaire* ; le poëte, assez imprudent pour ne vouloir pas céder à un homme qui avoit des bataillons à ses ordres, essuya une disgrâce mortifiante. D'ailleurs, le prince l'emporte infiniment dans sa correspondance avec *Voltaire*. On remarque du côté du roi une grande supériorité, quand ils traitent des matières politiques, des intérêts des princes, et sur-tout de la religion. Si le monarque convient de la nécessité de régler les opinions religieuses de ses peuples, il parle avec une modération qui contraste singulièrement avec le zèle amer et la haine enthousiaste du poëte.

Frédéric II est mort en 1786, âgé de soixante-quatorze ans. Il n'a pas laissé d'enfans de son épouse. Jusqu'à un âge avancé, son amusement, après la conversation des gens de lettres, étoit la musique. Il excelloit dans cet art.

Il seroit difficile de trouver une vie aussi remplie que la sienne. Toutes les affaires passaient par ses mains. Dès cinq heures du matin, l'hiver comme l'été, ses secrétaires étoient appelés à l'ouvrage sous ses yeux. Il continua ses occupations même pendant la gêne douloureuse de sa dernière maladie, qui étoit une hydropisie. Il conservoit, dit un témoin oculaire, un air serein et tranquille, sans jamais parler de sa maladie, ni de la mort. Il nous entretenoit de la manière la plus raisonnable et la plus cordiale. La conversation rouloit sur les affaires du temps, la littérature, l'histoire ancienne et moderne, qu'il possédoit très-bien, et principalement sur la culture rurale et celle des jardins, qu'il ne cessa de favoriser.

Mais le gouvernement de son royaume, le soulagement des peuples, que les guerres avoient fatigués, étoient dans ces dernières années les principaux objets de ses réflexions. Enfin, il ne cessa d'être roi qu'en cessant d'être homme.

Frédéric étoit le *Nestor* des monarques de son siècle. Né assez foible, il s'étoit formé par les fatigues et les travaux un tempérament robuste. On lui reproche le despotisme, et quelques actes d'une sévérité dure, qui en sont une suite. Il mérita le double laurier de *Mars* et d'*Apollon*. Il a laissé au fils de son frère un royaume florissant, et des forces capables de le rendre l'arbitre de l'Europe.

~~~~~

## S A X E.

La Saxe, partagée en plusieurs cercles, contient une multitude de principautés. Elle est fertile en toute sorte de productions, et célèbre par ses mines; comme elle est traversée par de grands fleuves, et que la Baltique baigne ses côtes, le commerce y est en vigueur. Outre la Saxe, l'électeur possède la Misnie. Les Saxons sont grands, robustes, sociables, et aiment la table. La noblesse ne souffre pas les mésalliances. Elle ne se contente pas quelquefois de les punir par le mépris et le retranchement de son corps. Il est des familles qui ont poursuivi ces sortes de cou-

Saxe, entre  
la Luzace,  
Brandebourg, Anhalt et Misnie.



pables jusqu'à la mort. On ne sera pas surpris que le luthéranisme soit la religion dominante, dans un pays qui a vu naître *Luther*. Nulle part la langue allemande ne se parle avec plus de grâce et de pureté.

Le courage est héréditaire chez les Saxons. On a jugé, d'après cette observation, qu'ils descendent des Macédoniens; et par leurs noms, qu'ils tirent leur origine des *Saxes*, tribu des *Scythes*. Ils étoient gouvernés, dans les temps les plus reculés par douze *Champions*, apparemment les plus illustres de leurs guerriers. *Charlemagne* a donné aux Saxons une triste célébrité, en faisant massacrer ceux qui ne se convertissoient pas. Cette nation alors s'étendoit jusqu'au bord du Rhin. Leur chef se nommoit *Witiking*, il combattit long-temps et se soumit. Les souverains de Saxe se sont toujours prétendus descendans de cet homme illustre, et la maison régnante se glorifie encore de cette origine. Elle compte beaucoup de grands hommes, honorés des surnoms de *Grave*, *Pacifique*, *Constant*, *Pieux*, *Magnanime*. Quelques-uns ont porté des couronnes, d'autres les ont refusées. Depuis le milieu du neuvième siècle, que commence la suite des ducs de

Saxe, on en compte jusqu'à nos jours trente-six, sans presque aucune lacune. Ce qui fait voir que la plupart de ces princes ont atteint une vieillesse avancée, quoique vivant la plupart au milieu des guerres. *Frédéric Auguste*, mort en 1763, a eu de la même épouse, *Marie-Joseph d'Autriche*, onze enfans vivans, par lesquels il s'est allié aux premières maisons de l'Europe, dont les filles ont épousé les princes, et les fils les princesses.

~~~~~

B A V I È R E.

La Bavière a porté autrefois le titre de royaume. Ses limites alors s'étendoient bien au-delà des bornes actuelles. La Bavière moderne renferme des villes considérables. Quelques-unes, à titre d'*impériales*, sont exemptes de la juridiction de l'électeur. Dans le treizième siècle, un duc de Bavière, nommé *Louis II*, qui avoit réuni toutes les possessions de ses ancêtres, les partagea entre ses fils, *Rodolphe* et *Louis*. Le premier, eut le palatinat du Rhin, le second, la Bavière. Il y a eu entre ces deux branches un pacte de famille,

Bavière, entre la Bavière, l'Autriche, la Suabe, la Franconie et le Tyrol.

pour s'assurer des successions et des re-
versions réciproques. Ces mêmes états,
après avoir souvent passé d'une branche à
l'autre, se sont réunis, en 1777, dans
la main de *Charles Théodore*, électeur
palatin, et l'électorat de Bavière a resté
jusqu'à présent supprimé, après avoir
compté quarante-deux ducs, depuis le
dixième siècle. La religion dominante
est la catholique. Depuis la bataille
d'Austerlitz, la Bavière vient d'être
érigée en royaume, par *Napoléon*, em-
pereur des Français.



PALATINAT.

Palatinat
Haut, entre
la Bavière, la
Franconie et
la Bohême.
Bas, entre
Mayence,
l'Alsace et
Trèves.

Le Palatinat tire son nom des *comtes*
du palais, auxquels les rois de Germa-
nie confièrent l'administration de diffé-
rentes provinces. Ils étoient originai-
rement premiers officiers domestiques
des palais de ces princes. Il y eut des
comtes palatins de *Franconie*, de *Suabe*,
de *Saxe*, de *Bavière*, et d'autres par-
ties de cette contrée d'Allemagne, pen-
dant la décadence de l'empire de *Char-*
lemagne. Il seroit difficile d'indiquer
l'origine de chacun des peuples de ces
palatinats. La confusion des langues

CARLETON UNIVERSITY

qui régnoit dans ces contrées, est une preuve de la confusion des nations. Par un flux et reflux perpétuel, les Gaulois, les Romains, les Germains de toutes races et de toutes dénominations, se sont approchés et éloignés des bords du Rhin. Le besoin de s'entendre leur a fait réciproquement adopter des mots qui sont devenus communs entre eux, et dont s'est formée la langue *romance*, usitée dans le nord de la France. Elle avoit le latin pour base. Mais la *tudesque*, ancienne langue allemande, est devenue langue nationale, et s'est conservée jusqu'à nos jours chez les Allemands, Trans et Cis-Rhénaux, moins pure cependant que dans le centre de l'Allemagne.

Il paroît que les *palatinats* furent abolis vers la fin du dixième siècle, et qu'il ne resta de remarquable que celui du Rhin. Le siège de ce palatinat étoit le palais d'Aix-la-Chapelle. Le palatin y gardoit les ornemens impériaux ; ce qui a fait croire qu'en cas de vacance, il avoit le vicariat de l'Empire. On a une liste de ces officiers ou princes palatins, depuis 995 jusqu'en 1214, que le palatinat tomba, par arrangement de famille, dans la maison de Bavière. Cette maison a eu plusieurs dynasties. La pre-

mière s'appeloit *Rodolphine*. La seconde, appelée *Roberline*, a fini en 1410. La troisième, dite *électorale de Heydelberg*, a duré jusqu'en 1559. La quatrième, de *Simmeren*, s'est éteinte en 1585. *Frédéric III*, de cette branche, surnommé le *Pieux*, a établi le calvinisme dans ces états. A cette branche a succédé la cinquième des *princes de Neubourg*. Elle a subsisté jusqu'en 1772, que *Charles Théodore*, de la branche de *Sultzbach*, déjà électeur de Bavière, y a joint le Palatinat. Sa mort, selon d'anciennes conventions, a fait passer ce pays à la branche des *Deux-Ponts*.

Dans les pays que le Rhin traverse ou qui l'avoisinent, il seroit difficile de trouver des châteaux ou des forteresses, dont les bastions entr'ouverts n'indiquent pas des efforts meurtriers; des villes qui ne soient fondées sur les cendres de leurs anciens édifices; des campagnes qui n'aient été abreuvées de sang. Encore récemment, sous le règne de *Louis XIV*, le Palatinat a éprouvé toutes les horreurs de la dévastation. On diroit que cette malheureuse contrée a été dans tous les temps dévouée au carnage et à l'incendie. En 1452, sous un de ses princes, nommé *Fré-*

ae. La se-
a fini en
ectorale de
en 1559. La
est éteinte
cette bran-
a établi le
cette bran-
des *princes*
sté jusqu'en
lore, de la
jà électeur
Palatinat. Sa
nventions, a
branche des

n traverse ou
difficile de
s forteresses,
ouverts n'in-
urtriers; des
dées sur les
édifices; des
abreuvées de
sous le règne
at a éprouvé
dévastation.
eureuse con-
mps dévouée
e. En 1452,
nommé *Fré-*

déric II, elle fut cruellement ravagée par dix-huit princes voisins, qui s'étoient ligués contre lui. Il les vainquit. Trois princes et une multitude de nobles tombèrent entre ses mains. *Frédéric* donna à ces illustres prisonniers, dans son château d'Heydelberg, un magnifique repas, où tout étoit servi en abondance. Le pain seul manquoit. Les convives en demandèrent. Le prince répondit : « Il est juste de faire sentir ce que
« c'est que de manquer de pain à ceux
« qui viennent ravager les campagnes,
« détruire les moissons, brûler les
« granges et les greniers, abattre les
« moulins, et réduire à la mendicité le
« laboureur innocent ». Depuis le commencement du dixième siècle jusqu'à présent, on compte trente-huit princes palatins, qui se croisent et se confondent avec ceux de Bavière.



BRUNSWICK-HANOVRE.

La maison de Brunswick, qui possède l'électorat d'Hanovre, et la maison d'Est, qui possède les états de Modène en Italie, reconnoissent pour souche commune le marquis *Azzon*, souverain

Les Etats de
Brunswick-
Hanovre,
entre le Lu-
nebourg, le
Magdebourg,
l'Alberstuat et
la Lippe.

de Milan , de Gènes , et de plusieurs parties de la Lombardie. A la fin du dixième siècle , *Cunégonde*, héritière des Guelphes, alors la plus puissante maison du centre de l'Allemagne, lui apporta les domaines de sa famille en Germanie et en Bavière:

Azzon donna naissance à deux branches florissantes, qui ont possédé de vastes états en Allemagne et en Italie. On voit prendre, à la branche de Lunebourg, le nom de *Brunswick*, au commencement du troisième siècle. Il est à remarquer, que le prince *Guillaume*, tige de cette branche, naquit par un hasard singulier au douzième siècle, d'une anglaise, et naquit en Angleterre, dont ses descendans devoient porter la couronne six siècles après. Une autre singularité, c'est qu'à la fin du seizième siècle, la branche de *Lunebourg* se trouvant surchargée de sept frères, ils convinrent, après la mort de leur père, qu'un seul d'entre eux se marieroit, de peur d'affoiblir la puissance de leur maison, s'ils s'exposoient à laisser trop d'héritiers en droit de partager ces états. L'électorat d'Hanovre est le plus récent de tous. Créé en 1708 pour *Georges I.^{er}*, il est dans la branche de *Brunswick Lunebourg*. A ses états d'Allemagne, il a

joint la couronne d'Angleterre. Avant d'être proclamé électorat, ce pays reconnoissoit, depuis la fin du dixième siècle, trente-quatre princes. Le dernier est *George III. Guillaume* a succédé, en 1760, à *Auguste I. er*, fils du premier électeur.



AUTRES ÉTATS D'ALLEMAGNE.

Ce qu'on pourroit dire des trois électorats ecclésiastiques, Mayence, Trèves et Cologne, intéresseroit peu un électeur étranger à ces cantons. Quant au reste de l'Allemagne, il est rempli de principautés, évêchés, abbayes d'hommes et de femmes, qui jouissent de la souveraineté. Des familles puissantes, presque toutes unies par des alliances, possèdent les états des laïcs, à titre de *duchés, comtés, marquisats, seigneuries, margraviats, burgraviats, ringraviats*, et sous d'autres noms plus ou moins connus. Toutes ont eu des guerriers fameux et des hommes estimables par d'autres qualités. Ce qui a été écrit à leur sujet, formeroit seul une nombreuse bibliothèque. Dans ce pays d'esclavage,

Mayence,
Trèves.
Cologne.

on appelle doux et humains les princes qui n'appesantissent pas trop le joug de la servitude. Elle est généralement moins dure dans les cantons sujets à la domination ecclésiastique.

Tous ces princes grands et petits, ecclésiastiques et laïcs, jouissent de tous les droits de la souveraineté, battent monnaie et lèvent des troupes. Cette diversité de monnaie, de titre et d'aloï différents, jette un grand embarras dans le commerce. Les péages sur les passages d'un pays à l'autre, y mettent aussi des entraves. Il a été un temps que ces princes, mandés par les diplômes impériaux, menoient en personne leurs vassaux à la guerre. On a vu des évêques, des abbés, des abbesses même, changer leurs crosses en bâtons de commandement. De ces troupes et de celles fournies par les villes impériales, qui, ménageant leurs bourgeoisies, n'envoyoient pas les plus riches et les plus braves, se forme ce qu'on appelle le *contingent de l'Empire*, qui s'assemble si lentement, paroît si tard en campagne, et se retire de si bonne heure.

Le gouvernement des grandes villes est presque partout une *aristocratie* des riches, plus ou moins mêlée de *démocratie*, et sujette à beaucoup de trou-

bles. Elles se rendent réciproquement le service de s'envoyer des troupes, pour appaiser les querelles qui naissent dans leur sein. L'empereur, ou les princes voisins se mêlent aussi quelquefois de leurs débats, lorsqu'il en est requis ou malgré elles. Mais ces interventions, quoique faites à main armée, ne nuisent point à la souveraineté des cités où l'on porte ces secours; parce que si le protecteur vouloit en profiter pour établir sa domination, toutes se réuniroient contre lui. Les démarches, en ces occasions, sont réglées par ce qu'on appelle *le droit public d'Allemagne*. C'est une science très-compiquée, qui demande beaucoup d'étude. Aussi les docteurs qui la possèdent, en sont-ils très-fiers. Cependant on doit l'avouer, quoique très-estimables au fond, ces lois ressemblent pour l'effet à toutes les autres qu'on a ingénieusement comparées aux toiles d'araignées, *qui arrêtent les petites mouches, et laissent passer les grosses.*

 HOLLANDE.

Hollande,
entre les
mers du
Nord et de
l'Allemagne,
la Westphalie
et la Flandre
Autrichienne.

Le nom de *Pays-Bas*, qu'a reçu la Flandre, marque sa position au bas de l'Allemagne, dont elle reçoit les eaux. Les terres de la partie septentrionale, pressées par la mer, qui refoule les fleuves, paroissent toujours exposées à une inondation générale. Sans cesse elles sont menacées d'être submergées, ou par les flots écumans de la vaste mer, qui heurtent quelquefois les digues avec fureur et les entr'ouvrent, ou par les ondes plus paisibles des fleuves, qui rongent sourdement ces terrains fangeux, s'y insinuent, les rendent caverneux, d'où toute la contrée a pris le nom de *Hollande*, qui signifie *pays creux*.

Ces terres très-peu élevées au-dessus des eaux, qui les environnent et les imbibent, baignées par des rosées épaisses, se couvrent d'une verdure que l'ardeur du soleil, affoibli par une atmosphère épaisse, fanent rarement. Dans ces gras pâturages errent lentement des troupeaux nombreux, appesantis par le suc et l'abondance de la nourriture : mais

aussi rendus par cela même très-féconds. C'est la richesse indigène, à laquelle l'industrie joint l'opulence d'un commerce actif et étendu. Les Hollandais passent pour n'être pas délicats sur la nature du gain : ce qui a fait dire assez plaisamment de leur pays, que *le démon de l'or, couronné de tabac, y est assis sur un trône de fromage.*

Entre les divers peuples qui ont habités ces marais, dans les temps reculés, les Bataves ont été les plus célèbres. L'histoire apprend qu'ils ne furent pas vaincus par les Romains, quoique souvent attaqués. Ils devinrent les amis de ces républicains, et méritèrent leur estime, autant par la valeur, que par leur probité. Les empereurs en entretenoient un corps pour leur garde. Les modernes Bataves n'ont point dégénéré de leurs ancêtres. Le sang qui coule dans leurs veines a toujours bouillonné d'un noble courage, quand la tyrannie a voulu attenter à leur liberté. Le nom de *patrie* qui a quelquefois opéré des miracles, est puissant chez les Hollandais, dans tous les ordres de l'état ; il en fait respecter les lois, et supporter les charges sans murmurer.

On ne doit pas compter la libéralité

entre les vertus des Hollandais. Leur économie dégénère souvent en avarice. Ils aiment à incruster les murs de leurs maisons de marbres et de fayence, à les orner de glaces, à les couvrir de précieuses tapisseries, et de tableaux des plus grands maîtres, à fouler aux pieds de superbes tapis et des nattes fines, à charger leurs buffets de pyramides de la plus belle porcelaine. Ils se plaisent à contempler ces magnificences. Leurs femmes les rangent pour le coup-d'œil, mais les transportent rarement sur la table, qui est habituellement servie avec la plus stricte frugalité. Rarement les Hollandais vous offriraient quelque une de ces superfluités, pour lesquelles ils mendent, en quelque manière, votre admiration. Votre étonnement est toute sa jouissance.

La propreté des Hollandais passe pour une manie; mais c'est une précaution sage, que l'air humide, dont on est enveloppé, rend nécessaire. Les maisons sont lavées du haut en bas au moins une fois la semaine. Chaque jour on brosse fortement les boiseries. Par-là on empêche que les insectes fécondés, à l'aide de l'humidité, ne s'y propagent. Dans un ménage hollandais, les ustensiles de cuisine sont bien tenus, les vases de la

laiterie nets et luisans. En général, les femmes ont moins soin de leur personne que de leurs meubles. Elle sont impérieuses et chastes. La noblesse a été conservée dans la république; mais elle figure peu étant sans privilèges. La populace de mer est brutale; celle des villes, grossière et sordidement avide. Le bourgeois hollandais est le plus flegmatique des hommes, et paroît triste jusque dans ses plaisirs.

Les Romains appeloient *Belgique* les pays situés au nord des Gaules. Ils en reconnoissoient deux contiguës. La première contenoit ce qu'on appelle *Brabant* et ses annexes. La seconde, consistoit dans les provinces les plus rapprochées de la mer, qui composent la Hollande. Il paroît que tous ces pays ont été d'abord gouvernés par des rois, plus ou moins puissans. Un de ces princes, nommé *Civilis*, remporta plusieurs victoires sur *Cerealis*, général romain. Le caractère fier et belliqueux de ces peuples engagea les empereurs à tenir de fortes garnisons sur les bords du Rhin. Après s'être trouvés enveloppés dans les troubles de l'Empire, les Bataves tombèrent sur la domination de *Charlemagne* et de ses descendans. A l'extinction de cette famille, ces pro-

vinces, en attendant un gouvernement stable, éprouvèrent des révolutions intérieures. Quelquefois elles furent séparées et indépendantes les unes des autres. Dans d'autres temps, elles ne formèrent qu'un état sous un seul chef, ou se divisèrent en duchés et en comtés. La Frise a été un royaume; le Brabant et la Gueldre un duché; la Flandre et la Hollande un comté. Les évêques d'Utrecht ont été souverains, ainsi que plusieurs de leurs voisins. Ces prélats ont plus souvent manié l'épée que la crosse.

1300.

Dans leurs rivalités tous ces princes réclamoient souvent l'intervention des rois de France, qui d'ailleurs jetoient des regards de regret sur ces provinces, soumises jadis à leur empire. Ils traitoient les Flamands en sujets ou en vassaux, exigeoient d'eux des tributs, selon que les circonstances leur permettoient d'étendre, ou les forcoient de resserrer leurs prétentions. L'histoire fait mention de deux batailles mémorables, gagnées par *Philippe et Charles le Bel*, contre les Flamans. Ces peuples, par leur position, prirent nécessairement part aux querelles de la France et de l'Angleterre.

La guerre, ce fléau destructeur par-

tout ailleurs, n'empêcha pas la Flandre de fleurir. Elle étoit prodigieusement peuplée pour son étendue, couverte de villes opulentes, déjà célèbre par son commerce et son industrie, lorsque sortant de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert, qui s'étoit éteinte, elle tomba au commencement du quinzième siècle, dans celle de la seconde maison, dont *Philippe*, fils du roi *Jean*, fut le chef. Ces princes gouvernèrent avec douceur. Ménageant la noblesse, respectant les privilèges des villes, ils vécurent splendidement au milieu de leurs peuples, sans les charger d'impôts. Si la Flandre s'étoit soutenue dans un état de splendeur, quoique jetée quelquefois, malgré elle, dans le tourbillon des intrigues et des guerres des premiers ducs ; que ne devint-elle pas sous un gouvernement pacifique et presque paternel ? Aussi est-ce dans ce temps que son industrie, la variété des manufactures, l'élégance des ouvrages en or, laine et argent qui en sortirent, mirent à contribution le luxe des autres pays, et accumulèrent dans son sein des richesses immenses.

Un mariage donna ces provinces opulentes à la maison d'Autriche. L'empereur *Maximilien* épousa *Marie de Bour-*

gogne, fille unique et héritière de *Charles le Téméraire*, dernier duc de cette maison. Cette princesse fut mère de *Philippe le Beau*, qui, par son mariage avec *Jeanne la Folle*, devint roi d'Arragon et de Castille. Il mourut jeune, et laissa tous ses états à *Charles-Quint*, son fils. A son avènement, plusieurs des provinces, qui composent actuellement la Hollande, réclamèrent une espèce d'indépendance; mais la puissance de *Charles*, aidée de ses moyens politiques, les firent bientôt rentrer dans l'obéissance.

En recevant la Flandre de *Charles-Quint*, lorsqu'il abdiqua, *Philippe II*, son fils, se persuada trop que ces peuples, dont son père avoit reçu quelques sujets de mécontentement, étoient ombrageux et mutins. Au lieu de tâcher de les ramener par la douceur, il crut devoir appesantir le joug. Traités avec dureté, toujours reçus avec une gravité austère, les Flamands crurent apercevoir que *Philippe* ne les aimoit pas. Ils se défièrent de ses intentions. Toutes ses actions leur devinrent suspectes. Ils se tinrent en garde contre lui comme contre un ennemi. Ces dispositions mutuelles peuvent être regardées comme le principe de la révolution qui a soustrait

les Provinces-Unies à l'empire de la maison d'Autriche.

Les relations commerciales des Flamands avec l'Allemagne et la France avoient introduit chez eux la doctrine de *Luther* et de *Calvin*. *Charles-Quint* publia des édits rigoureux, contre les sectateurs des nouvelles opinions dans tous ses domaines. Il voulut les faire exécuter en Flandre. *Marguerite*, reine de Hongrie, sa sœur, qu'il avoit fait gouvernante des Pays-Bas, adoucit, de l'aveu même de son frère, la sévérité de ses ordonnances; mais *Philippe II*, neveu de cette princesse, devenu le maître, se montra inflexible. Afin de surveiller de plus près les réformés, et d'arrêter leurs progrès, il résolut d'y établir l'inquisition. Partant pour l'Espagne, où il étoit résolu de fixer son séjour, il nomma gouvernante des Pays-Bas, *Marie*, duchesse de Parme, sa sœur naturelle; mais avec une subordination, pour ne pas dire une soumission entière, aux ordres du cardinal de *Grandvelle*, qui avoit le secret du roi.

Les premiers soins du ministre, furent donnés à la formation du tribunal de l'inquisition. Les Flamands ne purent voir ces préparatifs, sans exprimer

leur horreur. La gouvernante, effrayée des mouvemens qui se manifestoient, avertit son frère du danger d'une révolte générale. Il répondit: « qu'il aimoit « mieux être sans sujets, que de régner « sur des hérétiques ». Cependant il « rappela le cardinal et adoucit les édits, sur la représentation du comte d'*Egmont*, seigneur flamand, très-aimé et très-respecté, que la duchesse envoya porter les vœux du peuple en Espagne.

Mais à l'aide du feint adoucissement de la loi, le tribunal n'en continuoit pas moins ses exécutions sanguinaires. Le peuple s'aperçoit qu'on le joue. Les habitans de plusieurs villes se révoltent, forcent les prisons, et arrachent aux bourreaux, leurs victimes. En 1560, il se fit une confédération, qui s'engagea à ne jamais souffrir l'inquisition, quelque forme qu'elle voulût prendre, soit que ce tribunal procédât par la voie des dénonciations, des visites domiciliaires, d'incarcérations clandestines, ou de jugemens publics. Cet engagement fut signé par tous les protestans et par une multitude de catholiques, nobles, bourgeois, négocians, artisans et habitans des campagnes. En même temps ils envoyèrent des députés à Madrid. Comme *Philippe* n'étoit pas encore prêt,

il écouta les remontrances avec assez de douceur. Cependant il préparoit un armement formidable, composé de ses meilleurs soldats allemands, italiens, espagnols, commandés par des officiers expérimentés sous le fameux duc d'Albe. Le caractère hautain, fanatique et cruel de ce général, jeta l'épouvante et la terreur.

Il arrive au commencement de 1567, montre ses ordres. La gouvernante, voyant qu'on ne lui laissoit qu'une ombre d'autorité très-précaire, se retire. Le duc s'empare de toutes les forteresses, donne à l'inquisition un pouvoir sans bornes, établit un conseil de douze personnes, chargées de prendre connoissance des derniers troubles, et de punir avec rigueur les suspects, en religion. On appela ce conseil un *tribunal de sang*. Tous ceux qui avoient demandé l'adoucissement des édits, furent traités comme traîtres. Les magistrats qui, forcés par les circonstances, avoient toléré les assemblées des protestans, furent punis comme hérétiques. Le tribunal n'étoit pas seulement avide de sang; il confisquoit les biens de tous ceux qu'il pouvoit soupçonner d'être favorables à l'hérésie. Sous la hache du cruel duc d'Albe, tombèrent les têtes des comtes

d'*Egmont* et de *Horn*, auxquels on ne peut reprocher que d'avoir compâti à la misère des peuples, sans s'être prêtés à aucun soulèvement. Mais on les craignoit. Pour intimider le peuple, ils périrent sur l'échafaud. Le gouverneur cita à son tribunal beaucoup d'autres des principaux seigneurs flamands; mais ils eurent soin de se soustraire par la fuite à ses recherches. *Philippe de Nassau*, prince d'*Orange*, un des plus distingués d'entre eux, se retira en Allemagne, et y leva des troupes sur son crédit.

En 1568, il les fit entrer en Flandre de plusieurs côtés, afin de diviser les forces espagnoles. Ce prince eut quelques succès, qui commencèrent à rassurer les gens du pays et à les enhardir; mais le duc d'*Albe* rassembla toutes ses troupes en un corps, battit celles du prince d'*Orange*, et ne fit aucun quartier. Le prince se sauva presque seul sur une barque. Mais des débris de cette armée, il en forma une autre avec laquelle il se mit à harceler celle du général de *Philippe*. Ayant pour lui l'affection de ses compatriotes, la connoissance des lieux, la certitude d'être secondé dans les attaques et protégé dans les retraites, *Nassau* réussissoit dans ce genre de guerre, lorsqu'un défaut d'argent le

força de congédier ses soldats. Dans ce temps, l'amiral *Coligni* faisoit la même guerre en France. « Une armée, disoit ce général, est un monstre qui se forme par le ventre ». Il conseilla au prince d'*Orange* de mettre ce principe en pratique, et d'heureuses circonstances lui en facilitèrent les moyens.

Les premiers qui avoient porté tumultuairement leurs plaintes à la gouvernante, contre l'inquisition, étant mal vêtus, furent appelés *gueux* par les courtisans. Loin de se choquer de ce nom, les mécontents en tirèrent vanité. Ils prirent pour marques distinctives, de petites écuelles de bois qu'ils portoient sur la poitrine. Le duc d'*Albe* défendit ce signe de ralliement, et se mit à poursuivre ceux qui s'obstinoient à s'en décorer. Sa cruauté en força un grand nombre d'abandonner le pays. Les plus pauvres, les plus désespérés, se retirèrent dans les bois, où ils s'accoutumèrent à vivre de rapines. A la première attaque que fit le prince d'*Orange*, ils sortirent de leurs retraites, se joignirent à lui, et comme ils connoissoient les défilés, les gués, les passages dans les marais, ils causèrent un dommage incroyable aux Espagnols. Ils fabriquèrent des barques et des canaux

où ils se cachotent , ils sortotent contre les vaisseaux ennemis , et en prirent un grand nombre , tant à l'attérage , qu'en pleine mer , où ils s'avancoient audacieusement. Cette espèce de piraterie leur procura un riche butin. Le prince d'*Orange* , par le conseil de *Coligni* , leur donna un commandant qui les disciplina. Les sommes que ces espèces de pirates lui prêtèrent , lui servirent à payer ses autres troupes , et à entretenir une armée subsistante. Ainsi les *gueux* doivent être reconnus comme les fondateurs de la république de Hollande.

Le duc d'*Albe* , dans un autre sens , doit être aussi regardé comme la cause de la liberté des Hollandais , en ce qu'il paroît avoir employé tous les moyens possibles , pour les exciter à secouer le joug despotique de *Philippe*. Tous les prisonniers , il les faisoient périr par le fer , l'eau et le feu. A ces horreurs , il ajouta l'orgueil de triompher aux yeux de ceux qui étoient victimes de sa cruauté. Il se fit ériger une statue dans la citadelle qu'il fit construire à Anvers. On le voyoit foulant aux pieds des figures qui représentoient les magistrats du peuple , dans une posture humiliée. A ces emblèmes il joignit de tristes réalités , en chargeant les Flamands d'impôts. Les

états firent des remontrances inutiles. Cependant les taxes furent mal payées, pendant qu'au contraire les contributions que le prince d'*Orange* faisoit demander par ses agens secrets, étant volontaires, se levoient facilement, et fournissoient des ressources abondantes.

Bientôt ces levées subreptices prirent une forme légale, parce que les états, au lieu de s'assembler à la Haie, où le duc d'*Albe* les avoit mandés, se convoquèrent malgré lui à Dordrecht. Ils y firent des réglemens de discipline et de finance. On déclara le prince d'*Orange*, général de la confédération. On statua que rien d'important ne se feroit sans son consentement; mais aussi, que le prince ne pourroit faire la paix avec le roi ou ses lieutenans, sans l'aveu des états. On assigna ensuite des fonds pour l'entretien de l'armée. Chaque province s'engagea à y contribuer selon ses forces. Alors, c'est-à-dire en 1571, se fit comme une démarcation entre les états qui restèrent soumis à la monarchie espagnole et ceux qui s'en détachèrent. Ces derniers commencèrent à la Zélande, s'étendant jusques et compris la Gueldre, et se prolongeant le long de l'*Ems*, jusqu'à l'*Ostfrise*. C'est encore, avec quel-

ques additions du côté de Liège, les pays que renferment les sept provinces unies, nommées *Etats Généraux*.

Ce n'est cependant pas tout d'un coup que ce partage acquit de la consistance. De Bruxelles où la liberté avoit pris naissance, elle a avancé ou rétrogradé, selon les circonstances, jusqu'à ce qu'elle se soit fixée invariablement dans les provinces qu'elle habite. Ses pas ont été sanglans. Combien les Hollandais n'ont-ils pas éprouvé de convulsions douloureuses, avant de parvenir à l'état de santé dont ils ont joui? Comme un malade impatient change de médecin, tantôt il se sont gouvernés eux-mêmes, tantôt ils sont restés sous la puissance espagnole: ensuite ils ont secoué ce joug, et reconnu des princes étrangers, jusqu'à ce que la circonscription naturelle de leurs provinces, la police des villes indépendantes l'une de l'autre, le besoin de se secourir et de s'entraider, les ait amenés à l'union fédérative que la politique leur conseilloit autant que la nature.

La cour d'Espagne, trop convaincue que les barbaries du duc d'*Albe* n'avoient fait qu'aigrir les esprits et ulcérer les cœurs, le rappela avec toutes les apparences de la disgrâce, et le fit rem-

placer par *Jean-Louis de Requesens*. Le nouveau gouverneur abattit la statue de la citadelle d'Anvers, monument de l'orgueil et de l'insolence du duc d'*Albe*. Il se montra populaire, et tâcha d'apaiser les mécontents en accordant une amnistie; mais comme elle étoit limitée et conditionnelle, elle ne produisit aucun effet. Le prince d'*Orange*, qui en étoit exclu, continua ses opérations militaires avec succès. Il essuya aussi des pertes. Ces alternatives amenèrent ce qu'on a appelé la *paix de Gand*. C'étoit une confédération de toutes les provinces, pour chasser les soldats étrangers, rétablir l'ancienne forme de gouvernement, par l'assemblée des états, soumettre les affaires de religion à la discussion et aux lois de chaque province, et réunir à jamais, par des intérêts communs, les quinze provinces de Flandre à la Hollande et à la Zélande, dont le prince d'*Orange* fut proclamé gouverneur.

Pour soutenir ces décisions, qui ne devoient pas plaire au roi d'Espagne, les Flamands sollicitèrent la protection et les secours d'*Elisabeth*, reine d'Angleterre. *Dom Juan d'Autriche*, successeur de *Requesens*, en 1576, crut plus prudent de mettre la *paix de*

Gand sous l'autorité immédiate du roi d'Espagne, que sous la garantie d'une puissance étrangère. Il la signa sous le nom d'*édit perpétuel*, et en commença l'exécution par le licenciement des troupes espagnoles.

On a soupçonné ce prince d'avoir eu dessein de se rendre, par cette condescendance, les Flamands favorables pour devenir souverain de la Flandre ; mais il s'y prit mal. Les grâces accordées aux Espagnols qui composaient sa cour, donnèrent de l'ombrage aux Flamands. D'un autre côté, sa mollesse dans l'exécution de quelques ordres rigoureux, fit concevoir des soupçons à la cour d'Espagne. On conjecture qu'il mourut empoisonné.

Un historien a représenté la Hollande, à cette époque, comme un parti avantageux, dont plusieurs rivaux envioient l'alliance. Le prince d'*Orange*, le plus adroit d'entre eux, offroit cet hymen aux autres princes, et se le réservait pour lui. On a cru qu'il contribua beaucoup par ses observations malignes, à faire remarquer les défauts qui enlevèrent à *Dom Juan* le cœur des Hollandais. Délivré de ce prétendant, le prince d'*Orange* produisit l'archiduc *Mathias*, fils de l'empereur. Ne le trouvant ni docile, ni reconnoissant, il le fit congédier.

Pendant que la souveraineté de la Flandre servoit d'amorce au prince d'*Orange*, pour lui attirer des protecteurs, les députés des états de Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Groningue, Over-Issel et Gueldre, s'assemblèrent à Utrecht, à l'occasion des infractions faites à la paix de Gand, et s'unirent par des conditions qui rendoient leur bien indissoluble. En 1581, ils franchirent le pas, et déclarèrent *Philippe II*, roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-Bas, et la déférèrent, par le conseil du prince d'*Orange*, à *François*, duc d'Alençon, frère d'*Henri III*, roi de France. Ce prince fut solennellement reconnu duc de Brabant en 1582. Nul homme n'eut jamais de plus belles espérances. Les Flamands le reçurent avec enthousiasme. La reine *Elisabeth* lui fit porter des secours d'Angleterre, elle le flatta de l'espoir d'obtenir sa main, et lui en donna même des gages.

Cependant la guerre se faisoit avec des évènements variés. Si quelqu'un avoit pu faire restituer la souveraineté des sept provinces à *Philippe II*, ç'auroit été *Alexandre Farneze*, duc de Parme, qui succéda à *Dom Juan* dans le gouvernement. Aux talens d'un grand général, il joignoit la capacité d'un

homme d'état, la douceur, l'affabilité et l'amour de la justice. Ces vertus contribuèrent à retenir des provinces sous la domination d'Espagne; mais ses succès, quoiqu'éclatans et soutenus pendant plusieurs années, ébranlèrent à peine les sept provinces confédérées.

Stadhouder,
Frédéric,
Guillaume.
1583.

Il y eut des instans où *Alexandre* crut que la discorde entre les alliés lui donneroit ce que ses armes ne pouvoient lui faire acquérir. Elle se mit d'elle-même entre eux, ou y fut malicieusement introduite par les agens de l'Espagne, à l'occasion des contributions que chaque province devoit fournir à la caisse de la confédération. Le crédit du prince d'*Orange*, et l'estime que ses services lui avoient méritée, ramenèrent la bonne intelligence; mais la paix une fois rompue entre ce prince et le duc d'Alençon, devenu duc de Brabant, ne put jamais se rétablir. On avoit inspiré au prince Français de la jalousie contre le Flamand. Non-seulement il cessa de suivre les conseils du prince d'*Orange*, mais il fit des entreprises sans lui, et contreses expresses remontrances. *Henri III*, frère du duc d'Alençon, la reine *Elisabeth*, et tous ceux qui s'intéressoient à l'abaissement de la puissance espagnole, et par conséquent à l'affran-

chissement de la Flandre, s'entremirent pour rétablir la bonne intelligence. Leurs efforts furent inutiles.

Le duc d'Alençon voulant, disoit-il, s'affranchir de la tutelle où le tenoit le prince d'*Orange*, tenta de s'emparer de vive force des principales villes. Les bourgeois, excités par *Guillaume*, prennent les armes, chassent ou massacrent les garnisons françaises. Le duc de Brabant, partageant le malheur de ses troupes, revient en France couvert de honte, et meurt en 1585. On crut que le prince d'*Orange*, loin d'être fâché de la maladresse de ce prince, le provoqua lui-même à de fausses démarches, afin de lui être substitué dans la jouissance du pouvoir du duc de Brabant. Peut-être auroit-il réussi, non-seulement pour le titre, mais encore pour la réalité, du moins à l'égard des sept provinces; mais le fer d'un assassin, qu'on a cru être un émissaire des Espagnols, trancha ses jours en 1584.

Frédéric Guillaume emporta dans le tombeau l'estime et les regrets des peuples de la confédération. Il avoit été reconnu stadhouder de Hollande et de Zélande. Cette dignité, jusqu'alors resserrée dans les bornes de l'autorité civile, s'étendit pour lui au commandement des

Maurice.
1584.

armées de terre et de mer. Il laissoit trois fils, *Philippe Guillaume*, *Maurice* et *Frédéric Henri*. L'aîné étoit prisonnier en Espagne. Quoique *Maurice* n'eût que dix-huit ans, les états lui conférèrent le titre de son père : mais comme son âge, quoiqu'il donnât de grandes espérances, ne permettoit pas encore de compter sur ses talens, la confédération offrit la souveraineté à la reine *Elisabeth*. Elle la refusa, sur leur demande, elle nomma un gouverneur pour tenir le timon des affaires, en attendant que *Maurice* fut en état de gérer par lui-même. Ce fut le comte de *Leicestre*, qui passoit pour son favori. En effet, il se conduisit en homme sûr de son crédit; c'est-à-dire qu'il se permit des coups d'autorité et des actes arbitraires, qui ne furent tolérés que par considération pour la reine. Elle le rappela en 1587. Le fardeau de l'administration tomba alors sur le jeune *Maurice*.

Il montra une capacité qui fit naître la confiance. Des circonstances heureuses le mirent en état de tenir tête aux Espagnols. Les opérations d'*Alexandre Farnèze*, duc de Parme, auquel vraisemblablement *Maurice* n'auroit pu résister, se trouvèrent contrariées par l'ordre que ce duc reçut de quitter les Pays;

Bas, pour aller faire lever le siège de Paris, qu'*Henri IV* serroit de près. *Maurice* profita habilement de cette absence, et s'empara de plusieurs villes importantes. *Farnèze*, de retour, fit encore une campagne glorieuse. Mais les infirmités, que la fatigue de son expédition en France lui avoient fait contracter, l'obligèrent de remettre le commandement. Il quitta le Pays-Bas, avec la réputation d'un sage administrateur et d'un général consommé.

Après son départ, *Philippe* envoya pour gouverner l'archiduc *Ernest*, son cousin, dans l'espérance qu'un prince allemand seroit plus agréable aux Flamands qu'un Italien ou un Espagnol. *Ernest* ne réussit pas à se faire aimer, et se retira en 1595. La cour d'Espagne lui donna pour successeur le comte de *Mansfeld*, mais seulement par *intérim*. *Philippe* avoit conçu pour la pacification de la Flandre un système, dont il espéroit le plus grand succès : c'étoit de détacher les Pays-Bas de la couronne d'Espagne, en la donnant pour dot à l'infante *Isabelle*, sa fille, qu'il projetoit de marier à l'archiduc *Albert*, son parent. Il envoya d'avance ce prince gouverner les provinces qu'il lui destinoit. *Philippe* se flattoit que la naissance et

les manières d'*Albert*, allemand d'origine, que le caractère affable d'*Isabelle*, et la présence des époux, contribueroient plus à vaincre l'opiniâtreté de ses sujets, que la rigueur de ses premiers moyens. En effet, ce fut un expédient qui empêcha les dix provinces de se joindre aux sept autres, et qui les conserva à la maison d'Autriche.

Le mariage se fit en 1595. *Albert* continua la guerre contre les sept provinces, dont *Maurice* commandoit les troupes avec bravoure et intelligence. Des combats meurtriers furent livrés. Les villes étoient prises et pillées; les campagnes ravagées éprouvoient toutes les horreurs d'une cruelle dévastation. Les peuples, même les réformés, chez lesquels l'enthousiasme commençoit à se refroidir, soupiroient après la paix : ce desir faisoit avancer et écouter des propositions, et entretenoit des conférences au milieu des hostilités. Enfin *Albert* et son épouse, contents de leur partage, ne crurent pas devoir se fatiguer davantage, ni se priver des douceurs d'une vie tranquille, en s'opiniâtrant à remettre sous le joug des peuples qui avoient juré de le repousser jusqu'à la mort. C'étoit assez et trop de sang répandu. Les époux se déterminè-

rent à traiter avec les Hollandais, comme avec un peuple libre, condition la plus importante, et presque l'unique qu'ils exigeassent. *Albert* l'accorda, et conclut avec eux; en 1609, une trêve de douze ans, malgré les avis contraires de plusieurs seigneurs flamands qui ne se voyoient qu'avec peine, près d'être privés, par la paix, des commandemens et des autres avantages qu'ils trouvoient dans la guerre. *Maurice* faisoit aussi naître de grandes difficultés, pareillement dans la crainte que la paix ne diminuât sa puissance. *Barneveldt*, grand-pensionnaire de Hollande, aplanit tous les obstacles, et déterminâ les états à signer la trêve.

Le stadhouder ne pardonna pas au pensionnaire l'ascendant qu'il avoit pris dans cette négociation. D'ailleurs il soupçonnoit *Barneveldt* d'être intérieurement ennemi de la maison d'*Orange*, et dans la puissance que lui donnoit sa dignité de pensionnaire, qui est comme le premier ministre des états, il lui voyoit les moyens de s'opposer à l'aggrandissement de sa maison. Il essaya, dit-on, de le gagner, et ne pouvant y réussir, il résolut de le perdre. Des disputes de religion favorisèrent son dessein.

Il y avoit à Leyde un professeur , nommé *Arminius* , qui se fit des disciples par des opinions hardies. Il écartoit les mystères de la religion chrétienne , et la rapprochoit beaucoup du pur déisme. *Gomar* , autre professeur , se déclara contre lui. Du nom de ces deux antagonistes , vint celui d'*arminiens* et de *gomaristes*. *Arminius* comptoit entre ses sectateurs beaucoup de savans de Hollande et d'Allemagne ; *Gomar* , presque tout le peuple , très-attaché à la doctrine de Calvin ; les gomaristes formoient le plus grand nombre. Pour cette raison , et parce que le grand pensionnaire se déclaroit *arminien* , le stadhouder se montra *gomariste*. Ainsi les intérêts opposés élevèrent des disputes d'école à la dignité de factions.

On échauffa le peuple. Quoique rien ne ressemble moins au catholicisme que la secte des arminiens , on répandit le bruit qu'ils étoient liés avec les jésuites , et qu'ils travailloient de concert à remettre la Hollande sous le joug de la maison d'Autriche. Le zèle qu'avoit montré *Barneveldt* pour la conclusion de la trêve , aidoit à donner de la vraisemblance à cette calomnie. *Maurice* affecte l'air d'être convaincu du danger

de la république. Il fait agir tous ses partisans. Ils amentent le peuple contre *Barneveldt*. Le grand pensionnaire est traduit devant les états, dont il avoit coutume d'être l'organe. Comme *Socrate*, il est accusé d'impiété; comme lui, il est condamné à mort, et subit son sort avec la même fermeté.

Ce meurtre politique est une tache dans la vie de *Maurice*, d'ailleurs recommandable par des qualités éminentes. Il a été regardé comme le plus grand homme d'état, et le plus grand guerrier de son siècle. Il avoit du goût pour les beaux arts, étoit savant, excelloit dans les mathématiques, et l'art des fortifications. Son camp servoit d'école aux officiers qui cherchoient à se distinguer. On a dit de lui que l'ambition a quelquefois obscurci, mais n'a jamais caché son mérite. Semblable à un nuage devant le soleil, elle tempéroit, mais ne pouvoit effacer l'éclat de sa gloire.

Le prince *Henri* succéda à son frère dans tous ses titres et emplois. Sous son gouvernement, la puissance de la Hollande prit l'essor, et se fit connoître dans le monde politique. De suppliante auprès de la France, elle devint auxiliaire. Les forces qu'elle déployoit au dehors lui venoient de ses exploits ma-

ritimes. On a vu qu'ils avoient commencé par des pirateries sur leurs propres côtes. De riches prises faites en Asie sur les Espagnols et les Portugais, fournirent à de grands armemens. Les Hollandais parurent en conquérans sur ces mers éloignées, et s'emparèrent des emplacements les plus avantageux. S'ils ne ravirent pas tout-à-coup à leurs ennemis le commerce de ces contrées opulentes, ils s'y fortifièrent de manière à faire prévaloir la prépondérance qu'ils devoient obtenir. Cette prépondérance même, ils l'ont rendue exclusive, en s'emparant des îles où croissent les épiceries, dont ils ont converti le commerce en monopole. Le gouvernement sage et modéré du prince *Henri*, contribua beaucoup à ces succès. Les Arméniens même se ressentirent de sa douceur. C'étoit une secte qu'il pouvoit regarder comme ennemie. *Henri* la contint sans la persécuter. Elle a toujours subsisté comme faction opposée à la maison d'Orange, et peut-être n'a-t-il pas été inutile à la république qu'il se soit conservé dans son sein un parti, dont la jalousie tient toujours les yeux ouverts sur les démarches de ceux qui pourroient attenter à la liberté de la patrie.

Le stadhoudérat du prince *Henri* a

été semé de traits brillans. Il fit désirer l'alliance de la Hollande par la France et l'Angleterre. Il en conclut une avec la Suède, domina sur mer par les talens du célèbre amiral *Tromp*, et sur terre par les siens propres. Sa santé déperit d'une manière alarmante, les dernières années de sa vie, et ce qui lui fait honneur ; on attribua cet affoiblissement à l'assiduité, l'activité, la sollicitude avec lesquelles il veilloit sur les intérêts de la république. On lui a donné encore un autre éloge non moins remarquable, celui d'avoir été ennemi de toute imposture et éloigné de la duplicité, souvent reprochée aux hommes d'état. Il n'en fut cependant pas moins regardé comme un profond politique. Il aimoit la vertu, chérissoit la science, récompensoit le mérite, entretenoit l'harmonie entre les provinces, et donnoit aux soldats l'exemple de la valeur et de la patience. Enfin il remplissoit à la fois les devoirs de général, de magistrat, de patriote, d'ami et de père de famille. On avoue que ce portrait convient peu aux dernières années de sa vie. Des maladies aiguës changèrent son humeur, et altérèrent son caractère. Mais, disent les historiens, le respect dû à la mémoire d'un si grand homme engage à

ommen-
propres
Asie sur
fourni-
s Hollan-
sur ces
des em-
S'ils ne
ennemis
oulentes,
faire pré-
devoient
même,
s'empa-
épiceries,
merce en
sage et
contribua
arméniens
douceur.
regarder
tint sans
s subsisté
aison d'O-
s été inu-
conservé
la jalousie
s sur les
oient at-
Henri a

tirer le rideau sur des défauts , qui furent moins les siens que ceux de la foible humanité.

Guillaume II.
1647.

Il fut dignement remplacé par *Guillaume II*, son fils. Ce prince montrait de grandes qualités. *Henri* lui avoit fait épouser la fille de *Charles I.^{er}*, roi d'Angleterre; il est possible que cette alliance ait inspiré au stadhouder des desirs ambitieux et dangereux pour la république. Cependant le fait n'est pas prouvé. D'ailleurs s'il eut des projets contraires à la liberté de sa patrie , ils furent déconcertés par la mort tragique de son beau-père. Lui-même mourut peu de temps après , emporté par la petite vérole à vingt-quatre ans.

Guillaume
III. 1651.

La princesse d'Angleterre , au milieu des douleurs cuisantes , causées par l'exécution de son père , par les malheurs de sa famille et la mort de son époux , huit jours après cet accident , accoucha d'un fils qui fut nommé *Guillaume Henri*. Cette naissance occasionna une joie universelle. Quoique l'ambition soupçonnée de son père eût donné quelque crainte , on n'en étoit pas moins charmé de voir un prince , dont on se promettoit la continuation de la famille des fondateurs de la république. Les états montrèrent une

CARLETON UNIVERSITY

tendre affection pour cet enfant. Ils lui conférèrent le titre de stadhouder, et toutes les dignités dont son âge le rendoit susceptible, sous la tutelle de sa mère, aidée d'un conseil de régence.

On ne doit donner à *Guillaume III* aucune part à ce qui se passa dans sa jeunesse. *Cromwel*, acharné à priver la malheureuse famille des *Stuart* de toute ressource, exigea impérieusement qu'on ôtât au petit-fils de *Charles*, le stadhouderat. Les Hollandais le firent, et s'engagèrent à ne le jamais rétablir. Cette complaisance n'empêcha pas le *protecteur* de se brouiller avec la Hollande, pour les honneurs du pavillon et ses intérêts de commerce. *Cromwel* avoit besoin de détourner de son gouvernement l'attention du peuple. Il se persuada que cette guerre d'honneur et d'intérêt, flattant également l'orgueil et l'avidité de sa nation, donneroit à son administration un lustre qui empêcheroit de songer à ses défauts, et il ne se trompa pas. On vit paroître *Tromp* et *Ruiter*, amiraux hollandais, qui avec des forces inférieures, balancèrent celles des Anglais. Les deux nations firent la paix, comme des rivaux qui s'estiment, cependant avec quelque désavantage pour la Hollande.

La destitution du *stadhouder* commandée par *Cromwel*, n'avoit pas déplu à la classe des chauds républicains. C'étoit, disoient-ils, une lacune dans les prétentions de la maison d'Orange, interruption qu'ils s'imaginoient pouvoir être utile à la république. Ils croyoient important de soutenir cette espèce de suspension. *Guillaume*, au contraire, parvenu à l'âge de vingt ans, avec toute l'ambition de son père, brûloit du desir de rentrer dans le stadhoudérat et dans les autres dignités, possédées par ses ancêtres. Il s'étoit appliqué à gagner le peuple et y avoit réussi. Mais comme *Guillaume I*, son grand oncle, s'étoit trouvé arrêté dans ses projets ambitieux par le grand pensionnaire *Barnevelt*, *Guillaume III* éprouva aussi des obstacles de la part des deux frères *Jean* et *Corneille*, de *Wit*. Il se débarrassa d'eux à peu près comme l'oncle s'étoit défait de *Barnevelt*.

Louis XIV venoit de déclarer la guerre à la Hollande, et avançoit d'un pas rapide dans sa conquête. On répandit le bruit que ses succès étoient le fruit de ses intelligences avec les deux frères de *Wit*, qui lui avoient vendu la liberté de leur patrie. On ajoutoit qu'il n'y avoit d'autre moyen de sauver la ré-

publique, que d'en conférer le gouvernement à *Guillaume*, avec toutes les prérogatives de ses ancêtres. Des deux frères, *Jean*, étoit grand pensionnaire de Hollande, et *Corneille* jouissoit d'une grande considération. Voyant la dévotion du peuple, ils craignent que dans le transport de son zèle pour le prince, ce peuple ne le laisse maître de sa liberté et que sa faveur indiscrete ne donne à *Guillaume* une puissance dont il pourra abuser. Ces patriotes éclairés refusent de signer l'acte qui lui rendoit le stathoudérat, avec le commandement sur terre et sur mer.

Les émissaires de *Guillaume*, débauchent et persuadent à la multitude que ce refus n'est fait que pour favoriser les progrès de *Louis XIV*. La rage de la populace devient inexprimable. Elle renverse les statues érigées en l'honneur des *Wit* qui avoient été ses idoles. Leurs maisons sont pillées. Eux-mêmes sont poursuivis. *Jean* qui avoit résigné l'office de pensionnaire, est attaqué par des scélérats en pleine rue, et laissé pour mort. *Corneille* est accusé par un homme de la lie du peuple, de lui avoir offert une somme considérable pour attenter à la vie du prince d'Orange. L'accusation étoit absurde; le peuple veut

qu'elle soit écoutée , que le prévenu soit jugé et condamné à mort. Les magistrats intimidés par les menaces, croyant sauver la vie de *Corneille* par un autre genre de supplice , le condamnent à la question , qui devoit être suivie de la confiscation de ses biens , et d'un bannissement perpétuel. *Jean* pénètre dans la prison pendant qu'on tourmentoit son frère. Il se tint auprès de lui durant tout le temps de la torture , le consolait , essuyoit ses larmes , l'encourageoit dans ses tourmens. Il étoit déterminé à le suivre dans l'exil. Mais la populace irritée de ce qu'on laissoit la vie aux deux frères , rompt les portes de la prison , se jette sur eux , les massacre , traîne ignominieusement leur corps dans les rues , et fait un encan barbare de leurs membres.

Jean-Guil-
laume IV.
1702.
Guillaume
V. Charles
Henri. 1711.
Guillaume
VI. 1751.

Guillaume III est célèbre par sa profonde politique , par sa capacité militaire , quoiqu'il ait été souvent malheureux , par la révolution d'Angleterre , qu'il provoqua ou dont il profita habilement pour se placer sur le trône de son beau-père. A sa mort , les états-généraux nommèrent stadhouder *Guillaume IV* , *Charles Henri* , son neveu. Celui-ci rendit la dignité de stadhouder héréditaire dans sa famille ; mais il laissa

à ses successeurs une tâche assez difficile à remplir pour devenir souverains, ce qui paroît avoir toujours été le but de cette famille.

Les états-généraux sont composés de sept provinces dans cet ordre, *Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Over-Issel* et *Groningue*. Toutes sont indépendantes l'une de l'autre ; mais aucune ne peut contracter des alliances étrangères, déclarer la guerre et faire la paix, sans le concours des autres. Chaque ville est à sa province, ce que celle-ci est au corps entier de la république, c'est-à-dire maîtresse pour son gouvernement particulier, mais dépendante du conseil provincial, pour les intérêts communs.

La souveraineté réside dans les Etats-Généraux, formés des députés de chaque province, qui s'assemblent à la Haie. Ces députés sont tirés de la noblesse, qu'on appelle l'*ordre équestre*, et de la bourgeoisie. Les Etats-Généraux ont le titre de *hauts et puissans seigneurs*, ou *hautes-puissances* ; et les Etats particuliers de chaque province, celui de *nobles et grandes puissances*. Chaque province préside à son tour. L'état de la question est posé par le *grand-pensionnaire*, qui discute le

pour et le contre. On voit par-là quelle influence son opinion peut avoir. Lorsqu'un député croit n'être pas assez autorisé par sa province pour la décision d'une affaire, il faut qu'il aille la communiquer et reçoive de nouveaux pouvoirs; ce qui met beaucoup de lenteur dans les opérations. Outre les Etats-Généraux, il y a un *Conseil d'Etat* composé de douze députés, qui président chacun leur semaine. Ce conseil s'occupe des affaires intérieures, sur-tout des subsides, des fortifications, de l'administration des finances, et autres objets de police. Ils s'assemblent tous les jours à la Haie, et est responsable aux Etats-Généraux.

Le stadhouder veille à l'exercice de la police, à la conservation du pouvoir, des privilèges et des droits de chaque province, donne son secours à la loi, et garantit la religion dominante, qui est la réformée. On croit qu'il y a à-peu-près le tiers de catholiques. Le stadhouder a seul le droit de commander en chef les armées de terre et de mer. Il peut se trouver à l'assemblée des Etats pour y faire des propositions. Les grâces s'accordent en son nom, mais du consentement des Etats. Il est majeur à dix-huit ans. Le stadhoudérat est devenu

héréditaire pour les mâles, les femelles, et même les collatéraux, en 1447. Cet avantage, remarquent les historiens, semble préparer de grandes prétentions. Mais ces prétentions, s'il y en a eu, viennent d'échouer contre la puissance des Français, qui ont changé la forme de la république hollandaise.

Le commerce des Hollandais embrasse le monde entier. On les a appelés les facteurs, et moins honorablement les voituriers de l'univers. Ils ont trois compagnies de commerce célèbres, qui sont comme des républiques particulières dans la république. Elles ont chacune leurs lois, leurs revenus, leurs officiers, leur marine, leurs forces de terre. La moins considérable de ces compagnies, est celle de *Surinam*. Elle commerce assez généralement partout ; la ville d'Amsterdam est son centre. Celle des *Indes Occidentales* se borne à l'Amérique et à l'Afrique. Celle des *Indes Orientales* embrasse toute l'Asie ; elle seule pourroit former une puissance formidable. Ses représentans dans l'Inde se montre avec tout le faste oriental. Il n'y a que les Hollandais qui puissent, après avoir joui d'un état si brillant, revenir, sans conserver aucune prétention, se confondre en Europe, avec

leurs concitoyens , dans l'état de simples particuliers. Les uns attribuent cette modération à la vertu républicaine, d'autres, à l'habitude reprochée à la nation , de se complaire uniquement dans les richesses.

FIN DU TOME DIXIÈME.

CARLETON UNIVERSITY

V
R
T
P
L
Si
Sa
M
Na
Su
Ge
Al
Ho
E
Bo
Au
Bra
Pru

e sim-
ibuent
icaine,
la na-
t dans

TABLE

DES TITRES DU TOME X.

<i>VENISE,</i>	page 1:
<i>Raguse,</i>	60.
<i>Toscane,</i>	61.
<i>Pise,</i>	122.
<i>Lucques,</i>	128.
<i>Sienna,</i>	136.
<i>Saint-Marin,</i>	139.
<i>Monaco,</i>	145.
<i>Naples et Sicile,</i>	145.
<i>Suisse,</i>	222.
<i>Genève,</i>	272.
<i>Allemagne (Empire.)</i>	279.
<i>Hongrie,</i>	366.
<i>Etats de l'Empire,</i>	380.
<i>Bohême,</i>	381.
<i>Autriche,</i>	389.
<i>Brandebourg,</i>	391.
<i>Prusse,</i>	392.

T A B L E.

<i>Prusse Moderne,</i>	396.
<i>Saxe,</i>	407.
<i>Bavière,</i>	409.
<i>Palatinat,</i>	410.
<i>Brunswick-Hanovre,</i>	413.
<i>Autres Etats d'Allemagne,</i>	415.
<i>Hollande,</i>	418.

Fin de la Table du tome X.

396.

407.

409.

410.

413.

ae, 415.

418.

ome X.

